M. EDOUARD LACROIX REPOND A M. DUPLESSIS

Le Canada

est le premier à vous apporter, le matin, les dernières nouvelles. Prenez l'habitude de le lire

Le Canada

Avez-vous besoin d'ARGENT
FINANCIAL LOAN BUREAU LIMITED
Maison essentiellement Canadienne-Française
LE SEUL BUREAU à MONTREAL
4439 St-Denis
Téléphone: LAncaster 1127
1000 rue St-Maurice, Trois-Rivières
Edif. Olivier, Sherbrooke, Qué.
111 Côte de la Montagne, Ville de Québec

VOL XXXV — No 12 Temps probable: beau et plus doux (v. détails p. 3) MONTREAL, SAMEDI 17 AVRIL 1937 Minimum, hier: 34 — Maximum, hier: 48 PRIX: DEUX SOUS

Singulière façon de taxer le trust de l'électricité

MM. Bouchard et Hamel dénoncent un projet de M. Duplessis, qui veut imposer aux compagnies d'électricité une taxe dont le produit serait affecté au relèvement du salaire des institutrices

On vote les crédits du secrétariat de la province

Québec, 16. (Du correspondant parlementaire du **Canada**.) — MM. Duplessis et Philippe Hamel furent de nouveau aux prises, cet après-midi, en Chambre, au sujet du salaire des institutrices dans la province, question qui a l'heur de soulever deux ou trois débats par session depuis bon nombre d'années, sans jamais être tout à fait réglée.

Le premier ministre "le plus fameux depuis la Confédération", selon la pittoresque expression d'un député rural, propose aujourd'hui ceci: "les compagnies qui contribuent à répandre la lumière artificielle doivent aussi contribuer à disséminer la lumière intellectuelle", et, à son avis une taxe sur les sociétés industrielles qui exploitent nos pouvoirs d'eau et nos ressources naturelles saura payer l'aménagement d'écoles et le salaire raisonnable de ceux qui y enseignent.

Le point de vue de M. Bouchard, c'est que taxer le trust de l'électricité uniquement pour des fins d'enseignement, c'est le protéger contre toute imposition plus lourde. La taxe de l'école servira de bouclier aux trusts, auxquels on n'osera plus toucher sans attaquer la pédagogie qu'ils alimenteront de revenus. C'est de ce principe même que s'élève la discussion. M. Hamel dit que recourir à une pareille source de revenus, c'est asservir l'enseignement au trust?

C'est au cours de l'étude des item budgétaires de l'Instruction publique que survint la querelle, qui s'est apaisée par la suite.

La Chambre a été diligente cet après-midi et a procédé à l'adoption de crédits au montant global de $5,335,770. Le secrétariat provincial, l'hygiène et l'instruction publique figurent là-dedans pour l'imposante somme de $4,503,770, soit tout ce qui restait du budget de l'administration de l'hon. Albini Paquette, secrétaire de la province et ministre de l'Hygiène, qui sera l'un des premiers à partir de Québec pour se rendre, en qualité de délégué, au Couronnement de Sa Majesté à Londres.

On adopta sans discussion $532,000 en bloc de charges sur le revenu, pour la perception des licences, droits sur les successions, taxes sur les corporations; les assurances, et pour l'application de la loi des véhicules-automobiles et de la loi de la gazoline.

L'habituel débat sur les unités sanitaires fut de nouveau entrepris, cet après-midi, par M. Laurent Barré (U.N., Rouville) et continué par un nouveau député qui ouvre la bouche pour la première fois en Chambre depuis son assermentation: M. Lionel Bellemarre (U.N., Vaudreuil). On a dit que l'unité sanitaire ne vaut pas assez pour ce qu'elle coûte ($375,000 par année). A remarquer que M. Bellemarre est médecin. Mais M. Paquette l'est aussi, tout comme

(Suite page cinq)

Toronto voudrait exposer les jumelles Dionne à Casa Loma

M. Dunning répond une fois de plus à l'hon. M. Aberhart

L'Alberta doit bien plus à Ottawa qu'Ottawa ne doit à l'Alberta

Curieuses erreurs

Ottawa, 16. (P.C.). — L'honorable Charles Dunning, le ministre des Finances, a répété ce soir, en commentaire d'un discours fait dimanche dernier par M. Aberhart au Calgary Prophetic Bible Institute, que le gouvernement fédéral n'avait pas traité l'Alberta autrement que les autres provinces pour ce qui est des prêts de secours.

M. Aberhart s'était plaint de ne pouvoir faire payer à Ottawa les $5,000,000 qu'il doit à l'Alberta depuis qu'il a convenu, en 1935, de lui rendre le contrôle de ses ressources naturelles et de donner à cette entente un effet rétroactif pour jusqu'en 1905.

A cela M. Dunning répond que l'Alberta doit $26,000,000 à Ottawa et que le gouvernement fédéral est prêt à retrancher de cette dette les $5,000,000 en question.

Le gouvernement fédéral a d'autant plus raison, dans cette dispute, qu'il a prêté près de $9,000,000 à l'Alberta dans le seul but de lui permettre de faire le service de l'intérêt et de l'amortissement de sa dette, et que cette province a réduit de force et de moitié le coût de ce service.

Pour ce qui est du fonds inaliénable des terrains d'écoles, M. Dunning fait remarquer que vu la baisse à 3 pour cent de l'intérêt sur la dette de l'Alberta envers le fédéral, si ce fonds était remis à l'Alberta, elle en perdrait 1 pour cent du rendement, puisqu'Ottawa a consenti à fixer à 4 pour cent l'intérêt sur les obligations qui constituent ce fonds. M. Aberhart est donc bien mal venu de réclamer le principal de ce fonds.

Mise au point de M. Michell Hepburn

Toronto, 16. (P.C.). — Le premier ministre de l'Ontario, l'hon. Mitchell Hepburn, a déclaré ce soir qu'aucun des membres de son cabinet ne détenait de part dans la compagnie General Motors. Il l'a fait pour répondre à une question que lui avait posée mercredi soir le professeur E.-A. Havelock, du collège Victoria.

Trois ans de prison pour vol

Québec, 16 (P.C.) — Le juge Laetare Roy a condamné aujourd'hui Gaston Blais et René Gingras à trois ans de prison et Marcel Picard à deux ans de prison. Tous trois ont été trouvés coupables du vol de vingt et une coupes et médailles qui devaient servir de prix pour des tournois de sport.

Ils sont censés avoir pris leur butin dans une salle paroissiale de Québec, l'avoir transporté à Montréal et avoir cherché, là, à le vendre.

Le conseil municipal veut entretenir M. Hepburn de ce projet

Opposition du Dr Dafoe

Toronto, 17. (P. C.)—Le conseil d'administration de la ville de Toronto est gagné à l'idée de l'échevin Percy Quinn, qui consiste à installer les cinq jumelles Dionne à Casa Loma, le somptueux château dont la municipalité ne sait que faire. (Casa Loma fut construit, voici quelques années, au coût de $2,000,000, par sir Henry Pellatt. Celui-ci, une fois ruiné, dut l'abandonner à la ville pour les taxes).

Un contrôleur, M. Fred Hamilton, est même allé jusqu'à annoncer qu'il proposerait un entretien des représentants de la Ville avec l'honorable Mitchell Hepburn, pour savoir ce que le premier ministre penserait de ce projet.

Quant au maire, M. W. D. Robbins, il ne voudrait pas se mettre à dos tout le Nord de l'Ontario, en lui enlevant ses "quintuplettes", mais il se demande s'il n'y aurait pas moyen, comme le veut M. Quinn, de mettre les jumelles Dionne "en exposition" à Casa Loma huit mois par an.

D'après le plan de M. Quinn, on aménagerait des restaurants, des magasins et des bureaux de cinématographie dans le magnifique hôtel de sir Henry Pellatt, et tout cela, plus les recettes de l'admission à la pouponnière des quintuplées, rapporterait gros à la Ville de Toronto.

Mais il y a le Dr Dafoe

Callander, 16. (P.C.) — Mais le Dr Dafoe ne l'entend pas de cette oreille. Il a déclaré ce soir qu'il y a autant de chances pour les quintuplettes, d'aller s'établir à Toronto que d'aller habiter "Kokomo, dans l'Indiana, ou Minitonas, dans le Manitoba."

Le médecin des jumelles Dionne ne veut simplement pas que les jumelles aillent rendre payant l'"éléphant blanc" de la municipalité de Toronto.

"Je crois, dit-il, que le climat du Nord est beaucoup plus sain que celui de Toronto, et, comme vous le savez, ce qui compte d'abord, c'est la santé des quintuplettes. Ici, il n'y a pas de fumée, l'air est net et propre, il n'y a pas grand danger de contagion."

Pas d'exposition

Le Dr Dafoe en profite pour faire une mise au point touchant la fortune des jumelles Dionne. Elles sont riches, bien entendu, mais il y a au moins un million de visiteurs qui n'ont jamais payé un sou pour les voir. Les jumelles font leur argent au cinéma ou en prêtant leurs noms à la publicité de différents produits.

Le major Douglas a répondu à Aberhart

Edmonton ,16. (P.C.) — Le major Douglas, l'animateur de la doctrine du Crédit social, invité à venir au secours du gouvernement de l'Alberta, qui ne sait plus comment se tirer de l'impasse où il s'est engagé en tentant de mettre à exécution un programme de Crédit social, a répondu aujourd'hui au câblogramme qu'on lui avait adressé hier. On s'est refusé à faire connaître la décision du célèbre major.

M. Bouchard contre-interroge plusieurs témoins

A L'OUVERTURE DE LA 5e CAMPAGNE DE LA FEDERATION DES OEUVRES DE CHARITE

● La cinquième campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises a été inaugurée hier soir par un programme radiophonique à Radio-Canada, au cours duquel les directeurs de la Fédération ainsi que Son Excellence Mgr A. Deschamps et Son Honneur M. Raynault ont exhorté la population de Montréal à souscrire généreusement, pendant les dix jours qui vont suivre, au profit des oeuvres secourues par la Fédération. Ce sont, assis de gauche à droite: M. Ernest Gohier, directeur, Mgr Deschamps, l'hon. P. DuTremblay, président de la Fédération, M. Raynault, Mme François Faure, présidente de la section féminine; (debout, dans le même ordre) M. Edouard Montpetit, M. O. S. Tyndale, M. Augustin Frigon, directeur adjoint de Radio-Canada, M. François Faure et M. Hugues de Martigny. (Photo CANADA)

M. Via[illegible]t un interrogatoire serré au sujet de s[illegible]; travaux du Palais de Justice de[illegible]récisions qui n'en sont plus

SENAT OTTAWA
Salle Lecture
Sénat
1 Jan. 38-3573
Ottawa

[illegible]omplet de la séance

Québec, [illegible] parlement[illegible] du Canada). — L'Opposition libérale est nettement fixée: elle n'a pas la faculté d'enquêter dans les affaires de la nouvelle administration au moyen du Comité d'enquête des Comptes publics. M. Duplessis lui a ce matin refusé catégoriquement ce droit réservé pourtant à tous les députés, en vertu des règlements parlementaires. "Si on a des accusations à porter, déclare M. Duplessis, qu'on les porte en Chambre".

Le Comité a ajourné sine die ses délibérations honteuses, bruyantes, hachées d'interruptions, d'invectives, de grossièretés.

Au cours de la séance MM. Paul Gouin et Fred Monk, collaborateurs, qui ont porté le premier ministre au pouvoir en fusionna au parti conservateur leur parti national, furent accusés d'avoir "trahi la cause" en voulant empêcher l'enquête des Comptes publics.

Les voyages de M. Lanctôt

Québec, 16. (D.N.C.) — Le premier témoin entendu aujourd'hui à l'enquête du Comité des Comptes publics a été M. Paul Gagnon, enquêteur au service du département du procureur général.

Par M. DUPLESSIS. — En 1926, en 1927 et en 1931, M. Charles Lanctôt, autrefois assistant procureur général, a fait des voyages outre-mer aux frais de la province. Combien ces voyages ont-ils coûté?

M. PAUL GAGNON produit alors l'état suivant, en déclarant au premier ministre que les montants ci-

(Suite page douze)

M. Lacroix est étranger à la société Eastern Oil

Le député de Beauce proteste contre les déclarations de M. Duplessis à son égard

Affidavits

Québec, 16. (P.C.). — Ce soir, dans une lettre ouverte à M. Maurice Duplessis, le député de Beauce à la Chambre des Communes, M. Edouard Lacroix, proteste contre ce qu'on a dit ces jour-ci, à l'enquête sur les Comptes publics, que la Eastern Oil Company s'était soustraite au paiement de la taxe sur la gazoline.

M. Lacroix affirme qu'il n'a jamais été président, ni gérant, ni directeurs de cette compagnie, quoiqu'il y ait placé de l'argent.

Il ajoute que sa compagnie, la Madawaska Corporation Limited, a acheté de la gazoline, en 1927-1928, pour les tracteurs qu'elle utilise dans l'exploitation de la forêt. Elle n'a pas payé la taxe, mais c'était légal, puisque cet impôt ne s'applique pas à la gazoline achetée pour l'exploitation de la forêt.

Mardi, au comité des comptes publics, M. Philip Gimaiel, inspecteur de la perception de la taxe sur la gazoline, avait dit de la Eastern Oil que c'était la compagnie de M. Lacroix. M. J.-A. Simoneau, ancien comptable de cette compagnie, venait d'affirmer qu'elle s'était soustraite au paiement de la taxe sur la gazoline.

Voici le texte de la lettre de M. Lacroix et des affidavits qui l'accompagnent:

A l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre, édifice du Parlement, Québec.

Honorable premier:

A mon retour hier soir d'une visite à mes manufactures établies à l'étranger, j'ai pris connaissance de vos insinuations et de certaines déclarations faites sur mon compte à l'enquête des Comptes publics.

D'abord, je proteste contre cette affirmation gratuite et mensongère à savoir que j'aurais été le président de la compagnie "Eastern Oil Limited". Je n'en ai jamais été le président, ni le gérant, ni même le directeur. Je n'ai jamais pris aucune part active dans son administration; je n'ai jamais non plus connu les détails que vous mentionnez et je n'ai jamais eu autre chose à faire dans cette compagnie que ma mise d'argent.

C'est un acte bien vengeur de la part du premier ministre que de faire de telles insinuations en profitant de son immunité parlementaire.

Je vous invite donc, pour faire semblables déclarations à me rencontrer à n'importe quel endroit où je suis connu et on laissera à la foule le soin de juger de votre attitude à mon égard.

Il serait bien plus équitable, cependant, de m'inviter à comparaître à une enquête où des juges autorisés pourraient analyser toute ma vie commerciale dans cette province depuis 30 ans, d'où il apparaîtrait avec évidence, que les lois qui nous régissent sont faites au détriment des citoyens de cette province. Preuve, c'est que j'ai introduit au pays audelà d'un million de piastres venant de l'étranger et je l'ai perdu en essayant de faire des affaires dans la province de Québec au cours de ma vie.

Cette enquête révèlerait en outre que cet insuccès est dû en grande partie aux lois existantes, arbitraires, qui détruisent l'homme d'affaires natif et résident de cette province, pour favoriser les trusts étrangers.

On constatera en plus que, dans les Etats voisins, on se sert de mon expérience et honnêteté commerciale pour en faire le bénéfice de leurs résidents.

Maintenant, pour ce qui concerne ma compagnie "Madawaska Corpora-

(Suite page trois)

Les ports espagnols seront bien gardés

Les navires de guerre de quatre puissances sont chargés de faire respecter le traité de non-intervention dans la guerre civile. — Le comité aura aussi des représentants sur terre

Le rapatriement des volontaires

Londres, 16. (P.A.) — Les membres du comité international de non-intervention en Espagne se sont activement occupés, aujourd'hui, de retoucher une dernière fois les plans du blocus maritime qu'ils feront subir à l'Espagne afin d'empêcher que la guerre civile, qui la met à feu et à sang, ne se propage dans le reste du monde. Il est bien décidé maintenant que le lundi soir, 19 avril, à minuit sonnant, des navires de guerre anglais, français, italiens et allemands commenceront leur garde autour de la péninsule ibérique et défendront qu'on y importe davantage des hommes et des armes.

Il restera, si cette mesure, l'une des plus délicates jamais tentée, se montre efficace, à étudier le problème du rapatriement des volontaires étrangers qui combattent actuellement dans les rangs loyalistes et insurgés. La Russie et l'Italie avaient d'abord jeté de hauts cris en entendant parler de ce projet. Elles sont, toutefois, revenus à de meilleurs sentiments.

A partir de lundi donc, tous les navires portant pavillon étranger qui se dirigeront sur les ports espagnols devront se soumettre à la consigne de se laisser inspecter de haut en bas. Le comité n'a pas annoncé quelle punition il réservait aux navires qui violeraient l'embargo.

Il est probable qu'il fera connaître le délit au pays dont le navire sera pris en défaut. Il en coûtera environ $5,000,000 par an, si jamais la guerre civile dure des années, pour faire la police des côtes d'Espagne. Des représentants du comité seront aussi installés en France, au Portugal et dans tous les ports d'Espagne.

Le journal de demain fera-t-il une place plus large à l'image ?

Washington, 16. (P.A.) — Le Dr George Gallup, directeur de l'American Institute of Public Opinion, a déclaré aujourd'hui, devant les membres de la Société des éditeurs de journaux des Etats-Unis, que le journal de demain ferait plus de place à l'image, élargirait les colonnes qu'il consacrera à la nouvelle et emploierait un caractère typographique plus lisible que celui dont use le journal contemporain. "Ce sera là, dit-il, une autre concession que vous ferez à vos lecteurs et qui révolutionnera toute l'industrie du journal dans un avenir très prochain".

Il souligna aussi que jamais les propriétaires de journaux ne s'étaient donné la peine de demander à leur public ce qu'il voulait exactement.

"On se contente, dit-il à ce sujet, de certaines expériences passées de mode et qui ne renseignent que bien imparfaitement. Les journalistes, poursuivit-il, devront aussi abandonner cette idée que leur travail est terminé lorsque la nouvelle est imprimée, et que c'est ensuite au lecteur de la comprendre le mieux qu'il pourra. "Il faudra faciliter à l'abonné la tâche qu'est maintenant devenue la lecture du journal".

M. Hepburn dirigera les négociations d'Oshawa

L'Union accepte le premier ministre comme médiateur dans ce différend

Retour à l'usine ?

Oshawa, Ont., 17 (P.C.) — M. Homer Martin, président de l'Union des Ouvriers de l'Automobile d'Amérique, a annoncé aujourd'hui de bonne heure que le premier-ministre, M. Hepburn, avait été accepte par le local d'Oshawa comme médiateur entre les grévistes et General Motors. Aucune date n'a été indiquée pour les nouvelles négociations, et l'on ne sait pas si les grévistes retourneront à l'usine pendant que leurs représentants et ceux de la compagnie discuteront ce différend.

Martin a dit qu'il adresserait la parole dimanche à une réunion des chefs d'usine de Flint, et que cette réunion pouvait avoir quelque signification. Dans un télégramme adressé au président de l'union locale, le premier-ministre a invité M. Millard à rencontrer les directeurs de General Motors à son bureau. L'union se rendra à cette invitation.

Le président de l'union, M. Homer Martin, avait précédemment proposé au comité des chefs d'ateliers que des représentations fussent faites pour en arriver à une entente. L'union n'a pas indiqué ses nouvelles exigences, mais on a lieu de croire qu'elle maintiendra son attitude en ce qui regarde de la reconnaissance de l'union internationale aux usines de General Motors. Là serait d'ailleurs le seul moyen d'entente entre les deux parties en cause. Selon Martin, les négociations futures devront être basées sur le contrat conclu avec l'usine de Détroit.

Avant l'assemblée, des grévistes, hier soir, plusieurs déclarations furent faites, et par l'union et par General Motors. M. Harry Carmichael, gérant-général de la Compagnie, affirmant "qu'afin d'encourager les ouvriers à retourner au travail, le General Motors était prête à négocier de nouveau avec les chefs d'ateliers sur les heures de travail et les salaires. L'union indiquait, d'autre part, qu'elle recommanderait à ses membres de reprendre l'ouvrage à l'ouverture de nouvelles négociations, bien que M. Hugh Thomson, représentant du comité pour l'organisation industrielle, s'oppose à la présence du premier ministre aux réunions.

Cependant, après l'assemblée, les grévistes et les directeurs de la Compagnie acceptaient de se rendre à

(Suite page trois)

La navigation s'ouvre à Saint-Jean, N.B.

Saint-Jean, 16. (P.C.) — Le départ du paquebot *Montclare* pour Halifax, Glasgow et Liverpool a marqué ici aujourd'hui la fin de la saison d'hivernage.

Les insurgés ont l'avantage dans le nord de l'Espagne

Le général Miaja se dit assuré d'emporter bientôt la Cité universitaire

Cargo anglais arrêté

Saint-Jean-de-Luz, 16. (P.A.) — Les loyalistes basques abandonnent peu à peu, sous la poussée des troupes du général Emilio Mola, les derniers contreforts de la chaîne des montagnes Cantabriennes qu'ils croyaient imprenables et qui séparaient le front insurgé du nord de la ville de Bilbao. Toutefois, au crépuscule ce soir, ils ont réussi à reprendre le mont Saibi, qu'ils avait perdu dans l'après-midi en se faisant tuer de nombreux combattants. On estime qu'environ mille loyalistes perdirent la vie dans la défense de cette montagne. On se bat avec rage dans le nord de l'Espagne, et il semble que les gouvernementaux, en retraite depuis deux semaines, tentent une dernière fois de se réorganiser avant d'aller se réfugier, pour y mourir comme ils l'ont juré, dans Bilbao où les vivres diminuent avec une rapidité effrayante. En effet, deux généraux de Madrid sont arrivés sur le front aujourd'hui. Quant à Mola, il fortifie ses positions.

Navire arrêté

Un cargo anglais qui avait décidé de passer à travers la flotte de Franco pour se rendre dans le port de Bilbao, a été arrêté aujourd'hui par un destroyer britannique, à seize milles environ de la capitale basque. On lui ordonna de retourner dans le port qu'il avait quitté. Son commandant aurait déclaré que le blocus de Bilbao était inefficace.

On rapporte de Bilbao que les loy-

(Suite page trois)

M. Hepburn interdit les actualités sur Oshawa

Toronto, 16. (P.C.) — Le premier ministre, M. Mitchell Hepburn, a annoncé aujourd'hui que le bureau de censure de la province avait mis la main sur toutes les actualités se rapportant à la grève d'Oshawa. Ces bandes ne seront montrées dans les cinémas de l'Ontario que lorsqu'il le jugera bon. "Nous ne permettrons pas, a-t-il dit pour motiver cette mesure, que le cinéma serve de moyen de propagande aux ouvriers, ni à leurs patrons." Il a aussi ajouté qu'une compagnie d'actualités lui avait demandé une interview sur la grève et qu'il avait refusé de se rendre à son désir.

Cent mille ouvriers polonais en grève

Toutes les industries sont affectées et le gouvernement est aux abois

Michaelokowice, 16, (P.A.) — Les Etats-Unis, le Canada et le Mexique ne sont pas les seuls pays affectés par les grèves. Ainsi ce soir, on compte qu'en Pologne plus de cent mille ouvriers ont quitté leur travail, en assurant qu'ils ne le reprendraient que lorsque leurs patrons auront consenti à les mieux rémunérer. Toutes les industries en souffrent. Des rabbins ont même menacé d'abandonner leur synagogue à Varsovie, en apprenant que leurs ouailles avaient réduit à $160 par mois le traitement de $200 qu'ils recevaient auparavant.

Le coût de la vie a augmenté de dix pour cent en Pologne depuis quelques semaines, ce qui n'a pas amélioré la situation. Aussi le gouvernement s'empresse-t-il d'adopter de nouvelles lois pour faciliter l'arbitrage entre les patrons et les ouvriers qui ne s'entendent pas. L'une des grèves les plus graves fut celle de seize cents mineurs qui décidèrent de ne pas quitter leur mine. Ils y étaient depuis mardi, lorsque leurs femmes et leurs filles s'attaquèrent à la police et envahirent les maisons des patrons. Elles y brisèrent tout, blessèrent trois agents. Trente d'entre elles furent coffrées. Tout s'est arrangé aujourd'hui et les mineurs ont repris leur travail.

Un prêtre trouverait dans l'Extrême-Nord un remède souverain à la tuberculose

Salt-Lake City, 16. (P.A.) — Le R.P. Bernard R. Hubbard, s.j., fameux explorateur surnommé le "prêtre des glaces", a annoncé ici aujourd'hui qu'il projetait de se rendre de nouveau dans l'Extrême-Nord américain pour s'y livrer à certaines expériences des plus intéressantes. Il croit, en effet, pouvoir démontrer un jour que la graisse de phoque contient des éléments inconnus, qui guériraient de la tuberculose.

Il quittera Seattle le 20 mai pour accomplir sa onzième expédition dans le nord. Cette fois il se rendra à l'île Kink, dans la mer de Behring, où il séjournera au moins dix-huit mois.

"Nous savons, a-t-il dit, que les Russes ont apporté la peste blanche aux Esquimaux. Quatre-vingt-dix-sept pour cent de ces derniers souffrent aujourd'hui. Pourtant, en absorbant beaucoup d'huile de phoque, ils réussissent à combattre le mal et à prolonger leur vie d'une manière presque indéfinie."

Le Dr Victor Levine, de l'Université de Creighton, accompagnera le R.P. Hubbard. Ce dernier profitera de cette expédition pour composer un dictionnaire esquimau-anglais et tourner quelque 300,000 pieds de film. Il enverra aussi des rapports météorologiques aux Etats-Unis et il jettera, à l'île King, les bases d'une autre expédition, qui tentera d'explorer des terres encore inconnues qui s'étendent entre l'Alaska et le pôle Nord.

Le Canada
Journal du matin
Membre de la Presse Canadienne
Membre de l'Audit Bureau of Circulations
Le Canada est imprimé par la Compagnie de Publication du Canada, Limitée, au numéro 31 ouest rue Saint-Jacques, à Montréal
Rédacteur en chef : Edmond Turcotte
Gérant de la Rédaction : Eustache Letellier de Saint-Just
SAMEDI, 17 AVRIL 1937

Le Cabinet noir a décrété la mort du "Canada"

La liberté de la presse est menacée en notre province. On ne la bâillonne pas publiquement. On cherche à l'étrangler sournoisement.

Le *Canada*, seul journal d'opposition à Montréal, est particulièrement visé. On veut l'affamer. On *pense* l'affamer. On a peur de son courage, de sa vigueur. Tous les moyens sont bons contre lui.

Il se poursuit contre nous depuis quelque temps une pression toute-puissante auprès des fabricants de boissons alcooliques. La Commission des Liqueurs est l'instrument de cette basse vengeance politique. Quiconque annonce chez-nous trouve un accueil de glace au Pied-du-Courant.

Certains fabricants n'ont pas compris tout d'abord ce qu'on pouvait bien avoir à leur reprocher. Mais on ne s'est fait aucun scrupule de les éclairer : "Le *Canada* n'est pas un journal ami. Il faut choisir..."

Le *Canada* est un journal de qualité. Annoncer chez-nous, cela *rapporte* et nos clients le savent. Mais les maitres de l'heure ont le fouet en mains. Et pour une fois, ce n'est pas un "fouet d'Angora." Nos clients nous ont quittés à regret. Mais il faut bien vivre et la C. L. Q. a le monopole !...

Nous savons d'où vient ce coup bas. Nous n'en tenons pas le Premier Ministre responsable. Cette machine de guerre déloyale a été inventée dans les officines de l'Organisation centrale et refilée par le chef du Cabinet noir à ses exécuteurs de basses oeuvres, stipendiés ou non, du Pied-du-Courant.

C'est du chantage. Et du plus misérable. Ce personnage inventif est une des grosses légumes du régime à Québec. Entend-il inaugurer un code d'honneur nouveau ? celui des coups portés plus bas que la ceinture ?

En ce cas, gare ! Nous nous défendrons. Nous nous réjouissons lorsque n'importe quel de nos confrères trouve à vivre du fruit de sa publicité. Mais nous n'entendons pas être sacrifiés sur l'autel de l'Union nationale. On a le droit à la vie, même quand on n'est pas ministériel.

Aucun autre gouvernement du Canada ne penserait à employer contre des adversaires politiques les armes empoisonnées qu'on use contre nous. Que dirait-on si Ottawa en usait de même ?

Au fait, que dirait l'adversaire si on lui rendait simplement la monnaie de sa pièce ? Que diraient, par exemple, ceux qui s'affolent à la simple mention de leurs noms dans le *Canada* en caractère un peu gras et qui supplient d'attirer l'attention ailleurs ?

On pense tuer le *Canada*. On pense supprimer toute opposition. On se trompe. NOUS VIVRONS. Nous en donnons l'assurance formelle à nos lecteurs et le défi à nos adversaires. Mais nous vivrons *en combattant*. Et dans la lutte ardente, qu'on ne s'étonne pas si nous prenons moins de précautions oratoires que dans le passé. Nous exposerons la vérité *sans voiles*. Nous montrerons les faits et les hommes *tels qu'ils sont*. Et dans cette lutte à l'arme blanche pour préserver la décence élémentaire dans les rapports politiques, nous avons déjà l'assurance de certaines sympathies agissantes qui ne se seraient jamais manifestées autrement.

Le drapeau de la France et les Canadiens français

Avec une ingénuité vraiment charmante, un correspondant de la *Star* de Montréal se demande pourquoi les Canadiens français s'obstinent à arborer le drapeau tricolore de la République française.

Le seul fait qu'on pose cette question nous semble déjà une réponse suffisante. On proteste contre le bleu-blanc-rouge parce qu'on comprend parfaitement, sans vouloir l'avouer, qu'il est avant tout un symbole. Il manifeste partout où il se trouve la volonté de maintenir et de sauvegarder l'esprit français.

C'est cela surtout qui blesse la susceptibilité de certains tories du Canada. Les Canadiens français ne se contentent pas d'affirmer leur caractère français ; ils osent encore adopter le symbole de la France moderne : le drapeau bleu, blanc et rouge. Et pourquoi ne l'oseraient-ils pas, puisqu'il ont du coeur au ventre et n'ont absolument pas honte de leurs origines.

Les Canadiens d'origine britannique qui montrent un si grand respect pour l'Union Jack devraient pourtant comprendre les premiers qu'un drapeau peut n'être pas exclusivement l'emblème de la patrie. Il est aussi l'emblème de la race. Autrement on ne comprendrait pas que les Canadiens de langue anglais s'avouent absolument satisfaits d'adopter le drapeau des Iles Britanniques qui ne saurait représenter le Canada ni servir d'emblème au sentiment exclusivement canadien.

Dans l'Union Jack (Anglais-écossais-irlandais), les Canadiens français ne trouvent aucun, absolument aucun symbole qui puisse leur représenter un sentiment de fierté nationale. A la suite de circonstances qu'on a rappelées beaucoup mieux que nous ne saurions le faire, les Canadiens français, en l'absence d'un emblème spécifiquement canadien, ont adopté de drapeau de la France républicaine, le drapeau qui symbolise universellement la volonté de demeurer français *envers et contre tous.*

Tant que les Canadiens de langue anglaise feront de l'Union Jack leur drapeau (soit celui de leur race), les Canadiens français devront rester fidèles obstinément au drapeau bleu-blanc-rouge.

Mais quand il y aura, au Canada, un drapeau exclusivement canadien, *un drapeau dont l'Union Jack sera exclu* au même titre que le tricolore français, les Canadiens de langue française seront les premiers à l'arborer et à le mettre en évidence comme le symbole de l'unité du Canada.

Thomas Mann, citoyen de la Tchécoslovaquie

La réputation de Thomas Mann est universelle. Il est certainement l'un des écrivains allemands qui ont donné le plus d'éclat à leur pays depuis la fin de la Guerre.

N'ayant pas voulu se soumettre au régime de tyrannie que les hitlériens ont institué en 1933, l'écrivain célèbre prit le chemin de l'exil. Il vécut en France et puis en Suisse. On annonce maintenant qu'il a enfin trouvé une nouvelle patrie : il devient citoyen tchécoslovaque.

Voici ce qu'on lisait dans un récent numéro du *Figaro :*

"C'est chose faite : Thomas Mann est devenu citoyen tchécoslovaque. Comme c'est l'usage là-bas, un bourg, Prosec — entre Pardubice et Litomysl — l'a adopté. Un bourg charmant et déjà livré à la gloire littéraire, car le critique Arne Novak y a sa maison de campagne.

Toute la population, les autorités en tête, ont remis à l'écrivain des Buddenbrook, *avec une solennité parfaite, ses titres de nouveau citoyen. Le président Bénès l'a reçu ensuite à Prague.*

L'on comprend le beau geste de nos amis tchécoslovaques et le zèle personnel que mit à l'affaire le ministre, M. Kamil Krofta : il est agréable d'enrichir son pays d'un citoyen comme Thomas Mann."

Il est logique de croire que Thomas Mann se sentira moins dépaysé en Tchécoslovaquie qu'en tout autre pays sauf l'Allemagne, car il y a une minorité de langue allemande, conservant ses droits, ses libertés, sa culture et ses traditions.

Cependant, l'écrivain n'en restera pas moins un exilé d'esprit et de coeur. Et combien d'autres esprits distingués, voués à la littérature, aux sciences et aux arts se trouvent contraints de vivre loin de leur patrie, du milieu intellectuel où ils ont grandi, hors duquel ils ne sauraient avoir ni joie ni repos. On comprendra ce qu'ils peuvent souffrir moralement, en évoquant le cri de protestation de Victor Hugo : "O n'exilons personne ! L'exil est impie."

Mais le Dr Goebbels ne lit pas plus Victor Hugo que les autres poètes. De toute évidence la poésie n'est pas son affaire, non plus que les sentiments humains.

Dionne ! Dionne ! Dionne !

Elles sont cinq. On les croirait dix mille au bruit qu'elles font. Et ce n'est pas fini.

Les quintuplées de Callender sont devenues les esclaves de la publicité américaine. Elles sont heureusement encore trop jeunes pour en souffrir. Mais on songe avec une charitable inquiétude au temps où elles comprendont ce qui se passe et le sens exact de l'intérêt dont elles sont l'objet.

Il faut leur souhaiter qu'elles ne le comprennent jamais. La chose n'est pas impossible. Car l'argent a très particulièrement l'art et le pouvoir d'asservir les esprits.

Et, pour ce qui est de l'argent, les quintuplées Dionne n'ont guère d'embarras. Elles seront jusqu'à la vieillesse les privilégiées du sort, pourvu qu'une autre Canadienne française n'ait pas d'ici peu l'idée d'imiter leur mère.

A l'heure actuelle, elles sont sans rivales. Depuis le mois de juin 1935, elles ont reçu, grâce à la surveillance du gouvernement ontarien, la jolie somme de $543,174.33 de 24 contrats différents. C'est environ $300,000 par année.

Il pourrait y avoir des petites filles canadiennes qui seraient prêtes à regretter le fait qu'elles ne sont pas nées en même temps que quatre autres soeurs jumelles. Qu'elles se consolent. Car l'argent ne fait pas le bonheur, et les quintuplées Dionne seront sans doute les premières à admettre qu'il peut être une formidable entrave à une vie simple et heureuse.

Plus ça change...

(Voir le *Canada* d'hier matin, page 8, bas de la 2e colonne.)

L'hon. M. Duplessis se vantait jeudi à la Chambre d'avoir "atteint des bootleggers fameux," amis de l'ancien régime, dit-il, et qui, ligués avec la police, allaient jusque dans les hôtels proposer comme ceci : "Achetez de ma boisson, on ne vous intentera pas de poursuites."

Voire. Cela se passait dans le demimonde. A présent, on est entre gens bien : c'est le gouvernement lui-même qui refuse d'acheter licitement *la boisson des fabricants qui annoncent au* Canada.

Plus ça change, plus c'est canaille !

"Parti national fédéral"

Nous venons de lire l'étude de Pierre Vigeant intitulée *Pour une parti national fédéral.* C'est une série d'articles publiées d'abord dans le *Devoir.*

(...) L'auteur nous pardonnera sans doute d'hésiter à faire nôtre sa conclusion.

A notre sens, ce qui manque le plus à la politique canadienne-française, tant fédéral que provinciale, c'est beaucoup moins des cadres que des caractères. Quelle broyeuse de volonté, mon Dieu ! que la politique d'aujourd'hui !

Avons-nous des hommes publics suffisamment trempés pour renoncer aux avantages individualistes et immédiats qu'offrent les partis actuels ? Et si nous les avons, pousseront-ils l'abnégation jusqu'à refuser, au lendemain de leur élection, les avantages que leur offriront les détenteurs du pouvoir ? — Avouons que l'expérience n'est guère rassurante sur ce point.

Autant nous semble nécessaire un véritable parti national provincial, un *centre* provincial dévoué aux intérêts canadiens-français, autant nous craignons les conséquences d'un parti national fédéral tel que préconisé par Pierre Vigeant. A notre avis, seuls les séparatistes pourraient y trouver leur compte.

D'abord, ce parti national sera-t-il canadien-français ou simplement provincialiste ? Sur ce point, Pierre Vigeant n'est pas clair, bien qu'il donne l'impression de vouloir servir la cause canadienne-française. Il suppose qu'en évitant les discours incendiaires, ce parti pourra, sans provoquer de réaction violente chez les Anglo-Canadiens, réaliser dans le plan fédéral un programme canadien-français.

Telle n'est pas notre opinion. Jamais nos francophobes et nos anticatholiques ne nous ont paru naïfs à ce point. Le premier ministre Hepburn et les catholiques ontariens n'ont guère mis de jactance à leur lutte pour une meilleure répartition des impôts scolaires, et, cependant, au témoignage d'Hepburn lui-même, cette revendication calme et ordonnée a failli déclencher une guerre religieuse en Ontario. Notre parti national serait-il plus diplomate et plus sage que les évêques et les chefs du mouvement catholique ontarien ? Et quand la lutte sera non seulement celle de la religion, mais celle de la race, croit-on que le fanatisme dormira plus profondément ?

• • •

Et que pouvons-nous attendre d'une réaction ? La Province de Québec compte soixante-cinq députés fédéraux sur deux cent quarante-cinq, soit à peine le quart. Est-il même certain que notre province n'élirait que des députés nationaux ?

Si le parti national fédéral est ostensiblement canadien-français, sa seule existence troublera la paix canadienne infiniment plus que certains discours nationalistes dont notre monde politique s'est récemment scandalisé.

Si ce parti national n'est pas ostensiblement canadien-français, il ressemblera aux deux autres dès le lendemain des élections.

Aussi longtemps que l'on ne nous aura pas fourni une argumentation plus convaincante, nous préférerons à ce projet la formation d'un parti fédéral nouveau préconisant un programme social précis, orthodoxe et courageux acceptable aux Canadiens honnêtes de toute race.

Les luttes nationales ne ressemblent-elles pas un peu aux luttes religieuses ? Or, le Pape demande aujourd'hui la dissolution des partis catholiques, afin de permettre à ses meilleurs militants d'exercer une influence plus étendue sur les partis, sur toute la politique et la vie nationale. N'en serait-il pas ainsi de l'influence canadienne-française en ce pays à majorité anglaise, surtout si nous réussissons à former enfin des apôtres du patriotisme et non plus des prédicateurs de bonne entente, dans une province où la bonne entente à tout prix ne cesse de jouer contre nous ?...

Eugène L'HEUREUX

(L'*Action catholique*)

Les livres

L'ETAT, CE NEANT, par Edouard Julia. — Un vol. in-8e coquille, chez Bernard Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris 6e.

L'Encyclopédie française, qui nous apporte sans doute la vérité officielle, a pu, en 700 pages, faire le tour des connaissances humaines sur l'*Etat moderne* sans soupçonner l'existence de l'"étatisme". Voilà pourtant une maladie actuelle dont nous pourrions bien mourir, les empiétements de l'Etat préparant simplement la disparition de l'individu : certains régimes ont déjà pris une sérieuse avance sur cette voie. Mais la liberté existe encore dans nos dictionnaires, et le libéralisme a conservé des défenseurs.

Dans ses chroniques hebdomadaires du *Temps*, Edouard Julia, de 1919 à sa mort, en 1933, a soutenu les thèses libérales avec finesse et mordant. Les études politiques et économiques réunies ici combattent au fond pour la liberté spirituelle, incompatible avec la contrainte matérielle et morale. Aujourd'hui, aux yeux du plus grand nombre, la cause du libéralisme apparaît comme perdue. Une telle oeuvre, où la passion profonde éclate par instants sous un scepticisme et une ironie de forme, soutient l'effort de l'individu libre et responsable, créateur des civilisations devant les masses qui s'abandonnent à l'Etat-Providence avec un entier détachement de leur dignité.

Edouard Julia fut un des maîtres incontestés du journalisme contemporain. De l'actualité, il excelle à dégager la ligne permanente. Ses papiers n'ont aucunement vieilli. Tel, écrit, il y a dix ans, pourrait aussi bien être d'hier. On plaisante couramment les "économistes" et leurs déductions. Essayez donc avec celui-là.

Ces pages résument une vigoureuse attaque contre les doctrines marxistes et, par anticipation, contre l'actuelle "expérience Blum", les 40 heures, le "pouvoir d'achat", toutes erreurs génératrices de misère, et aussi contre les conceptions "totalitaires" qui appellent l'impérialisme et la guerre. Edouard Julia ne se flattait d'ailleurs pas d'être un défenseur des "classes dirigeantes" qui, à son avis, se dirigent fort mal parce qu'elles s'abandonnent aux suggestions de leurs adversaires. Lisez d'autre part le chapitre sur la crise monétaire de 1926 : *Les Emmurés.* Il a conservé toute sa valeur. En matière financière, il défend les solutions "orthodoxes", auxquelles reviennent aujourd'hui — timidement — leurs adversaires déterminés de la veille. Le rappel des thèses de M. Léon Blum sur la faillite des "solutions de confiance" a, à ce point de vue, gardé quelque saveur.

L'ensemble de ces essais constitue en définitive une véritable somme du libéralisme économique. Dans le désarroi actuel, où l'on admet un peu facilement que "les théories appartenant au passé ont fait leur temps", ceux qui cherchent honnêtement la vérité pourront méditer cette pensée claire, précise, courageuse. Ils y trouveront en outre un plaisir intellectuel d'une rare qualité.

EN ESPAGNE

Allemands et Italiens font mauvais ménage

par le capitaine J.-R.-J. MACNAMARA
membre conservateur du Parlement britannique

(Le capitaine J.-R.-J. Macnamara, député conservateur de Chelmsford, nous donne dans le présent article son appréciation sur la valeur combative des différentes troupes aux prises en Espagne.

Le capitaine Macnamara, qui a servi aux Indes pendant six ans, de 1927 à 1933, dans les "Royal Fusilliers", a récemment visité le front de Madrid avec une commission du Parlement britannique composée de membres de tous les partis.)

Quelque part dans la banlieue nord de Madrid, à l'abri d'une colline de terre rouge, une longue rangée d'oliviers se perd dans la vallée. Parmi les arbres, entourée d'un petit jardin, une petite maison au toit rouge se tient cachée. Par une froide et lumineuse matinée d'hiver, je me tenais aux abords de cette maison. Non loin de moi un canon était caché parmi les oliviers et, à ses côtés, un tank.

Ce logis pittoresque était tout simplement le quartier général d'une brigade de la Colonne Internationale. Je prenais congé du commandant de cette colonne, le général Kléber, un soldat de fortune qui s'est battu sur tous les fronts du monde, de Chine jusqu'en Amérique du Sud.

Comme je contemplais ce général, non pas en uniforme, mais vêtu d'un simple pull-over, mes pensées erraient sur les lointaines campagnes de "Malborough". Puis je prenais conscience que j'étais en Espagne, la terre de Don Quichotte, et je pensais à Franco se heurtant à Madrid.

Comme tout le monde le sait, c'est par une révolte au Maroc que la guerre civile a commencé, suivie bientôt d'insurrections militaires dans les casernes espagnoles. Le général Franco avait donc commencé avec un immense avantage initial, possédant de ce fait l'armée régulière et ses armes. A cela s'ajoutait l'aide immédiate de l'Allemagne et de l'Italie lui fournissant un matériel varié.

Quand au gouvernement, il était dépourvu de tout. L'appui du matériel russe ne devait se faire sentir que plus tard ; par conséquent les gouvernementaux en étaient réduits à se rendre au combat désorganisés et avec des armes de fortunes ; ils se couchaient côte à côte dans des tranchées toujours creusées en ligne droite à cause de leur ignorance, et ils tiraient contre l'envahisseur qui, lui, avançait en formation stratégique.

Si quelques batteries d'artillerie n'étaient pas demeurées fidèles au gouvernement le chemin de l'envahisseur aurait été encore plus dégagé. J'ai toujours entendu dire par un officier britannique, qui m'a convaincu de la véracité de ses observations, que les officiers espagnols nuisaient à la combativité de leurs hommes plus qu'il n'y aidaient et que les soldats se battent infiniment mieux sans chefs. Je commence à croire que ceci est vrai : l'Espagnol est un individualiste, il ne demande ni ne désire être commandé.

Les Marocains diffèrent totalement des Espagnols. Le Marocain des montagnes est individualiste, mais les insurgés n'ont pas pu en recruter. Ils ont dû se contenter des hommes des plaines qui souffrent beaucoup du froid. Ces hommes ont combattu avec entêtement alors que bien commandés et ils furent certainement pendant quelques mois l'ossature de toutes les offensives. Maintenant, je crois comprendre qu'il en reste plus un seul ; d'autres sont à l'entraînement.

On a écrit bien des choses au sujet de la cruauté de ces Marocains ; d'autre part, du côté opposé, on a raconté des traits de leur bienveillance à l'égard des enfants. Quiconque connaît bien l'Afrique et les Indes sait que les deux versions sont exactes. Ce type d'homme, de par le monde, souvent souriant, joyeux, même enfantin, devient forcené quand on lui lâche les rênes.

Il semble maintenant, au fur et à mesure que le temps passe, que le général Franco s'appuie de plus en plus sur les soldats des troupes régulières allemandes et italiennes. J'estime qu'il y a environ 10,000 Italiens et de 20,000 à 30,000 Allemands sur le territoire contrôlée de Franco.

D'après ce que l'on entend et contrairement à ce que disent Rome et Berlin, les Italiens et les Allemands ne semblent pas avoir fait très bon ménage. Les Allemands se moquent des Italiens qu'ils traitent de "Macaroni". Les Italiens, rendus orgueilleux parce qu'ils viennent de gagner une guerre, ne supportent guère la plaisanterie. De plus, les gouvernementaux considèrent les Italiens comme de meilleurs soldats que les Allemands — les Italiens le savent. Ceci s'explique du fait que les Italiens sont de véritables volontaires, alors que les Allemands sont plutôt des volontaires forcés.

Quand j'étais à Madrid, la Colonne Internationale était forte de 3,000 à 5,000 hommes. Maintenant elle doit comprendre de 20,000 à 30,000 hommes dans toute l'Espagne. Les volontaires des forces aériennes, eux, sont de véritables mercenaires qui reçoivent d'importants salaires et une gratification de 60,000 francs par avion descendu, tandis que la Colonne Internationale est composée d'hommes qui se battent pour un idéal.

De ma vie je n'ai vu une troupe semblable à la Colonne Internationale. J'ai parlé à nombre d'entre eux, de bien des nationalités différentes et quelquefois pendant plusieurs heures de suite. La bravoure est admirable. La plupart d'entre eux reçoivent pour la première fois le baptême du feu.

La Colonne Internationale n'est pas composée d'hommes aguerris, mais d'hommes qui se sont glissés à leur propre compte en Espagne, des pays les plus divers. Il y a peu d'Anglais, mais leur nombre s'accroît. Il y a des Français et cette langue est employée couramment pour les ordres. Il y a un grand nombre d'Italiens, des Polonais, des Hongrois, des Tchèques, etc. ; mais, à mon avis, elle est surtout composée d'Allemands — de jeunes Allemands de la classe ouvrière, qui se sont évadés de l'Allemagne nazie, leur patrie, afin de combattre le régime hitlérien. Toutefois, c'est encore les Italiens qui remportent la palme. Tous ceux à qui j'ai parlé s'accordent pour affirmer que les compagnies italiennes montrent le plus grand acharnement.

• • •

Quelle que soit l'opinion politique que l'on puisse professer, de quelque côté que penche la sympathie, l'on se souviendra dans les années à venir de l'héroïsme déployé dans la guerre civile espagnole.

De même l'histoire n'oubliera de sitôt les "gars" des milices inexpérimentée qui, avec un fusil pour huit, endiguèrent les attaques de Franco à partir de Tolède pour finalement barrer la route à l'armée insurgée aux portes de la capitale.

Malgré l'amalgame dont est composé la Colonne Internationale, un esprit de sacrifice commun l'anime. Ses survivants se souviendront plus tard avec émotion de l'étrange et héroïque aventure de leur jeunesse. Nous pouvons blâmer une intervention qui aggrave les choses. Mais si nous faisons abstraction de toute politique, nous ne pouvons qu'admirer leur courage de soldats.

Je termine en disant que, selon moi, le temps travaille pour le gouvernement. Le gouvernement dispose d'un plus grand nombre d'hommes. Leur entraînement s'améliorera avec la durée de la guerre. La nécessité seule imposera l'organisation de l'arrière. En leur qualité de volontaires, les étrangers sont populaires. Du côté du général Franco, les soldats étrangers nuiront à sa popularité en Espagne. L'aide pour sa cause se ralentira et il devra placer sa confiance dans l'étranger. Or, les soldats étrangers bravent moins allègrement la mort que les volontaires et il est possible qu'ils finissent par chercher un moyen de se soustraire aux dangers dans lesquels ils ont été précipités.

Capt. J. R. J. MAC NAMARA

(Copyright A. L. I. Reproduction même partielle interdite).

Labeur d'écrivain

Sauf erreur ou omission, nous n'ignorons rien de ce qui se passera durant l'année 1937. Les prophètes ont exercé énergiquement leur aventureuse profession. Ils n'ont pas consenti à nous laisser le plaisir de la surprise. Ce plaisir était presque le seul qui nous restât.

Heureusement, les prophètes se trompent quelquefois. On le dit, et nous ne possédons pas de documents nous autorisant à nous inscrire en faux contre cette opinion répandue.

Mais, comme si les prophètes ne suffisaient pas à nous fournir tous renseignements touchant les désagréments ou les joies qui nous sont réservés, on a consulté un certain nombre de personnages éminents sur ce qu'ils comptent faire pendant les quatre saisons. Au premier rang de ces personnages éminents se trouvent naturellement les écrivains. Or, les écrivains, s'ils ne savent pas toujours très bien ce qu'ils font, savent toujours parfaitement ce qu'ils feront. En tout cas, ils croient le savoir, et ils en éprouvent un grand contentement.

La plupart de ceux qui ont été consultés à propos des manifestations éventuelles de leur activité si intéressantes n'ont pas hésité à reconnaître qu'ils publieraient des volumes impatiemment attendus par le public. Aucun n'a avoué qu'il consacrerait son année à la méditation. La méditation n'est pas à la mode. Particulièrement chez les écrivains. Les circonstances ne tolèrent pas qu'ils méditent. Elles les obligent à écrire. Il y a temps pour tout. On regrettera sans doute que les heures ne soient plus assez favorables pour permettre aux écrivains de méditer avant d'écrire ou de méditer pour écrire. Il serait téméraire, à ce point de vue, de trop exiger de notre époque. Et puis si les écrivains méditaient beaucoup ils n'écriraient peut-être plus. Quel dommage pour nous et pour les progrès de la civilisation européenne et de l'esprit humain ! Dieu merci, nous n'avons rien à redouter à cet égard !

Les écrivains interrogés ont donc répondu quasi à l'unanimité qu'ils publieraient en 1937 chacun quatre ou cinq volumes. Quelques-uns, dont vous apprécierez à votre guise la réserve et la modération, ont déclaré qu'ils n'en publieraient que trois. Mais trois volumes, ce n'est pas négligeable dans la vie d'un homme et le cours d'une année, sinon dans l'histoire d'une littérature. Nous avons ainsi la preuve que les écrivains sont admirablement laborieux. Ils ont beau avoir du talent, du génie, de la facilité, ils sont admirablement laborieux en outre. Ils sont peut-être un peu méconnus comme travailleurs. Ils sont méconnus de tant de façons qu'ils ont renoncé à souffrir d'être méconnus comme travailleurs. Cette renonciation ou ce renoncement les honore.

L'autre dimanche, un écrivain de mes amis entrait dans un bureau de postes pour acheter des carnets de timbres. Car, fastueux, il avait l'ambition de n'acheter pas moins que des timbres en carnets. Il était midi sonnant, ou sonné. Il n'était pas midi une minute. L'employée, debout devant son guichet sur le plateau duquel elle n'avait pas mis la pancarte : "Fermé", se disposait à décamper. Elle était maussade, nonobstant. Elle répondit au bon client, en lui refusant ses timbres : "Est-ce que vous travaillez, vous, le dimanche ?" *(Sic.)* Le client, timide et modeste, parce qu'homme de lettres, n'osa pas remontrer à la demoiselle de mauvaise humeur qu'il travaillait le dimanche et aussi la semaine. Il s'en fut au "tabac" voisin acheter ses timbres, déjeuna peu ou prou, et se remit à la tâche en dépit du préjugé de la petite postière. Il avait probablement à parfaire dare-dare le sixième volume qu'il publierait en 1937...

Sous quel prétexte ne pas être émerveillé de cette puissance de travail des écrivains ! Et notez que les écrivains en cause se proposent tous de répandre leur énergie dans les genres les plus différents : romans, souvenirs, récits de voyages, théâtre, films... Ils ont le don, le don généralisé. Les recherches des savants de laboratoires n'ont pas jusqu'à maintenant procuré le moyen d'y remédier. Hélas ! le mal ne sera peut-être jamais curable. Le vieux Viennet se flattait jadis d'exceller "dans la fable". Les écrivains d'aujourd'hui sont réduits à exceller dans tous les genres. Le pis est qu'ils s'accommodent avec bravoure de cette fatalité. Les cinq volumes annuels, et des genres les plus divers, "ne leur font pas peur" !

Est-ce qu'il ne convient pas de se demander si une telle fécondité n'est pas dangereuse et si, en définitive, ce n'est point le public qui a peur ?

J. E.-C.

(Le *Temps*)

Le dernier élève de Rossini

Avec Widor disparaît le dernier élève de Rossini. Celui-ci, en effet, fit travailler le jeune organiste venu se fixer à Paris en 1865. L'élève avait vingt ans. Le maitre en avait soixante-treize. Il venait de quitter le Boulevard pour s'installer dans sa "maison de campagne" de Passy. C'est là que le jeune Widor venait chercher les enseignements du célèbre compositeur dont les dernières annés marquaient aussi le crépuscule de la musique italienne.

Rossini était de 1792. Ainsi un de ses élèves aura été bien près de célébrer le cent cinquantenaire de sa naissance. C'eût été un record peu ordinaire. Et Widor pouvait se vanter de tenir d'un témoin des anecdotes sur Napoléon. Ceux qui peuvent en dire autant ne doivent plus être nombreux.

L'Hôtel Windsor est le centre des affaires et de la vie sociale à Montréal ... c'est le rendez vous par excellence pour le déjeuner ou le dîner, les réceptions, les soupers après le théâtre, les banquets et les bals. Sa cuisine sy fait les délices des gourmets. Ses vins ont une réputation à travers le Canada.
HOTEL Windsor

Proposition des pharmaciens à la Commission Brien

Ils refusent les cinq sous offerts par les médecins et demandent six sous

Un compromis

La Commission d'enquête Brien a continué hier après-midi, sous la présidence de M. J.-H. Brien, échevin de Rosemont, son enquête approfondie sur le conflit survenu entre pharmaciens et médecins en rapport avec le partage de l'allocation municipale de chômage pour les soins médicaux.

La commission a de nouveau entendu les représentants des pharmaciens, MM. J.-A. Lapointe, J.-A. Gohier et A. Bergeron. Ceux-ci refusent d'accepter le partage sur la base suggérée, à savoir 19 sous pour les médecins, 5 sous pour les pharmaciens et un sou pour l'administration. Ils demandent que la part des pharmaciens soit de 6 sous.

Cependant, ils consentiraient peut-être à accepter cinq sous à condition que les cartes pour soins médicaux, au lieu d'être distribuées chaque mois à tous les chômeurs, ne le soient qu'à la demande du chômeur malade.

Le Commission Brien a décidé qu'elle entendra de nouveau les médecins, à qui elle fera part des suggestions des pharmaciens. Ensuite, les pharmaciens reviendront devant la commission; puis, ce sera encore les médecins; et encore après les pharmaciens.

Deux nouveaux éléments sont venus brouiller encore davantage une situation déjà fort embrouillée. Les dentistes voudraient bien avoir une part de l'allocation pour les soins dentaires aux chômeurs et les "nurses" ont demandé hier à la Comuission Brien si leurs services ne seraient pas utiles aux chômeurs.

C'est M. W.-H. Angus, président du Victorian Order of Nurses, accompagné de Mlles Moag et Marceau, qui ont offert les services des gardes à la Commission Brien, hier après-midi.

Une toile célèbre prend enfin le chemin du Canada

New-York, 16. (P.A.) — La Galerie nationale du Canada vient d'acquérir la fameuse toile du peintre italien Piero di Cosimo, intitulée "Vulcain et Eole, professeurs d'humanité".

Les agissements des Doukhobors

Ottawa n'interviendra que si la Colombie anglaise le lui demande

Ottawa, 16. (P.C.) — Selon toute vraisemblance, le gouvernement fédéral n'a pas reçu, du premier ministre de Colombie-anglaise, l'honorable T. D. Pattullo, la requête que celui-ci lui aurait envoyée pour lui demander de l'aide contre les Doukhobors.

Les menaces proférées par les Doukhobors auraient empêché aujourd'hui des ouvriers de Grand-Forks (en Colombie-Anglaise) de poursuivre les travaux d'installation d'un relais radiophonique. Le ministre du Transport, l'honorable C. D. Howe, affirme n'avoir pas entendu parler de cet incident. Il a néanmoins envoyé une demande de renseignements à ses représentants de Colombie.

On sait que récemment, l'honorable Ernest Lapointe, le ministre de la Justice, a promis que si l'aide du gouvernement fédéral devenait nécessaire à l'autorité provinciale de Colombie-Anglaise, dans sa lutte aux Doukhobors, il la lui accorderait.

On accuse les Doukhobors de pratiquer le terrorisme dans la région de Nelson. On dit qu'ils prétendent se soustraire à toute loi humaine et que c'est la raison pour laquelle ils auraient empêché l'installation de la station radiophonique que l'on sait, pour laquelle il a fallu procéder à certaines expropriations.

La plupart des Doukhobors vivent au Canada depuis quarante ans, ou bien sont Canadiens de naissance, et la loi de déportation ne saurait s'appliquer à eux.

Le conseil des ministres a préparé hier les travaux de la conférence impériale

Ottawa, 16 (P.C.) — Le conseil des ministres, aujourd'hui, s'est consacré à la préparation des travaux de la conférence impériale de Londres, qui aura lieu tout de suite après le couronnement de Leurs Majestés George VI et la reine Elizabeth. Chacun des ministres a tenu à mettre à jour les affaires de son ministère avant de s'embarquer, à la fin de la semaine prochaine, pour l'Angleterre.

LE "CANADA"

MOTS CROISÉS

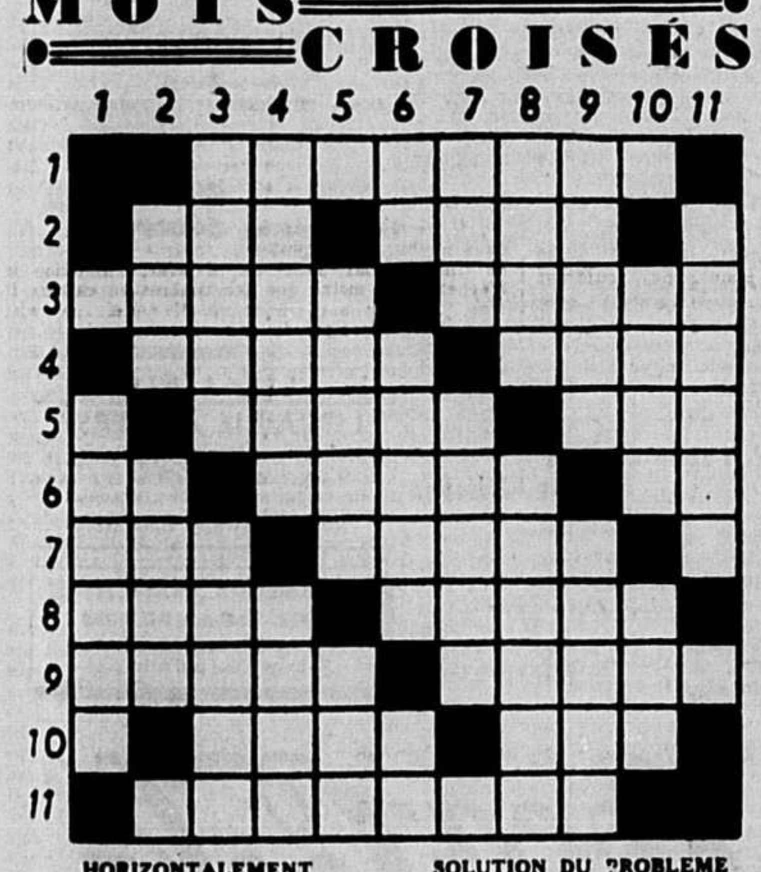

HORIZONTALEMENT

1—Transiger.
2—Beau. — Détériorer par l'usage.
3—Amener vers soi. — Petit de l'oie.
3—Sillon creusé dans une roche. — Masse de neige durcie.
5—Etendue d'eau peu profonde. — Monsieur, en anglais.
6—Symb. chim. de chlore. — Lieu de supplices. — Conj. de négation.
7—Genre de liliacées. — Espèces de tonneaux qui servent à transporter l'eau.
8—Présentement. — Ramer.
9—Chaine de rochers à fleurs d'eau. — Boue.
10—Mouvement circulaire. — Adj. poss.
11—Faire des découpures en forme de dents.

VERTICALEMENT

1—Sortir de l'oeuf.
2—Deux fois. — Monnaie italienne.
3—Privation de ce dont on jouissait. — Réunion de personnes qui professent la même doctrine.
4—Vigilant. — Une des collines de Jérusalem.
5—Qui annonce de la gaieté. — Tonneau.
6—Pron. pers. — A la fin. — Note de la gamme.
7—Préfixe qui marque l'égalité. — Qui appartient aux joues.
7—Partie interne. — Forme d'un Etat.
9—Anneaux de cordage. — Ensemenser.
10—Qui concerne les brebis. — Peigne de tisserand.
11—Grande ignorance.

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1		C	I	M	E		A	T	L	A	S
2	D	A		O	T	A	G	E			O
3	U			T	A	L	E	N	T		D
4	E	R	G		T	O	N	T	U	R	E
5	L	A	I	E		I	D	U	M	E	E
6		M	O	N	T		A	R	E	C	
7	B	O	R	N	E	S		E	U	R	E
8	I	N	N	O	M	E	S		R	U	T
9	B		O	B	O	L	E	S			O
10	L			L	I	S	T	E		O	C
11	E	Q	U	I	N		I	S	S	U	

Déménagez-vous?

Si vous déménagez cette année, vous éviterez toute interruption de service en nous faisans connaitre votre nouvelle adresse.

Le "Canada" vous sera livré à votre nouvelle adresse le jour que vous voudrez en nous envoyant le coupon ci-dessous où vous indiquerez **votre ancienne adresse aussi bien que la nouvelle.**

LE CANADA
33 ouest, rue St-Jacques,
MONTREAL

Messieurs,

Je change d'adresse le *1937*
Ancienne adresse ....
Nouvelle adresse ....
NOM ....

Arrestation de deux bandits qui avaient blessé deux hommes et enlevé un médecin

Plattsmouth, Neb., 16. (P.A.) — Deux bandits qui avaient blessé deux hommes et avaient enlevé un médecin, aujourd'hui, à Topeka, dans le Kansas, ont été arrêtés ce soir par le shérif Homer Sylvester et son frère, aux confins de cette ville. Les escarpes ont été surpris au moment où ils arrêtaient leur auto en bordure de la route. Ils n'ont pas osé opposer de résistance, ont rendu leurs revolvers et ont avoué être les auteurs de l'attentat survenu à Topeka.

Les deux bandits, Gerald Lewis et Robert Suhey, sont soupçonnés d'avoir commis, le 12 mars dernier, un vol de $18,000 à la banque Northern Westchester, à Katonah (N.-Y.). Ils ont été attirés aujourd'hui dans une souricière au bureau de postes de Topeka, mais ils ont réussi à s'en échapper après avoir blessé Wayne W. Walker, âgé de 27 ans, agent de la police fédérale, et un citoyen du nom de O. D. Davis. Plus tard, ils ont enlevé le Dr Sam Hibbard, de Sabetha (Kas.), et l'un d'eux l'a forcé à lui soigner une blessure à un bras, après quoi ils se sont enfuis dans son automobile.

M. Lacroix est étranger à la société Eastern Oil

(Suite de la page 1)

tion, Limitée", nous avons acheté de la gazoline en 1927-28 pour expédier à Causapscal; nous nous en sommes servi pour nos tracteurs dans nos opérations forestières, lesquelles étaient exemptées de la taxe de gazoline par la loi existant alors, "Chapitre 25 des Statuts 14, George V." et qui se lit comme suit:

Article 2. — "Les mots 'véhicule moteur' ont la même signification que dans la loi concernant les véhicules automobiles; ces mots ne comprennent pas le véhicule d'un genre quelconque mu par la gasoline, qui est utilisé pour une exploitation agricole, industrielle, forestière ou de pêche et qui ne sert pas au transport sur les chemins publics". (Voir aussi article 14 de la loi).

Si on a reçu de la gasoline à la frontière, elle a été exportée dans l'état du Maine pour servir à l'exploitation forestière américaine. Il n'y a pas de droit payable au gouvernement de la province de Québec sur cette gasoline vu qu'elle est utilisée du côté américain seulement.

Il ne serait pas nécessaire d'attirer l'attention du premier ministre sur les détails ci-haut mentionnés, mais étant donné que le public a été sciemment mal informé, je crois qu'il est nécessaire de rétablir les faits tel qu'ils ont existé.

Je tiens à conserver avec le public ma renommée d'honnête homme, peu importe les attaques dirigées contre moi, par vengeance, et venant de l'avocat du Comité des Comptes publics, Monsieur Duplessis.

Bien à vous,
Ed LACROIX

* * *

St-Georges Beauce,
le 16 avril, 1937.
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE BEAUCE

Je soussigné, Adélard ,Gilbert, notaire de St-Georges de Beauce, déclare:

1.—Que j'ai pris connaissance par les journaux des déclarations et insinuations faites par l'honorable Duplessis ou autres à l'enquête des Comptes publics, au sujet de M. Ed. Lacroix, de St-Georges, Beauce, membre du Parlement fédéral.

2.—Que Amédée Dionne, de St-Georges, Beauce, a toujours été le gérant de Eastern Oil, Ltd., pendant le temps que cette dernière a opéré, c'est-à-dire de 1927 à 1933.

3.—Que la dite Compagnie a été incorporée par Ludger Dionne, Amédée Dionne, Arsène Dionne, Ulric Dionne et madame Amédée Dionne et que les présidents en ont été: Arsène Dionne pendant un certain temps et ensuite le dit Amédée Dionne comme président et gérant.

4.—Que durant toute cette période, le dit Amédée Dionne a eu l'administration complète, totale, entière et exclusive de cette compagnie; qu'il a eu l'entière responsabilité des achats, des ventes, de la tenue des livres et toutes les opérations de la compagnie.

5—Que le dit Ed. Lacroix n'a jamais été président, ni même directeur de la compagnie, qu'il ne s'est jamais occupé de son administration active, ni du détail de ses opérations et qu'il a toujours laissé la discrétion la plus absolue dans la conduite des affaires de la compagnie au gérant, Monsieur Amédé Dionne.

Et j'ai signé, lecture faite.
Assermenté devant moi à
St-Georges, Beauce, ce
16e jour d'avril, 1937.
Adélard GILBERT
Fernand MICHAUD, N.P.

* * *

CANADA,
Province de Québec,
District de Beauce.

Je, soussigné, Alfred Rodrigue, agent d'assurance de Saint-Georges de Beauce, déclare:

1.—Que j'ai pris connaissance par les journaux des déclarations et insinuations faites par l'honorable Duplessis ou autres à l'enquête des Comptes publics au sujet de M. Ed. Lacroix, de Saint-Georges de Beauce, membre du Parlement fédéral.

2.—Que M. Amédée Dionne, de St-Georges de Beauce, a toujours été le gérant de Eastern Oil Limited pendant le temps que cette dernière a opéré, c'est-à-dire de 1927 à 1933.

3—Que la dite compagnie a été incopornée par Ludger Dionne, Arsène Dionne, Ulric Dionne et Mme Amédé Dionne et que les présidents ont été: Arsène Dionne pendant un certain temps et ensuite le dit Amédée Dionne comme président et gérant.

4—Que durant toute cette période, le dit Amédé Dionne a eu l'administration complète, totale, entière et exclusive de cette compagnie, qu'il a eu l'entière responsabilité des achats, des ventes, de la tenue des livres et de toutes les opérations de la Compagnie.

5—Que le dit Ed. Lacroix n'a jamais été président, ni même directeur de la compagnie, qu'il ne s'est jamais occupé de son administration active, ni du détail de ses opérations et qu'il a toujours laissé la discrétion la plus absolue dans la conduite des affaires de la compagnie au gérant, Monsieur Amédé Dionne.

Et j'ai signé, lecture faite.
Assermenté devant moi à St-Georges Beauce, ce 16e jour d'avril, 1937.
Alfred RODRIGUE
Fernand MICHAUD, N.P.

* * *

Canada
Province de Québec,
District de Beauce

Je, soussigné, Edouard Lacroix, membre du Parlement fédéral, de St-Geores de Beauce déclare :

1.—Que j'ai pris connaissance par les journaux des déclarations et insinuations faites par l'honorable Duplessis ou autres à l'enquête des Comptes publics, contre moi-même.

2.—Que M. Amédée Dionne de St-Georges a toujours été le gérant de Eastern Oil Limited pendant le temps que cette dernière a opéré, c'est-à-dire de 1927 à 1933.

3.—Que la dite compagnie a été incorporée par Ludger Dionne, Amédée Dionne, Arsène Dionne, Ulric Dionne et Madame Amédée Dionne, et que les présidents ont été : Arsène Dionne pendant un certain temps et ensuite le dit Amédée Dionne comme président et gérant.

4.—Que durant toute cette période le dit Amédée Dionne a eu l'administration complète, totale, entière et exclusive de cette compagnie; qu'il a eu l'entière responsabilité des achats, des ventes, de la tenue des livres et de toutes les opérations de la compagnie.

5.—Que je n'ai jamais été le président, ni même directeur de la dite compagnie, que je ne me suis jamais occupé de son administration ni du détail de ses opérations.

Et j'ai signé, lecture faite.

Assermenté devant moi à St-Georges Beauce.

Fernand Michaud, N. P.

Ce 16e jour d'avril, 1937.
Ed. LACROIX.

Van Zeeland en Amérique

Il se rendra d'abord à Washington, où M. Roosevelt lui-même le recevra

Bruxelles, 16. (P.A.) — Le premier ministre belge, M. Paul Van Zeeland, chargé par la France et l'Angleterre d'étudier l'épineuse question des barrières tarifaires, qui épuisent lentement le commerce international, tient à avoir des renseignements de première main avant de se rendre à la conférence économique mondiale que tous attendent impatiemment. Après avoir reçu ces jours-ci, le Dr Hjalmar Schacht, l'homme de confiance d'Hitler, il annonce qu'il viendra aux Etats-Unis rencontrer le président Roosevelt et son secrétaire d'Etat, M. Cordell Hull. On ignore encore la date exacte de son départ pour les Etats-Unis, mais M. Roosevelt, en apprenant son intention, s'est empressé de lui faire savoir qu'il serait enchanté de le recevoir. Il se peut aussi que Norman H. Davis, envoyé plénipotentiaire de M. Roosevelt à Londres, se rende à Bruxelles avant que M. van Zeeland parte pour Washington. On semble d'avis partout qu'avec M. Van Zeeland comme ambassadeur, le commerce international a de grandes chances de prendre un nouvel essor.

La validité du traité de Locarno

La France et la Grande-Bretagne resteront fidèles à leurs engagements

Londres, (P.C.-Havas) — La France et la Grande-Bretagne entendent ne renier en rien les engagements qu'elles ont pris en signant le traité de Locarno, et elles affirmeront, dans quelques jours, qu'elles sont toujours disposées à les respecter, en dépit du fait que la Belgique en soit revenue à sa politique d'avant-guerre et qu'elle ne veuille plus rien promettre à ceux qui s'engageront à la protéger en cas de guerre. Quelques modifications seront toutefois apportées au texte du traité initial.

La France et la Grande-Bretagne reconnaitront donc la légitimité du désir de la Belgique d'avoir ses droits et ses devoirs dans le domaine international; elles noteront que ce pays s'oppose à toute violation de son territoire et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour que sa neutralité soit respectée; elles signaleront que la Belgique veut rester fidèle à la Société des Nations; elles la libéreront de toutes les obligations qu'elle avait prises en signant le traité; pour réaffirmer enfin qu'elles garantiront toujours à la Belgique son intégrité territoriale.

Pèlerinage annuel des Pères rédemptoristes

Les Pères Rédemptoristes organisent leur pèlerinage annuel à Sainte-Anne de Beaupré pour les 5, 6 et 7 juin prochain. Ce pèlerinage se fera par bateau. Départ du quai Victoria, à 3 heures le 5, retour le 7 vers les six heures. S'adresser chez les Pères rédemptoristes, 560, Boul. Crémazie (Est), DUpont 6521, 1915, 0211, LA. 7201, YO. 5417.

L'Allemagne possède son académie de l'aviation

Berlin, 16. (P.A.) — Le général Herman Goering a présidé aujourd'hui l'inauguration d'une nouvelle académie de l'aviation. "Cet organisme, a-t-il déclaré, aura pour tâche de réunir tous les savants allemands qui s'intéressent à l'aéronautique afin qu'ils puissent ensemble obtenir d'aussi éclatantes réussites dans ce domaine que les experts étrangers.

Le commerce du Canada atteint son chiffre le plus élevé depuis 1930

Ottawa, 16. (P.C.) — L'honorable M. Ilsley, le ministre du Revenu, a publié aujourd'hui des chiffres qui montrent que le commerce canadien a atteint, pendant l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1937, un sommet qu'il n'avait jamais même approché depuis 1930, c'est-à-dire $2,393,211,652, contre $1,733,050,567 en 1935-1936.

Le commerce du pays est descendu à son plus bas point en 1933, alors qu'il s'est placé à $886,985,126, exportations et importations comprises.

En 1936-1937, les exportations ont atteint une valeur de $1,061,181,906, et les importations, $671,868,661. Les premières ont augmenté de $212,151,489, et les secondes, de $109,165,572.

Le Club Wilfrid-Laurier réélit Mme Alphonse Brodeur

(Suite de la page 16)

ses connaissances étendues de la politique, madame Brodeur a apporté à nos assemblées un éclatant succès. Par son dévouement et son accueil toujours bienveillant, elle a gagné depuis longtemps la confiance et le coeur de tous les membres de notre Club.

"Aux vice-présidentes, à la secrétaire adjointe, à la trésorière, aux dames du comité de recrutement et de réception, nous exprimons notre gratitude et notre bien vive reconnaissance pour l'aide constante qu'elles nous ont donnée; leur travail et leur accueil ont complété le succès et l'entente de nos réunions mensuelles.

"Nos remerciements sont acquis au bureau de direction de l'hôtel Windsor pour leurs nombreuses courtoisies.

"Mesdames, voici le jour de notre dernière assemblée.

"Dès maintenant recrutons d'autres membres afin de prolonger la vie du Club Wilfrid-Laurier, car les personnes qui ne sont pas membres de notre Club ne savent pas les connaissances qu'elles acquerraient, si elles assistaient aux conférences qui nous sont données par des conférenciers compétents, dont la voix sympathique et persuasive prépare la femme à mieux comprendre les problèmes graves et si complexes qui surgissent ces années-ci.

"Puissions-nous aussi, mesdames, mettre à profit les sages conseils que les conférenciers nous ont donnés. N'oublions pas non plus le rôle prépondérant de la femme dans la société, maintenant que son champ d'action peut s'étendre vers un domaine plus grand que jadis. Efforçons-nous à comprendre la signification de ce rôle que nous devons remplir non seulement, dans la société, où tant d'oeuvres bienfaisantes nous appellent, mais aussi dans le sanctuaire de la famille, là où il y a des enfants.

"Préparons les hommes de demain, car entre leurs mains reposent l'avenir et le succès du pays. Développons chez nos enfants les talents et le goût du travail en leur donnant confiance en eux-mêmes, afin de les diriger vers des carrières qui les verront réussir et grandir, puis il faut graver dans leur coeur "l'esprit de justice et d'égalité" qui servit si bien à la gloire de Laurier.

Mme Pierre Lefèvre, la trésorière, fit ensuite lecture du rapport financier.

Résultat de l'élection

Mme Brodeur annonça enfin l'élection, qui donna le résultat suivant: Mme Alphonse Brodeur, réélue présidente par acclamation; vice-présidentes, Mmes Béatrices Rodier Letondal, A. Ledoux et A. Levasseur; secrétaire, Mme Pauline Laurier St-George Harvey; secrétaire adjointe, Mme Ernest Champagne, et trésorière, Mme Pierre Lefèvre, ces trois dernières étant réélues par acclamation.

Le comité de recrutement se compose de Mmes Charles Rinfret, Léopold Fortier, A. Saint-Amant, A. Dugal et Donat Mercure, et le comité de réception, de Mmes A. Méthot, A. D. Quintin, J. O. Denis, J. R. Stone et E. S. Prévost.

Le club remercie vivement M. E. H. Champagne, comptable vérificateur, des services qu'il lui a rendus.

Rude coup porté aux nazis hongrois

Ving-cinq de leurs chefs sont arrêtés et accusés du crime de haute trahison

Budapest, 16. (P.A.) — Ferenç Szalasu, chef du mouvement nationaliste hongrois et 24 de ses principaux assistants ont été arrêtés aujourd'hui et traduits devant les tribunaux sur une accusation de haute trahison. Le gouvernement a aussi ordonné la dissolution de leur ligue, qui avait comme idéal un régime de dictature pour la Hongrie et un programme s'inspirant en tous points de celui d'Hitler. La police est d'avis que cette mesure mettra définitivement fin à la propagande naziste qui s'exerçait depuis des années dans le pays. Szalasu fut arrêté chez lui avec ses complices. On a saisi en même temps de l'argent et des formules dont il se servait pour assermenter les recrues qui venaient grossir les rangs de son association. Cette dernière était une société secrète et elle devait étendre ses ramifications dans tout le pays. On a déjà constaté qu'elle s'était installée assez solidement dans une dizaine de localités importantes.

Chef nazi tué en Argentine

Buenos-Aires, 16. (P.C.-Havas) — Joseph Riedel, chef de l'organisation naziste en Argentine, a été assassiné dimanche dernier. La police n'a révélé ce crime qu'aujourd'hui, en assurant qu'elle soupçonnait des partisans de la victime d'avoir fait le coup. A Berlin, toutefois, on accuse la Troisième Internationale d'avoir fait tuer Riedel.

INSTITUT STENOGRAPHIQUE DE FRANCE. 3939 St-Denis. Irène Joly, 28 ans d'expérience. Enseignement strictement individuel. Médaille, diplôme, position.

Secourir les pauvres est un devoir de charité chrétienne

(Suite de la page 16)

Fédération, mais nous le dépasserons, si nous le voulons tous.

"Pour vous, qui ne pouvez servir les pauvres de vos mains, mais qui possédez quelque bien, donnez au moins une petite part de vos revenus à ceux qui sont dénués de tout. C'est à la fois un devoir de charité chrétienne, un devoir de solidarité sociale et un devoir de patriotisme. D'abord un devoir de charité chrétienne: le Christ n'a-t-il pas dit de s'aider les uns les autres. Qui donc peut s'abstenir de venir en aide à son prochain ? Devoir de solidarité sociale: pour qu'une société fonctionne bien, il faut que tous ses membres s'aident mutuellement et que les riches tendent une main secourable aux indigents. C'est là le moyen efficace d'empêcher les perturbations sociales et de chasser le spectre de la révolution.

"Les préparatifs de la campagne sont maintenant terminés. C'est au tour des auxiliaires d'entrer en scène".

M. Gohier parle ensuite des associations anglaises qui parviennent à obtenir plus que leurs objectifs.

"Quant aux souscriptions par versements, dit-il, elles ont l'avantage de permettre aux souscripteurs d'augmenter, et souvent même de doubler leur aumône, sans pour cela trop obérer leur budget. Nous espérons donc que personne ne restera sourd à notre appel, que tous nos concitoyens, jusqu'aux moins riches, entendront l'émouvant cri de détresse de toutes les petites bouches qui demandent du pain, de tous les pauvres vieux nécessiteux, de tous les malades, de tous les infirmes, de tous ceux que la vie n'a pas gâtés et qui comptent sur leurs compatriotes plus fortunés. Si chacun répond avec empressement à ce cri de détresse, la campagne de 1937 sera couronnée par un succès sans précédent. Nous demandons donc à tous les auxiliaires de travailler ferme jusqu'à la dernière minute de la campagne, afin que le 27 avril prochain, nous ayons le plaisir d'annoncer à la population de Montréal que l'appel lancé par tous les miséreux de notre ville, n'a pas été lancé en vain, et que les Canadiens-Français ont fait noblement leur devoir".

M. O. S. Tyndale

M. O. S. Tyndale porta aussi la parole. Ceux qui sont le plus au courant de la situation, dit-il, sont convaincus depuis longtemps que la pratique efficace de la charité exige une organisation centrale pour contrôler et aider l'administration des oeuvres diverses qui viennent en contact direct avec les nécessiteux. Il est évidemment nécessaire d'avoir plusieurs oeuvres afin de pourvoir aux différents besoins et, quoique la charité ne connaisse pas de race, il est avantageux pour une population comme la nôtre d'avoir deux administrations centrales. Mais ces deux grandes Fédérations n'ont qu'un seul désir et une seule fin : l'amélioration du sort des infortunés de notre ville, qui malheureusement sont encore bien trop nombreux. Il ne m'appartient pas de parler du louable dévouement de ceux qui s'occupent de l'administration des diverses oeuvres comprises dans les deux organisations, ni du travail assidu des employés et des volontaires qui font les visites domiciliaires. Qu'il me suffise, en ma qualité momentanée, de représentant de la langue anglaise, de féliciter la Fédération canadienne-française pour les excellents résultats qu'elle a déjà obtenus et de lui souhaiter un très grand succès dans la campagne actuelle".

Son Honneur le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, Mgr Alphonse Deschamps, M. Edouard Montpetit, ainsi que Mme François Faure, ont prononcé des allocutions. Tous ont exhorté la population de Montréal à donner généreusement aux oeuvres secourues par la Fédération. M. Montpetit souligna notre responsabilité sociale en cette matière et la grandeur de la charité privée. Mme François Faure, présidente de la section féminine de la Fédération, rappela que la femme peut faire beaucoup grâce à son influence pour le succès de la campagne.

Homme d'affaires décédé

New-York, 16. (P.A.) — Alfred Harrus Swayne, vice-président et directeur de la General Motors Corporation et président du bureau des directeurs de la General Motors Acceptance Corporation, est mort ici ce soir, à l'hôpital. Il était né à Washington.

LA TEMPERATURE

Toronto, 16. (P.C.) — Minima et maxima de température: Dawson 26, 48; Aklavik 8 sous zéro, 16; Simpson 26, 42; Fort Smith 32, 38; Prince Rupert 36, 50; Victoria 41, 54; Vancouver 40, 58; Kamloops 40, 60; Prince George 38, 54; Jasper 34, 46; Edmonton 36, 52; Banff 30, 45; Calgary 32, 54; Lethbridge 36, 58; Medicine Hat 38, 54; Swift Current 32, 50; Battleford 34, 54; Prince Albert 38, 48; Saskatoon 32, 50; Moose Jaw 34, 54; Regina 24; Brandon 38, 60; Winnipeg 42, 60; Kenora 33, 50; Port Arthur 20, 31; Moosonee 2 sous zéro, 20; Cochrane 8, 28; Huntsville 23, 42; Parry Sound 22, 42; Lodon 28, 50; Toronto 29, 48; Kingston 30, 48; Ottawa 26, 46; **MONTREAL 34, 48**; Québec 32, 44; Chicago 32, 54; St-Paul 42, 52.

PRONOSTICS

Vallée du bas Saint-Laurent: beau et frais; averses probables dimanche.

Nord-ouest du Québec et région du lac Saint-Jean; partiellement nuageux; plus doux; pluie dans la soirée; neige probable dimanche.

Régions d'Ottawa et de Montréal: beau et plus doux; averses probables tard dans la nuit et dimanche.

M. Hepburn dirigera les négociations d'Oshawa

(Suite de la page 1)

l'invitation de M. Hepburn et de tenter de conclure une entente suivant les vues de l'union. Il ne fut pas dit, cependant, si le travail reprendrait aux usines durant les négociations. On affirme qu'il sera difficile de régler ce différend si la General Motors ne veut pas que MM. Homer Martin et Hugh Thompson assistent aux réunions qui seront tenues dans les bureaux du premier ministre.

Les insurgés ont l'avantage dans le nord de l'Espagne

(Suite de la page 1)

alistes ont promis cinq mille francs à tous les capitaines de navires marchands qui atteindront cette ville, que les avions de Franco ont bombardée aujourd'hui.

A Barcelone

Barcelone, 16. (P.C.-Havas). — Le président de la Catalogne a annoncé ce soir qu'on avait réussi à former un nouveau gouvernement dans cette province autonome et qu'on y avait institué un conseil de guerre.

Succès loyalistes

Madrid, 16. (P.A.) — Le général Jose Miaja, défenseur de Madrid, annonce ce soir que les insurgés tiennent, contre tout espoir dans la Cité universitaire, où les loyalistes les ont isolés du reste de l'armée de France, et qu'il les a maintenant à sa merci. Il s'est, en plus, empressé de consolider ses positions en terrain récemment conquis tandis que ses avions allaient bombarder, au nord-est de la capitale, plusieurs bataillons insurgés qui s'apprêtaient à se porter au secours de leurs compagnons du nord-ouest de Madrid. Ces mêmes appareils ont poussé une pointe jusque dans la région de Guadalajara. Ils auraient réussi à y démolir un train remplis d'hommes qui se dirigeaient vers Madrid.

Toute la journée, les insurgés ont tenté de ravitailler les trois mille soldats qu'ils ont dans la Cité universitaire. Certains d'entre eux ont même essayé de traverser à la nage, en transportant des vivres sur leur dos, la rivière Mazanarès. Les loyalistes veillaient et ils mitraillèrent impitoyablement tous les audacieux qui se risquèrent entre les deux rives.

Nouvelle offensive

Madrid, 16. (P.A.) — Les loyalistes ont pris l'offensive ce soir au nord de Teruel, à 150 milles à l'est de Madrid. Ils s'emparèrent de trois villages. Ils sont maintenant à assiéger la petite ville de Celadas, située à dix-huit milles de Teruel.

NECROLOGIE

BIGONESSE — A Montréal, le 14 avril 1937, à l'âge de 42 ans, est décédée Mlle Charlotte Bigonesse, fille de feu Dr J.-A. Bigonesse et de Emma Durandleau. Funérailles ce matin à l'église St-Arsène.

BOISCLAIR — A Montréal, le 14 avril, à l'âge de 33 ans, est décédée Antoinette, fille de M. et Mme Edmond Boisclair. Funérailles ce matin à l'église St-Philémon.

BROUILLARD — A Côte des Neiges, le 15 avril 1937, à l'âge de 2 ans, est décédée Gisèle Brouillard, enfant bien-aimée d'Adjutor Brouillard et de Simone Boileau. Funérailles cet après-midi à 2 heures.

BRUNET — A Montréal, le 15 avril 1937, à l'âge de 48 ans, est décédé Cyrille Brunet, époux de feu Philomène Deslongchamps, demeurant 4523 St-André. Les funérailles auront lieu lundi le 19 courant à l'église St-Jean-Baptiste.

CARMEL — A Montréal, le 14 avril 1937, à l'âge de 46 ans, 9 mois, est décédé Arthur Carmel, époux bien-aimé d'Alexina Deschênes. Funérailles ce matin à l'église St-Barthélemy.

CHAGNON — A Verchères, le 15 avril 1937, à l'âge de 47 ans, est décédé Albert Chagnon, époux de Ozine Provost. Les funérailles auront lieu lundi le 19 courant.

COTE — A Sainte-Agathe-des-Monts, le 15 avril 1937, à l'âge de 87 ans et 11 mois, est décédée Marie Vve Gédéon Côté, née Euphémie Lévesque. Funérailles samedi.

FORTIER — A New-York, le 12 avril, est décédé Joseph Fortier, époux de Marie-Anne Robert. Funérailles à New-York.

GELINEAU — A St-Lambert Annex, le 14 avril 1937, à l'âge de 24 ans, est décédée Blanche Gélineau, épouse de Mondas Cocolas. Funérailles ce matin.

GIGUERE — A Montréal, le 14 avril 1937, à l'âge de 74 ans, est décédé Joseph-C. Giguère, époux en 1ères noces de Clérilda Giguère, en secondes noces de Victorine Amyot. Funérailles ce matin à l'église Immaculée-Conception.

LAPOINTE — A l'Hôpital Général de Verdun, le 14 avril 1937, est décédé Albert, époux de Emilia [illegible]. Funérailles ce matin à la Côte St-Paul.

LEFEBVRE — A Montréal, le 15 avril 1937, à l'âge de 80 ans, est décédée Cléophire Cousineau, épouse de Zotique Lefebvre. Funérailles ce matin à l'église Ste-Cécile.

LEVESQUE — A Montréal, le 14 avril, à l'âge de 81 ans, est décédé Albert Lévesque, ex-constructeur, époux de Bernadette Archambault. Funérailles ce matin à l'église St-Edouard.

PATENAUDE — A Montréal, le 13 avril 1937, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Vve Alexandre Patenaude, née Catherine Boisvert. Funérailles ce matin à l'église Ste-Gertrude.

POULIN — A Montréal, le 14 avril à l'âge de 71 ans, est décédé M. Joseph Poulin, époux de feu Rose Délima Tardif, père de Mme Marie Florida Fortin. Funérailles ce matin à l'église St-Jean-Berchmans.

ROUSSIN — A Montréal, le 14 avril 1937, à l'âge de 45 ans, est décédée Mme Martien Roussin, née Ladivina Claude. Funérailles ce matin à l'église Ste-Brigide.

SIMARD — A Montréal, le 16 avril, à l'âge de 2 ans, 3 mois, est décédée Lise, enfant de Charles-Eugène Simard et de Marie Lefebvre. La cérémonie des anges sera célébrée cet après-midi à St-Nicolas.

Abonnement d'essai

Par la poste, pour la campagne seulement

3 mois au prix de $1

LE CANADA
33 ouest, rue St-Jacques, Montréal

Messieurs,

Je désire profiter de votre OFFRE SPECIALE et vous prie de m'inscrire comme abonné pour la période de trois mois. Ci-joint, veuillez trouver la somme de $1.

NOM ....
ADRESSE ....

CHRONIQUE

Grandeur et décadence

NOUS avons évoqué, à différentes reprises l'état d'âme de toutes les reines éphémères que se plaît à nommer notre démocratie. Reine des Halles, des vendanges, reine des lavoirs, reine des blanchisseurs, reine de l'alimentation. Sans oublier toutes les reines de beauté dont le règne est de plus longue durée. En effet, pendant un an, elles sont conviées à des fêtes et deviennent des vedettes.

Nous avons mesuré, de même, la tristesse que doivent éprouver toutes ces jeunes filles gâtées, flattées pendant un temps et qui retombent ensuite à leur obscurité. Ce seront, du moins, pour elles, de beaux souvenirs, affirme-t-on. Laissons-les vivre un peu dans l'illusion, frôler le luxe, se vêtir comme des femmes fortunées.

Loin de moi la pensée de retirer à ces jeunes personnes le plaisir qu'elles peuvent trouver passagèrement. Plus loin de moi, encore, l'idée de les laisser dans l'ignorance de ce que convoitent toutes les femmes : l'argent, les fêtes, les hommages. Enfin, l'espoir de réussir à se maintenir à un niveau supérieur.

Mais les mêmes réflexions me reviennent quand je lis les journaux. J'y vois que les répétitions sont ardemment poursuivies à Londres en vue du prochain couronnement du roi d'Angleterre.

Par petits groupes, sans costume d'apparat, en attendant la mise au point finale, tous ceux qui figureront au cortège doivent montrer comment ils se présenteront, salueront, défileront.

Pour que l'impression soit plus réelle, on a pris une "doublure" de la reine. Une jolie jeune femme, grande et brune, nous dit-on, soeur du maître de cérémonie. Elle figure la souveraine, regarde ses sujets et doit rivaliser de prestance avec celle qui sera sacrée reine.

A cette jeune femme, également, je songe et je me dis qu'après avoir goûté la griserie de voir chacun s'incliner à ses pieds une déception immense, peut-être la jalousie ou la rancoeur gâcheront pour toujours sa vie. Elle ne sera plus qu'une spectatrice reléguée dans son anonymat.

La joie de monter ne peut exister que si l'on est certain de ne pas redescendre le lendemain.

Magdeleine CHAUMONT.

La Fédération Nationale St-Jean-Baptiste

Assemblée générale

L'assemblée générale de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste aura lieu cet après-midi, à trois heures, à sa maison d'oeuvres, 853 est, rue Sherbrooke, sous la présidence de Mgr J.-C. Chaumont, v.g., directeur de l'Action Catholique.

Tous les membres de la Fédération, des associations professionnelles, des sections paroissiales et des oeuvres affiliées, ainsi que les abonnées de "La Bonne Parole", sont cordialement invités à cette réunion de fin d'année.

Chez les Femmes d'Affaires

L'assemblée mensuelle de l'Association des Femmes d'Affaires, affiliée à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, aura lieu mercredi prochain, 21 avril, à huit heures précises, à la maison d'oeuvres, 853 est, rue Sherbrooke.

Il y aura salut du Saint-Sacrement. Mlle Idola Saint-Jean, présidente de l'Alliance Canadienne pour le Vote des Femmes, donnera une conférence.

Toutes les personnes intéressées dans les affaires, qui désireraient connaître et faire partie de l'association, sont cordialement invitées.

Partie de cartes chez les Employées de Magasin

Une partie de cartes organisée au bénéfice de l'Association professionnelle des Employées de Magasin, aura lieu mardi, 20 avril, à la salle de la bibliothèque du Gésu, 1200, rue Bleury, à 7 h. 45 p.m.

Les membres de l'association, ainsi que leurs amis, y sont cordialement invités.

La Société des Ouvrières Catholiques

Dimanche, le 18 du courant, dans les salons de la Fédération Nationale, 853 est Sherbrooke, aura lieu la réunion fénérale de la S.O.C., sous la présidence du Père Lafleur, O.M.I., et de Mlle Emma Douesnard.

Cette réunion aura un cachet tout particulier, à cause de l'exposition des travaux à deux cents élèves qui ont suivi les cours du soir, et de la distribution des prix à ces mêmes élèves. Toutes les dames et jeunes filles sont cordialement invitées à venir visiter cette exposition, qui promet d'être très intéressante et qui comprendra: des cahiers de coupe, des lingeries pour dames, jeunes filles et enfants, des robes, costumes, chapeaux, tricots de toutes sortes, sans oublier les magnifiques dentelles à l'aiguille, filet brodé, frivolité, tapisserie, etc., etc. On y verra aussi des dessins et peintures, tous plus charmants les uns que les autres.

En outre de la distribution des prix, on entendra une petite opérette intitulée: "Mita l'arfetz", qui sera interprétée par les élèves du cours de chant.

Le tout sera présenté par la présidente, et se terminera par une allocution du Père aumônier et le salut du Saint-Sacrement.

L'entrée est libre et toutes les dames et jeunes filles sont spécialement invitées à venir se recréer en venant constater ce qui se fait à la S.C.C.

La tapisserie

Il peut fort bien se trouver une chambre dans votre maison qui ne soit pas bien éclairée. Il est toujours possible de remédier à ce défaut de lumière si vous savez vous prévaloir des données modernes de la décoration.

Le cas s'est présenté récemment dans un logis familial. Il s'y trouvait une salle à dîner qui ne manquait pas d'attraits, mais dont l'apparence générale faisait un peu défaut.

La première idée fut de remplacer le papier peint. Cette salle à dîner comptait quatre lambris qui, tous, étaient recouverts de papier plus ou moins attrayant. Cette tapisserie était plutôt de bon goût, si l'on considérait l'ensemble de la salle à dîner, mais on ne pouvait se départir de l'idée qu'il y avait un défaut quelque part. En somme, il faisait un peu sombre.

La maîtresse de maison décida donc d'améliorer ce coin le plus fréquenté de sa demeure. Elle se rendit chez un décorateur, et après avoir longuement consulté tous les modèles à sa disposition, s'arrêta sur un en particulier. Il s'agissait d'un papier peint aux couleurs variées et gaies sur lequel apparaissaient de jolis reliefs qui imitaient les fleurs printanières. Toutes les boiseries furent peinturées de couleur ivoire. Cette maîtresse de maison, qui voulait limiter là ses déboursés, crut que c'était suffisant pour changer l'aspect de sa salle à dîner. Elle avait parfaitement raison, car cette simple modification avait produit des résultats vraiment incroyables. Enfin pour compléter le tout, elle ajouta un tapis tinté de vert et des tentures orange qui s'harmonisaient fort bien avec l'ameublement. Il en résulta une salle à dîner de toute autre apparence et qui réflétait constamment la fraîcheur d'un printemps ensoleillé.

Si vous voulez égayer votre demeure vous n'avez qu'à vous prévaloir du Plan d'améliorations aux habitations. Vous obtiendrez les argents dont vous avez besoin en vous adressant à votre banque.

Les athlètes allemands

Berlin, 16. — Les autorités ont décidé aujourd'hui que les athlètes allemands devront pouvoir prouver qu'ils sont bons nazis autant que francs aryens pour pouvoir prendre part aux concours nationaux.

Les membres des clubs athlétiques devront subir l'examen préparé par l'Alliance allemande pour la culture physique.

MONDANITÉS

Mme Alphonse Raymond s'embarquera le 30 avril pour un voyage de quelques mois en Europe.

M. et Mme J.-Alex Prud'homme reviendront au début de la semaine prochaine d'un voyage à Augusta Georgie.

Sir Charles et lady Gordon et leur petit-fils, M. Jimmy Gordon, se sont embarqués, aujourd'hui, sur le "Montclare" pour un séjour en Angleterre.

Mlle Simone Tessier, de Québec, passe quelques jours en ville, l'invitée de Mlle Jacqueline Tétrault.

Mme Albert Sévigny est retournée à Québec, après avoir passé une semaine en ville, l'invitée de sa soeur, Mme Jean Lafontaine.

Mme F.-N. Watriss, de Montréal, et sa fille, Mlle Brenda Frazier, de New-York, s'embarqueront à Québec, le 24 avril, à bord de l' "Empress of Australia", à destination de Londres, où elles seront, pour les fêtes du couronnement, les invitées de sir Frederick et de lady Williams-Taylor.

Mlle Mariette Paré est partie pour Québec où elle assistera, demain, au mariage Goodwin-Drouin.

M. et Mme Gabriel Faure, dont le mariage eut lieu, ces jours derniers, en l'église Saint-Madeleine d'Outremont, sont partis pour une croisière aux Antilles, à bord du "Pilsudski". A leur retour, ils visiteront Washington et New-York où ils descendront à l'hôtel Lincoln. M. et Mme Faure habiteront Outremont. Avant son mariage, Mme Faure, était Mlle Laure Vachon.

Le docteur et Mme Gustave Charland ainsi que M. et Mme René Chalut sont partis pour New-York.

M. et Mme Paul LeChasseur sont retournés à Québec après avoir passé quelques jours en ville.

Mlle Marcelle Dansereau est revenue de Québec où elle a passé quelques jours.

Mme Pierre Bélanger recevra intimement, mardi prochain, en l'honneur de Mlles Fernande et Cécile Rolland, à l'occasion de leur départ prochain pour l'Europe.

A l'occasion de son prochain mariage, Mlle Marguerite Beaudin sera l'hôte d'honneur à plusieurs réceptions intimes. Mme Mario Beaudry recevra, à l'heure du thé, au Club Canadien, le 20 avril ; il y aura shower d'ustensiles de cuisine et thé, le 2 avril, chez Mlle Claire Tremblay ; Mme Roger Hétu donnera un shower de verres et recevra, à l'heure du thé, le lendemain ; un déjeuner sera offert le 29 avril, au Café Martin, par Mlle Margot DesRosiers.

Mme Jean Pontbriand offrira un thé le jeudi 22 avril, en l'honneur de Mlles Fernande et Cécile Rolland.

Mme Maurice Moisan recevra, à l'heure du thé, lundi prochain, en l'honneur de Mlle Jeane Perrault, à l'occasion de son prochain mariage.

Mlle Magdeleine Lippens a reçu, lundi dernier, en l'honneur de Mlle Rachel Trépanier, à l'occasion de son départ pour l'Europe. Les invitées étaient : Mlles Lili-Paule Denis, Madeleine Lamarre, Régine Fortier, Germaine Cadieux, Denise Champagne, Irène Bélanger et Hélène Bengle.

Le mariage de Mlle Liliane Hébert, fille du docteur Alphonse Hébert, décédé, et de Mme Hébert, de Marieville, avec M. Léon Trudeau, fils du docteur et de Mme A.-D. Trudeau, de Richelieu, sera célébré, le samedi 1er mai, à huit heures, en l'église paroissiale de Marieville. Pas de faire-part.

M. et Mme Laferté sont de retour d'un voyage de trois mois en Floride.

M. et Mme L. E. Wareham, de Londres; M. et Mme L. J. Layden, de Hamilton; M. et Mme V. N. Bengle, de Springfield; Mme G. Simpson, de Kingston; Mme John Boland et Mme G. A. Hanford, de Syracuse, de passage à Montréal, sont descendus à l'hôtel Mont-Royal.

SUGGESTION D'UN COIN DE BOUDOIR AMENAGE EN CABINET DE TRAVAIL

● La sobriété et la simplicité forment le caractère principal d'une pièce. Ce n'est que la mise en valeur des couleurs qui la rendent intéressante. Il est donc facile d'obtenir de remarquables résultats à peu de frais. Le coloris de cette pièce pourrait être comme suit : les murs de couleurs biscuit, le tapis uni fauve et le petit tapis brun, orange et beige. Les rideaux d'un tissu très léger et de couleur presque neutre, les tentures d'un brun foncé et d'une étoffe satinée brillante. Le bureau en loupe d'amboine et noyer ondulé ciré fait une tache foncée sur le fond clair ainsi que le fauteuil dont la couverture est dans les tons brun, orange et beige. Le fauteuil de bureau est recouvert de cuir de veau beige roussâtre à grain très fin. Il est évident que cet arrangement de couleurs peut être varié à l'infini.

FEDERATION DES OEUVRES DE CHARITE CANADIENNES-FRANÇAISES

"Le Miracle de la Charité"

M. Ernest Savignac, p.s.s., fondateur et directeur de la Colonie de Vacances des Grèves, a prononcé, hier soir au Poste CKAC, une causerie sur la nécessité des camps d'été pour nos jeunes.

Si les Anglo-canadiens sont plus riches que nous, en dollars, nous pouvons affirmer, avec une légitime fierté, que le taux élevé de notre natalité nous est un élément d'incontestable supériorité sur le sol canadien.

Mais que faisons-nous de cette richesse, de ce capital humain ? Par une apathie incompréhensible, nous le laissons s'évaporer en pure perte. De toutes les provinces du Dominion, c'est la province de Québec qui accuse la proportion la plus élevée au point de vue de la mortalité infantile et de la mortalité par tuberculose. Il faut cependant rendre justice aux organisations qui, depuis quelques années, tâchent d'améliorer cette situation pénible. Il reste encore beaucoup à faire.

Tandis que nos compatriotes anglais envoient dans les camps de santé un grand nombre de leurs enfants pauvres, la plupart de nos petits Canadiens s'amusent l'été dans les rues et les cours poussiéreuses. Non seulement ils respirent un air vicié mais souvent souffrent de dénutrition. Ce régime défavorable nous prépare une race de rachitiques. Outre les dangers matériels, il y a ceux qui menacent la moralité de ces enfants livrés à eux-mêmes, pendant deux ou trois mois. Les colonies de vacances, telles que les Grèves, veillent sur la santé physique et morale de nos jeunes et l'heureuse transformation qu'elles apportent, chaque année, chez leurs protégés, prouve la nécessité de leur existence et de leur développement. Seuls les enfants de familles nécessiteuses qui ne peuvent rien débourser pour la pension sont admis aux Grèves. Les directeurs et surveillants qui sont plus de 40, pour chaque série de trois semaines, ne reçoivent absolument rien pour leurs services. Malgré le dévouement et les sacrifices de ceux-ci, l'Oeuvre, au lieu de prendre de l'envergure, se voit forcée de diminuer le nombre de ses pensionnaires. L'octroi, accordé depuis 1912 par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, a d'abord été diminué de $3,000 à $2,500 puis va être enlevé en 1937 à cause de la diminution des revenus de la Commission. Le montant le plus haut sur lequel peut compter la Colonie de Vacances des Grèves est celui que lui verse la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises. Les directeurs des Grèves souhaitent que l'objectif de la prochaine Campagne soit atteint afin que tous les organismes de bienfaisance, affiliés à la Fédération, puissent recevoir le secours dont ils ont grandement besoin et ils remercient, d'avance, le public généreux, au nom de tous les petits gars qui bénéficieront de son aide.

Conférence du R. P. Bellouard à Outremont

Le Lt-Col. Thomas Vien, C.R. et député d'Outremont à la Chambre des Communes, présidera la conférence que le Père M. A. Bellouard, O.P., donnera le 19 avril à la salle du sous-sol de l'église Saint-Germain.

Cette causerie, intitulée: "A travers les souvenirs de l'Egypte ancienne", sera au bénéfice de la crèche Saint-François-d'Assise.

M. Louis Bourdon, qui remporta la médaille du lieutenant gouverneur de la province au festival de musique, sera l'artiste invité. Billets en vente chez Archambault, à la librairie Granger, chez Mme L. de G. Joubert, 690, rue Dunlop, chez Mme F. Desjardins, Chemin Sainte-Catherine.

Initiations chez les Chevaliers de Colomb

Une initiation du district No 2 aura lieu demain au Conseil Lafontaine des Chevaliers de Colomb, à 480, rue Sherbrooke (est).

A 9 h. du matin, il y aura initiation au 1er degré par les officiers du conseil Lachine; à 10 h. 30, initiation au 2e degré par Me Adélard Fontaine, avocat d'Etat des Chevaliers de Colomb et député aux Communes; à 3 h. de l'après-midi, initiation au 3e degré par M. Ludger Faguy, député d'Etat, et à 7 h., souper au Cercle universitaire, sous la présidence de M. Ubald Fortin, député de district. L'honorable Albini Paquette, ministre de la Santé publique de la province de Québec, sera l'hôte d'honneur à ce souper.

Un foyer différent

Une ménagère qui voulait un foyer "différent" créa une pièce rappelant un peu la campagne ondulée et verdoyante d'Angleterre. Elle entreprit de remettre à neuf une villa, et ce qui en résulte avait un cachet tout particulier et charmant.

Les murs du salon anglais furent badigeonnés rouge et brique et des poutres furent ajoutées au plafond. Une fenêtre cintrée à triple croisée remplaça la fenêtre ordinaire. Pour éviter l'ennui de renouveler les planchers, la propriétaire se contenta de faire remplir les crevasses et de vernir le tout. Puis elle posa le tapis qui avait servi dans l'ancienne maison.

Des meubles de l'époque Victoria, transmis de génération en génération, se voyaient à côté de quelques meubles modernes achetés avec l'argent personnel de la propriétaire. Seuls, deux portraits ancestraux décoraient les murs brique. Une perse anglaise servait de tentures.

La chambre ainsi transformée émerveilla tous ceux qui la visitèrent, au point qu'une amie, qui désirait un salon additionnel dans sa propre maison, copia l'idée générale et aménagea une chambre dans son sous-sol.

Toutes ces améliorations et bien d'autres peuvent être effectuées, si l'on sait se prévaloir du Plan d'améliorations aux habitations.

M. l'abbé Gingras à Saint-Alphonse

M. l'abbé Jules-Bernard Gingras, donnera une conférence, à la salle paroissiale Saint-Alphonse-d'Youville, rue St-Gérard, près de la rue Liège, dimanche à 10 heures de l'avant-midi. Sujet: "Action catholique et éducation."

La nouvelle route interprovinciale

La Commission des chemins de fer fait une recommandation pour la province de Québec

Ottawa, 14 (P.C.) — Dans une décision publiée ce soir, la Commission des chemins de fer approuve entièrement le projet de remaniement du tracé de la route interprovinciale entre Montréal et Québec pour éliminer totalement trois dangereux passages à niveau et en éliminer partiellement sept autres.

D'après le plan qu'elle a approuvé, la route, à partir du passage à niveau du Pacifique Canadien à la Rivière-du-Loup (en haut) se dirigerait vers Louiseville, Rivière-du-Loup-Est et Sainte-Anne d'Yamachiche, ce qui permettrait l'élimination absolue des passages à niveau situés aux bornes 61.02, 66.06 et 69.31 du chemin de fer, toutes dans la subdivision des Trois-Rivières.

Les $401,470 que coûterait la modification du tracé de ce bout de chemin de dix milles de longueur proviendraient des sources suivantes: $6,000 du Pacifique Canadien qu'elle dispenserait de l'entretien de trois passages à niveau; $296,602.50 des crédits supplémentaires spéciaux votés à la dernière session fédérale et $98,867 du fonds de destruction des passages à niveau.

Il faudra néanmoins que le ministère de la Voirie de la province de Québec entreprenne à ses frais l'exécution du projet d'ensemble, qui coûtera $1,121,100, quitte à se faire rembourser les $400,000 par Ottawa.

Grève de contribuables

Vancouver, 16. (P.C.) — L'Association des contribuables de Vancouver annonce qu'elle va organiser une grève parmi ses membres pour protester contre l'augmentation des dettes prévue par le budget municipal de 1937.

ateliers
AE
art & ébénisterie inc.
mobilier & décoration
754 Ouest, Notre-Dame
Montréal - HA. 0322

LIBRAIRIE
LIBRAIRIE AMHERST
Albums Belles Images, roman national, populaire, cinéma, roman cape-épée, historique, policier, espionnage aventures, romans littéraires, grands classiques en français.
1499 Amherst près Demontigny

Le Dentiste FRANCHERE
4332, St-Denis BE. 1888
Reçoit tous les jours de 9 hres a.m., à 6 hres p.m.

BUVEZ
Coca-Cola
Achetez le carton pratique
6 Bouteilles 27¢ Seulement

Feuilleton du "Canada"

GEORGES LE FAURE

POLICE 7777

GRAND ROMAN D'AVENTURES ET D'ESPIONNAGE

No 27 17 avril 1937

(Suite)

La catastrophe en question avait coûté la vie à un état-major de chimistes et à toute une armée d'ouvriers spécialisés...

Varnicowitch déclara, ironique :

— Bien qu'à vos yeux le matériel humain n'ait qu'une valeur relative, je vous assure, en vous livrant cette formule, une économie intéressante.

— ...Indéniable, observa le savant... et le colonel est de mon avis.

Son compagnon insinua :

— S'il en avait été autrement, me serais-je entremis ? mais la somme est coquette, convenez-en.

M. Varnicowitch, pour toute réponse, se borna à déclarer :

— La catastrophe de Francfort a fait neuf cents victimes..., chiffre qui établit la modestie de mes prétentions...

Tous trois se turent, en apparence occupés à regarder le paysage de banlieue qui fuyait de chaque côté de la voie, au bout d'un moment de silence, comme le train s'engageait sur le pont d'Argenteuil, Varnicowitch déclara :

— Toutes réflexions faites, mieux vaut descendre à La Frette... en prenant le passeur de Maisons-Laffitte, nous serons là-bas tout de suite...

— Le chemin me paraît plus long... observa celui auquel le professeur Adler avait donné du "colonel".

— Peut-être, mais d'un autre côté, à traverser le village d'Herblay dans toute sa longueur pour gagner l'eau, on risque de se faire remarquer...

— Peuh !... répliqua le savant, pas d'importance... avant la fin de la journée, nous serons, vous et moi, en lieu sûr...

Le train ralentissait :

— Nous voici arrivés, déclara Varnicowitch en ouvrant la portière.

L'arrêt s'étant fait, il sauta sur le quai de la gare, disant rapidement :

— Même manoeuvre que celle convenue pour Herblay... je marche devant, suivi à vingt mètres par le colonel... et M. le professeur à vingt mètres derrière lui...

Il s'avança seul, présenta son billet à l'employé de service au portillon et s'engagea dans l'étroit chemin qui, bordé de lilas, descend en pente raide vers la Seine.

Derrière lui, le colonel avait insensiblement ralenti le pas tandis que le professeur Adler ayant pressé le sien, tous deux se trouvèrent côte à côte...

— Alors, demanda le premier, c'est convenu ?

— Convenu, je le saisis par derrière... tandis que vous...

— ...Moi je lui plaque le mouchoir sur la figure...

— Vous êtes certain de l'efficacité du produit ?

— Certain !... à peine quelques secondes de contact sur la peau... un cadavre...

— ...Et ensuite, à l'eau ; le tout demande cinq minutes...

— ...Après quoi — par la forêt de Saint-Germain — nous gagnons à pied Conflans d'où le train nous conduit à la gare d'Est-Ceinture...

Le professeur consulta sa montre :

— Nous prenons à deux heures 10 l'express de Strasbourg et, avant ce soir...

Cela dit, le colonel pressa le pas pour rattraper sa distance, tandis que le professeur le laissait prendre de l'avance, si bien que lorsque arrivé à l'endroit où était amarrée la barque du passeur — Varnicowitch se retournant — il était impossible qu'il soupçonnât le conciliabule qui venait de se tenir entre les deux hommes.

Le premier donc il embarqua ; les deux autres l'ayant rejoint, le passeur empoigna ses avirons et le bachot s'éloigna de la rive...

Tous les trois, silencieux, paraissaient ne pas se connaître ; la traversée du fleuve se fit dans un impressionnant silence.

L'autre rive atteinte, ils se mirent en marche dans le même ordre qu'ils avaient observé pour descendre de la gare et, franchissant la lisière de la forêt, s'engagèrent dans un étroit sentier qui courait sous bois.

Bientôt, au-dessus des arbres, s'aperçut le toit de tuiles rouges d'une ancienne maison forestière désaffectée depuis l'installation du champ d'épandage de la Ville de Paris, et que louait à l'année l'administration.

Comme ils avaient atteint le mur bas dont se clôturait la petite propriété, Varnicowitch s'arrêta :

— Maintenant, déclara-t-il, entendons-nous bien : car une erreur de votre part pourrait avoir des conséquences graves... aussi bien pour vous que pour moi...

Un peu surpris de ce préambule, les autres le regardaient.

Varnicowitch avait tiré sa montre :

— Il est dix heures et demie, déclara-t-il ; il est indispensable que je sois à Paris, avenue du Colonel-Bonnet, à une heure précise.

— Nous avons largement le temps, expliqua le colonel... l'horaire que j'ai consulté indique un train de retour à Herblay pour onze heures quarante-cinq.

— Or, ajouta le professeur Adler, l'opération ne nous retiendra pas ici plus d'une demi-heure.

— Même pas, surenchérit le colonel ; le temps pour vous, Monsieur le professeur, de vérifier l'exactitude de la formule... c'est-à-dire d'opérer le mélange... et c'est fait... n'est-ce pas ?

— Evidemment, déclara Varnicowitch en souriant ironiquement ; seulement, il y a un train qui quitte Paris pour Strasbourg et au delà à deux heures quinze...

Ses compagnons tressaillirent et ne répondirent pas.

— ...Et je tiens à vous prévenir que, si je n'ai pas reparu à mon bureau avant une heure de l'après-midi, une lettre déposée par moi entre les mains de mon secrétaire, sera immédiatement portée par lui au commissaire de police de mon quartier, lequel téléphonera sans tarder à la direction de la Sûreté générale, qui prendra aussitôt toutes mesures pour surveiller les frontières.

Comme les autres continuaient à se taire, il déclara posément :

— Cette lettre contient, outre votre signalement à tous les deux, le conseil de surveiller minutieusement le train de 2 h. 15...

Le colonel bégaya, tout troublé :

— Je ne saisis pas très bien ce que vous voulez insinuer...

— Rien autre chose que ceci ; j'ai pris mes précautions...

— Nous soupçonnez-vous donc d'être gens à...

— ... A faire tout ce qui concerne votre métier ! oui... tout à l'heure, dans le chemin de la gare à la Seine, vous avez palabré ensemble. Oh ! ne dites pas non... je vous ai vus...

il en tira un de ces petits miroirs ronds, comme il

Et mettant la main à la poche de son pardessus, s'en vend, pour quelques sous, dans les bazards.

— Oui... oui, ajouta-t-il, grâce à cela ; c'est pourquoi j'ai préféré vous mettre au courant...

— C'est que, voyez-vous, ce chèque dont vous êtes porteur et que vous voudriez bien partager avec ce cher professeur, j'ai la ferme intention de le toucher moi-même.

Il riait en voyant leur mine consternée, puis :

— Cela bien posé et bien compris... au travail !

Ils étaient arrivés devant la petite grille qui donnait accès au jardinet dont s'entourait la maison forestière : une clé tirée de sa poche permit à Varnicowitch de l'ouvrir.

— Entrez, messieurs, dit-il en s'effaçant courtoisement pour leur livrer passage.

Peut-être n'eût-il pas eu une allure aussi désinvolte, s'il avait pu voir le passeur — à peine avait-il rejoint la rive de la Frette — embarquer un individu et lui faire, à force de rames, traverser la Seine pour aborder à l'endroit même où étaient descendus Varnicowitch et ses deux compagnons.

A peu près au même moment où ceux-ci franchisaient le seuil de la maison forestière, un visiteur se présentait au Palais de justice, demandant à être reçu d'urgence par le procureur de la République.

— Qu'un coup de téléphone a d'ailleurs dû prévenir de ma démarche, déclara-t-il au garçon de bureau en lui remettant une fiche sur laquelle il venait d'inscrire son nom.

Presque aussitôt reçu, il était — dès son entrée dans le cabinet de travail du haut magistrat — accueilli par ces mots :

— Entrez, mon cher bâtonnier, entrez ; je vous attendais...

Il ajouta en désignant un siège au visiteur :

— Je viens d'être prévenu — il n'y a qu'un instant — par le cabinet du garde des Sceaux, que j'allais avoir le plaisir de vous voir ; que puis-je pour vous ?

— Uniquement prendre connaissance de ceci.

Ce disant, maître Lavangelle déposait sur le bureau une enveloppe de grand format, ajoutant :

— Ceci est un rapport succinct rédigé — avec ma collaboration — par M. Rolland de Lauriac, que j'ai, il y a une demi-heure à peine, accompagné au dépôt, où il a, conformément à son engagement pris hier par lui, réintégré sa cellule.

Le procureur de la République hochant la tête, murmura tout en décachetant l'enveloppe :

— Singulière affaire que celle-là.

— Et qui vous ménage encore des surprises.

Le magistrat, ayant assujetti ses lunettes s'apprêtait à prendre connaissance des feuillets qu'il venait de tirer de l'enveloppe, quand retentit la sonnerie du téléphone.

Durant qu'il écoutait la communication son visage reflétait un étonnement qui allait grandissant.

— Bien, finit-il par déclarer, tout de suite...

Puis, raccrochant l'appareil :

— Mon cher bâtonnier, dit-il, je vous fais toutes mes excuses, mais je suis obligé de vous quitter... Le commissaire spécial de Conflans m'avise qu'une catastrophe inexplicable s'est produite sur le territoire d'Herblay... proche des champs d'épandage de la ville... Une explosion formidable — dont les causes sont inconnues — aurait anéanti un pavillon forestier et bouleversé les terrains d'alentour.

Se levant de son bureau :

— Le commissaire parle d'un attentat anarchiste — je dois me transporter sans tarder sur les lieux pour diriger l'enquête.

Maître Lavangelle, le visage grave, prononça :

— Monsieur le procureur, il est inutile que vous vous dérangiez — si précipitamment tout au moins —pour une enquête que vous pourrez diriger d'ici même.

Le magistrat considérait, avec une surprise qu'il ne cherchait pas à dissimuler, son interlocuteur. Celui-ci, tirant alors de sa poche une lettre, la lui tendit.

—Voici, dit-il, une annexe au rapport que je viens de vous remettre; je ne devais m'en dessaisir qu'après que vous auriez eu pris connaissance du rapport en question : mais les événements ont marché plus vite que ne le supposait mon client ; sa lecture vous renseignera sur ce qui vient de se passer à Herblay, plus complètement que si vous vous étiez transporté sur les lieux mêmes...

Ne sachant s'il rêvait ou s'il était le jouet d'une hallucination, le procureur de la République avait, tout en écoutant parler son interlocuteur, tiré de l'enveloppe une feuille de papier sur laquelle se trouvaient tracés ces mots :

(A suivre)

Singulière façon de...

(Suite de la page 1)

M. Léo Duguay (U.N., Lac St-Jean) et tous deux prétendent, au contraire que l'unité sanitaire joue un très beau rôle de prophylaxie dans les comtés de la province et qu'il faut la multiplier.

A part les subsides, la Chambre a légiféré au début de la séance sur une affaire banale: la destination du boursier du gouvernement. L'ancien texte indiquait l'Europe, le nouveau statut n'indique pas l'Europe. On donne la clef des champs aux récipiendaires, qui pourront aller étudier au Siam s'ils le désirent.

* * *

Dès le début de la séance, qui s'ouvre à 3 h., on adopte en première lecture la loi modifiant la loi des bourses pour les cours additionnels. C'est l'hon. A. Paquette, secrétaire de la Province qui est le parrain de cette loi.

M. DUPLESSIS. — Nous voulons simplement modifier une loi de l'ancienne administration en vertu de laquelle toutes les bourses accordées aux étudiants devaient nécessairement être données pour aller en Europe. Nous faisons disparaître le mot Europe afin de laisser le boursier libre d'aller étudier où il veut.

M. BASTIEN. — M. le président...

M. DUPLESSIS. — Si on veut attendre la deuxième lecture.

La loi est adoptée en 2e lecture.

M. BASTIEN. — Le premier ministre dit que la loi des bourses de l'ancien gouvernement obligeait les étudiants à aller en Europe. Ce ne fut pas toujours le cas. Nous avons eu des boursiers qui sont allés par exemple aux Etats-Unis: des étudiants en agriculture par exemple, et je ne l'ai jamais entendu protester, du temps qu'il était dans l'opposition. Il n'a jamais dit que c'était illégal. Je crois que c'est encore là un autre bill qu'il veut mettre dans nos statuts pour se donner un crédit qui ne lui appartient pas. Cela coûte cher d'imprimer des bills de cette nature.

M. PAQUETTE. — L'objet du bill actuel est de nous permettre de donner des bourses qui permettront à leurs récipiendaires d'aller terminer leurs études dans d'autres universités que les nôtres. Nous ne voulons pas les obliger d'aller en Europe. Pour étudier la médecine, les arts on peut aussi aller à New-York, Philadelphie ou ailleurs, au x Etats-Unis. D'après les termes de la loi que nous modifions, il fallait se rendre en Europe.

M. BOUCHARD. — Je crois que ce n'est pas là le cas pour les écoles normales qui ont une vingtaine de bourses.

M. PAQUETTE. — Les écoles normales c'est autre chose. Il y a une autre loi des bourses pour ces cas-là.

M. DUPLESSIS. — Nous discuterons cela en comité plénier.

La Chambre se forme alors en comité plénier sous la présidence de M. Auguste Boyer (U. N. Chateauguay).

Il y a consultation de statuts avec l'aide du greffier de la Couronne en chancellerie, Me L.-P. Geoffrion. Le bill est rapporté à l'Orateur sans amendements. La loi est adoptée ainsi en 3e lecture en peu de temps, et l'on passe aux affaires du jour.

La Chambre se forme en comité des subsides et liquide en quelques minutes ce qui reste du budget du département du secrétaire de la province. Le montant est de $1,252,765. A l'item 37, où figure $10,000 pour l'imprimeur du roi au sujet de réimpressions de la **Gazette Officielle**, M. Bastien demande des explications. "L'imprimeur du roi reçoit-il tous les comptes", demande-t-il.

M. PAQUETTE. — Tous les comptes lui sont soumis.

M. BASTIEN. — Cela se fait-il pour tous les départements?

M. PAQUETTE. — Le secrétaire provincial n'est pas l'imprimeur. Il ne donne que des ordres à l'imprimeur. S'il y a des erreurs et qu'on les lui rapporte, c'est à lui de juger cela.

M. BASTIEN. — Et si on ne soumet pas tous les comptes?

M. PAQUETTE. — Les ordres sont donnés de soumettre tous les comptes à l'imprimeur du Roi.

M BASTIEN. — Cette pratique est-elle suivie à la lettre par tous les départements?

M. PAQUETTE. — En autant que je puis répondre, la pratique est suivie.

Les unités sanitaires

Le comité passe ensuite aux item budgétaires du ministère de l'Hygiène. A l'item 43 ($375,000 pour les unités sanitaires de comté)

M. Laurent Barré (U.N. Rouville) soulève des objections.

M. BARRE. — Les maires de chez nous veulent avoir des informations sur la manière dont cet argent est dépensé. Nous avons dans les comtés des unités sanitaires dont les conseils municipaux sont appelés à assumer les frais sans avoir été consultés. On les leur impose sans savoir s'ils en veulent ou non.

Je n'ai jamais dit que les unités sanitaires ne valent rien. J'ai dit que les unités ne valent pas ce qu'elles coûtent.

Je prétends qu'on pourrait avoir les mêmes services d'une plus grande efficacité mais avec une somme moindre de dépenses.

M. L. DUGUAY, (U.N. Lac St-Jean). — Je crois pouvoir dire que si les unités sanitaires ne donnent pas tous les services qu'on attend d'elles c'est peut-être que le peuple n'est pas assez renseigné sur leurs fonctions. Il y a aussi le fait que les unités sanitaires peuvent être situées très loin de certains centres, comme dans le district du Lac St-Jean. Làbas, nous avons une unité sanitaire: elle est située à Roberval. Le gouvernement devrait augmenter les sommes d'argent pour les unités sanitaires afin que les médecins et les gardes-malades puissent rendre encore plus de service en éduquant le peuple de cette province sur la maniè de pratiquer l'hygiène. Ce serait de l'argent bien placé.

M. PAQUETTE. — Je ne connais pas ce qui s'est passé sous l'ancienne administration, mais je dis que nous ne forçons pas dans un comté l'installation des unités sanitaires. Nous attendons qu'on en fasse la demande. Je dirai au député de Rouville que le travail d'une unité sanitaire n'est pas pareil partout. Dans certaines unités sanitaires le but visé n'est pas ce que l'on attend d'institutions de ce genre et nous allons y remédier. Etant médecin et supposé d'être plus conscient de ces choses que certains autres, j'ai entrepris de faire donner plein rendement aux unités sanitairs. Nous n'allons pas prendre des moyens drastiques pour les imposer. Nous voulons qu'elles tendent vers la prophylaxie des maladies plutôt que vers la guérison des maladies. Plusieurs autres services sont attendues d'elles, au point de vue nutrition, diététique, contagion. Les unités sanitaires doivent être des organismes pour faire de la propagande prophylaxique pour empêcher les maladies d'exercer leurs ravages.

M. BASTIEN. — Je comprends qu'en principe le secrétaire de la province est en faveur des unités sanitaires. Pour le cas de Berthier, je sais qu'on ne cherche pas à nous imposer une unité sanitaire. Le conseil du comté de Berthier a passé une résolution pour en réclamer une. Il est même venu rencontrer le Ministre l'an dernier lors de la session d'urgence. Le Ministre pourrait-il me dire à quelle date le comté de Berthier aura son unité sanitaire et si on le fusionnera avec un autre comté, Maskinongé ou Joliette.

M. PAQUETTE. — C'est justement cela que nous étudions. Il est entendu qu'il est impossible d'avoir une unité sanitaire par comté. Il faut souvent recourir à la fusion de plusieurs comtés pour avoir un système plus économique.

Le Dr D. Bellemarre (U.N. Vaudreuil). — Je suis heureux d'entendre le secrétaire provincial dire que ce n'est pas son intention de forcer aucun comté à avoir une unité sanitaire. Nous aurons au moins gagné quelque chose à un changement de gouvernement. Ce ne sera plus comme sous l'ancien régime où l'on circonvenait les gens pour leur faire accepter une unité sanitaire. Je concours dans les vues de mon collègue de Rouville qui dit que les unités sanitaires coûtent trop cher et qu'elles ne donnent pas tous les résultats qu'on en doit attendre. Je suis d'avis que les unités sanitaires ne donnent pas grand résultat au point de vue hygiène. A Saint-Hyacinthe par exemple on a eu dernièrement une épidémie de typhoïde en dépit du fait qu'on a une unité sanitaire. Cet organisme, à mon point de vue, constitue un moyen pour assujettir la profession médicale." Le Dr Bellemare prend alors la défense du médecin de campagne et cite ce qui se passe dans l'Ontario.

M. BOUCHARD. — Je ne veux pas laisser passer sans y répondre les affirmations gratuites du député de Vaudreuil. La santé est au dessus de tout, de la politique et de l'argent. C'est le premier bien. A Saint-Hyacinthe nous avons une unité sanitaire et nous en avons obtenu des résultats merveilelux. Les épidémies ont été empêchées grâce à elles. Celles que nous avons eues ne sont pas venues par l'eau, mais par le lait, et c'est l'unité qui a dépisté leurs causes.

L'unité sanitaire a aussi réussi à isoler les malades. Je dois féliciter le gouvernement de continuer l'oeuvre des unités sanitaires. Il n'est pas vrai qu'on ait jamais forcé les comtés à accepter une unité contre leur gré. Quand un comté en avait fait la demande, il ne pouvait pas par la suite refuser de payer. A Saint-Hyacinthe nous sommes satisfaits des résultats. Les unités sanitaires sont bonnes. Nous nuisons peut-être aux médecins. Ces derniers n'ont pas simplement un rôle de cents et de piastres, mais ils ont un rôle social à remplir, maintenir la santé publique, et le gouvernement les aide à le remplir. Je félicite de nouveau le gouvernement de continuer son appui à cette oeuvre.

LE DR LECLERC. — Je crois de mon devoir comme médecin de me lever et de dire ce que je pense des unités sanitaires. Je n'hésite pas à dire que le rôle du médecin c'est de protéger la santé. Si les unités sanitaires sont parfois venues en concurrence avec eux, ce n'est pas au principe de l'organisation qu'il faut s'en prendre, mais aux manigances de certaines personnes qui ont travaillé à en faire des agents de compétition médicale et de politique. Je suis en faveur des Unités sanitaires parce qu'elles ont rendu de nombreux services. Si les médecins en ont souffert je le regrette, car tant que les unités fonctionneront comme elles le devront, ce danger n'existe pas. Il ne peut y avoir de graves épidémies où elles existent. Ce n'est pas de leur faute lorsqu'il s'en produit et souvent sans elles ces épidémies auraient été plus graves. Je suis en faveur de ces crédits. Mon comté en demandera une prochainement et je suis prêt à affirmer que je suis prêt à coopérer en autant qu'on s'en tiendra au but de l'oeuvre.

M. LAURENT BARRE se lance ensuite dans une longue défense de la classe agricole qu'il a cru visée par les paroles de M. Bouchard qui avait imputée au lait une épidémie de typhoïde à Saint-Hyacinthe.

M. FRANK POULIOT. — Je ne puis pas appuyer les paroles du député de Rouville. Mon comté, je l'espère, aura une unité sanitaire au mois de juillet. Je trouve que cet organisme n'est pas encore assez complet et j'estime que l'on devrait dans chaque école faire un examen minutieux de la vue des enfants.

"Les unités sanitaires font un travail de 12 mois par année. Il est difficile d'estimer tout le bien qu'elles font. Je suis cependant convaincu qu'elles contribuent à sauver plusieurs vies par année et pour cette raison je crois que ce n'est pas cher de dépenser $10,000 par comté. Je verrais d'un bon oeil des crédits deux fois plus considérables.

M. BOUCHARD défend le système d'aqueduc de sa ville où la filtration de l'eau est en vigueur depuis une vingtaine d'années. Avant cela les épidémies de typhoïde faisaient entre 60 et 65 victimes, depuis on n'a eu que deux épidémies et elles ont été causées par le lait "en dépit de l'affirmation du député de Rouville pour soulever la classe agricole contre le député de St-Hyacinthe." M. Bouchard raconte qu'il a fait la plus cruelle expérience de la typhoïde. Il fait allusion à la mort de son épouse qui prit le germe dans du lait. Cette expérience, d'après lui, suffit à prouver qu'on doit prendre tous les moyens pour empêcher la propagation des maladies contagieuses. Je regrette, dit-il, en terminant qu'on prêche des théories du genre de celles prêchées par le député de Rouville.

M. BELLEMARE contrairement à l'affirmation du député de Saint-Hyacinthe, prétend que le germe de la typhoïde ne réside pas dans le lait ni la crème mais dans l'eau uniquement.

Le Dr CAMILLE POULIOT — Le député de Gaspé-Sud félicite le gouvernement d'aider au développement des unités sanitaires. Il affirme qu'on peut encore les améliorer et que leur principal travail devrait consister à créer une mentalité d'hygiène dans la province, de prévention en plus de travailler à dépister les maladies.

Le crédit de $375,000. affecté à ces organismes est ensuite voté ainsi que les autres crédits du département de la santé.

M. BASTIEN. — Les journaux nous annoncent que le secrétaire provincial a l'intention de passer une loi pour accorder un salaire minimum de $300 aux institutrices. La première fois la nouvelle laissait croire que les municipalités seraient obligées de payer. Le premier ministre a dit que ça n'était pas cela. Je prends sa parole. Les journaux ont publié une autre nouvelle la semaine dernière. Cette fois on disait que le secrétaire provincial passerait un bill et donnerait aux municipalités des octrois suffisants et qu'il n'en coûterait pas plus à ces dernières. Il y a une augmentation considérable dans le budget du secrétaire. Vu que le ministre est riche je voudrais savoir s'il va passer cette excellente loi ou si c'est seulement une nouvelle politique.

M. PAQUETTE. — Lorsque je fais des déclarations aux journaux j'en prends la responsabilité. Mais lorsque les journaux publient des nouvelles je n'en prends pas la personnalité. Je n'ai pas donné de nouvelles aux journaux ni la semaine dernière ni la semaine précédente.

Nous voulons que les institutrices obtiennent un salaire minimum de $300. Nous avons constaté jusqu'à présent que l'on payait des salaires dérisoires. Près de 900 institutrices sont payées moins de $125 et près de 6,000 moins de $200. Cela veut dire que les institutrices ne sont pas payées. Je crois que même nos amis de la gauche le reconnaissent.

Pour encourager le paiement des salaires raisonnables mais pour ne pas précipiter les choses, nous avons une méthode qui nous paraît sage; c'est celle d'accorder aux municipalités des octrois substantiels basés sur leur valeur foncière, sur le nombre de leurs enfants d'âge scolaire et sur la taxe qui est imposée à ces municipalités. Nous agirons absolument sans favoritisme. Nous distribuerons ces octrois aux municipalités de façon à leur permettre de compenser de façon plus que généreuse pour la différence entre les salaires payés actuellement et ceux que nous désirons voir payer.

Nous agirons de la sorte non pour le bénéfice du gouvernement d'Union nationale dont je fais partie mais pour le bénéfice de la race tout entière. Le ministère que je dirige ne peut pas se permettre de faire de la politique. On ne fait pas de politique avec la santé et l'instruction publique.

M. DUPLESSIS. — Le secrétaire provincial, dont la compétence et le dévouement sont reconnus, a touché un point important. A quoi serviraient les écoles normales si les professeurs ne sont pas capables de gagner leur vie? Dans nos campagnes les institutrices ne sont pas payées.

Le secrétaire provincial a à coeur d'adopter des mesures compatibles avec notre situation financière. Je suis opposé à toute mesure de coercition. Nous désirons plutôt la collaboration. Nous voulons des réformes à base de persuasion.

Il est question d'un salaire de $300. Ce n'est pas considérable mais il y aura amélioration. Nous ne pouvons tout faire du jour au lendemain. Nous allons inventorier quant à la condition des taxes et nous allons prendre mes mesures appropriées.

La politique du gouvernement sera celle qu'elle rendra justice à tous, mais nous agirons sans précipitation. Nous croyons que les compagnies d'électricité doivent contribuer à distribuer non seulement la lumière matérielle, mais aussi la lumière intellectuelle. Nous croyons qu'il y aura moyen d'établir une collaboration essentielle entre les compagnies et le gouvernement afin que les instituteurs et les institutrices puissent envisager leur carrière sur une base rémunératrice. Les instituteurs et les institutrices ont besoin de gagner leur vie; nous allons voir à ce qu'ils aient des salaires dignes de leur carrière. Il ne faut pas que la province de Québec soit dépassée. .Ce n'est pas du chauvinisme. Mais plus il y aura de compétences, plus la confédération sera prospère. Nous voulons reconnaître le principe que la compétence n'a pas de patrie, mais que dans la province de Québec elle a une place incontestable et incontestée. C'est pour cela que le gouvernement va s'aboucher avec les compagnies d'électricité. S'il n'y a pas moyen de nous entendre, nous prendrons les moyens pour que le développement électrique produise un autre reflet plus durable et plus patriotique que celui de la lumière matérielle, un développement à base intellectuelle et morale.

M. BOUCHARD. — Je suis en faveur de meilleurs salaires pour les institutrices, mais je ne voudrais pas que l'on se servit de la question de l'éducation pour répandre l'idée que le salaire des institutrices va être payé en partie par les compagnies d'électricité. On va créer ainsi un mouvement de sympathie envers ces compagnies. Je ne crois pas qu'il soit juste que les compagnies d'électricité payent quoi que ce soit, directement ou indirectement, dans les salaires des institutrices.

M. DUGUAY. — Je soulève un point d'ordre. Le chef de l'opposition fait dire au premier ministre des choses qu'il n'a pas dites.

M. BOUCHARD. — Je vous demande bien pardon. Je crois que vous n'avez pas compris. Le premier ministre a dit clairement qu'il tâcherait de trouver le moyen de faire compenser les compagnies d'électricité.

M. BOUCHARD. — Je n'ai pas d'objection à ce qu'on taxe les compagnies. Mais je ne veux pas qu'on lie le sort des instituteurs et des institutrices à celui des compagnies d'électricité. Je suis un fervent de la municipalisation et de la nationalisation. Je n'ai pas d'objection à le dire, d'ailleurs, il y a 30 ans que je le dis. La nationalisation, nous ne l'avons pas encore, mais nous allons finir par en arriver là parce que les compagnies privées ne sont pas capables de faire concurrence aux grand monopoles.

M. DUPLESSIS. — Ce que j'ai dit, c'est bien simple. J'ai dit que je croyais juste que ceux qui à même les ressources naturelles répandent la lumière artificielle répandent également la lumière intellectuelle. Pour le moment, je me contente de le répéter; je vais réserver à plus tard de dire ce que je pense de la municipalisation, de la nationalisation, du corporatisme et d'autres choses de même acabit. Et je me contente de noter que le chef de l'Opposition est opposé à ce qu'on taxe les compagnies.

M. BOUCHARD. — Je ne suis pas opposé à ce qu'on taxe les compagnies d'électricité. Bien au contraire. Et je trouve que le premier ministre est plus fort pour taxer les compagnies avec son fouet de laine qu'avec son fouet de cosaque. Je dis que je suis opposé à ce qu'on établisse un système qui permettra aux compagnies hydroélectriques de se maintenir en s'appuyant sur notre système scolaire.

M. DUPLESSIS. — Nous n'avons ici comme ailleurs qu'un moyen de payer les dépenses, c'est de taxer. Et il faut que ça provienne des contribuables, des compagnies comme des autres. Les pouvoirs d'eau vont nous procurer les sommes suffisantes pour que le gouvernement puisse, sous la direction de l'autorité compétente, obtenir les revenus suffisants à l'entretien des écoles et au paiement des instituteurs. Ceci n'entre pas en ligne de compte avec notre politique en matière de municipalisation.

M. BOUCHARD. — Le premier ministre lui-même a déjà prétendu qu'il est illégal dans la province de Québec d'avoir des fonds spéciaux. Tous les revenus des taxes doivent être versés dans le fonds consolidé. On veut donner un caractère sacré aux taxes des compagnies d'électricité.

M. DUPLESSIS. — Il n'est pas besoin de créer un fonds spécial. Nous voulons que les compagnies d'électricité fassent leur part. Mais ces revenus vont faire partie du fonds consolidé.

Le DR HAMEL. — Il est reconnu que le trust de l'électricité avait une vaste organisation pour corrompre l'enseignement sur tout le continent. Nos compagnies hydro-électriques faisaient partie de cette organisation. Et je m'objecte à ce qu'on perçoive une taxe spéciale pour nos écoles.

M. DUPLESSIS. — Au nom du gouvernement et de la province de Québec, je tiens à dire que les instituteurs et les éducateurs de cette province qu'ils ne sont pas à vendre. S'il y en a qui le pensent, ils se trompent. Il n'y a pas une puissance au monde qui pourrait acheter nos instituteurs. Serait-il vrai que dans la province de Québec tout est monopolisé, même l'honnêteté? On fait injure à notre élément éducationnel et professoral. Ceux qui ne veulent pas de taxes pour les compagnies voteront contre. Quant à nous, nous allons voter pour les taxes. Les hommes de mon parti sont libres de penser ce qu'ils veulent, mais je leur demande de se taire si, pour remplir leur devoir public, ils doivent faire injure à nos éducateurs.

Le DR HAMEL. — Le premier ministre semble déformer ma pensée. Je ne m'oppose pas aux taxes, mais je m'oppose au mode. Les faits sont là et le gouvernement doit prendre des mesures pour nous protéger. L'enseignement de l'économie politique a été corrompu sur ce continent. On a fait écrire des livres contre l'Hydro ontarienne par des hommes que l'on a payés clandestinement et dont certains sont morts dans l'opprobe.

M. DUPLESSIS. — Si l'on veut absolument salir quelqu'un, je demande qu'on n'aille pas soulever la poussière des tombeaux. Que l'on attaque ceux qui sont en vie, mais que l'on n'aille pas jeter à ceux qui sont partis des paroles à base d'injures et de mépris.

LE Dr HAMEL.—Je cite des documents officiels que tout le monde connait. Quand on m'attribue des intentions que je n'ai évidemment pas, on cherche à faire de la petite politique, pas autre chose. Que les taxes soient versées dans le fond consolidé, très bien. Mais qu'on ne dise pas que ce sont les compagnies d'électricité qui augmentent ici les salaires des institutrices.

Après ce débat, on vote tous les item de l'instruction publique sans discussion

A l'item 70, ($2,500 pour cours d'été pour professeurs), M. Barré demande des explications. "Le montant me parait minime, dit-il.

M. PAQUETTE.—Ces cours sont pour les professeurs qui apprennent le français pendant les vacances. Je n'en sais pas le nombre mais on me dit que le travail est effectif. Je sais que dans un comté, celui de Matane, on donne là des cours à différents professeurs et cela va très bien.

M. O. GAGNON.—Comme représentant du comté de Matane, je suis heureux de remercier l'hon. ministre pour l'institution de ces cours. (appl. à droite.)

M. BASTIEN.—Dans tous ces crédits, je remarque une augmentation considérable. Je voudrais demander à l'hon. ministre si la plus grande part de cette augmentation est pour l'instruction publique ou pour la santé publique.

M. PAQUETTE.—$600,000 de supplément sont pour l'instruction publique. Nous en avons réparti une bonne part pour la santé, dans les unités sanitaires, pour l'hygiène en général. Le budget du traitement des maladies vénériennes a aussi été augmenté. Les maladies vénériennes sont à la hausse. Nous avions auparavant $40,000 pour cela nous avons porté ce montant à $75,000 cette année. On réclame dans les campagnes principalement l'ouverture de dispensaires où se feront des traitements antiblennorraghiques et antisyphilitiques. On m'excusera de ne pas doner de noms.

M. BASTIEN.—Ce ne sont pas des membres du cabinet...

M. BOUCHARD.—Vous signalez dans les journaux un montant additionnel d'un million pour les écoles et l'hygiène. Je ne vois ici que $400,000.

M. PAQUETTE.—C'est bien $400,000.

M. BOUCHARD.—Alors c'est un million réduit aux deux tiers, comme certaines promesses du gouvernement. Pourquoi mettre un million dans les journaux ?

M. PAQUETTE.—Il y a aussi un montant de $300,000 pour la construction d'écoles nouvelles.

M. BOUCHARD. — $400,000 ne font pas un million. Où prenez-vous la différence ?

M. PAQUETTE.—Il est impossible à l'heure actuelle de donner des chiffres mathématiquement exacts. Nous débutons dans l'administration.

M. F. POULIOT (U.N. Missisquoi). — Je constate ici avec plaisir que le gouvernement provincial a l'intention de verser une somme de $165,000 à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal. J'avais pensé pouvoir faire une suggestion à ce propos à l'hon. secrétaire de la province. On sait qu'à l'institut agricole d'Oka, il se donne des cours abrégés d'agriculture qui sont très appréciés dans nos campagnes. S'il m'est permis de faire ici une suggestion, je désirerais qu'à l'Ecole des Hautes Etudes on fasse de même pour des cours abrégés du commerce pour permettre à nos marchands détaillants et à nos petits marchands du coin, qui en arrachent aujourd'hui à compléter leurs études sur la question du commerce. La classification du commerce, dans nos campagnes surtout, est insuffisante. Ils pourraient aussi apprendre de meilleures notions de comptabilité qu'ils en ont actuellement.

M. PAQUETTE. — Je me ferai un plaisir d'étudier la suggestion du député de Missisquoi. Je dirai aujourd'hui cependant que c'est l'intention du gouvernement d'instituer, tout probablement au cours de l'an prochain une école supérieure du Commerce à Québec (appl.) pour permettre aux citoyens de la ville de Québec d'étudier le commerce. Plusieurs demandes ont été faites à ce sujet dans le passé. Il y eut des pourparlers d'engagés et ils n'ont abouti à rien.

M. DROUIN. — Si je comprends bien le secrétaire de la province, il s'agit ici d'une école réclamée par l'Académie commerciale de Québec.

M. PAQUETTE. — Absolument.

M. E. BOITEAU (U.N. Bellechasse). — Comme résident de la ville de Québec je suis des plus heureux de remercier l'hon. ministre de cette bonne nouvelle (appl.)

Le comité pàte ensuite l'adoption de quatre item des charges sur le revenu au montant de $532,000.

M. DUPLESSIS. — Etant donné l'excellent travail que nous avons fait et que le chef de l'opposition doit adresser la parole devant les membres de l'A.C.J.C. et que cela lui prend beaucoup de temps pour se préparer, nous allons ajourner la séance à lundi après-midi à 3 h.

L'Orateur lève la séance.

Nouveaux horaires du Réseau national

Valables à partir de minuit le 24 avril prochain

M. C. W. Johnston, directeur du service des voyageurs du Canadien National, annonce plusieurs changements d'horaire comme suite de l'avance de l'heure, à minuit, le 24 avril prochain:

Le Continental Limité, le train Montréal-Vancouver, du Canadien National, quittera la gare Bonaventure tous les jours à 7 h. 55 du soir au lieu de 7 h. 40, à partir de dimanche le 25 avril. Il fera la course Montréal-Vancouver en 3 jours et 4 nuits et son horaire sera raccourci de 15 minutes dans les deux sens.

L'Express Maritime qui circule entre Montréal et Halifax quittera la gare Bonaventure tous les jours à 12 h. 25 de l'après-midi et l'Océan Limité à 8 heures du soir. Le retour de l'Express Maritime s'effectuera à 5 h. 50 p.m. et celui de l'Océan Limité à 8 heures du matin.

L'Inter-City Limited, le rapide quotidien entre Montréal, Détroit et Chicago, quittera la gare Bonaventure tous les soirs à 10 h. 59 au lieu de 11 h. 15. Le Maple Leaf arrivera à Montréal à 7 heures du matin au lieu de 7 h. 45. Le "Washington", le rapide Montréal, New-York, Philadelphie, Baltimore et Washington, partira tous les soirs à 8 h. 40. Le train de nuit de Boston sera accéléré d'une heure partant d'ici à 8 h. 40 du soir pour arriver à Boston à 7 h. 03 du matin.

Sur la route Montréal, Noranda, Amos et Cochrane un train circulera tous les jours, excepté le dimanche, qui partira, à partir du 24 avril, à 6 h. 20 du soir au lieu de 6 heures. Cet horaire s'applique aux trains de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean.

Le Saint-Laurent Spécial qui circule entre Montréal et Métis Beach durant l'été sera mis en service le 25 juin. Il quittera la gare Bonaventure le vendredi soir à 8 h. 45 pour arriver à Metis Beach à 7 h. 45 du matin.

Le spécial en commun de la Côte du Maine, entre Montréal, Portland, Old Orchard, Kennebunk, commencera aussi à circuler le 25 juin. Il quittera Montréal tous les mardis et vendredis soirs à 8 h. 25. D'autres changements seront faits à l'horaire des trains omnibus et des trains de banlieue à partir du 25 avril.

Congrès d'économie agricole à Sainte-Anne-de-Bellevue

Ottawa, 16. (P.C.) — L'Association internationale de l'économie agricole tiendra sa prochaine réunion biannuelle au collège MacDonald, à Sainte-Anne-de-Bellevue, près de Montréal. C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui M. Leonard Knight Elmhirst, professeur anglais et président de cette association.

A l'avenir, celle-ci se consacrera plus attentivement au rapprochement des cultivateurs des differents pays. M. Elmhirst s'attend à ce que M. Wallace, le secrétaire d'Etat américain à l'Agriculture, assiste à la réunion de Ste-Anne-de-Bellevue.

Construction d'une usine au coût de $33,000,000

Montevideo, 16. (P.A.) — Le représentant d'un consortium allemand a signé aujourd'hui, avec le ministère des Affaires étrangères, un contrat autorisant ce consortium à construire, au coût de 33,000,000, une usine hydro-électrique sur la rivière Negro.

Ils ont besoin de Vous !
Assistance Publique
Société de Saint-Vincent de Paul
L'Assistance Maternelle
Refuge Notre-Dame de la Merci

TROIS RAISONS DE DONNER

La famille impose à ses membres le devoir de s'entr'aider. Avons-nous songé que la société est une famille de familles? Donner aux pauvres est un devoir social.

La Fédération doit soutenir aujourd'hui un plus grand nombre d'indigents qui se sont tournés vers elle. L'accroissement de ses obligations rend votre devoir social impérieux et urgent.

Enfin, vous pouvez souscrire aujourd'hui une somme globale que vous paierez en plusieurs versements. Ce mode de souscription, en répartissant votre aumône sur une période assez longue, facilite votre devoir social.

Trois raisons de donner généreusement. Souvenons-nous, au cours de la campagne, que les pauvres ont besoin de nous!

CINQUIÈME APPEL
DU 17 AU 27
AVRIL
1 9 3 7

OBJECTIF: $379,831

Fédération DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES - FRANÇAISES

Direction: Immeuble "ALDRED"
Tél. PLateau 8616

Section Féminine HOTEL WINDSOR, Suite 32
Tél. LAncaster 5261

RADIO-COURRIER

ECHOS ET POTINS

Radio-Canada en Roumanie

Monsieur John Stadler, de la Société Radio-Canada, à Montréal, partira dans quelques jours pour la Roumanie à titre de délégué officiel de la filiale canadienne de l'American Radio Relay League. M. Stadler fera le voyage avec le délégué américain, M. J. J. Lamb, de Hartford, Conn.

L'American Radio Relay League constitue le groupe le plus important de l'Union Internationale des Amateurs de Radio. Cette institution a joué, ces dernières années, un rôle si important que dans plusieurs pays, elle a été reconnue d'utilité publique. Dans maintes circonstances tragiques, — navires en détresse, menace d'inondation, avions perdus dans le brouillard, etc. — l'amateur de T. S. F. a rendu de très précieux services ; il a souvent prévenu des catastrophes.

Au cours des assises qui se tiendront à Bucarest du 28 mai au 10 juin, les délégués étudieront tous les problèmes d'ordre technique inscrits au feuilleton. Les questions se rattachant à l'administration, au status de la radio dans chaque pays, au régime international des ondes hertziennes seront soumises au congrès général qui aura lieu, l'an prochain, au Caire.

Monsieur Stadler est né à Shawinigan. Il a fait ses études au Mont-Saint-Louis et à l'Université McGill. Sa science et sa culture lui ont permis d'occuper un poste de confiance à Radio-Canada. Monsieur Stadler parle les deux langues avec élégance : c'est un parfait bilingue.

* * *

Concert au Gésù

La Petite Symphonie de Radio-Canada à Montréal donnera son dernier concert de la saison, le mercredi, 21, de 8 h. 30 à 9 h. 30 du soir, — soit une heure — à la salle du Gésù. Régisseurs, opérateurs et ingénieurs du poste CRCM ont déjà pris toutes les dispositions nécessaires en vue d'une parfaite mise au point de cette émission.

Les directeurs du poste n'ont pas voulu terminer cette saison de concerts symphoniques sans inviter le public à ce festival. Les personnes désireuses d'y assister devront pour cela s'adresser par téléphone ou par lettre au poste CRCM. L'émission est consacrée à des compositeurs canadiens.

Il est intéressant de signaler que M. Wilfrid Pelletier, chef d'orchestre du Metropolitan Opera de New-York, dirigera quelques-unes des pièces inscrites au programme. M. J. J. Gagnier dirigera lui aussi quelques pièces. M. Lionel Daunais, baryton, sera le soliste de ce concert.

* * *

Le poète Nérée Beauchemin

Sous la rubrique de "Patrie Intime", aura lieu, le dimanche, 25, aux postes du secteur français de Radio-Canada, la première d'une série d'émissions consacrées à l'oeuvre poétique de Nérée Beauchemin.

Mlle Estelle Mauffette, diseuse, a été choisie pour lire les vers du poète. Mlle Mauffette est déjà connue des radiophiles pour son remarquable talent. Le quatuor Alouette, que dirige Monsieur Oscar O'Brien, et M. Alfred Mignault, organiste, apportent leur concours à cette nouvelle série de la demi-heure poétique de Radio-Canada.

Nérée Beauchemin, médecin et poète, a vécu toute sa vie à Yamachiche. C'est dans le cadre de son village natal qu'il a écrit tant de vers d'une si belle inspiration, ceux de "Patrie Intime" et ceux, aussi de "Floraisons Matutinales".

* * *

Samedi 17 avril

Articles d'intérêt

Conservatoire de Cincinnati

Par CKAC ce matin à 11 h. :—

Concert de musique de chambre avec le concours de Karol Liszniewski, pianiste, de Howard Colf, violoniste, de Karl Kirksmith, violoncelliste. Détails du programme :—

1—Trio en si bémol, opus 11 de Beethoven ;
2—Die Kraft Versagt, de l'Opéra "The Taming of the Shrew" de Goetz ;
3—La Folia, variations pour violon de Corelli-Léonard ;
4—Stornellatrice de Respighi ;
5—Non piu de Cimara ;
6—Quando ti vidi de Wolf-Ferrari ;
7—O si che non sa pevo sospirare ;
8—Suite "Le jardinier de Samos" de Jacques Ibert ;
  a) Ouverture ;
  b) Air de danse ;
  c) Prélude du deuxième acte ;
  d) Prélude du quatrième acte ;
  e) Prélude du cinquième acte.

Cette oeuvre sera jouée par William Pfeiffer, flûte ; Charles Munger, trompette ; Karl Kirksmith, violoncelle ; Emile Schachtenberg, clarinette ; Howard Colf, violoniste ; tambour militaire, King Betz.

• • •

L'opéra "Carmen"

Par CRCM et CFCF cet après-midi à 2 heures :—

Radio-Canada diffusera cet après-midi, de 2 heures à 5 heures, "Carmen", de Bizet. C'est une reprise. Cette fois, l'oeuvre sera diffusée de Cleveland. Les artistes du Metropolitan font en ce moment leur tournée du printemps.

René Maison reprendra le rôle de Don José à côté de Rosa Ponselle, dans Carmen. Ces deux artistes sont les deux plus remarquables interprètes de Carmen, à l'heure actuelle.

On connaît le sujet de Carmen : une cigarière de Séville jette en pleine figure au brigadier Don José une fleur qu'elle a mordue... "Si je t'aime, prends garde à toi!". Une querelle de femme oblige la force armée à intervenir et don José, qui a ramassé la fleur et déjà est ensorcelé, favorise la fuite de Carmen. Emprisonné, en punition de cette complaisance, le brigadier désertera pour suivre la belle, affiliée à des contrebandiers. Courtisée par le torero Escamillo, la volage Carmen attise la jalousie de don José qu'elle n'aime plus, et à qui elle le déclare. Sans dignité, le brigadier supplie, pleure, menace. Elle le brave. Il la tue.

Les rôles ont été ainsi distribués :—

Carmen par Rosa Ponselle ;
Micaela par Hilda Burke ;
Frasquita par Thelma Votipka ;
Mercedes par Helen Olheim ;
Don José par René Maison ;
Escamillo par Julius Huehn ;
Dancaire par George Cehanovsky ;
Remendado par Giordano Paltrinieri ;
Zuniga par Louis d'Angelo ;
Morales par Wilfrid Engelman.
Chef d'orchestre, Gennaro Papi.

• • •

Le trio Edmond Trudel

Par CRCM ce soir à 7 h. :—

Harry Maude, baryton, et le trio de concert Edmond Trudel ont préparé pour leur concert de ce soir, à 7 heures, à Radio-Canada, le programme suivant :—

1—"Myself when young" de S. Lehmann ;
2—Danse hongroise, op. 6 de Brahms par le trio Edmond Trudel ;
3—Kashmiri Song de Amy Woodforde-Finden ;
4—Glorious Devon de Edward German.

• • •

Radio-Club à l'Institut Nazareth

Par CKAC ce soir à 8 h. 30 :—

L'émission Radio-Clubs est confiée ce soir à la Société musicale de Nazareth. De concert avec les membres de cette association, Mme Athanase David a préparé un programme de choix. On y entendra deux concertos exécutés par Mlles Lucille et Isabelle Guay : "Sicilienne" et "Allegro" de la 5e sonato pour orgue de Bach, arrangés pour deux pianos par Mlles Guay, pianistes de talent de l'Institut Nazareth.

Artiste et compositeur canadien, Gabriel Cusson, Prix d'Europe 1924, Licencié de l'Ecole Normale de Paris, auteur de la musique du drame biblique "Jonathas", prend une large part au programme de ce soir, puisque la société chorale de Nazareth présente une de ses compositions. Cette oeuvre sera jouée à deux pianos par Mlle Isabelle Guay et M. Armand Pellerin B. M. organiste à l'église Ste-Cécile et professeur à l'Institut Nazareth.

Programme :—

1—Sicilienne de Bach. Concerto arrangé pour deux pianos par Maier par Mlles Lucille et Isabelle Guay ;
2—Allegro de la 5e Sonate pour orgue de Bach. Arrangé pour deux pianos par les pianistes elles-mêmes par Mlles Lucille et Isabelle Guay ;
3—Cantate, musique de M. Gabriel Cusson, poème de M. Arthur Charlebois, ancien élève de Nazareth, professeur et organiste à Arthabaskaville. Aux pianos d'accompagnement : Mlle Isabelle Guay ; M. Armand Pellerin, B. M. organiste à l'église Ste-Cécile et professeur à Nazareth.

• • •

Mantille et castagnettes

Par CRCM ce soir à 9 h. :—

Voici le programme de ce concert que diffusera Radio-Canada, ce soir, de 9 heures à 9 h. 30, des studios de CRCM :

1—Canto Hatney de Valdespi par l'orchestre ;
2—Cuesta Abajo de Gardel par l'orchestre ;
3—Fermin de Maria T. de Lara par François Brunet, ténor ;
4—Runeme Papa — La Runidera par Rodriguez par l'orchestre ;
5—Alla en el Rancho Grande de E. Duranga par François Brunet, ténor ;
6—Spanish Memories arr. L. Agostini par l'orchestre ;
7—Mi Buenos Aires Querido de Lepera par l'orchestre ;
8—Lolita de A. Buzzi Peccia par François Brunet, ténor ;
9—Bambocca de J. Castillo par l'orchestre.

• • •

Webb Miller

Par CFCF ce soir à 10 h. 15 :—

Webb Miller, gérant européen de la United Press, parlera de "La situation en Espagne", lors de l'assemblée annuelle de la Société américaine des éditeurs de journaux, qui sera tenue à Washington D. C. au Club National Press. Cette émission sera transmise par CFCF et le réseau NBC, ce soir à 10 h. 15.

Les ondes courtes

Radio-Coloniale-France

Ce matin à 9 h. 30. — Direction : TPA2, 19.68 m., 15.243 meg. — Concert de variétés avec le concours de Mlle Marcelle Samson, cantatrice, et de M. Monty :

1—Le régiment de Sambre-et-Meuse de A. Turlet ;
2—Cousin, Cousine de H. Christiné et M. Gracey ;
  a) L'amour dans l'air de Marcel et Robert Rousseau-Georges Jaque ;
  b) La valse des gas de la marine de Verdain-Aris ;
(M. Monty)
3—Troublante volupté de Ch. Cuvillier ;
4—Couin & de Maurice Yvain ;
  a) Vous êtes mon tourment de Asso-Simon ;
  b) Tandis que le vent chante de Madeleine-Robert Perrier-Melfi ; ;
(Mlle Samson)
5—Ce sont nos petits soldats de Vincent Scotto ;
6—J'ai ma combine de R. Erwin ;
7—Un violon dans la nuit de C. A. Bixio ;
8—Machinalement de Maurice Yvain ;
  a) Tes yeux m'attirent de Pothier-Maurice Yvain ;
  b) La boite à musique de Sosenko ;
(Mlle Samson)
9—Séduction de Mario Cazes ;
Les millions d'arlequin de R. Drigo ;
  a) Soigne-toi, mon vieux de Dommel et Laverdain-Rawson et Aris ;
  b) Un homme pour vous de Reg.-Jean Peyronin ;
  c) Tours les boeufs de Fred Pearly ;
(M. Monty)
10—Donnez-moi la main de Valsien-Léarsi ;
Ah ! si vous voulez de Vincent Scotto.

* * *

Dimanche 18 avril

Articles d'intérêt

Concert de Radio-City

Par CFCF à midi 30 :—

Concert avec le concours d'un orchestre symphonique et du major John A. Warner, surintendant de la police de l'état de New-York et pianiste de talent. Programme :—

1—Ouverture "Roméo et Juliette", de Tschaikowsky ;
2—Premier mouvement du concerto en la mineur pour piano et orchestre de Schumann. Le major Warner, pianiste soliste.
3—Harry Janos suite, de Kodaly.

• • •

Concert symphonique

Par CFCF à 2 h. :—

Concert de musique symphonique sous la direction de Frank Black. Artistes invités. Milton J. Cross, maître de cérémonies.

• • •

La Symphonie de New-York

Par CKAC cet après-midi à 3 h. :—

Concert sous la direction d'Arthur Rodzinski. Détails du programme :—

1—Toccate et fugue en do majeur de Bach-Weiner ;
2—Symphonie no. 5, en do mineur opus 67, de Beethoven ;
3—Symphonie no. 1 en do mineur, opus 68 de Brahms.

• • •

L'Heure dominicale

Par CRCM cet après-midi à 5 h. :—

L'Heure dominicale, cet après-midi, de 5 heures à 5 h. 45, sera radiodiffusée de l'église du Sacré-Coeur d'Ottawa. La chorale, composée de douze voix d'hommes, sera dirigée par le Révérend Père Conrad Latour, O. M. I., directeur de l'Ecole de Musique de l'Université d'Ottawa. A l'orgue, M. Paul Larose. Voici le programme :—

1—Sancte Joseph Ecclesiae patrone de Mgr. L. Perruchot ;
2—Alleluia Fac nos (grégorien) ;
3—Magna Joseph ;
4—Causerie par le Révérend Père Gabriel Morvan, O. M. I. ;
5—Tibi Laus de Lassus ;
6—Joannes est nomen de Lassus ;
7—Confirma hoc de Gallus ;
8—Chronique de l'actualité, par M. Charles Gautier, journaliste ;
9—Regina coeli de Mrg. R. Casimiri ;
10—Ecce fidelis de Pierre Gautier ;
11—Reçois nos chants d'amour de Gautier.

* * *

Les lauréats des Festival-Concours

Par CRCM ce soir à 8 h. :—

Radio-Canada diffusera en collaboration avec le Comité du Festival de Musique du Québec, ce soir, de 8 heures à 9 heures, un concert auquel prendront part les lauréats du concours.

On entendra ainsi les Disciples de Massenet, sous la direction de M. Charles Goulet, gagnant du Trophée Donat Raymond ; le West Hill High School Girls' Choir, sous la direction de M. Irwin Cooper, gagnant du Trophée Kiwanis Club ; le trio Couture-Prévost, gagnant du prix de musique de chambre ; Louis Bourdon, baryton, gagnant de la médaille en argent offerte par l'Honorable M. E. L. Patenaude et Mlle Antoinette Massicotte, pianiste de concert.

Les organisateurs espèrent pouvoir faire entendre les autres lauréats un peu plus tard.

* * *

Concert Ford

Par CKAC ce soir à 9 h. :—

Nelson Eddy, baryton de l'écran, sera le soliste de l'heure Ford. Programme sous la direction d'Alexander Smallens, chef d'orchestre. Nelson Eddy chantera des extraits de "Maytime".

Les ondes courtes

Radio-Coloniale-France

Horaire de 10 heures, ce soir, à 1 heure (lundi matin). — Direction : TPA4, 25.60 m., 11.720 meg.

10 h. 00 Concert de musique enregistrée.
11 h. 00 Informations en français, cours.
11 h. 30 Informations en Anglais.
11 h. 45 Concert de musique enregistrée.
L'Auberge du Cheval Blanc, sélection(Benatsky-Stolz-Gilbert), orchestre Mogador ; a) Les choux (Paul Delmet), b) Sur le bassin des Tuileries (Paul Marinier), chant : Licette Limosin ; a) Polichinelle (Fritz Kreisler), Coktail's-Sax (J. Viard-D. Berniaux), saxo : Viard ; Phi-Phi : C'est une gamine (H. Christiné), chant : Urban ; Parade du Monde, Jo Bouillon et son orchestre ; Valse de Vienne (J. Strauss), guerre des valses (Grothe et chant : Germaine Féraldy ; La Mélichar), chant : Germaine Féraldy ; a) Continental (Conrad), b) Rythmemba (Jean Wiener) : Wiener et Doucet ; a) Szechenyi (Fahrbach), b) Rapsodie tzigane (Kalmann) : Rode et ses tziganes.
12 h. 45 Informations en Allemand.
1 h. 00 Fin de l'émission.

* * *

Longueurs d'Ondes

Longueurs d'ondes des postes, en mètres et en kilocycles.

Postes	Mètres	Kilocycles
CRCM	329 7	910
CKAC	411	730
CFCF	500	600
CHLP	260	1,120
CHCM	465	645
CKCV	222	1,310
CRCS	200	1,500
WABC	348 6	860
CHNC (N.-Car)	247 8	1,210
WEAF	454 3	660
WJZ	394 5	760
WGY	379 5	790
WTIC	282 8	1,060
WLWL	272 6	1,100

Causerie au radio sur la situation ferroviaire

M. Paul-Henri Guimont, licencié en sciences commerciales et professeur de transport à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, prononcera ce soir, au poste CKAC, à 10.45 heures, sous les auspices de l'Association des Licenciés de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, une causerie intitulés: "La situation ferroviaire au Canada."

"La vie qui passe", ce soir à 7 heures à CKAC

Le poste C.K.A.C. transmettra ce soir, à 7 h., une autre saynète de la série: "La vie qui passe". Elle a pour titre "Tombés du nid". M. Hector Charland en a gracieusement accepté la direction et les interprètes, comme leur directeur, contribuent bénévolement et avec une charmante bonne grâce au succès de cette émission en faveur de la Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises.

Causerie pour les Oeuvres de Charité

M. André Pustienne, p.s.s., sera l'orateur de l'émission: "Le Miracle de la Charité", au poste CHLP, dimanche soir, de 7 h. à 7 h. 15. M. Pustienne est l'aumônier très dévoué de l'Union Nationale Française, une des filiales de la Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises. Il parlera de cette Oeuvre et du bien qu'elle accomplit au sein de la colonie française de Montréal.

MUSIQUE --- THÉATRE --- CINÉMA

A LIMPERIAL — Fred MacMurray et Carole Lombard dans "Swing High, Swing Low" qui passera quatre jours, à compter de lundi prochain, à l'écran du théâtre Impérial.

AU SYSTEM — Irene Dunne et son jeune partenaire dans une scène de "Theodora Goes Wild".

MICHEL STROGOFF AU PRINCESS — Anton Walbrook (en haut) et Akim Tamiroff (en bas) dans l'attitude qu'ils prennent dans "The Soldier and the Lady", avant le fameux duel du roman "Michel Strogoff", de Jules Verne, d'où ce film est tiré. "The Soldier And The Lady" a pris l'affiche hier pour une semaine au cinéma Princess.

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE PHILADELPHIE — Voici les cent instrumentistes de l'Orchestre symphonique de Philadelphie qui entreprennent actuellement une tournée transcontinentale à travers les Etats-Unis et le Canada sous la direction alternée de José Iturbi et d'Eugène Ormandy. Ces musiciens se feront entendre au Forum le mardi, 18 mai, sous la direction d'Iturbi. C'est M. Louis-H. Bourdon qui a invité cet orchestre à Montréal.

L'amélioration de l'habitation à N.-D.-de-Grâce

MM. C.-E. Gravel et MacFarlane exposent le plan fédéral aux propriétaires

Lutte au chômage

Les promoteurs de l'organisation de la province pour le Plan d'amélioration aux habitations ont poursuivi leur campagne de propagande à Notre-Dame de Grâce, mercredi soir le 14, à une assemblée tenue sous les auspices de la Ligue des propriétaires de Notre-Dame de Grâce, à laquelle assemblée C. E. Gravel, président pour la province de Québec et Paul MacFarlane, son assistant, ont démontré les avantages multiples du Plan aux propriétaires de Notre-Dame de Grâce.

Parlant en français à la salle Community Hall, M. Gravel expliqua le but et le mécanisme de ce plan qui est de nature à diminuer le chômage et qui permet aux propriétaires d'améliorer leurs maisons.

Les deux partis politiques, dit M. Gravel, ont épousé ce plan avec l'espérance que son application favoriserait l'industrie dans la construction. Tout mouvement de cette nature contribue à faire disparaître l'indigence ainsi que le secours direct par suite du travail qu'il développe.

3,300 succursales de banques, dit M. Gravel, sont maintenant autorisées à prêter des sommes d'argent pour les fins de réparations à un escompte de 3 1-4 p. c. Le maximum des prêts est de 2,000 par résidence et peut même atteindre dans le cas de maisons à logements multiples $1,000 par logement ou par famille, plus $1,000 pour le tout. Le remboursement peut être échelonné sur une période même de 5 ans selon le montant du prêt. Les emprunteurs sont exemptés de fournir un endosseur ou une sûreté collatérale et le gouvernement garantit jusqu'à concurrence de 15 p. c. des pertes du montant de 50,000,000 à prêter.

Faisant allusion à un plan similaire appliqué aux Etats-Unis, M. Gravel dit qut les pertes là-bas ont été moindres que 2 p. c. des prêts totaux.

Avec la promesse assurée de la part de la Cité que les taxes ne seront pas élevées sur les propriétés améliorées, les propriétaires dans la région de Montréal ont demandé, les premières deux semaines du mois dernier, des permis pour réparations pour un nombre équivalent à quatre fois le nombre de permis émis pour la période correspondante en 1936.

M. MacFarlane récapitula en langue anglaise les énoncés de M. Gravel et déclara aux membres de la ligue, que dans Montréal, 53 p. c. seulement des ouvriers qualitifés dans la construction était employés présentement. En outre, depuis six ans, les propriétaires ont laissé détériorer leurs maisons d'une manière tout à fait préjudiciable.

Faisant allusion à la coopérative volontaire en faveur de ce plan dont l'application a déjà produit des effets humanitaires et commerciaux, M. MacFarlane fait de nouveau appel aux propriétaires qui n'ont pas encore profité de ce plan afin qu'ils fassent leur part pour que la prospérité revienne.

J. O. Asselin a présenté M. Gravel et ce dernier a présenté M. MacFarlane. V. E. Lambert, président de la Ligue occupait le fauteuil.

Quatre chefs d'orchestre éminents dirigent demain après-midi à deux heures

Quatre chefs d'orchestre réputés, Léopold Stokowski, José Iturbi, Eugène Ormandy et Charles O'Connell, dirigeront l'Orchestre symphonique de Philadelphie, au cours du concert hebdomadaire Magic Key of RCA, demain après-midi à 2 heures. Ce programme est relayé par CFCF et le réseau de la NBC.

Le mouillage des bouées

Québec, 16. (P.C.) — Le navire "Bernier" est parti aujourd'hui de Québec avec une charge de bouées et de balises qu'il mouillera dès que l'état de la voie navigable du Saint-Laurent le lui permettra.

Prochaine revue de Henri Letondal chez Kerhulù et Odiau

La vague du cabaret français se continue avec la nouvelle saison et les Montréalais soucieux de se retrouver dans une atmosphère bien française ne manquent d'aller tous les soirs chez Kerhulu & Odiau où un spectacle de revue est donné en plus des attractions régulières de cet établissement.

M. HENRI LETONDAL

Commencée depuis hier, "En avant la musique" avec Pierrot dans son répertoire, tient l'assistance en éveil. Les danseuses sont des plus gracieuses et l'orchestre fournit la danse.

Il nous fait plaisir d'annoncer d'autre part pour très bientôt une revue par Henri Letondal sur l'actualité. Cette revue sera interprétée par l'auteur avec Mademoiselle Germaine Giroux et une troupe d'artistes bien connus de Montréal.

Le programme des Soirées littéraires

Causerie de Mlle Annette Doré et concours de Mlle Suzette Forgues, violoncelliste

Lundi soir aura lieu la sixième réunion de la saison aux Soirées littéraires de Montréal. Mlle Annette Doré parlera de "Gabriel Fauré" Mlles Valentine Gingras et Suzette Forgues exécuteront le programme musical.

Chant :
Aurore..........Gabriel Fauré
Le Voyageur......Gabriel Fauré
Valentine Gingras, soprano
Lauréate du Festival: Au cours de Musique du Québec.
Au piano d'accompagnement, Jacqueline De Foy
Causerie : "Gabriel Fauré"
Mlle Annette Doré
Chant :
Automne..........Gabriel Fauré
Claire de lune......Gabriel Fauré
Notre amour......Gabriel Fauré
Violoncelle :
Première sonate, op. 109 ....Gabriel Fauré
Elégie...........Gabriel Fauré
Après un rêve.....Gabriel Fauré
Suzette Forgues, violoncelliste
Jean Leduc, pianiste

Cette dernière causerie-concert est entièrement consacrée à Gabriel Fauré et sera certainement un régal artistique dont les habitués des "Soirées littéraires" voudront bien profiter. Cette soirée aura lieu dans la grande salle de l'hôtel Ritz-Carlton à 8.30 lundi le 19 avril. Pour renseignements appeler Mme Y. B. Macé. Tél. DO. 8141.

L'Angleterre va-t-elle vers la banqueroute ?

Londres, 16. (P.C.) — Le programme de réarmement n'est pas accueilli partout en Angleterre avec une joie sans mélange. Ainsi ce soir, le vicomte Snowden, chancelier de l'Echiquier durant la crise financière de 1931, a déclaré, en le critiquant, que si les hommes d'Etat étaient incapables d'éviter la catastrophe, autant dire que l'Angleterre s'acheminait directement vers la banqueroute. Si une guerre que l'on dit inévitable survient, précisa-t-il, les dépenses qu'elle nécessitera, ajoutées à la dette actuelle et aux impôts, ruineront complètement la nation".

Les festivals annuels de musique visent à faire de St-Laurent un centre artistique

Les premiers festivals de musique remontent à la fin du XVIIe siècle. — Ils ont servi, en Angleterre, à développer plusieurs centres artistiques qui attirent les mélomanes de tous les pays

Les premiers festivals de musique remontent à la fin du 17e siècle où l'on voit apparaitre en Angleterre le "Festival of the Sons of the Clergy" en 1655.

Fondés par les diverses associations musicales des grandes villes, les festivals duraient généralement deux ou trois jours, dont le premier était consacré à l'exécution d'un oratorio, le second à celle d'une symphonie et le troisième à divers extraits d'opéras et oeuvres de concert.

Leeds, Birmingham, Bristol, Manchester et autres villes anglaises donnent chaque année un festival très réputé, mais le plus célèbre est sans aucun doute le "Three Choirs Festival" fondé en 1724 par le Rév. Thomas Bisse, Chancelier de Hereford et les autorités épiscopales des villes de Gloucester et Worcester, qui s'est continué presque sans interruption jusqu'à maintenant dans une des trois cités, à tour de rôle.

D'Angleterre les festivals se répandirent en Allemagne où ils se multiplièrent rapidement perdant un peu leur caractère religieux. Parmi les grands festivals des pays germaniques il faut signaler : celui de Vienne, fondé en 1811, en l'honneur de Haydn ; celui de Bonn, en 1845, pour Beethoven ; ceux de Eisenach et Leipsig pour Bach ; celui de Bayreuth, où devant une foule immense se jouent tous les deux ans les célèbres opéras de Wagner ; et, enfin, plus récemment, celui de Salzbourg fondé après la guerre, à la mémoire de Mozart.

Aux Etats-Unis le festival fait son apparition vers 1857 à Boston. Worcester et Cincinnati suivent de près mais le grand festival américain est sans contredit celui de Bethlehem où l'on donne tous les ans les grandes oeuvres de Bach.

Le Canada aura-t-il un jour sa place dans les grandes manifestations musicales ? Il ne tient qu'à nous de faire de Saint-Laurent un centre artistique qui attirera les mélomanes de tous les pays.

Au Princess

"The Soldier and the Lady", film que le Princess présente depuis hier à ses habitués est une émouvante transposition au cinéma du chef-d'oeuvre de Jules Verne "Michel Strogoff". Aux milieux de décors richement présentés et dans une mise en scène superbe, on y voit se dérouler la tragique aventure de Strogoff, messager du tsar. Ce rôle est joué par Anton WalBrook. Elizabeth Allen, Margot Grahame, Akim Tamiriff et Eric Blore sont de la distribution. Comme second film le Princess présente aussi Joe E. Brown dans "When's Your Birthday", comédie désopilante qui fait la joie de tous ceux qui la voient. Dans une série d'aventures pleines d'imprévus, on voit le célèbre comédien de Hollywood en butte à des difficultés les plus amusantes.

Au Capitol

Jean Harlow et Robert Taylor, les vedettes de "Personal Property", film à l'affiche du cinéma Capitol depuis hier, figurent pour la première fois dans un même film. Ces deux étoiles de Hollywood, vedettes des plus grands films de l'année sont à leur mieux dans cette amusante comédie qu'est "Personal Property". C'est l'histoire d'une opulente veuve américaine à la recherche d'un riche parti dans la société de Londres. Tracassée par ses créanciers, elle se voit acculée à la ruine. L'huissier, Taylor, vient chez elle alors qu'elle reçoit. Elle l'oblige à se faire passer pour son valet de pied pour sauver les apparences et ne pas donner à ses invités le moindre soupçon sur son état de fortune. Le Capitol présente aussi "Man of the People", film des plus intéressant.

Congés payés à l'usine Singer

St-Jean, 16. (Du correspondant du "Canada"). — Plus de 800 employés de l'usine Singer à St-Jean ont eu une surprise agréable ce midi, à leur retour du diner. L'avis suivant avait été affiché sur les murs des différents départements:

"Tous les employés de cette usine apprendront sans doute avec satisfaction que les autorités de la compagnie ont décidé d'accorder à leurs employés travaillant à l'usine depuis au moins six mois leur plein salaire pour les fêtes chômées tel que le Jour de l'An, le Vendredi Saint, le jour de l'Empire, la fête de la Confédération, la fête du Travail, le jour d'Action de grâces et le jour de Noël, sept fêtes en tout, de plus, la compagnie accordera durant l'été une semaine de vacance avec plein salaire à tous les employés qui sont sur la liste de paye depuis au moins un an."

Il va sans dire que cet avis fut reçu avec des applaudissements de la part des employés."

Actuellement, il y a 830 personnes qui travaillent aux usines de la compagnie à St-Jean.

Heures musicales au collège de Longueuil

Jeudi, le 22 avril prochain sous la direction du professeur Armand Renaud et avec le concours de M. Hector Charland, auront lieu les Heures musicales du collège de Longueuil.

Le programme musical se compose des pièces suivantes:

Choeur: "La Tempête en Mer, de Dubrec, exécuté par la Chorale Ste-Cécile de Longueuil, composée de 100 voix; "Le Mariage ed Figaro" de Mozart; "Gold and Silver" de F. Lehar; "On the Campus" de E. F. Goldman; "Tango des Roses" de Bottero; "The Chocolate Soldier" d'O. Strauss, par l'"Orchestre, sous la direction du professeur du Collège, M. Armand Renaud.

Entretemps, M. Hector Charland, artiste bien connu, entretiendra l'auditoire de fines reparties spirituelles qui mettront la gaieté à l'ordre du jour. M. Lionel Renaud, professeur de violon au Collège, interprètera une pièce de son répertoire.

De plus, l'harmonie du Collège exécutera: "Garden of Eden" de G. D. Barnard; "La Chasse au Lion" de L. P. Laurendeau; "Jennie" de Mc-Beyer; "La Belle France" de L. P. Laurendeau et "The Scout Master" de H. D. Farnham..

Au Club musical et littéraire de Montréal

Mardi, le 20 avril 1937 à 8 heures p.m., salle Tudor; entrée : rue de la Montagne, le Club musical et littéraire de Montréal donnera le sixième diner-causerie de sa saison 1936-1937.

L'hôte d'honneur, monsieur l'abbé Jean-Charles Beaudin, aumônier au Mont-Saint-Louis, a intitulé sa causerie : "Les Antilles". Cette causerie sera illustrée par plus de 1200 pieds de film.

Le conférencier sera remercié par Me Simon Latour.

L'artiste invitée, mademoiselle Valentine Gingras, soprano, sera secondée au piano par mademoiselle Jacqueline de Foy.

Ce sixième diner-causerie marquera la douzième et dernière réunion de la saison artistique 1936-1937, du Club musical et littéraire de Montréal, et sera sous la présidence de son Directeur, monsieur Gérard Gamache, pianiste.

Pont construit en une nuit

Paris, 16. (P.C.-Havas). — Au cours de la nuit dernière un pont a été construit à la place d'un ancien passage à niveau dans la banlieue de Paris. La construction de ce pont champignon n'a pas pris neuf heures.

Pour mener à bien cette tâche il a suffi d'une nuit et de quarante hommes. Une équipe travaillant activement a fait disparaitre l'archaïque construction et l'a remplacée par un pont moderne métallique long de 22 mètres, d'une seule portée, et pesant 80 tonnes.

SUR LA SCÈNE ET SUR L'ÉCRAN

GRANDS ARTISTES AU SAINT-DENIS — Pierre Richard-Willm et Véra Korène, de la Comédie française dans "Au Service du Tzar", aujourd'hui, au Saint-Denis, en programme double avec Bach et Raymond Cordy dans "J'Arrose mes Galons".

AU PALACE — Doris Nolan et George Murphy au 1er plan et, à l'arrière-plan, les figurants de "Top Of The Town", qui a pris l'affiche hier pour une semaine au cinéma Palace.

GRAND FILM AU CINEMA DE PARIS — Elissa Landi, qui parle un français impeccable, et Pierre Fresnay, le célèbre Marius que nous applaudirons dès aujourd'hui au Cinéma de Paris dans "Koenigsmark" d'après le roman de Pierre Benoit de l'Académie française.

"PERSONAL PROPERTY" — Robert Taylor et Jean Harlow nous reviennent dans ce film, qui passe cette semaine au Capitol.

L'une des vedettes du programme de divertissements du cabaret **CHEZ MAURICE.**

AU LOEW'S

Le ballet de "Wine, Women and Song", la revue présentée depuis hier pour jusqu'à vendredi prochain sur la scène du Loew's.

"THE GOOD EARTH" — Paul Muni et Luise Rainer encadrent ici une scène de ce film dont ils sont les grandes vedettes, et qui prendra l'affiche le 30 avril au soir au théâtre His Majesty's.

AU HIS MAJESTY'S — Jessie Matthews dans "Heads Over Heels In Love", qui passe cette semaine à l'écran du His Majesty's.

Au Loew's

La revue "Wine Women and Song" que le Loew's présente depuis hier attire des foules nombreuses dans ce populaire théâtre. Ann Annavan, Emrick Andreason, Jack Starnes, George Kirby, Helen Duval, Randolph Avery, les Bunkhouse Boys, Frank Monroe sont tous des artistes de vaudeville, danseurs, chanteurs, acrobates, artistes de genre que l'on peut voir à l'oeuvre dans la plus divertissante des revues, cette semaine, au Loew's. Ce théâtre présente aussi deux grands films, "The Man Who Found Himself" avec John Beal et Jean Fontaine, et "China Passage" avec Constance et Vinton Haworth. Ces deux films sont deux beaux drames d'une fort belle tenue. D'intéressants sujets courts complètent le programme. Eddie Sanborn et son orchestre sont au programme.

José Iturbi, directeur de l'Orchestre symphonique de Philadelphie

Ce distingué pianiste et chef d'orchestre espagnol dirigera le 18 mai au Forum.

José Iturbi, pianiste de réputation mondiale, est aussi un chef d'orchestre distingué. D'abord plutôt connu comme un exécutant extraordinairement sensible et raffiné du piano, il ne tarda pas à consacrer une part de son activité à la direction orchestrale, si bien que sa renommée en ce domaine est en voie de surpasser sa gloire de pianiste émérite. Chef d'orchestre de la Société philharmonique de New-York, à Carnegie Hall, directeur de l'Orchestre symphonique de Cleveland et Rochester, il dirige maintenant, de concert avec Eugène Ormandy, le célèbre Orchestre symphonique de Philadelphie. Grâce à M. Louis H. Bourdon cet orchestre a inclus Montréal dans son itinéraire. On sait que les instrumentistes de la Symphonie de Philadelphie entreprennent à chaque printemps une tournée transcontinentale à travers les Etats-Unis et le Canada. Ils viendront donner leur unique audition à Montréal le mardi, 18 mai, au Forum.

C'est José Iturbi et non Eugène Ormandy que M. Bourdon a désigné pour diriger le concert que l'orchestre donnera à Montréal.

JOSE ITURBI

Iturbi a révélé tout jeune ses exceptionnelles aptitudes pour le piano. Il étudia d'abord à Barcelone. Né d'une famille pauvre, il dut revenir à Valence, sa ville natale, pour aider les siens en jouant dans des cafés. Un mécène, enthousiaste de son talent, lui donna 1,400 pesetas pour poursuivre ses études à Paris. Il donna cette somme à ses parents et s'en alla étudier à Paris. Il ne tarda pas à convaincre le Conservatoire de Paris à l'accepter comme élève. Ce fut là le début de ses succès. Il devint professeur au Conservatoire de Genève et plus tard à l'Académie de Musique de Philadelphie.

Au Palace

"Top of the Town", film mettant en vedette George Murphy et Dorta Nolan, est une comédie musicale que le Palace présente depuis hier à ses habitués. Avec Hugh Herbert, Gertrude Niesen, Henry Armetta et Gregory Ratoff, Murphy et Nolan animent avec beaucoup d'entrain une intrigue amusante. Une jeune fille, que dévore le feu de l'apostolat, veut épurer les boites de nuit. Voilà que dans sa campagne d'épuration, elle tombe en amour avec un entertainer et propriétaire d'un de ces "night clubs". Comme on peut facilement le concevoir, la comédie provoque la plus franche hilarité. Le Palace présente aussi "Trouble in Morocco" avec Jack Holt. C'est un drame passionnant mettant une fois de plus en scène la Légion étrangère.

A l'Impérial

L'Impérial présente pour la dernière fois aujourd'hui et demain "Nancy Steele is Missing" avec Victor McLaglen, Peter Lorre, Walter Connolly et June Lang, ainsi "Step Lively Jeeves" avec Arthur Treacher et Patricia Ellis. A compter de lundi et pour les trois jours suivants seulement, l'Impérial mettra à son affiche "Swing High Swing Low" avec Carole Lombard, Fred MacMurray et Dorothy Lamour ainsi que "Dangerous Number" avec Robert Young et An Sothern. Dans le premier film, on pourra voir l'exotique Dorothy Lamour, l'héroïne de "Jungle Princess". Tout comme "Swing High Swing Low", le film "Dangerous Number" est une production divertissante.

"The Good Earth" est une magnifique production

Le film "The Good Earth" que le cinéma His Majesty's présentera à compter du vendredi, 30 du courant, se classe parmi les meilleures productions de Hollywood. Ce film, présenté en grande exclusivité dans ce théâtre, ne sera projeté que deux fois le jour, dans l'après-midi à 2 h. 30, et le soir, à 8 h. 30. Comme on prévoit des foules considérables, on est prié de se réserver des billets le plus tôt possible. Réalisé d'après le célèbre roman du même nom qui a valu à son auteur, Pearl S. Buck, le prix Julitzer, ce film a été en grande partie tourné dans la Chine du nord. Aussi, les scènes sont pour la plupart d'une impressionnante grandeur et d'un pittoresque séduisant. Moins Paul Muni et Luise Rainer, tous les acteurs sont des Chinois authentiques.

"Les petits oiseaux"

Mardi le 27 avril, à 8 heures 30 p.m. "Les Petits Oiseaux," comédie en 3 actes de Labiche, sera interprété par Conrad Gauthier et sa troupe.

"O Clichy", opérette en un acte, sera aussi au programe, sous la direction du Dr Paul Trépanier.

Le Quatuor de Verdun, sous la direction du docteur Trépanier, fera entendre quelques morceaux de son répertoire.

On peut se procurer des billets en s'adressant au Mont-Saint-Louis, 244 Sherbrooke est, MA 8138. Admission, prix populaires.

Au Cinéma de Paris

Les grands films se suivent et ne se ressemblent pas. Le cinéma exige une constante variété de genres ; le public demande des attractions sans cesse nouvelles. En présentant "Koenigsmark", tiré du roman célèbre de Pierre Benoit, de l'Académie française, le Cinéma de Paris a raison de croire qu'il se rend à ce désir du public. Pour du nouveau, voilà quelque chose d'unique.

"Koenigsmark" est une histoire palpitant d'émotion qui nous raconte la vie de la princesse Aurore, reine du Mégranie, petit Etat allemand d'avant-guerre. Elle fut une reine malheureuse forcée d'épouser un homme qu'elle n'aimait pas. Celui-ci mort... elle ne voulut jamais se remarier, car elle avait à lutter contre les farouches machinations de son beau-frère le grand duc Frédéric, aidé par une femme sans âme mais qui cache son jeu sous les apparences de l'amitié. L'amitié véritable la princesse Aurore la trouvera auprès d'un jeune français, Vignerte, agrégé d'histoire qui, au cours de ses recherches, mettra à jour les plans infernaux du grand duc.

"Le Tzarewitch" au Monument

Il faut de l'audace.

Pour s'attaquer à une oeuvre de la puissance du "Tzarewitch" de Franz Lehar.

Audacieux, est bien le mot qu'il faut employer pour désigner MM. Daunais et Goulet.

C'est de l'audace qu'il fallait pour entreprendre une saison d'opérette avec les risques qu'elle présentait au début.

Pour présenter une oeuvre de la valeur de "Valses de Vienne".

Revenir au répertoire en présentant "Les Mousquetaire Au Couvent", après le triomphe de "Rose-Marie".

Mais leur succès jusqu'à ce jour, démontre bien que leur audace n'est pas de la témérité.

Le public a assailli "Valses de Vienne", débordé "Rose-Marie" et fréquenté "Les Mousquetaires au Couvent".

C'était le but, il est atteint, au niveau de leurs espérances.

Il marque le retour au grand spectacle, assure la rentrée de Morenoff.

Il présage des décors à l'envie de tous les autres, une mise en scène somptueuse que permet le faste de la vieille Russie Impériale.

Le spectacle s'adopte au mot de Charles Goulet :

"De l'audace, nous en avons... pas plus qu'il n'en faut, mais autant qu'il en faut".

Les billets sont en vente au Monument national, dont le numéro de téléphone est Lancaster 4418.

Robert Allard

Au His Majesty's

Le His Majesty's présente cette semaine deux films intéressants, dont l'un de la sympathique actrice anglaise Jessie Matthews. "Heads over Heels In Love", le titre de ce film, succède avec honneur au film "Wings of the Morning" que le His Majesty's présentait triomphalement depuis onze semaines. Riches décors, et mise en scène soignée. Jessie Matthews change dans ce film vingt-deux fois de costumes. Le film contient plusieurs chansons populaires nouvelles dont une porte le même titre que le film. Comme attraction supplémentaire, le His Majesty's présente "The Man Who Lives Again" avec Boris Karloff, Anna Lee et John Loder. C'est un drame captivant.

L'horaire des spectacles

PRINCESS. — "When's Your Birthday" à 11 h. 52, 2 h. 46, 5 h. 40, 8 h. 34; "Soldier And The Lady" à 10 h. 20, 1 h. 14, 4 h. 08, 7 h. 02, 9 h. 56.

SYSTEM. — "Theodora Goes Wild" à 12 h., 3 h. 25, 6 h. 40, 9 h. 45; "Wanted Jane Turner" à 10 h. 30, 1 h. 50, 5 h. 10, 8 h. 30.

CAPITOL. — "Personal Property" 11 h. 16, 2 h. 01, 4 h. 46, 7 h. 31 10 h. 16; "Man Of The People" à 10 h., 12 h. 45, 3 h. 30, 6 h. 15, 9 h.

HIS MAJESTY'S — "Head Over Heels In Love" à 1 h. 34, 4 h. 19, 7 h. 04, 9 h. 49; "The Wan Who Lived Again" à 12 h. 20, 3 h. 05, 5 h. 50, 8 h. 35.

ST-DENIS. — "Au service du Tzar" à 1 h., 4 h., 6 h. 55, 10h.; "J'arrose Mes Galons" à 11 h. 45, 2 h. 45, 5 h. 30, 8 h. 20.

CINEMA DE PARIS. — "Koemicsmark" à 11 h., 1 h. 45, 4 h. 25, 6 h. 55, 9 h. 30.

LOEW'S. — "The Man Who Found Himself" à 11 h. 39, 3 h. 16 6 h. 53, 10 h. 30; "China Passage" à 12 h. 55, 4 h. 32, 8 h. 09; "Wine, Women and

PALACE. — "Top Of The Town" à 10 h. 20, 1 h. 13 4 h. 06, 6 h. 59, 9 h. 52; "Trouble In Morocco" à 11 h. 57, 2 h. 50, 5 h. 43, 8 h. 39.

Song" à 2 h. 16, 5 h. 53, 9 h. 30.

Au Saint-Denis

Un film de Pierre Richard-Willm ne peut laisser personne indifférent. Ce bel artiste romantique a su se gagner le coeur de tous les cinéphiles et, à la suite du succès retentissants, il est devenu la coqueluche de toutes les dames. A compter d'aujourd'hui, au Saint-Denis, on présente son nouveau triomphe, "Au Service du Tzar", où il a pour vis-à-vis la belle et troublante Véra Korène, de la Comédie française. Disons aussi que Roger Karl, Susy Prim, Alcover, Junie Astor et Marcel André sont aussi de la distribution.

Ce film, naturellement, nous ramène à la grande époque impériale russe. Mais déjà Lénine et ses agents sont actifs. Nous verrons comment la police impériale combattait les premières menées du communisme et comment, un temps elle parvint à les contrôler.

Le second film à l'affiche sera "J'arrose mes Galons", avec le populaire comédien Bach. On connait la figure amusante de ce type toujours rigolo. Cette fois Bach, militaire fait du cinéma et naturellement chambarde tout. Il a tellement d'aventures que sans trop le savoir il abaisse un record de descente en parachute. C'est dire que le film ne manque pas de surprise. Raymond Cordy est de la partie.

CINEMA de PARIS
Encore un SUPER-FILM
COMMENÇANT aujourd'hui
PIERRE FRESNAY
ELISSA LANDI
JOHN LODGE
Koenigsmark
(d'après le roman célèbre de Pierre Benoit)

ST DENIS
A l'affiche
LE COUPLE IDEAL DE L'ECRAN
PIERRE RICHARD WILLM
VERA KORENE
dans
Au Service du TZAR
BACH et Raymond CORDY
J'arrose mes galons
UN FOU RIRE !!!

VARIETES LYRIQUES MONUMENT NATIONAL
Le TZAREWITCH
Opérette de FRANZ LEHAR
Les 4, 6, 8 et 9 mai en soirée -- Direction: DAUNAIS GOULET
Prix des places: $1.25 - $1.00 - .85 - 60 (taxe inc.)
En vente maintenant au Monument National - Tél.: LAncaster 4418

AUJOURD'HUI
WINE WOMEN and SONG
30 figurants — 16 "gay divorcees"
et 2 grands films
"THE MAN WHO FOUND HIMSELF" JOHN BEAL JOAN FONTAINE
"CHINA PASSAGE" LESLIE FENTON CONSTANCE WORTH
LOEWS

SYSTEM A côté de chez Morgan
"THEODORA GOES WILD"
Irene DUNNE - Melvyn DOUGLAS
"WANTED JANE TURNER"
Gloria STUART - Lee TRACY

IMPERIAL
Aujourd'hui et demain seulement
Victor McLAGLEN - Peter LORRE
dans
"Nancy Steele Is Missing"
Seconde attraction
Arthur TREACHER dans
"STEP LIVELY JEEVES"
4 jours à compter de lundi
Carole Lombard - Fred MacMurray
dans
"Swing High, Swing Low"
Seconde attraction
"DANGEROUS NUMBER"

HIS MAJESTY'S
A l'affiche
Jessie MATTHEWS
in
'HEAD OVER HEELS in LOVE'
Added Attraction BORIS KARLOFF in "THE MAN who LIVED AGAIN"

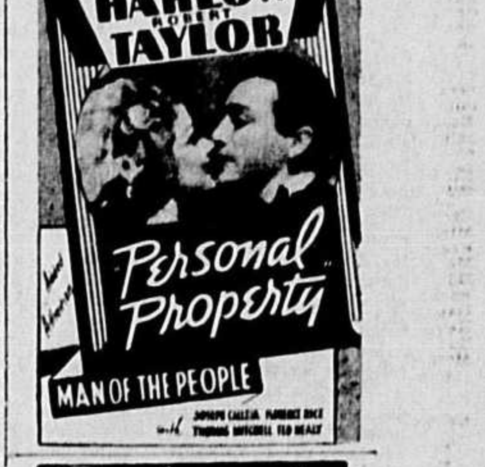
Capitol
A l'affiche
JEAN HARLOW ROBERT TAYLOR
Personal Property
MAN OF THE PEOPLE

Palace
A l'affiche
LE GRAND FILM EN MUSIQUE
TOP OF THE TOWN
JACK HOLT MAE CLARKE
TROUBLE IN MOROCCO

PRINCESS
A l'affiche
The SOLDIER AND THE LADY
with ANTON WALBROOK ELIZABETH ALLAN
JOE E. BROWN
WHEN'S YOUR BIRTHDAY ?

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard-C. ARCHAMBAULT, B.A., LL. B.

L'épouse peut-elle poursuivre l'époux sans sa permission

La Cour d'Appel, faisant l'ouverture de son terme d'avril, entend cette intéressante question

Douze appels remis

La Cour du Banc du Roi, siègeant en appel, qui faisait l'ouverture de son terme ordinaire d'avril avec un rôle chargé de quelque 67 causes, a entendu une intéressante question relevant des droits de la femme mariée dans la province de Québec. Il s'agissait d'une affaire assez inusitée puisqu'une épouse poursuit ici son époux en dommages et il s'agit de savoir si elle pouvait le faire sans l'autorisation maritale.

On sait que dans cette province une femme mariée ne peut pas en général ester en justice, c'est-à-dire intenter une action devant les tribunaux, sans obtenir au préalable la permission de son époux, mais voici que dame Phyllis-Isles Harvey l'a quand même fait sans cette permission, et on soumettait à la Cour d'Appel que son action était en conséquence illégale et devait être renvoyée.

La cause d'action

Le montant réclamé en cette affaire est considérable puisqu'il se chiffre à la jolie somme de $34,710. C'est une indemnité que dame Harvey exige pour la compenser des dommages subis à la suite d'un accident d'automobile. Au moment de l'accident, dame Harvey était passagère dans une automobile alors conduite par son propre mari mais appartenant à Arthur-L. Patterson. Elle poursuit donc et son mari et le propriétaire les tenant tous deux responsables puisque l'un conduisait à une allure exagérée et illégale et l'autre avait confié au premier une voiture en mauvais état et dangereuse puisque le volant aurait été déréglé et lâche.

Jugement attaqué

L'action ainsi prise, Patterson, propriétaire de l'automobile, en demanda le rejet parce qu'elle n'était pas prise avec l'autorisation du mari. L'honorable juge Surveyer qui entendit cette attaque de l'action au moyen d'une procédure incidente, déclara que la femme avait le droit en l'occurence de poursuivre sans l'autorisation de son époux.

Devant la Cour d'Appel, Me J.-L. O'Brien, avocat du propriétaire de l'auto, M. Patterson, attaqua à son tour le jugement du juge Surveyer, en expliquant que ce dernier avait permis l'action parce qu'à sa réception le mari avait à son tour pris une action en garantie, ratifiant ainsi tacitement les procédures prises contre lui. Mais c'est à tort, dit Me O'Brien, qu'on peut ainsi légitimer l'action car nonobstant les amendements de 1931 au code civil au sujet des droits de la femme, la femme mariée suivant le régime de la séparation de biens, est encore obligée d'obtenir l'autorisation de son mari pour ester en justice.

Le jugement de la Cour d'Appel, dont le banc était composé hier des honorables juges Barclay, Hall, Galipeault et Létourneau sous la présidence de l'honorable juge en chef sir Mathias Tellier, ne manquera certes pas d'être intéressant.

Douze appels remis

La première partie du rôle a été expédiée en vitesse hier matin car les douze causes criminelles qui y apparaissaient ont toutes été remises au prochain terme, c'est-à-dire en mai.

Dans les deux premières causes, celles de Martineau et le roi, et dame A. Hamelin et le roi, les procureurs des appelants sont absents à Québec devant le comité des bills privés. Les autres causes suivantes, celles de White et le roi, Bouthillier et le roi, Nesh et le roi et le roi et Bell Telephone ont été appelées. Comme ce sont des causes concernant des tenanciers de maisons de pari et qu'elles sont intimement liées ensemble, elles doivent être entendues en même temps. Or, dans la principale cause, celle de Nesh, le procureur de l'appelant n'est pas prêt à procéder. Dans les six autres causes, les dossiers ne sont pas prêts.

* * *

L'intervention du procureur général pour soutenir la juridiction de la Commission des Services publics contre l'appel de Martin Transports, Limited, a été reçue par la Cour. Il s'agit en cette affaire de l'appel d'un jugement de cette commission qui se déclarait compétente pour agir en dépit de la retraite de son président, M. Adrien Beaudry. C'est l'appelante, Martin Transports, qui avait attaqué la compétence de cette commission à l'occasion d'une décision concernant le transport dans la province de Québec.

* * *

Une motion présentée par les intimés Frank Klein et Hyacinthe Plante pour faire verser au dossier de l'appel, les notes du juge Monet dans une cause devant la Cour des sessions, a été rejetée.

FOURNEE DE FAUX CHOMEURS!

Mathias Malette, 49 ans, 1882, rue Bourbonnière; Aimé Brossoit, 52 ans, 2082, rue Bourbonnière; Félix Gagnon, 45 ans, 2178a, rue Chambly; Mathew Murphy, 34 ans, 5714, rue Clarke; Joseph Lifstitz, 24 ans, 5146, rue Clarke; Achille Valade, 33 ans, 6369, rue Casgrain, et Mme Aristide Richer, alias Paule Capelle, 31 ans, étaient traduits devant le juge Maurice Tétreau, hier, sur l'accusation d'avoir obtenu de l'argent de la commission du Chômage par de fausses déclarations. Un seul, le nommé Lifstitz, s'est déclaré coupable et recevra sa sentence le 20 avril. Les procès des autres prévenus ont tous été fixés au 22 avril.

COUR SUPERIEURE

Division de pratique

le 16 avril 1937

PRESIDENT: L'honorable juge Surveyer.

Les jugements suivants furent rendus:

Donald McKenzie vs C. Plouffe et al; jugement autorisant examen avant défense.

Cyprien Mailhot vs Montreal Tramways Co.; jugement autorisant examen avant défense.

A. Blanchard vs E. Latour et al; jugement permettant de rapporter bref.

Clermont Motor Ltd vs Jean Harbour et A. Vézeau; jugement déclarant tiers-saisi débiteur personnel.

S. Filiostrato vs J. P. Doyle et al; jugement accordant motion pour substitution sans frais.

Emile Lanthier vs Harrison Brothers Ltd et al; jugement autorisant à produire exhibits.

P. Trudeau vs Jouglet and O'Leary (ltée); jugement autorisant à appeler en garantie, frais à suivre.

E. Carrières vs Dame D. Béland; jugement accordant péremption d'instance.

N. Demers vs Cité de Montréal; jugement autorisant examen médical avant défense.

E.-C. Duquette vs Schering Ltd; jugement autorisant examen médical avant défense.

P. De Guise vs Sadi Amyot; jugement accordant motion pour règle pour les frais seulement.

J.-B.-A. Martin vs Union Nationale Indépendante des Débardeurs de l'Ile de Montréal Incorporée et al; jugement ordonnant production de pièce.

Laporte, Hudon, Hébert (ltée) vs Paul A. Beaudry et Antonio Péloquin, opt.; jugement relevant l'opposant de saisie.

Zénon Dandurand vs Adolphe Quevillon; jugement pour $263.25 avec int. et dépens.

G. E. S. Bishop vs Dame S. Johnson; jugement pour $165 avec int. et dépens.

Hormidas Viau vs Hector Rose; jugement pour $728.39 avec int. et dépens.

Myer Gameroff vs J.-O. Sauriol; jugement rejetant opposition.

B. Cooperman vs B. Girard; jugement autorisant examen médical, frais à suivre.

J. Déry es-qualité vs G. Gagnon et uxor et J.-O. Lavoie; jugement condamnant tiers-saisi comme débiteur personnel.

Dame A. Provost et vir vs Dame M.-A. Monette; jugement autorisant procureurs à se retirer du dossier.

In re: James Popham; jugement rectifiant les régistres de l'état civil.

J.-P. Tremblay vs J. Auguste Perras et al; jugement déclarant saisie-aggerie bonne et valable.

Clayton Foster Elderkin, es-qual vs Edward Realff; jugement pour $581 avec int. et dépens.

Adélard Cousineau, es-qual vs Enrico Terzi; jugement personnel et hypothécaire pour $1,500 avec int. et dépens.

Dame Felicie dite Lucie Juchem vs Philippe Richer; jugement en séparation de biens.

E. Lauzon vs A. Boisvert et al; jugement rejetant inscription en droit, avec dépens.

Société St-Jean-Baptiste de Montréal (Caisse Nationale d'Economie) vs Hervé Archambault et Télesphore Brassard, mis-en-cause; jugement pour $17,904.29 avec int. et dépens suivant déclarant d'hypothèque.

Canadian Amplilux (ltée) vs J.-A. Huberdeau et al; jugement pour $1,441.25 avec int. et dépens contre le défendeur Jos Beaulieu, fils.

Canadian Acceptance Corporation Ltd vs Angus McDonald; jugement pour $408.71 avec int. et dépens.

Cet arrêt du tram n'était-il pas un acte d'imprudence?

La Compagnie des Tramways plaide que non tandis qu'une victime plaide que oui

Me W.-C.-J. Meredith a attaqué hier en appel un jugement de la Cour supérieure qui avait tenu la compagnie des tramways de Montréal responsable d'un accident bien particulier.

Le 8 août 1935, un tramway qui roulait sur la rue De Fleurimont s'arrêta à la rue Saint-Hubert tel que l'exige à cet endroit une enseigne de la cité de Montréal. Une automobile appartenant à un M. J.-P. Campeau qui allait dans le même sens que le tram et qui marchait à ses côtés stoppa également à l'exemple du tramway. Après un arrêt de quelques instants, le tram repartit à petite allure mais, devant un camion qui s'en venait sur la rue St-Hubert traverser la voie ferrée de la rue De Fleurimont, le tram, pour éviter toute possibilité d'accident, stoppa de nouveau un peu avant le milieu de l'intersection. L'automobile qui le suivait ne stoppa pas. Elle continua et vint en collision avec le camion, conduit par un fermier du nom de Eugène Pagé.

M. Campeau subit des dommages et réclama une indemnité non seulement au propriétaire du camion, mais aussi de la compagnie des tramways. Les deux furent tenus responsables et condamnés à payer l'indemnité par l'hon. juge Philémon Cousineau, de la Cour supérieure.

La Compagnie, bien que son tram ne soit pas venu en contact avec l'automobile de Campeau, fut quand même condamnée conjointement et solidairement, le jugement déclarant que l'acte du wattman qui avait stoppé une deuxième fois comme il l'a fait en la présente instance, "avait incité des conducteurs imprudents comme M. Pagé à traverser en avant".

Me Meredith, avocat de la compagnie, attaque ce jugement qui, dit-il, condamne l'acte prudent de l'employé de la compagnie qui pour éviter toute possibilité d'accident avait complètement stoppé. Comment peut-on lui en faire une faute.

Me B. Ethier, avocat de Campeau, défend avec ardeur le jugement en faveur de son client et déclare que Campeau ne pouvait pas voir venir Pagé qui s'en venait de l'autre côté du tram et qu'en conséquence le tram et le camion étaient bien responsables.

D'un autre côté, Pagé rejette tout le blâme sur Campeau et l'accuse d'avoir imprudemment et illégalement tenté de dépasser un tramway dans une intersection.

QUINZE JOURS POUR LE VOL D'UN CHEVAL

S.-Joseph de Beauce, 16. — Deux sentences ont été prononcées hier après-midi par l'hon. juge Wilfrid Laliberté, aux assises de la Beauce. Alfred Giguère, de S.-Joseph, trouvé coupable d'avoir voulu extorquer de $300 à $400 à M. Léopold Jacques, de S.-Joseph, a été condamné à trois mois de prison, à y soustraire le temps déjà fait. Amédée Champagne, de Ste-Justine, de Dorchester, trouvé coupable d'avoir volé un cheval à M. Philippe Grondin, de S.-Joseph, a été condamné à 15 jours de prison.

Trois accidents et autant d'actions à la Cour Supérieure

Une veuve réclame pour la mort de son mari, un veuf pour celle de sa femme, et une jeune fille pour elle-même

Indemnités de $32,500

Trois actions en dommages au montant total de $32,478.75 ont été soumises à la considération de la Cour supérieure hier, une étant rejetée et les deux autres prises en délibéré.

Dans chacune un accident est à la base du litige. Dans la première c'est une femme qui réclame pour la mort de son mari tué dans un accident entre un tramway et une automobile. Dans la deuxième c'est un homme qui réclame pour la mort de son épouse écrasée à mort par un tramway et dans l'autre c'est une jeune fille qui fut grièvement blessée dans une collision d'automobiles sur la grande route.

Echec de la veuve

Dame veuve Alec Tokessay, qui réclamait en son nom et en celui de ses trois enfants mineurs une indemnité de $14,000 de la compagnie des tramways de Montréal, a échoué devant l'honorable juge Duclos qui a dû renvoyer son action parce que son mari n'était pas mort, comme elle le prétendait, des suites d'une collision avec un tram de la compagnie mais bien d'une maladie dont il souffrait depuis des années.

L'accident qui faisait la base de cette affaire survint le 24 janvier 1935, sur l'avenue du Parc, à Montréal. L'automobile d'Alec Tokessay et un tram de la M. T., Co. vinrent en collision. M. Tokessay fut transporté à l'hôpital St-Luc où il fut traité pour des blessures et contusions légères. Il dut cependant revenir à l'hôpital quelques jours plus tard et il devint si violent qu'on dut le conduire à l'hôpital de Verdun où il mourut le 20 mars.

La veuve prétendait que le choc de la collision avait causé des lésions internes qui avaient amené la mort de son mari. La collision, dit-elle, était due à la négligence du wattman.

La preuve malheureusement révéla que le wattman du tram n'avait commis aucune faute, et, par ailleurs, que la cause immédiate de la mort était une maladie qui existait chez la victime depuis longtemps, une vingtaine d'années. En ces circonstances, le tribunal a dû débouter la veuve de son action et refuser sa réclamation.

Un veuf réclame

L'honorable juge A. Chase-Casgrain a pris en délibéré la réclamation de Sydney Clarke qui réclame une indemnité de $9,117.30 à la suite de la mort de sa femme écrasée par un tramway le 23 mars, 1935, sur la Côte Saint-Luc, près de l'avenue Earnscliffe, à Montréal.

L'action relate qu'à la date fatidique Mme Clarke, accompagnée d'une amie, traversait la chaussée de la Côte St-Luc. A ce moment il pleuvait légèrement et la victime glissa sur un petit monticule de glace en plein sur la voie ferrée. Un tram s'en venait. La victime tentait de se relever pour éviter la collision mais ne fut pas assez vive et le lourd véhicule lui passa dessus. Elle en mourut cinq semaines plus tard.

Le mari accuse la compagnie de négligence tandis que la compagnie nie et affirme que le wattman a fait tout ce qui était humainement possible de faire pour éviter l'accident, mais qu'il en a été incapable à cause de la négligence de la victime elle-même. Le tribunal décidera plus tard du bien fondé des prétentions respectives des parties.

Une erreur coûteuse

C'est l'honorable juge en chef R.-A.-E. Greenshields, de la Cour Supérieure, qui décidera de la réclamation de Mlle Bess Gerson qui réclame une indemnité de $9,361.45 pour blessures subies dans une collision d'automobiles survenue sur la grande route, près de Sainte-Rose, le printemps dernier.

Mlle Gerson était passagère dans la voiture de Ben-L. Burman. On roulait sur la grande route lorsqu'on aperçut une lumière rouge. Croyant que c'était une motocyclette on continua lorsqu'on réalisa que c'était un camion stationnaire. Le conducteur tenta d'éviter l'obstacle mais sans succès et la collision survint avec de tristes conséquences pour la demanderesse qui fut grièvement blessée. Elle poursuit donc et M. Burman et le propriétaire du camion, qui appartenait à Auguste Lachaine, garagiste de Ste-Rose, mais qui était en charge de son employé, M. Heriule Laplante.

Les défendeurs se défendent en s'accusant mutuellement. Burman prétend que le camion l'aveuglait avec un phare puissant, et qu'il prenait tout le chemin, et qu'il ne portait pas à l'arrière la lumière rouge règlementaire. Le propriétaire du camion et le conducteur affirment, comme la demanderesse, qu'il y avait la lumière rouge à l'arrière. Ils affirment de plus que Burman allait trop vite. Ils plaident aussi qu'ils étaient à réparer un pneu sur le bord extrême de la route et que le phare n'était pas dirigé sur Burman qui s'en venait mais bien sur le pneu qu'on réparait. Il ne pouvait donc aveugler personne.

Le Tribunal a pris l'affaire en délibéré et il décidera plus tard.

Alice Boudreau passera un mois en prison

Québec, 16. (P.C.) — Alice Boudreau, 27 ans, servante de Berthier, a été condamnée aujourd'hui à un mois de prison pour négligence vis-à-vis d'un enfant nouveau-né. Les témoignages ont démontré que Mlle Bernier avait laissé son enfant derrière un garage et que le petit était mort quelques heures plus tard à cause de la négligence de sa mère.

Le propriétaire du cheval qui causera un dommage à autrui

En cas d'accident, il n'y a pas de présomption de faute si seul le véhicule frappe la victime

La présomption de faute établie par la loi contre le propriétaire d'un animal qui cause du dommage à autrui disparait quand la victime est frappée ou blessée par la voiture tirée par le cheval et non par le cheval lui-même. C'est là ce qui ressort d'un jugement rendu par l'honorable juge en chef R.-A.-E. Greenshield, de la Cour Supérieure, qui rejetait ainsi la réclamation de Harry Roth pour maintenir la défense de la compagnie Elmhurst, Limited, qui était représentée devant le tribunal par Me Philippe Brais, C.R., de l'étude juridique de Mes Brais, Campbell et cie.

Depuis l'avènement de l'automobile, c'est bien ici un genre de litige qui se fait rare et c'est peut-être la première fois qu'un tribunal distingue entre la présomption de faute établie par la loi contre le propriétaire d'un animal qui cause des dommages suivant l'article 1055 du code civil et les principes ordinaires de responsabilité. La différence est importante puisque dans le premier cas, le propriétaire de l'animal poursuivi doit lui-même repousser la présomption de faute et établir son innocence tandis qu'autrement la victime est obligée de prouver la faute engageant la responsabilité.

Ici, la demande n'a pas été capable de faire cette preuve et l'action a été renvoyée.

L'accident est survenu le 4 juillet 1934. Une voiture de lait, tirée par un cheval et appartenant à la compagnie Elmhurst, s'en allait trottinant dans une ruelle entre la rue Clarke et Saint-Urbain, à Montréal, lorsqu'un petit enfant de trois ans, le fils de Harry Roth, frappa ou fut frappé par la voiture. Le père prétendant que le petit avait été frappé tenait le conducteur responsable et poursuivait le patron, la compagnie.

La compagnie s'est défendue avec ardeur et succès en niant toute responsabilité et en plaidant que s'il y avait eu contact entre l'équipage et l'enfant c'était la faute à ce dernier qui se serait lui-même jeté sur le véhicule.

Soutenant cette prétention, Me Philippe Brais, l'avocat de la compagnie défenderesse, argumenta que le père devait prouver la faute pour obtenir le maintien de son action et qu'il n'appartenait nullement à la défense de repousser la présomption de l'article 1055 puisque le cheval n'avait pas touché à l'enfant.

L'honorable juge en chef donne raison à Me Brais en disant entre autres : "Quelque doute qui puisse exister sur les autres aspects de cette cause, une chose est certaine et c'est que le cheval de la défenderesse n'a causé aucun dommage à l'enfant du demandeur. Le cheval n'est pas venu en contact avec l'enfant et l'article 1055 du code n'a ici aucune espèce d'application, et aucun jugement ne peut être rendu pour tenir la défenderesse responsable parce que le cheval aurait causé des dommages à l'enfant du demandeur."

Le père, dit le jugement, n'a pas réussi à établir et prouver aucune faute de la part du conducteur du cheval et bien qu'aucune faute ne puisse être attribuée à un enfant de trois ans, ceci ne relève pas le demandeur de son obligation de prouver la faute du défendeur pour tenir ce dernier responsable.

L'action était au montant de $1,100.

La libération du prévenu Boileau

Un supposé conspirateur n'en était pas un au sens du code pénal

Elzéar Boileau, marchand de bois et de charbon a été libéré d'une accusation de conspiration jeudi, par le juge Jules Desmarais, avant la citation du prévenu à son examen volontaire. Boileau était accusé d'avoir conspiré avec Isaie Lefebvre, Robert Nicholson, Joseph Carbonneau, père et Joseph Carbonneau, fils, dans le but de frauder le Trésor fédéral d'une somme de $25,000 en aidant à construire et à exploiter un alambic découvert sur la ferme de Robert Nicholson, à Ville-LaSalle, le 1er novembre 1936 par la gendarmerie royale canadienne.

Lors de l'enquête judiciaire d'Elzéar Boileau, Mes Edouard Tellier et Robert Bourassa, avaient prouvé que le prévenu connaissait bien Isaie Lefebvre, qu'il avait vendu du charbon à Robert Nicholson et enfin qu'il avait conduit le contrebandier de New-York, Dominik Lamparillo, l'instigateur de toute l'affaire, de la ferme Nicholson à sa chambre de la rue Dorchester. Me Emile Boucher, avocat de la défense, déclarait que le fait de vendre du charbon et de conduire en automobile un suspect ne suffisent pas pour prouver la conspiration et surtout le dessein commun tel que défini par le code pénal. Hier le juge Desmarais donna raison à la défense sur toute la ligne et n'hésita pas à acquitter le prévenu Elzéar Boileau.

ANGELO SALUMIE, UN AS DU VOL

Angelo Salumie, âgé de 29 ans, n'a certainement pas chômé dans le crime comme on le verra par son casier judiciaire. Hier, ce récidiviste était condamné à une peine d'un an par le juge Jules Desmarais, pour avoir, le 4 avril, chez le bijoutier George Bloomstone, 267, ouest, rue Craig, volé la somme de $2.50 dans le tiroir-caisse. Le tribunal avant de prononcer la sentence, énuméra au prisonnier ses crimes antérieurs: 3 novembre, 1922, à Belleville, en Ontario, peine de 18 mois, pour vol; 5 novembre, 1924, à Montréal, 2 ans, pour cambriolage; 27 janvier, 1927, 6 mois pour vol; 19 janvier, 1928, à Toronto, 2 ans, pour vol; 5 août 1930, encore à Toronto, peine de 4 ans, pour cambriolage et enfin le 2 février 1934, toujours à Toronto, autre peine de 2 ans pour vol.

Le père de famille n'est pas obligé de suivre ses enfants

S'il leur a donné une bonne éducation, il n'est plus responsable des dommages qu'ils peuvent causer

Les parents ne sont pas obligés par la loi de suivre leurs petits enfants pas à pas pour empêcher qu'en prenant leurs ébats ils ne causent des dommages à autrui.

Si le petit cause un accident et des dommages, le père de famille se libérera de toute responsabilité en vertu d el'article 1054 du code civil en prouvant qu'il était dans l'impossibilité matérielle d'empêcher le fait dommageable et qu'antérieurement à l'acte reproché il n'a lui-même commis aucun acte de négligence ou de faute en donnant à son enfant mineur une éducation soignée, de bons exemples et la meilleure surveillance possible.

L'honorable juge Théodule Rhéaume, de la Cour Supérieure, a appliqué ces principes hier après-midi pour rejeter avec dépens une action en dommages au montant de $1,685 intentée contre A. Christy, de Montréal, par C. Kouri, marchand, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur à sa fille mineure Aileen. (No 138501 C.S.M.)

L'enquête faite dans cette affaire montre que :

Au cours de l'année 1934, deux familles résidaient dans la même pension d'été, sur une ferme aux environs de Saint-Jérôme, la famille du demandeur et celle du défendeur. Le 26 juillet, Aleen Kouri, âgée de 4 ans, fille du demandeur, et Doris Christie, sept ans, fille du défendeur, s'amusaient sur le gazon où se trouvait la mère de chacune des fillettes. A un moment donné, la petite Aleen Kouri, d'après le témoignage de sa mère, s'éloigna accompagnée de la jeune Doris Christie en disant qu'elle voulait aller voir les paulets. Deux ou trois minutes plus tard, Aleen Kouri revint sérieusement blessée à la main droite. Les deux enfants s'étaient introduites dans une remise à bois où se trouvaient une hache et d'autres outils à l'usage de la ferme. Doris voulut se servir de la hache pour couper un bout de bois, quand soudainement Aleen Kouri tenta de placer quelque chose sous la hache; celle-ci, trop lourde pour être retenue par la jeune Doris, s'abattit sur la main de l'autre enfant et lui coupa les premières phalanges de l'index et du majeur.

Le père d'Aleen Kouri veut rendre responsable de ce pénible accident, le père de Doris Christie, le défendeur en cette cause.

"Considérant que l'article 1054 du Code Civil décrète que le père, et après son décès, la mère, sont responsables du dommage causé par leur enfant mineur, mais que cette responsabilité a lieu seulement lorsque la personne qui y est assujettie ne peut prouver qu'elle n'a pu empêcher le fait qui a causé le dommage;

"Considérant que le père s'est libéré de toute responsabilité au sens du dit article 1054 C.C., quand il a prouvé qu'il était dans l'impossibilité matérielle d'empêcher le fait dommageable, qu'antérieurement à l'acte reproché il n'a commis lui-même aucune faute ou négligence; qu'il a donné à son enfant mineur une éducation soignée, de bons exemples et la meilleure surveillance possible;

"Considérant que le défendeur ne pouvait raisonnablement prévoir que sa fillette, âgée de sept ans, irait se servir d'une hache, outil qui offre plutôt de l'attrait aux garçons, et que la fille du demandeur irait se placer la main sous cette hache;

"Considérant que le défendeur ni sa femme ne pouvaient prévoir ni prévenir l'accident qui fait la base de la présente action, sans suivre leur fillette, Doris, pas à pas, chose qui est pratiquement impossible et que la loi n'exige pas des parents, aux sens de l'article 1054 C.C.

"Considérant que le fait qui a donné lieu à la présente action aurait été causé par un enfant de sept ans, d'un caractère doux et paisible, hors la connaissance de ses parents et que ce fait ne peut être imputé à aucune faute ou négligence quelconque du défendeur;

"Considérant que le défendeur a détruit la présomption de faute que l'article 1054 C.C., fait peser sur lui, en prouvant qu'il a fourni à sa fillette Doris, une éducation soignée, qu'il lui a donné de bons exemples, et qu'il l'a surveillée dans la mesure du possible et qu'il n'a pu empêcher l'accident;

"Considérant que le défendeur a prouvé les allégations essentielles de sa défense;

"Considérant que le demandeur n'a pas établi les allégations essentielles de sa déclaration;

"Par ces motifs, déboute le demandeur de son action, avec dépens".

Le tailleur volé et un client bien embêté

Lorsqu'un client confie un complet à un tailleur pour le faire nettoyer et qu'il survient un cambriolage au cours duquel le vêtement disparait, qui, du client ou du propriétaire de l'établissement, subira la perte ? Cette question controversée qui se présente assez fréquemment devant nos tribunaux et sur laquelle la jurisprudence ne semble pas uniforme sera de nouveau et bientôt soumise à la Cour de circuit. Et voici les faits :

Antoine Côté allègue que le 4 juin dernier, il confia au tailleur J.-D. Lafleur un habit de trois morceaux pour le faire réparer et presser. Malgré ses demandes réitérées, l'habit ne lui aurait jamais été retourné et il en réclame maintenant la valeur, soit $32.

Lafleur admet avoir reçu l'habit mais plaide que dans la nuit du 4 au 5 juin, son établissement fut cambriolé, les voleurs s'emparant d'une partie des marchandises qui s'y trouvaient, notamment du complet de Côté. Il ajoute que la maison était fermée à clef, qu'il a agi en bon père de famille et qu'il ne saurait être tenu responsable de la perte survenue par cas fortuit.

Inspecteurs reçus à coups de ciseaux, boulevard La Salle

La prévenue n'aurait jamais signé de contrat pour l'usage du gaz

Procès intéressant

Le procès de Mme Rose Luisi Potvin, 7161, boulevard La Salle, Verdun, accusée d'avoir fait un raccordement illégal de la tuyauterie du gaz au réseau de la Montreal Light, Heat & Power, dura tout l'après-midi, hier, devant le juge Amédée Monet. Après avoir entendu les plaidoiries de Me George Challis, avocat de la poursuite et de M. W. A. Handfield, avocat de la défense, le tribunal ajourna son jugement au 21 avril, car même dans un banal procès sommaire, il surgit souvent des aspects d'un intérêt capital.

Le premier témoin, M. A. Desbiens, inspecteur de la M. L. H. & Power, déclara qu'il visita le domicile de la prévenue, le soir du 23 février 1937. M. Desbiens "s'identifia", pour nous servir de son expression puis voulut descendre dans la cave. "C'est à ce moment que Mme Potvin m'a sauté dans la figure", déclare le témoin.

—Revenez au procès, demande le tribunal.

—Je descendis donc dans la cave pour trouver le compteur du gaz "disconnecté", mais un long tube de caoutchouc, permettait au gaz de venir dans la cave.

—Comment vous êtes-vous identifié ? demande Me Handfield.

—Par mon insigne.

—Saviez-vous qui occupait la cave ?

—Je crois que madame Potvin est locataire.

—Elle ne l'est pas et nous allons le prouver tantôt, reprend Me Handfield.

L'inspecteur A. Longpré, 5275, 6e avenue, Rosemont, déclare ensuite ce qui suit :

—J'ai été obligé de lutter avec madame pour l'empêcher de descendre dans la cave.

—Et vous l'avez blessée au poignet, souligne Me Handfield.

—Pardon je ne lui ai pas touché mais c'est elle qui me blessa au bras et à l'épaule avec une paire de ciseaux. Elle frappa à deux reprises, à tour de bras. J'ai saigné et au poste de police on a vu mes blessures plus tard. Votre Honneur, je l'ai empêchée de descendre dans la cave, mais sans lui toucher parce que c'était une dame.

—Pas même avec une fleur! déclare le tribunal.

—Pas avec une fleur non plus, reprend le témoin très sérieux.

Un autre témoin, M. Joseph Coppold, 371 ouest, boulevard Saint-Joseph, appelé par la défense, déclare d'abord qu'il est avocat enregistré au Barreau d'Ecosse, mais habite Montréal depuis plusieurs années. Le témoin est directeur de la firme Colonial Corporation, qui prêta $5,500 à M. Gédéas Clermont pour racheter et réparer la propriété occupée par la prévenue et avait été vendue par le shérif. M. Coppold ajoute que Mme Potvin ne lui a jamais payé de loyer.

L'inculpée appelée à témoigner, déclare en commençant ne pas être la locataire de l'immeuble du boulevard La Salle. "Mais j'en étais la propriétaire il y a douze ans", ajoute le témoin.

—Depuis quand habitez-vous à cet endroit: depuis la vente par le shérif? demande la défense.

—Depuis six mois seulement et je suis la secrétaire de M. Clermont et c'est moi qui voit à la perception des loyers. En retour, M. Clermont me donne le chauffage et l'électricité. La cave était louée par M. J.-B. Lamothe, le concierge, disparu depuis la visite des inspecteurs, le 23 février. Je n'ai jamais vu le tube en caoutchouc produit devant le tribunal. Mais je n'utilise jamais le gaz, moi, je fais ma cuisine sur un poêle électrique.

—Pourquoi avez-vous poignardé nos inspecteurs? demande ici Me Challis.

—Vos inspecteurs ne sont pas du monde. Ils sont arrivés le soir, ont poussé dans la porte et comme ma porte avait déjà été enfoncée trois fois depuis un mois, je les ai repoussés. L'un d'eux m'a lancé sur un sofa au point que je me déchirai l'épaule, me blessai au poignet et que le choc brisa l'une des pattes du meuble.

—Vous avez frappé avec des ciseaux? demande Me Challis.

—C'est malheureux que je n'aie pu mettre la main sur une autre arme, parce que l'un d'eux m'a presque brisé le bras.

—Vous êtes allée chercher les ciseaux dans la chambre?

—Non monsieur, ils étaient à ma portée, sur une table. Ces gens n'avaient pas à pénétrer chez moi ainsi. Je n'ai rien à faire avec ce raccordement illégal dans le logis de M. Lamothe.

Le dernier témoin, M. Gédéas Clermont, 1105 rue Bleury, déclare qu'il est le propriétaire de l'immeuble en question. Après l'incident du 23 février le témoin se rendit sur les lieux et trouva tout dans ce qu'il appelle un beau désordre. Le lendemain, M. Clermont alla renouveler les contrats de gaz et d'électricité, et c'est à ce moment qu'il constata que l'ancien contrat pour l'usage du gaz avait été signé par J.-Bte Lamothe.

Me Challis demande que le contrat de Lamothe soit produit et Me Handfield, après avoir déclaré à son collègue qu'il l'avait prié de l'apporter lui-même, ajoute qu'il fera produire le contrat par un officier de la Montreal, Light Heat & Power.

Puis Me Challis rappelle le témoin Coppold, qui administre actuellement la propriété, en attendant la passation d'un acte de rétrocession. Ce dernier dit qu'il n'a jamais vu et ne connait pas le nommé Lamothe. La poursuite rappelle ensuite le témoin Desbiens, qui affirme:

—Je suis descendu dans la cave, suivi par la prévenue et j'étais en train d'enlever le tube de caoutchouc lorsqu'elle m'a frappé moi aussi avec ses ciseaux. Je repartis aussitôt, ne voulant pas aggraver la situation.

—Mais votre camarade Longpré vient de jurer qu'il empêcha madame Potvin de descendre dans la cave ? demande Me Handfield.

—Je jure qu'elle est descendue et moi aussi j'ai montré mes blessure à la police.

—Il faut prouver que la prévenue avait un contrat, conclut Me Handfield. Il faut prouver aussi qu'elle a bel et bien commis le délit. Mais quand les trusts...

—Retirez ce mot, dit le juge Monet en riant.

—Je vais le remplacer par les "pauvres"...

—Retirez aussi ce mot, reprend le tribunal. Je dois répéter ici ce que j'ai dit l'autre jour. La Montreal Light, Heat & Power ne fait pas ces causes dans un but de gain, mais simplement pour éviter les dangers de conflagrations et de morts par asphyxie. Ceci est tellement vrai qu'elle abandonne son amende de $104 dans la plupart des verdicts de culpabilité.

A ce moment le greffier montre une lettre de la Montreal Light, Heat & Power, avertissant Me Monty, greffier de la Paix, qu'elle abandonnera son amende, même dans le cas de Mme Potvin, et Me Handfield, en justice pour son collègue de la poursuite, déclare:

—J'ignorais absolument que l'on avait renoncé à l'amende imposable à ma cliente.

Finalement le juge Monet décide d'ajourner son jugement au 21 avril et demande à Me Handfield de lui transmettre le contrat signé par l'introuvable Lamothe, contrat qui règlerait toute l'affaire.

Les "Témoins de Jéhovah" ont été trouvés coupables

Le jury les recommande à la clémence du tribunal.— Principe en jeu

Le résumé du juge

Québec, 16. (P.C.) — Quatre "Témoins de Jéhovah" ont été trouvés, ce soir, coupables de "conspiration séditieuse" par un jury de la Cour d'Assises. Ils avaient été arrêtés voici trois ans, pour avoir distribué des brochurettes par les rues de Québec. Le jury les a recommandés à la clémence du tribunal.

A la suite de la publication du verdict, le juge Cannon a ajourné le tribunal à mardi, alors qu'il prononcera sa sentence.

"Je tiendrai compte de votre recommandation à la clémence du tribunal, a répondu le juge Cannon au président du jury, et je permettrai même aux prisonniers de jouir de leur liberté jusqu'à la semaine prochaine. Je ne prendrai pas de décision ce soir, car je suis disposé à faire bénéficier d'une remise de peine les deux femmes qui sont au nombre des accusés. Je me rends parfaitement compte que nous n'avons pas devant nous de vulgaires criminels, du type de ceux qui passent le plus souvent devant les tribunaux, mais il y a un principe en jeu."

* * *

Québec, 16. (P.C.) — Le juge Lucien Cannon a dit ce soir, aux jurés appelés à prononcer de l'acusation de conspiration séditieuse portée contre quatre "Témoins de Jéhovah", que "si vous pensez comme moi", les accusés "voulaient que la population de Québec lut leurs livres et en conclût que nos prêtres sont des menteurs, nos financiers des voleurs et nos gouvernants des hypocrites".

"Si vous croyez que pareil enseignement est inoffensif, ajouta le juge, il n'y a pas de sédition; mais si vous croyez que ces prétentions risquent de provoquer le renversement de nos institutions et la transformation de nos libertés par des moyens illégaux, alors il y a sédition."

"Chacun, poursuit-il, a droit à ses opinions religieuses; mais la liberté religieuse ne doit pas servir de prétexte à la création de conditions telles qu'il en a existé dans d'autres pays où des gens ont renversé les gouvernements sous prétexte d'affranchissement religieux."

L'accusation portée contre Mmes Rose et Alton et MM. Brown et Greenwood les inculpe de distribution de brochurettes jugées dangereuses par la Couronne. Même si les lecteurs éventuels de ces brochurettes ne devaient pas les croire, cela n'empêche pas qu'elles ont été distribuées. Pourquoi, d'ailleurs, les accusés sont-ils venus d'Ontario à Montréal et à Québec? Pourquoi ont-ils voulu distribuer leurs feuilles dès six heures du matin?

Il ne fait aucun doute que tous les accusés sont sains d'esprit. Alors ils savaient la nature des enseignements contenus dans leurs brochurettes. En un mot, ils savaient ce qu'ils faisaient. Le jury a à se prononcer sur le dessein des accusés dans la diffusion des enseignements qué l'on sait.

L'avocat de la défense, Me Louis Lemay, a déclaré au jury que ses clients n'ont rien fait de mal, n'ont commis aucun délit, "parce que, dit-il ils croyaient à la justice de leur cause". Ils sont sains d'esprit, dit-il, et ils s'affirment disciples du Christ, ce qui prouve leurs bonnes intentions.

L'autre avocat de la défense, Me Fanning Gosselin, C.R., a demandé au jury s'il croyait que des gens qui répandent des vérités admises telles que la récompense du bien et la punition du mal pouvaient pousser à la violence.

NARCOMANE PUNI

Le recorder G. H. Semple continue à exercer une grande sévérité à l'égard des narcomanes. Hier encore, un prétendu chimiste, Rosaire Filion, surpris à vendre de la cocaïne illégalement, par les détectives Shanahan, Campbell et Pelletier, a été condamné à une peine de 9 mois, à une amende de $200, aux frais ou à un mois additionnel. Le soir du 8 avril, les officiers de l'escouade des narcotiques surprirent le coupable en flagrant délit de vente de stupéfiants, au numéro 6315, rue Saint-André.

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS, PROCUREURS
Aimé Geoffrion, c.r.
J.-Alex. Prud'homme, c.r.
112, rue Saint-Jacques
Tél.: HArbour 8177 — MONTREAL
Adresse télégraphique: "Geoffrion"
Western Union Code

Pour couper les ailes à l'un des "pigeons d'amour"

Le juge F.-T. Enright condamne une jeune fille à 30 jours de violon

Mme Kay Parker, jolie blonde âgée de 26 ans, 373, rue Concord, a été condamnée à une peine d'un mois, jeudi, par le juge F. T. Enright, sur une accusation de vol commis sur la personne de Garnet Harvey, 256, rue Desmarchais, le 6 mars. En passant la sentence le tribunal souligna que la prévenue "suivait la plus ancienne profession au monde", mais y avait ajouté le vol. Puis le juge Enright conclut:

—La plaie des "pigeons d'amour", qui enivrent les habitués de cabarets pour les détrousser ensuite doit disparaître. Je vous condamne à une peine de 30 jours. J'espère que vous ne reviendrez plus devant moi. Et si, à votre libération, vous persistez à continuer votre triste métier, au moins ne commettez plus de vols.

Le plaignant Harvey relata que le 6 mars, aux petites heures, il rencontra la femme Parker et deux de ses amies, Dorothy Anderson et Irène Chantal. Après avoir vidé quelques bouteilles de vin au club "Embassy", les lorettes suggérèrent d'aller finir la nuit (il était 5 heures du matin), à la chambre d'Elias Allen, 306 ouest, rue Sainte-Catherine. Le témoin choisit Irène Chantal comme compagne de tête à tête et deux de ses amis firent de même avec les autres minois. Enfin, quand l'aurore aux doigts roses, éclaira les rideaux de la chambre 16, Harvey se réveilla seul, bien seul, et constata que ses $87 étaient disparus.

Elias Allen, le tenancier de la conciergerie en question, vient ensuite déclarer qu'il vit la prévenue entrer dans la chambre où se trouvaient Garnet et Irène. Ici Me Paul Désy, avocat de la défense, demande au témoin:

—Comment était-elle vêtue ?

—Le plus que je puisse dire est qu'elle n'avait pas ses vêtements de rue.

—Ajoutez qu'elle avait ses "habits de travail", commente le tribunal.

Miss Irène Chantal, 1550 rue Saint-Denis, le type de la parisienne acclimatée à nos hivers canadiens, appelée par Me John Crankshaw, avocat de la Couronne, déclare avec franchise qu'elle accompagna Harvey et veilla sur son sommeil jusqu'à 6 h. 30. Avant de tomber dans les bras de Morphy, son compagnon sortit pour emprunter d'un des amis qui causait avec Kay Parker, $5, qu'il lui donna à titre de cadeau, sans plus. Le témoin croyait que son ami n'avait pas le sou et fut surprise d'apprendre le vol, le lendemain midi.

—Vous n'avez pas quitté votre camarade ? demande Me Désy.

—Certainement que non.

—Avez-vous vu l'accusée dans la chambre ?

—Personne n'est venu nous déranger.

—Et à votre départ ?

—Je partis sans fermer la porte à clef et Garnet dormait d'un sommeil de plomb.

—Et vous, avez-vous dormi ?

—Un peu, mais d'habitude je dors le jour et non pas la nuit.

—Vous étiez déjà allée à cette maison ? demande le tribunal.

—Oui, quelques fois.

—Qui suggéra cette maison ?

—Toutes les trois à la fois, Votre Honneur.

Le juge Enright déclara la prévenue coupable et Dorothy Anderson, accusée aussi de ce vol, mais libérée lors de l'enquête judiciaire, quitta la salle d'audience en pleurant.

DAVID FOURNIER A DE LA MEMOIRE!

David Fournier, 1083, rue Saint-Urbain, accusé de refus de pourvoir, était appelé à la barre, hier, à la levée de l'audience devant le juge Amédée Monet et le tribunal lui demanda:

—A quelle date désirez-vous un ajournement ?

—Moi je procède, s'écrie une bonne femme nerveuse, qui court se placer dans la boîte des témoins, puis commence à exposer :

—Il ne m'a rien donné depuis 6 ans et il balaye pour la ville. En décembre il a gagné $10 et ne m'a remis que 29 cents.

—Attendez, attendez, ma bonne dame, je dois ajourner le procès, dit le tribunal.

Fournier, qui a écouté, impassible, se décide à parler et déclare :

—Votre Honneur, c'est vous qui m'avez libéré le 3 mars, cette année et vous avez alors dit qu'à l'avenir ça serait ma femme et pas moi qui irait en prison. "Au 21 avril!", décrète le juge Monet, qui ne peut réprimer un éclat de rire.

Remise de trophées au Canadien National

Dans la grande salle du club récréatif du Canadien National, rue Metcalfe, M. W. E. Shepley, président du Club, a présidé hier soir, un diner intime et la remise des trophées gagnés par la section de bridge et la section de quilles. M. W. W. Swinden, surintendant général du service des wagons-lits et des wagons-restaurants a remis à MM. B. I. Needham et R. D. Reynatt, du service des marchandises la coupe en argent offerte par l'honorable M. Wilfrid Gagnon, conseiller d'administration du réseau. Des coupes individuelles ont été aussi remises aux vainqueurs de cette année et de l'an dernier.

MM. A. C. Egan, contrôleur des dépenses, a présenté les trophées gagnés par les joueurs de quilles. L'équipe vainqueur se composait de MM. M. Marshall, R. Balser, W. Griffiths, W. H. Rolls, H. Worm, D. Kean et E. Henry.

Près d'une centaine de membres étaient présents au banquet et à la présentation. Au cours de la soirée des artistes de théâtres locaux donnèrent des numéros de vaudeville.

Les raccordements illégaux nombreux

Une cinquantaine de prévenus en Correctionnelle à la même audience

La Montreal Light, Heat and Power continue sa campagne de protection contre les incendies et les décès par l'asphyxie, en traduisant en correctionnelle ses anciens clients qui persistent à effectuer des raccordements illégaux, malgré des avertissements réitérés. Le juge Maurice Tétreau vient de condamner 48 prévenus à une amende de $104, aux frais ou à une peine de 30 jours, après des aveux de culpabilité. Mais le tribunal a accordé aux coupables jusqu'au 27 avril, pour régler l'amende. D'ici là il est probable et presque certain que la Montreal Light Heat and Power renoncera à l'amende, dans tous les cas où il n'y a pas récidive.

La liste des prévenus suit: Mme Georges Barette, 865, est rue Ontario; Paul Beaulieu, 2172, rue Joliette Wilfrid Blache, 1327, rue Barré; Joseph Vicar Bond, 1468, rue Frontenac; Thomas Chambers, 788 rue Lusignan; Albert Charbonneau, 2094 rue Amherst; George Clarke, 369 rue Charron; Mme Sam Cooperman, 4286, rue Hôtel-de-Ville; Paul Côté, 5214, chemin de la Côte-des-Neiges; Peter Delivo 5431, rue Cartier; Mme Donat Denis, 4290 rue Ste-Philomène; Oscar Desrosiers, 2194 rue Valois; Aanstase Dion, 4369b, rue De la Roche; Philippe Aimé Falardeau, 760, rue Liège, Armand Fauteux, 129 rue Rose-de-Lima; Albert Fréchette, 505, avenue Regina, Verdun; Berri; Joseph Gagné, 5231 rue Saint-enis; Paul Godfroy, 1191 Beaudry; Armand Hains, 4228 Boyer; Abden Hardy, 1094 St-Elizabeth; William Heathfield, 378 Eleanor; Francis Heffernan, 277 Colborne; Charles Hughes, 2572 Despardins; Paul Jauvin 1035 St-Timothé; Joseph Lachance, 2571 rue St-Charles; Horace Aimé Lalonde, 764 est, rue Rachel; Berthe Leclaire, 579 rue Iberville; J. Légaré, 4457 rue Colonial Joseph Maheu, 2097 rue Delisle; James McShane, 379 rue Charron; Gennarino Nolasco 8180 rue St-André; Frank Pantaloni, 3066 Contrecoeur; Adélard Renaud 2219 rue Wolfe; Lucien Renaud 5733 rue Tenth Wilfrid Richard 2339a rue Workman; Albert Riel, 219 rue St-Rémi; Ernest Rochon, 4148 rue St-Christophe; Léo Roy 818 avenue Dollard, Oturemont; William Roy, 1333 rue Ottawa; Jos. A. Hormisdas Sauriol 986 rue Sanguinet; Laurier Sauvé, 627 rue Delinelle; Thomas Shanly, 7534 rue Drôlet; Samuel Stansfield, 6323, 12e ave, Rosemont; Arthur Tapp, 1602 est rue Craigs; Mme Agille Tremblay 6017 rue Casgrain; Mme Willam Wilson, 4841 ouest, rue Notre-Dame.

Deux prévenus, Emilien Rondeau, 275, rue Yamaska et Adrien Germain 2392, rue Knox n'ont pas répondu à l'appel, mais auront à se présenter devant le tribunal lundi. Me George Challis, occupe pour la poursuite dans toutes ces accusations de raccordements illégaux.

Bandits de 18 ans envoyés au bagne

Le juge Desmarais veut protéger la société et la vie de ses membres

Le juge Jules Desmarais, en envoyant hier quatre bandits au pénitencier pour des périodes de 7 et 10 ans, déclara que les tactiques criminelles des "gangsters" ne peuvent être tolérées à Montréal et qu'il est du devoir des juges de la correctionnelle de mettre fin à un état de chose inquiétant pour la société. Les bagnards sont tous des jeunes gens si l'on en juge par la liste d'écrou: Harold Henrichon, âgé de 25 ans; Benjamin Ferguson, âgé de 20 ans; Fernand Leduc, âgé de 18 ans, et Roland Lévesque, âgé de 18 ans.

Henrichon et Ferguson s'étaient déclarés coupables de huit vols à main armée la semaine dernière. Le tribunal condamna Henrichon à 10 ans au bagne et Ferguson à une peine de 7 ans et souligna après la sentence:

—Il n'existe pas de doute dans mon esprit quant au fait que si vos victimes avaient le moindrement résisté vous auriez commis des meurtres. En dépit de votre jeunesse vous êtes une menace pour la société.

Henrichon était sorti du pénitencier depuis quelques semaines lorsqu'il fut appréhendé par la police judiciaire. Quand vint le tour de Leduc et Lévesque, le tribunal déclara:

—Vous êtes devant moi pour répondre de 14 accusations de vol à main armée. Si j'en juge par les documents saisis par la police vous suiviez les méthodes si communes dans le pays au sud de nous. Vous aviez des codes secrets, des recettes pour fabriquer de la fumée afin de dépister les agents dans une poursuite en automobile et d'autres documents qui prouvent que vous aviez l'intention d'aller bien loin dans la voie du crime. Vous aussi devez vous considérer heureux de ne pas avoir à répondre à des accusations de meurtre. Je vous considère comme une menace pour la société et je vous condamne tous deux à 7 ans au pénitencier.

Henrichon et Ferguson avaient été appréhendés le 5 avril par le lieutenant-détective W. Lyott, de la Sûreté de Verdun et par les sergents-détectives Bond et Bédard, de la police judiciaire de Montréal. Leduc et Lévesque avaient été arrêtés par le lieutenant-détective W. Bourdon et les sergents-détectives Dumas et Guérin, de Montréal.

La plus lourde locomotive du monde est expédiée en Afrique

Paris, 16. (P.C.-Havas). — Un mastodonte du rail, la plus lourde locomotive du monde, la plus puissante d'Europe va partir pour l'Afrique.

Il s'agit d'une locomotive d'un poids de 212 tonnes et d'une puissance de 3,600 c.w., longue de 29 mètres 50 et qu'on pouvait admirer hier soir à la gare du Nord d'où elle est partie après présentation pour Dunkerque, où elle sera embarquée à bord d'un navire de transport particulièrement robuste pour l'Algéria.

Maurice Luleau, figaro fantôme mais condamné!

Quelques incidents de la Correctionnelle avec ces messieurs du blaireau

Prix "coupés"

Hier, devant le juge Amédée Monet, le greffier, Me Masse, appela Maurice Luleau à six reprises et chaque fois le constable posté à l'entrée de la salle d'audience, devait répéter, de toute la force de ses poumons, se trompant à chaque fois : "Dubeau, Juneau, Bluteau". En l'absence d'un prévenu, si le procès s'instruit par défaut, le prévenu doit être appelé avant l'audition de chaque témoin. Le nommé Maurice Luleau, figaro de son métier, manquait à l'appel pour se défendre d'une accusation logée par Me Maurice Primeau, avocat du comité paritaire des maîtres-barbiers. La poursuite fit donc entendre ses témoins, qui vinrent tour à tour jurer qu'ils s'étaient fait tondre ou raser à un prix inférieur au tarif fixé par les arrêtés ministériels créant la convention collective du travail chez les barbiers.

Après un verdict de culpabilité et un dernier apepl du prévenu, le tribunal imposa une amende de $5, les frais ou une peine de 8 jours. Un second barbier, Grégoire Dumalo, 118 rue Napoléon, était présent, mais ne parlait ni l'anglais, ni le français. Un interprète lui apprit donc qu'il avait rasé ses semblables à un prix "illégal", mais Dumalo protesta de son innocence. N'ayant pas de témoins pour sa défense, il fut trouvé coupable tous les témoins de la poursuite s'étant corroborés parfaitement.

Il était alors 4 heures 15, le juge Monet n'avait pu même aleir diner et, il restait le procès de Delphis Grisé, 4336, rue DeLaroche, accusé lui aussi d'avoir coupé des cheveux à un prix défendu. Me Paul H. Lévesque, avocat de la défense dit au tribunal :

—J'admets l'existence des arrêtés en conseil relatifs à la loi des contrats collectifs de Travail.

—Enregistrez cette admission au procès verbal, ordonne le tribunal.

Et le juge Monet, qui vient de regarder l'heure, reprend :

—Me Lévesque vous avez réussi à ce que je sois saisi de cette affaire, mais je dois lever l'audience. J'entendsai ce procès lundi n'ayant pas d'autre procès ce jour-là.

—Me Marcel Primeau, avocat de la poursuite, sourit, consent à un ajournement et la salle d'audience se vide en moins de temps n'en faut pour l'écrire.

Le gouvernement de Québec répond aux interpellations

Destitution du registrateur des Deux-Montagnes. — Les salaires des charpentiers

La pétition de droit

Québec 15. (Du correspondant du CANADA). — Au début de la séance, le gouvernement a répondu cet après-midi à plusieurs interpellations.

A M. Bouchard, le premier ministre a appris que le régistrateur de la division des Deux-Montagnes, M. J.-H. Langlois, de Sainte-Scholastique, a été destitué le 15 février 1937; que le gouvernement a obtenu les renseignements nécessaires et qu'il a été destitué pour ingérence politique et dans l'intérêt public.

L'hon. M. H.-L. Auger, ministre de la Colonisation, a appris à M. Bouchard que les salaires des ouvriers charpentiers travaillant pour le gouvernement dans les régions de colonisation n'ont pas été baissés de $3 à $2.50.

L'hon. M. J. Bilodeau, ministre des Affaires Municipales, du Commerce et de l'Industrie, a annoncé à M. Chaloult que le gouvernement établira en temps opportun un conseil économique provincial et fixera alors les traitements appropriés.

M. Duplessis a fait remarquer, à une question que lui pose M. Bouchard, que le premier ministre n'a pas fait la déclaration mentionnée dans la question qu'il pose et qu'il n'est pas question actuellement d'abolir la pétition de droit à Sa Majesté.

L'hon. M. Paquette, secrétaire provincial, a appris à M. Bouchard que le gouvernement a confié des travaux d'impression à l'imprimerie Frontenac qui édite le "Journal"; que le gouvernement ignore si cette imprimerie possède l'outllage nécessaire pour exécuter les travaux qui lui sont confiés et que les prix payés pour ces travaux d'impression sont sensiblement plus bas que les prix payés précédemment par l'ancien gouvernement et que l'ouvrage exécuté "est pour le moins égal".

Enfin, M. Duplessis a appris à M. Delagrave que M. J.-L.-M. Thibault a été destitué comme gouverneur de la prison de Québec et cela dans l'intérêt de la bonne administration de la prison de Québec.

Une conférence de M. G. Miller Hyde

Le lundi 19 avril, au pavillon de biologie de l'Université McGill, M. G. Miller Hyde, de chez MacDougall, MacFarlane, Scott & Hugessen, donnera, sous les auspices de la General Accountants Association, un travail de la Loi des compagnies.

Le diner annuel de cette association aura lieu le 10 mai.

Exécutions à Chicago

Chicago, 16. (P.A.) — Trois prisonniers ont été exécutés ce matin pour expier l'assassinat de deux constables de Chicago.

Quelques minutes après minuit, le premier se dirigea vers la chambre d'exécution et vingt-neuf minutes plus tard, à 12 h. 33, le dernier condamné était mort. Les trois hommes exécutés sont Joseph Schuster, 30 ans, Stanley Murawski, 37 ans et Frank "Doc" White, 47 ans.

Chronique de l'Université

De nouveaux livres à la bibliothèque des Hautes Etudes

Conférence du Dr Laquerrière, ce soir, au Cercle Universitaire

Le R. F. Marie-Victorin

L'Ecole des Hautes Etudes commerciales rappelle aux hommes d'affaires que les richesses inépuisables de sa bibliothèque leur sont accessibles tous les jours. Elle leur ouvre ses salles de lecture attrayantes, dont l'atmosphère favorise l'étude ; met à leur disposition ses milliers de volumes traitant du commerce, de l'industrie et de la finance; son système de fiches qui, à la fois, permet de repérer tel volume, telle revue ou tel article, et suggère au chercheur la lecture de tel ou tel ouvrage susceptible de l'intéresser ; son personnel expérimenté, toujours prêt à faciliter les recherches du lecteur.

L'Ecole invite également le public à se servir des ouvrages les plus divers que possède la bibliothèque et qui portent sur l'administration, l'agriculture, la botanique, la minéralogie, les assurances, les arts, l'architure, la cartographie, l'économie politique, l'enseignement, la géographie, l'histoire, la législation, la littérature, la philosophie, les sciences, la sociologie et autres branches de l'activité humaine.

La bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales renferme quelque 48,000 volumes et brochures. Chaque mois, elle reçoit plus de 800 périodiques dont on catalogue les articles avec soin. Elle compte en outre un grand nombre d'annuaires, encyclopédies et guides commerciaux.

Chaque jour la bibliothèque s'enrichit de nouveaux volumes. Au nombre des acquisitions récentes, signalons:

"Traité de droit commercial", 2 volumes, Antonio Perrault; "Géographie de l'Europe", Raoul Blanchard; "The Encyclopedia of Canada", vol. IV (Lau-New); "Employment Research" "An Introduction to the McGill", "Programme of Research in the Social Sciences", Léonard C. Marsh; "Moeurs et Coutumes des Tziganes", Martin Block; "Cinq Psychanalyses", Sigmund Freud; "Who's Who in America", vol. 17, 1932-1933, Albert Nelson Marquis; "The International Who's Who", Europa Publications Ltd, Londres; "Agenda Dunod 1937: Banque", Henri Dufayel; "Agenda Dunod, 1937: Commerce", E. Rachinel; "Agenda Dunod, 1937: Vente et Publicité", E. Rachinel et M. Buisson; "Agenda Béranger, 1937".

Voici quelques périodiques: "Les Affaires", Québec; "L'Europe Nouvelle", Paris; "The Accountant", Londres; "The Annalist", New-York; "The Chemist and Druggist", Londres; "Bulletin des Renseignements commerciaux", Ottawa; "American Exporter", New-York; "Conferencia", Paris; "The Economist", Londres; "Assurances", Montréal; "L'Actualité Economique", Montréal; "Bulletin de l'Institut des Sciences Economiques", Louvain; "Revue des Deux-Mondes", Paris; "Revue d'Economie Politique", Paris.

La bibliothèque est située au numéro 530, rue Lagauchetière est. Le public y est admis tous les jours de 9 h. du matin à 10 h. du soir. Le samedi: fermeture à 5 h. L'entrée est libre.

Ce soir au Cercle universitaire

Le Dr Laquerrière, radiologiste de l'hôpital Notre-Dame et officier de la Légion d'honneur, sera ce soir l'hôte du Cercle universitaire où il prononcera une conférence sur le "rôle des évêques dans la formation française et sur l'évolution de la race française à partir de l'avènement du catholicisme en France".

Conférence sur l'éducation et les jardins botaniques

Le R. F. Marie-Victorin, directeur de l'Institut botanique de l'Université de Montréal et directeur du Jardin botanique, prononcera vers la fin de ce mois une conférence au Mont-St-Louis sur "les jardins botaniques et l'éducation". Le savant botaniste parlera sous les auspices des Anciens élèves de cette institution. Il portera à cette occasion la question sur le plan général de l'éducation et démontrera comment cette entreprise, patronée à la fois par les gouvernements provincial et municipal, va s'intégrer dans notre système d'éducation, en renouveler certains aspects et en combler certaines lacunes. La date de cette conférence sera annoncée sous peu.

Débat public à l'école technique de Montréal

Poursuivant la tradition établie, l'Académie philotechnique de l'Association des étudiants de l'Ecole technique présente encore cette année sa joute oratoire entre les élèves de troisième et de quatrième années.

Après avoir étudié le travail féminin, les techniciens s'attaquent à un sujet des plus intéressant pour l'avenir de nos diplomés: "Le Canadien français a-t-il plus de chances de réussir dans la grande industrie que dans la petite ?"

Les élèves de troisième année, MM. Raymond Leroux et Olivier Paris, seront les avocats de la grande industrie, tandis que MM. Alban Bourgon et Rosario Mayer, les représentants de la quatrième, défendront la petite industrie.

Ce débat est fixé au jeudi 22 avril au soir, à 8 heures 15 dans l'amphithéâtre de l'Ecole technique, 200 ouest, rue Sherbrooke. Il sera sous la présidence d'honneur du directeur de l'école, M. Alphonse Bélanger. Des personnes de marque ont promis d'être présentes.

Un programme musical agrémentera la soirée.

L'entrée est libre. Le public en général est cordialement invité.

Mise en garde de S. E. le cardinal Villeneuve

Québec, 16. (P.C.) — Dans un article paru aujourd'hui à la **Semaine religieuse**, le cardinal Villeneuve met les catholiques en garde contre les sociétés secrètes qui, selon lui, tentent de prendre pied dans les écoles et les collèges.

Service des signaux

Montréal, 16 avril 1937

10.30 A.M.

GOLFE

ST-JEAN D'ORLEANS, 15 — Nuageux, calme. Glace brisée dans le chenal du Sud. Le chenal du nord est recouvert de glace. Descendant 7.25 a.m., S. G. C. Bernier.

CAP SAUMON, 82 — Nuageux, nord-ouest. Montant 6 a.m., Alys. Descendant 7.30 a.m., White Island Reef No 5.

PTE AU PERE, 155 — Nuageux, nord-ouest. Pas de glace.

RIMOUSKI — Le J. Bouillon, ici.

MATANE, 202 — Nuageux, fort nord-ouest. Pas de glace. Montant 11 a.m. hier, Métis.

RIV. A LA MARTRE, 263 — Nuageux, calme. Montant 6.20 a.m., Lancing.

CAP MADELEINE, 299 — Nuageux, nord-ouest.

PTE RENOMMEE, 330 — Nuageux, nord. Montant 6.30 a.m., Duchess of York, 10 milles ouest, sud-ouest de Cape Ray. Descendant 5.30 a.m., Tordoc.

CAP DES ROSIERS, 354 — Pluie, nord-est. Pas de glace.

BERSIMIS — Clair, nord.

PTE MAQUEREAU, 409 — Nuageux, ouest. Légère neige.

PTE ESCUMINAC, 466 — Nuageux, variable. Pas de glace en vue.

PTE DES MONTS, 220 — Nuageux, nord. Pas de glace.

ANTICOSTI

Pte ouest, 332 — Pluie, sud. Pas de glace.

Pte Est, 444 — Pluie, calme. Pas de glace.

ILES DE LA MADELEINE, 490 — Brume épaisse.

ILE ST-PAUL, 545 — Brume variable. Glace foulée sur la rive.

CAPE RAY, 585 — Brume épaisse. Sud est.

PTE TUPPER, 581 — Nuageux, sud. Glace éparse.

NORTH SYDNEY, 575 — Parti 1.45 p.m., hier, Rose Castle, de Louisbourg en route pour Québec.

POINTE PLATE, 593 — Brouillard, sud-ouest. Pas de glace.

SCATTARI — Brume à l'horizon du côté sud-ouest. Glace épaisse éparse.

CAPE RACE, 835 — Brume épaisse, fort sud-ouest. Montant 9 a.m. hier, Beaverhill, 400 milles à l'est.

SHIPPIGAN — La Baie est remplie de glace à Miscou, glace en vue.

SUMMERSIDE — Pluie, brume, sud-ouest. Un peu de glace à la dérive.

ELMIRA — Brume, sud-ouest.

CHETICAMP — Nuageux, ouest. Glace sur la rive.

BAIE ASPY — Nuageux, est. Glace éparse sur la rive.

PORT HOOD — Brume, nord-ouest. Impossible de voir la condition de la glace.

RICHIBOUCTOU — Le chenal dans le port est navigable.

CARLETON — Froid. Un fort vent du nord pousse la glace dans la baie.

S. G. C. "MONTCALM" rapporte : 5.45 p.m., le 15 avril : A partir de notre position 8 a.m., nous avons patrouillé jusqu'à 2 milles 1-2 de North Canso Light. A partir de cet endroit, dans les détroits, la glace est très foulée aussi loin que l'on peut voir. Du côté nord-ouest de la Baie Georges il n'y a pas de glace à partir du cap Jack sur une ligne jusqu'à 5 milles au large de Cap Georges. Du côté sud-est de la baie la glace est très foulée jusqu'au delà de l'île Henry aussi loin que l'on peut voir. A partir de cap Georges nous avons avancé 11 à 16 milles 123 degrés de Amherst, notre position à 4 p.m., et nous n'avons pas vu de glace. Vent sud-ouest, clair. Visibilité 15 milles. Bar. 29.64. Therm. 36.

MONTREAL A QUEBEC

LONGUE POINTE, 5 — Clair, est. Montant 6 p.m. hier, J. Prtt; 6.15 p.m., Eureka. Descendant 7 a.m. ce matin, Foundation Jupiter.

CAP ST-MICHEL, 14 — Clair, nord. Montant 4.35 a.m., Hullman.

BELLMOUTH, 29 — Clair, nord.

SOREL, 39 — Clair, nord. Montant 8.50 a.m., S. G. C. Saurel, parti montant 6.30 a.m., S. G. C. Safeguarder.

TROIS-RIVIERES, 71 — Clair, nord. Parti montant 5.20 a.m., S. G. C. N.B. McLean. Descendant 8.50 a.m., S. G. C. Detector.

POINTE CITROUILLE, 84 — Clair, nord-ouest.

GRONDINES, 98 — Clair, nord.

ST-NICHOLAS, 127 — Clair, nord. Montant 8.25 a.m., Ragueneau.

QUEBEC, 139 — Clair, nord-est. Arrivé montant 7.30 a.m., C. J. B.; 2 a.m., Miron L.; 9.30 a.m., Harline Trader, St. Michel Trader et Les Eboulements; 10.45 a.m. hier, Maurice M.; 7.35 p.m., Gaspesia.

ETAT DE LA GLACE. — Montréal à Québec, glace éparse à la dérive. La glace tient encore du côté nord et sur une partie du côté sud de lac St-Pierre. La batture de Gentilly et une partie des battures de St-Pierre les Bequets tiennent encore.

MONTREAL EN MONTANT

PORT WELLER, 298 — Montant 12.10 a.m., Windalite; 6.45 a.m., Lethbridge; 10 a.m. hier, Acadialite; 11.05 a.m., Chicago Tribune & New York News; 1.15 p.m., Simcolite; 2.50 p.m., Rival.

SAULT STE-MARIE, 820 — Clair, léger nord-est. Pas de mouvement de navires. Les navires avancent lentement à travers la baie Whitefish.

3 30 P. M.

S. G. C. "MONTCALM" rapporte : A partir de notre position à 4 p.m. hier, nous n'avons pas vu de glace, jusqu'à 10 milles 128 degrés de la lumière de l'île Amherst. De là à 4 milles 140 degrés de l'île d'Entrée la glace était molle en grands morceaux, de là à l'île à la Meule ou nous avons passé la nuit il n'y avait pas de glace. Depuis 4 a.m. nous patrouillons sans voir de glace jusqu'à 5 milles 116 degrés de l'île d'Entrée. De là nous marchons à 9 noeuds à travers de grands morceaux de glace molle et des espaces libres de glace jusqu'à notre position actuelle à 8 a.m. Latitude 47.13 longitude 61.10 ouest. Vent sud, sud-ouest à brume épaisse. Visibilité nulle. Baromètre 29.60. Température 34.

CARIBOU rapporte de Sydney nord à Port aux Basques le 11 avril nous avons rencontré de la glace épaisse éparse s'étendant de Pointe Plate jusqu'à 15 milles au sud-ouest de Channel Head. A partir de cette position jusqu'à Channel Head il n'y a pas de glace. A notre retour de Port aux Basques à Sydney nord le 14 avril, nous avons rencontré de la glace épaisse éparse 27 milles ouest sud-ouest de Channel Head cette glace s'étendant jusqu'à 9 milles est nord-est de Pointe Plate. De là au quai de Sydney nord pas de glace.

GOLFE

ST-JEAN D'ORLEANS, 15 — Clair fort nord-ouest. Légère glace éparse. Montant 1.25 p.m., Métis. L'Ile Aux Coudres au quai. Descendant 11.30 a.m., St-Timothé; 12.15 p.m., St-Rita; 1.25 p.m., Bic.

CAP SAUMON, 82 — Clair, léger sud-ouest. Descendant 8 a.m., Jet; 8 a.m., Bateau phare no 3, 8.10 a.m., Cap Chat.

PTE AU PERE, 158 — Clair, ouest. Pas de glace.

MATANE, 202 — Clair, nord-ouest. Pas de glace. Parti 10.30 a.m., Marco Polo.

RIV. A LA MARTRE, 263 — Nuageux, nord-ouest. Pas de glace.

CAP MADELEINE, 299 — Nuageux, nord-ouest. Pas de glace.

PTE RENOMMEE, 330 — Neige fort nord.

CAP DES ROSIERS, 354 — Brume. Pluie, nord-est. Pas de glace. Descendant 9 a.m., Thordoc.

PTE MAQUEREAU, 409 — Nuageux, ouest. Pas de glace.

PTE ESCUMINAC, 466 — Nuageux, léger nord. Il y a encore de la glace dans le port.

PTE DES MONTS, 220. — Clair, fort sud-est.

CAPE RAY, 885 — Brouillard, sud-est. Pas de glace en vue.

CAPE RACE, 835 — Brume épaisse, fort ouest. Montant 9 a.m., Manchester Port; 5.10 milles à l'est, en route pour Montréal.

MONTREAL A QUEBEC

LONGUE POINTE, 5 — Clair, léger nord. Montant 2.20 p.m., S. G. C. Lady Grey. Descendant 1.50 p.m., F. V. Massey.

CAP ST-MICHEL, 14 — Clair, léger ouest.

SOREL, 39 — Nuageux, ouest. Descendant 11.20 a.m., S. G. C. Saurel, arrivé descendant 1.35 p.m., Hullman.

TROIS-RIVIERES, 71 — Clair, nord-ouest.

GRONDINES, 98 — Clair, nord-ouest.

ST-NICOLAS, 127 — Clair, léger nord-ouest. Parti descendant 2.40 p.m., S. G. C. Detector.

QUEBEC, 139 — Clair, léger nord-ouest.

Il n'y a pas de changement dans les conditions de la glace entr eMontréal et Québec.

MONTREAL EN MONTANT

P. WELLER, 298 — Montant 11.15 a.m., Lemoyne.

P. COLBORNE, 321 — Clair, nord-est. Descendant 1 a.m., Midland Prince; 7.45 a.m., Hagarty; 9 a.m., Iocolite. Montant 4.50 a.m., Rival; 6.35 a.m., Mathewston; 6.42 a.m., Windsolite; 11.30 a.m., Algosco; 12.59 p.m., Algorail.

Avions géants

Rome, 16. (P.A.). — L'Italie est à faire construire des avions géants qui mettront Rome à douze heures seulement d'Addis-Abéba. Ces avions pourront emporter cinquante passagers et trente tonnes de fret.

Les Voyages

Bureau des Voyages du "Canada"

"Normandie" a maintenant son journal radio-diffusé

"Normandie-Radio", tel est le nom de cette innovation qui vient de faire son apprition sur le transatlantique géant "Normandie".

Il s'agit d'un véritable journal, avec tout ce que ce mot implique: interviews, prévisions météorologiques, mondanités, programme de la soirée à bord... M. Henri Villar, qui fait preuve d'une activité remarquable en est le distingué rédacteur en chef. Au moins, une fois par jour il s'assoit devant le micro, installé dans son bureau, et le "Poste F-L-N" commence à parler. Grâce à de hauts-parleurs savamment disposés, sa voix est entendue de tous les points du navire, et les passagers peuvent l'écouter en dégustant un cocktail ou en prenant l'apéritif.

Le programme des matières traitées est varié et très intéressant: mélange d'informations et d'humour, les personnalités à bord, quelques articles "signés", des interviews, voire même, en cas de besoin, une petite annonce "objets perdus". Il ne s'agit pas seulement de distraire les passagers, mais également de leur donner une idée exacte de tout ce qui se passe à bord, et de leur permettre de se mieux connaître.

Voici du reste quelques extraits des premières éditions de ce journal radio-diffusé: "Allo! Allo! Ici Poste F-L-N s'adressant aux passagers du "Normandie": nous avons quitté le Havre hier à 5 h. 31, et sommes partis de Southampton à minuit. Nous devons arriver à New-York mercredi prochain. Notre vitesse moyenne est de 27 noeuds 92".

Le speaker a ensuite parlé du temps "qu'il a fait, qu'il fait, qu'il fera", puis fait de brefs commentaires sur les passagers les plus connus. Lors de la traversée en question, il y avait à bord, Igor Stravinski, Mme Sinclair Lewis, Samuel Dushkin, Mary Glory, Jo Davidson, le sculpteur, Basil Rathbone, et plusieurs d'entre eux furent interviewés par M. Villar devant le micro.

Si un passager se refuse à être interviewé, il est mis à contribution d'une autre façon: il "s'en tire" soit avec un morceau de piano, un air de "Faust", ou la dernière scie à la mode de Broadway. Le Comte de Roussy de Sales, correspondant de "Paris-Soir" à New-York, est devenu "radio-journaliste" sur le "Normandie", donnant devant le micro ses impressions d'Amérique, son opinion sur le président Roosevelt et le New Deal. Basil Rathbone, acteur de cinéma anglais a également communiqué, pendant quelques minutes, ses impressions d'Hollywood à ses invisibles auditeurs.

Le Radio-Journal du "Normandie" est bilingue: français et anglais. Il a rencontré un tel succès depuis son apparition que M. Villar a décidé de l'adopter définitivement et de l'incorporer à la vie des passagers.

Il ne prendra toutefois par la place d'"Atlantique", le journal de la Compagnie Générale Transatlantique publié à bord de ses bateaux depuis une trentaine d'année, et qui paraitra aussi régulièrement que par le passé, le journal radio-diffusé venant simplement compléter le journal imprimé.

Bar-le-Duc va fonder un Musée Poincaré

Bar-le-Duc, historique cité lorraine de la région de Verdun, bien connue des milliers d'anciens combattants américains qui la traversaient pour se rendre au front, se propose de créer un musée en l'honneur de M. Raymond Poincaré, l'un de ses fils les plus illustres.

Poincaré est né à Bar-le-Duc en 1860 ; c'est là que débuta sa brillante carrière politique ; il fut en particulier Président de la République, pendant la guerre ; en 1927, alors qu'il était Président du Conseil, il sauva le franc, grâce à son patriotisme et à sa probité qui lui acquirent la confiance universelle. C'est à Sampigny, petit village voisin de Bar-le-Duc, que Poincaré aimait venir se reposer des fatigues du pouvoir.

Ce Musée, dont la création a reçu l'approbation de Madame Poincaré, et qu'on espère inaugurer cette année, mettra en relief l'activité de ce grand homme d'état français dans ses différents domaines; Poincaré a été non seulement un homme d'état, mais un grand avocat, un écrivain, un historien, et un académicien. Le Musée en question contiendra tous les souvenirs de ce grand français, des manuscrits, quelques premières éditions de ses oeuvres, des copies de lettres historiques, des peintures, gravures, etc. etc.

La France va créer un musée de l'"Amitié Américaine"

Blérancourt (France). — C'est à Blérancourt, près des champs de bataille de Noyon, Soisson et Compiègne, où une fraternité d'armes unit à jamais soldats français et américains, que le ministère des Beaux-Arts va instaurer un Musée de la "Philanthropie américaine envers la France". L'inauguration en est prévue cette année au mois d'août.

Personne ne pourrait évaluer le nombre de millions de dollars que représentent tous les dons que la France a reçu de ses amis américains depuis le début du XXe siècle. Le nouveau musée n'essaiera pas davantage de chiffrer ces largesses; il se bornera à rappeler, dans un esprit de gratitude, la générosité dont l'Amérique a fait preuve vis-à-vis des Français.

A l'occasion de l'inauguration du Musée de Blérancourt, un groupe d'Américains, anciens volontaires qui vinrent combattre aux côtés des Français en 1914-1918, va venir passer quelque temps à Blérancourt. De là, ces anciens combattants feront un pèlerinage aux champs de bataille américains et français.

Ce nouveau musée sera rattaché au Musée de la Coopération américaine (musée national français) qui a été créé après la guerre, grâce à la générosité de Miss Anne Morgan et de feu Mrs. Anne Marray Dike. Une place d'honneur y sera réservée aux grands bienfaiteurs de la France, tels qu'Andrew Carnegie, John D. Rockfeller, Edward Tuck, la famille Morgan, James Hazen Hyde, William Nelson Cromwell, etc... C'est avec émotion que l'on trouvera réunis dans ce musée des souvenirs de ces grands coeurs, sous la forme de peintures, photographies, documents, autographes, etc., etc...

Depuis une dizaine d'années déjà le Château de Blérancourt était devenu un lieu de pèlerinage pour les Français et les Américains en raison des nombreux souvenirs et documents qui y sont réunis et qui intéressent l'histoire de ces deux pays.

Menton, Station balnéaire de la Côte d'Azur, était autrefois une petite République indépendante

Il y a maintenant ¾ de siècle que la République de Menton — République bien peu connue, il est vrai, mais authentique, disparaissait de la Carte d'Europe.

Menton, pendant des siècles a été la propriété des Princes de Monaco, ayant été rachetée en 1346 par Charles Grimaldi, et l'on peut dire que ses habitants menèrent dans la "Principauté de Monaco" une vie heureuse, exempte de soucis, donnant comme de nos jours des fêtes, et organisant des réjouissances : batailles de fleurs, régates etc...

Mais en 1848, alors que des idées révolutionnaires flottaient dans l'air, Menton reprit son indépendance, tout comme les Etats-Unis, la révolte naissant dans ce petit pays comme dans le grand, pour une raison identique : les contributions trop élevées. Et de 1848 à 1862, Menton vécut indépendante, sous le régime républicain avec, comme président, Charles Trenca, homme, aux dires des historiens, parfaitement intègre et courageux. Cependant après que Nice fut rattachée à la France, les habitants de Menton exprimèrent également le désir d'unir leur fortune à celle des français, à l'aide d'un plebiscite qui réunissait un nombre considérable de "oui". C'est alors qu'un traité fut signé entre Napoléon III et le Prince régnant de Monaco, aux termes duquel ce dernier renonçait à tous ses droits sur la ville de Menton, et recevait à titre d'indemnité, une somme de 4 millions de francs. Ceci se passait aux environs de 1861 à 1862, et de cette époque, Menton, une des plus jolies stations de la Côte d'Azur, fait partie du territoire français et n'a pas eu à s'en repentir.

Voyage en
EUROPE
Organisé par CAMILLE BERNARD
Sous les auspices de
l'AMERICAN EXPRESS TRAVEL SERVICE
France — Exposition Universelle
Italie — Suisse
Départ Aurania, 11 juin
Retour Ascania, 16 juillet
Classe Cabine $521.00
Touriste $460.00
(En France seulement $280)
Ecrire ou téléphoner à
3905 ST-DENIS — HA. 9993

CROISIERES AU LABRADOR

CONNAISSEZ-VOUS les rives splendides de notre Gaspésie, la Rive Nord, l'attrayante Terre-Neuve, le Labrador mystérieux? Visitez-les dans tout le confort d'un navire océanique. Faites une Croisière Clarke cet été—Cuisine et service canadiens-français.

Demandez des renseignements à votre agent de voyages, ou à

CLARKE Steamship Co. Limited

Immeuble Dominion Square MONTRÉAL
56 rue St-Pierre QUÉBEC

Ligne Française
ILE-DE-FRANCE
Allez en Europe par le Havre. Prix adaptés aux conditions actuelles. Service impeccable. Cuisine renommée. Confort sans égal.
DÉPART
24
AVRIL
VISITEZ L'EXPOSITION INTERNATIONALE —PARIS—1937.
Autres départs:
NORMANDIE, 28 AVRIL
[illegible] MAI
CHAMPLAIN, 14 MAI
INFORMATIONS GRATUITES AUPRES DES AGENCES DE TOURISME OU DE VOYAGES
COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
1180, PHILLIPS PLACE, MONTRÉAL, MARQUETTE 3261

Sudbury défait North-Battleford et devient champion amateur du Canada

HASTIE MENE LES TIGERS A UN TRIOMPHE 5-2 SUR LES CASTORS

Le centre de Sudbury aide trois de ses copains à compter et réussit lui-même un but à la troisième période. — Teno brille dans les buts

Calgary, 16. (P.C.) — Les Tigers de Sudbury se sont assuré le championnat senior de hockey amateur du Canada et la Coupe Allen ce soir en battant les Castors de North-Battleford 5-2 ici ce soir au cinquième match de la série. Les Tigers ont gagné les deux premières joutes. et North-Battleford la troisième et la quatrième.

Bob Hastie a été le héros de la victoire des Tigers, réussissant un but et trois assistances. Les Tigers ont dû revenir deux fois d'en arrière avant de s'assurer la victoire. Myles et Cholette ont compté à la première période, Burke et Dewey à la seconde, et les buts de Chamberlain, Grosso et Hastie ont scellé le sort de la joute à la troisième.

Le score n'indique pas ce qu'a été le match. Les deux clubs se sont livré une lutte serrée du commencement à la fin, et ce n'est que lorsque Chamberlain a donné les devants aux Tigers à la troisième période que les Castors ont semblé faiblir. Ils ont apparemment perdu la tête et leurs attaques ont manqué d'entrain après cela. Teno a été sensationnel dans les buts des Tigers, tandis que Davis a bloqué une foule de coups difficiles à l'autre bout de la glace

Myles a le premier

Un but chanceux de Myles a donné les devants aux Castors après moins de six minutes de jeu à la première période. Myles s'est avancé du côté gauche de la patinoire, mais il a dû se diriger vers le coin. Il a contourné le joueur qui le mettait en échec, puis il s'est approché du filet et a lancé la rondelle devant le but, avec l'intention de faire une passe. Le palet a frappé le patin de Lavigne et a roulé dans le filet. Sudbury a attaqué furieusement après ce but, et Davis a dû écarter un lancer difficile de Chamberlain une minute plus tard. Price et Duchak ont failli en venir aux coups après s'être bousculés, mais la bataille a été évitée et tous deux ont été punis. Ils étaient à peine revenus sur la glace que Hastie a commencé la course qui a permis aux Tigers d'égaler le score.

Il a glissé la rondelle entre les défenses, mais n'a pu passer. Cholette, qui s'avançait de l'autre côté, a cependant réussi à s'emparer du caoutchouc, et a attiré Davis hors de son filet avant de pousser le palet dans la cage. Quelques minutes plus tard, Duchak a manqué une belle occasion de redonner les devants aux siens, lorsque, seul devant les buts de Sudbury après avoir reçu une passe parfaite de Burke, il a lancé sur les jambières de Teno.

Burke compte

Burke a porté le compte à 2-1 après sept minutes de jeu à la deuxième période, au cours d'une série d'attaques en masse des Castors, tandis que Kampman purgeait une mineure pour avoir fait tomber Shillington. Teno a dû exécuter un plongeon pour bloquer le lancer de Duchak et Burke a poussé la rondelle dans le filet. L'arbitre Lyndon a donné une punition de 10 minutes à Price, qui protestait que Burke était dans la zone du gardien de buts.

Les Tigers ont tenté d'égaler le score lorsque Burke a été puni, mais leurs assauts ont été arrêtés à la défense de North-Battleford. Quelques minutes plus tard, Cholette a été puni à son tour pour avoir porté son bâton trop haut. Il est revenu sur la glace sans que les Castors aient pu compter.

Sudbury a lancé cinq avants dans la mêlée, et Dewey a égalé les chances à moins de quatre minutes de la fin de la période, lançant de 12 pieds la rondelle derrière Davis après avoir reçu une passe parfaite de Hastie. Davis a dû exécuter plusieurs arrêts sensationnels afin de tenir les Tigers en respect jusqu'à la fin de cette période.

Chamberlain compte

Duchak s'est blessé au genou en tombant au début de la troisième période et il a dû se retirer de la glace. Squeek Allen a pris sa place. Sept minutes après le début de la période, Chamberlain a donné les devants aux Tigers pour la première fois, avec l'aide de Hastie.

Les deux gardiens de buts ont dû réaliser des prodiges d'adresse après cela pour éviter des buts apparemment assurés. Finalement, à deux minutes et demie de la fin, Don Grosso a compté le quatrième but des siens sur une passe de Hill. Un peu plus d'une minute plus tard, Hastie a laissé cinq Castors derrière lui dans la zone des Tigers et a déjoué Davis facilement.

SUDBURY. — Buts: Teno; défenses: Kampman et Price; centre: Dewey; ailes: Hill et Grosso. Substituts: Lavigne. Hastie, Cholette, Chamberlain.

NORTH BATTLEFORD. — Buts: Davis; défenses: Myles et McIntyre; centre: Duchak; ailes: Shillington et Burke. Substituts: Schwab, O'Keefe, G. Allen. S. Allen.

Arabitres: Lorne Lyndon, Winnipeg; Oliver Reinikka, Rossland.

Première période

1.—N. Battleford: Myles 5.14
2.—Sudbury: Cholette (Hastie).. 11.03
Punitions: Duchak Price.

Deuxième période

3.—North Battleford, Burke 7.00
4.—Sudbury, Dewey (Hastie) 17.56
Punitions: Kampman, Price, (Mauvaise conduite) Burke, Cholette, Myles.

Troisième période

5—Sudbury: Chamberlain (Haste) 7.32
6.—Sudbury: Grosse (Hill) 17.35
7—Sudbury—Hastie 18.56
Punition: Myles.

"Le livre du jour"

La prochaine et dernière causerie de Mlle Pauline Fréchette sur "Le livre du jour" aura lieu ce soir, à 4 h. et sera répétée jeudi prochain, le 22 avril, à la même heure. Le sujet sera "Henry du Roure" de Léonard Constant. Tous les membres et les amis du "Livre du jour" seront les bienvenus.

Morts accidentelles

Cananoque, 16. (P.C.) — Un jury du coroner a rendu aujourd'hui deux verdicts de mort accidentelle dans les cas de Frank Evans et d'Oscar Sheets, deux employés de la Parmenter and Bulloch Company, qui mouraient le mois dernier, empoisonnés par les gaz délétères se dégageant d'un appareil qu'ils utilisaient pour leur travail.

Prorogation

Régina, 16. (P.C.) — La troisième session de la huitième législature de la province de la Saskatchewan a été prorogée aujourd'hui.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Soumission pour la construction de Quatre dragueurs de mines en acier à hélice

DES soumissions cachetées portant en suscription "Soumission pour dragueurs de mines" et adressées au Directeur des Contrats, ministère de la Défense Nationale, Ottawa, Ontario, seront reçues jusqu'à midi le 26 mai 1937.

Il ne sera tenu compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le département et conformément aux conditions y stipulées. Les firmes canadiennes de construction navale peuvent se procurer ces formules ainsi que les plans et devis en s'adressant au Directeur des Contrats, ministère de la Défense Nationale, Ottawa, et en faisant accompagner leurs demandes d'un chèque accepté de $100.00, qui sera gardé en garantie que les plans et devis seront retournés.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque canadienne à charte, fait à l'ordre de l'honorable ministre de la Défense Nationale, au montant de dix pour cent (10%) du montant de la soumission, ou d'obligations du Dominion du Canada payables au porteur, ou encore d'obligations de la compagnie du chemin de fer Canadien National et ses compagnies sans réserve quant au principal et à l'intérêt par le Dominion du Canada, ou des obligations ci-dessus mentionnées et d'un chèque accepté, si nécessaire, pour compléter le montant.

Le chèque ou les obligations du soumissionnaire heureux sera confisqué si celui-ci refuse de signer un contrat pour le travail, ou s'il refuse ou se trouve dans l'impossibilité, après avoir accepté le contrat, de le remplir conformément aux plans et devis.

Le département se réserve le privilège d'accepter ou de rejeter tout ou n'importe quelle partie de n'importe quelle soumission reçues, et d'accorder le contrat pour la construction d'un ou plusieurs dragueurs de mines dans n'importe quelle partie du Canada, selon qu'il le jugera le plus avantageux pour le service de la marine royale canadienne et/ou les conditions concernant la main-d'oeuvre.

L. R. LaFLECHE,
Sous-ministre.

Ministère de la Défense Nationale,
Ottawa, le 30 mars 1937.
(H.Q. 80-33-2)

Le HOCKEY

Hier soir

FINALE COUPE ALLAN

Sudbury 5, North Battleford 2.
(Sudbury gagne la série, 3 matchs à 2.)

Cet après-midi

FINALE COUPE MEMORIAL

Copper-Cliff vs Winnipeg, à Toronto.
(Winnipeg mène 2-1 dans la série 3 de 5.)

On espère régler lundi la grève des ouvriers de la robe

(Suite de la page 16)

de la 5e avenue, à Rosemont, fut blessée à la tête en tombant sur la chaussée. Elle fut immédiatement transportée à l'hôpital St-Luc où l'on rapporte que son état n'est pas grave.

Durant la journée, les quartiers-généraux de l'union ont rapporté que près de deux cents autres ouvriers ont déclaré la grève et ont rejoint les grévistes. Les cantines, situées à la salle de l'Auditorium et au No 1181 ouest de la rue Ste-Catherine, ont été remplies à leur capacité tout le jour, et de nombreux repas ont été servis aux grévistes.

L'Union internationale a ordonné la grève pour protester contre le contrat collectif signé entre la "Montreal Dress Manufacturers' Guild" et la "Ligue des Ouvrières catholiques de l'Aiguille de la Province de Québec", et aussi pour forcer les manufacturiers à signer son contrat de travail. L'Union recommande l'application de la semaine de 44 heures avec la rétribution des heures supplémentaires au taux et demi par rapport au taux régulier, des salaires allant de $12.50 à $30 par semaine, selon les opérations auxquelles sont préposés les ouvriers. On exige également la reconnaissance de l'union dans tous les ateliers.

M. Shane a dit hier soir que, même si une entente est conclue, les manufacturiers qui n'auront pas signé avec l'union internationale seront affectés par la grève. "Nous voulons obtenir la reconnaissance de notre union dans tous les ateliers" dit-il.

M. H. Langer, organisateur général des unions de Toronto, a déclaré que les ouvriers de la "Ville-Reine" ne sont pas en grève, mais qu'ils protestent contre les filiales des ateliers de la métropole "qui ne veulent pas améliorer les conditions de travail des ouvriers". On a encouragé les citoyens de Toronto à ne pas faire affaire avec ces filiales jusqu'à ce qu'une entente soit conclue à Montréal. "Il sera recommandé aux ouvriers de Toronto de laisser l'ouvrage si l'on apprend qu'ils fabriquent du matériel pour les manufacturiers de la métropole", dit M. Langer.

LES ROYAUX DE 1937

John "Tex" Chandler, receveur

est né à Montgomery, Alabama, le 19 septembre 1912. C'est un frappeur gaucher, mais il lance à droite. Il mesure six pieds et pèse 195 livres. Après avoir terminé ses études à l'Université d'Alabama, Tex s'est joint au club Chattanooga, de la ligue Southern, en 1934. Là, il a obtenu une moyenne de .253 en 38 parties. L'année suivante il a joué à Harrisburg dans la ligue NYP, et Beckley, dans la ligue Mid-Atlantic, et l'an dernier, il est passé à Hazelton, dans la NYP. Il a terminé la dernière saison avec une moyenne de .320 en 81 parties, frappant 20 deux buts, 7 trois buts et deux circuits. Il a fait compter 48 points. Sa moyenne générale au bâton est de .290.

Dan Howley espère obtenir des majeures les renforts dont les Leafs ont besoin

Le gérant de Toronto tente d'acheter George McQuinn de Newark et attend de l'aide des majeures. — Les recrues sont nombreuses et les lanceurs rares

(Ceci est le dernier d'une série d'articles sur les chances de chaque club dans la course au championnat de l'Internationale cette saison.)

Haines City, 16. (P.A.) — S'il peut obtenir l'aide que certains clubs majeurs lui ont promise, et acheter le premier but George McQuinn de Newark, le gérant Dan Howley pourra commencer la saison avec confiance, car Toronto sera bien représenté par les Maple Leafs dans l'Internationale cette année. Howley ne prédit pas le championnat aux siens, mais il a sous sa direction un club combatif à qui il ne manque que quelques renforts pour en faire un sérieux aspirant aspirant au championnat.

Ce sont les lanceurs qui inquiètent le plus le gérant des Leafs. Lorsque le club a changé de mains au mois de décembre et que Dan est redevenu gérant il a constaté qu'il ne lui restait plus comme lanceurs que trois artilleurs qui avaient surtout servi en relève. Ce sont Jimmy Pattison et Frank Nekola, deux gauchers, et le droitier John Pomorski, qui promet de connaître une belle saison cette année.

Deux recrues de talent

Howley a cependant fait l'acquisition de deux jeunes lanceurs qui promettent. Joe Mulligan a gagné huit parties et en a perdu autant à Syracuse l'an dernier, et Babe Davis, un jeune droitier de 23 ans, qui a remporté 17 victoires et subi trois défaites à Cordale, dans la ligue Georgie-Floride l'été dernier. Il a lancé une partie sans point ni coup sûr.

Howley a engagé le gaucher Art Upper, un joueur de Toronto qui a fait place régulière dans l'alignement. Le club a aussi Mike Meola, leader de la ligue du Pacifique en 1935, qui était avec Syracuse l'an dernier. Les autres lanceurs sont John Berley, Thornton Honeycutt, et Paul Sullivan, acheté de Détroit.

Les receveurs sont le vétéran Johnny Heving et Clarence Strub, tous deux avec les Leafs l'an dernier, et Tommy Heath, obtenu des Browns sujet à rappel sur avis de 24 heures.

Le champ intérieur

L'intérieur aura peut-être besoin de renfort, mais Frank Madura, obtenu de Pittsburgh sous option, est assuré de sa place au deuxième but. Madura a obtenu une moyenne de .310 et a reçu 123 buts sur balles à Scranton, dans la ligue NYP l'été dernier. Al Smith, un ancien deuxième but devenu arrêt-court, n'a qu'un an d'expérience dans le baseball organisé, mais il a beaucoup de talent. Joe Gantenbein et Hal Stockman se disputent la place de troisième but. Gantenbein lance mieux et a plus d'expérience, mais Stockman est meilleur frappeur.

Si Howley ne peut obtenir McQuinn, qui était avec les Leafs l'an dernier, il se servira de Jim Walsh au premier but. Walsh vient de Marshall dans la ligue East-Texas.

Howley ne s'inquiète pas quant à son champ extérieur. En plus des trois vétérans Tom Oliver, Adam Comoroski de l'équipe de 1936, Howley a trois recrues qui promettent en Bobby Porter, un ex-amateur de Toronto, Ted Petoskey, et Mayo Smith, qui semble devoir rester avec le club après quatre voyages au camp d'entrainement des Leafs.

Edouard Simard a été trouvé coupable

Rimouski, 16. (P.C.) — Edouard Simard, de Matane, a été trouvé, aujourd'hui, coupable de "manslaughter" pour la mort de M. Jean-Baptiste Gagnon, lequel a succombé à des blessures qu'il avait reçues au cours d'une réunion électorale.

A LA QUATRIEME FETE DES "CANADIENNES"

Mlle ANNETTE DORION

Reine du club de hockey "Les Canadiennes", qui sera l'une des invitées d'honneur à la quatrième fête sportive annuelle du club, le 25 avril prochain à la salle Auditorium.

Jimmy Foxx manquera la partie d'ouverture

Philadelphie, 16. (P.A.) — Jimmy Foxx, premier-but des Red Sox de Boston, a été envoyé à l'hôpital aujourd'hui, souffrant d'une infection du sinus. Le Dr Herbert Goddard a déclaré qu'il ne pourra participer à la joute d'ouverture mardi prochain à Philadelphie. Le Dr Goddard ne croit pas qu'une opération soit nécessaire.

Baltimore envoie trois joueurs à Portsmouth

New-York, 16. (P.C.) — Trois joueurs des Orioles de Baltimore ont été envoyés sous option aujourd'hui. Ce sont le receveur Clarence Anderson, le voltigeur Stephen Kuk, qui iront à Richmond, et le lanceur Jack Wittig, à Portsmouth.

MYLLYKANGAS OU MARVIN DUKE LANCERA LA PARTIE D'OUVERTURE

Ces deux lanceurs sont les meilleurs des Royaux actuellement. — Montréal joue deux fois à Richmond en fin de semaine. — Kimsey pourra lancer bientôt

En route pour Richmond, 16. (Spécial au Canada). — Le nom du lanceur pour la partie d'ouverture entre les Royaux et les Bears à Newark jeudi prochain sera révélé dimanche soir après la série de trois parties d'exhibition qui commencera demain à Richmond. Lorsque Rabbit Maranville a laissé Duke et Myllykangas à Orlando jeudi, il avait son idée faite. Il ne voulait pas les fatiguer par le voyage à Danville, afin qu'ils soient prêt pour la série contre Richmond.

Le lanceur de la partie d'ouverture à Newark sera tout probablement Myllykangas ou Duke. Myllykangas lancera demain, tandis que Duke sera au monticule dimanche. Duke et Myllykangas ont fait fort belle figure durant la période d'entraînement, et il semble que le premier sera l'un des as des Royaux cet été. Marvin se plait avec les Royaux et il paraît prêt à commencer l'une des meilleures saisons de sa carrière.

L. Myllykangas

Plus lourd que l'an dernier, Myllykangas anticipe aussi une brillante saison, peut-être sa dernière dans l'Internationale. On sait que plusieurs clubs majeurs ont l'oeil sur lui, et que, s'il connait une belle saison, les Royaux pourront le vendre pour une somme élevée, des Cubs de Chicago ou des Pirates de Pittsburgh. Les deux clubs ont envoyé leurs recruteurs à Orlando pour voir Myllykangas à l'oeuvre et ils ont été impressionnés par sa tenue.

Des renforts à Pittsburgh

Les Royaux attendent toujours des nouvelles des Pirates, mais ni Guy Moreau, le gérant d'affaires, ni Rabbit Maranville ne s'inquiètent, car Pie Traynor a promis de leur envoyer Russell Bauers et John Wasco, deux lanceurs, et aussi un voltigeur lorsque les Royaux seront à Newark. Les Royaux sont resque prêts à commencer la saison, mais ils recevraient assurément à bras ouverts un voltigeur qui ne manquerait pas d'être utile.

Chad Kimsey a réjoui ses copains ce soir en annonçant qu'il pourrait lancer d'ici quelques jours. On avait craint après son accident durant la partie contre Buffalo mercredi qu'il ne pourrait lancer avant quelque temps, mais Bill O'Brien l'a si bien traité que Chad sera en condition bientôt.

Les Royaux arriveront à Richmond demain matin et se joindront au groupe qui est allé à Danville aujourd'hui.

Les billets pour le match Perry-Vines se vendent rapidement depuis quelques jours

Le match de tennis entre Fred Perry et Ellsworth Vines au Forum cause plus d'intérêt dans les cercles locaux que toute autre attraction que nous ayions vue depuis quelque temps. Les demandes de billets pour voir la lutte que se livre ces deux rois des courts de tennis, ont tenu le personnel du Forum fort occupé durant toute la semaine car l'enthousiasme s'est accentué de jour en jour. L'on est surtout d'opinion que l'avantage d'une partie que détient Vines maintenant est presque certain d'être effacée lorsqu'ils se rencontreront ici, car Perry arrivera ici avec le but bien déterminé d'égaler les chances.

Même à New-York, qui a vu Perry mesurer ses forces contre celles de Tilden et celles de Vines et remporter des triomphes sur l'ancien champion professionnel ainsi que sur le champion actuel, attend l'issue de la rencontre avec un très grand intérêt, car le théâtre final de leur longue série de parties doit être New-York, le 3 mai prochain.

Perry a télégraphié au Forum afin de faire les réservations nécessaires pour ses amis personnels qui viennent de New-York pour la circonstance, pendant qu'un autre groupe de New-Yorp également a fait réserver un lot de vingt billets.

Ellsworth Vines a accumulé une avance de trois matchs sur son rival anglais en gagnant leur 43ième rencontre jeudi, mais Perry ne s'en fait pas pour si peu, car il a à maintes occasions repris les légers avantages que Vines avait obtenus.

Lorsque leur tournée actuelle prendra fin le 12 mai après une série de 56 rencontres, Perry et Vines s'embarqueront immédiatement pour l'Angleterre afin de prendre part à un tournoi professionnel devant avoir lieu au Stade de Wembley.

IL RENCONTRERA FRED PERRY MARDI

ELLSWORTH VINES

BASEBALL · AMATEUR

LE CLUB BELMONT

Le club de baseball Belmont, qui a été admis dans la ligue Starr, du président A. F. Saucier, se prépare activement à la prochaine saison. P. Cousineau, le propriétaire du club, s'est assuré les services de Marc Lacroix comme gérant. Il a aussi engagé Paul Paquette et Paddy Galkin, deux lanceurs, et Alex Griff, un receveur.

La CAHA rejette le protêt de Sudbury

Toronto, 16. (P.C.) — Le protêt de Sudbury au sujet du quatrième match de la finale pour la Coupe Allan, joué à Calgary mercredi soir, a été rejeté par la Canadian Amateur Hockey Association, ici aujourd'hui. Le protêt a été rejeté pour deux raisons, a dit W. A. Hewitt dans un télégramme envoyé à D. T. MacDonald à Calgary. Le télégramme dit que la décision des arbitres est finale et que l'interprétation d'un règlement par les arbitres ne constitue pas une raison pour un protêt.

Hewitt a signé le télégramme de la part des officiers de la CAHA, avec qui il s'est réuni pour rendre une décision.

Sudbury a perdu le match en question 3-2, aux mains de North-Battleford, champion senir de l'ouest. A 30 secondes de la fin de la joute, Sudbury a voulu retirer son gardien de buts pour le remplacer par un avant, mais les arbitres ont refusé de laisser le gardien quitter la glace. Chaque club a maintenant gagné 2 matches dans la série de trois de jouée ce soir.

Les officiers qui ont étudié le protêt avec Hewitt sont Cecil Duncan, d'Ottawa, président; Fred Marples de Toronto et Frank Dudley de Midland. La décision a été unanime.

BASEBALL-EXHIBITION

Détroit (A)
000 000 000 000 1—1 6 1
Cincinnati (N)
000 000 000 000 0—0 11 3
(13 manches)
Batteries: Derringer, Brennan, Vander Meer et Lombardi; Auker, Russel et Cochrane, Tebbets.

Philadelphie (A)
000 100 113— 6 11 2
Baltimore (Il)
000 040 201— 7 9 1
Batteries: Ross, Fink et Dean, Brucker, Matuzak, Chagnon et Gray.

Saint-Louis (N)
000 100 622—11 13 0
Portsmouth. (M-A.)
000 000 000— 0 7 5
Batteries: Haines, Chambers, Johnson et Ogrodowski, Owen; Brysch, Maher, Vargo et Dubois Hahill.

Chicago (A) 000 404 000—8 6 4
Chicago (N) 100 602 00x—9 9 2
Batteries: Whitehead, Rigney et Sewell; Parmelee. Root et Hartnett, O'Dead.

N.-York (N) 300 100 000—4 10 0
Clevel. (A) 200 000 24x—8 12 0
Batteries: Castleman et Mancuso; Galehouse et Becker.

N.-York (A) 010 000 000—1 7 3
Brookl. (N) 003 410 00x—8 8 0
Batteries: Gomez. Handley et Dickey. Jorgens; Mungo. Frankhouse et Phelps

Columbus (AA)
101 003 000—5 9 1
Rochester (Il)
000 300 010—4 8 1
Batteries: Macon. Cooper et Chervinko; Walter, Krist et Crouch, Poland.

A Spartanburg. C.S.:
Newark (Il)
322 021 000—10 13 0
Binghamton (NYP)
050 000 000— 5 10 4
Batteries: Tamulis, Beggs et Rosar. Peek, Andrews, Gay et Hayworth.

TOMMY FARR NE MANQUERA PAS D'ENGAGEMENTS

Il est même question de l'opposer à Max Schmeling, sous les auspices du "National Sporting Club"

Londres, 16. (P.A.) — Tommy Farr le gallois de 23 ans qui a fait sensation en battant Max Baer avant-hier soir à Londres est maintenant fameux et les promoteurs sont tous anxieux d'obtenir ses services. Des offres lui arrivent de toutes les parties du globe mais la meilleure vient d'être faite par la direction du "National Sporting Club" qui a annoncé qu'un montant considérable avait été offert pour un combat entre Farr et Max Schmeling. Le combat en question aurait lieu le 6 juin prochain, le soir du Derby d'Epsom.

Si Schmeling accepte un combat avec Farr, il faudrait que le combat de Farr avec Walter Neusel, cédulé pour le 15 mai, serait contremandé. D'un autre côté on doute que Schmeling risque son statut avant qu'il ait abandonné tout espoir de faire face à James J. Braddock.

Mais si Schmeling consentait il n'y a pas de doute que la direction du National Sporting Club ferait tout en son possible pour que le vainqueur de l'assaut Schmeling-Farr soit opposé à Braddock à la fin de l'été.

En attendant, Baer, qui s'est mieux senti après que sa blessure à l'oeil eût été pansée, n'est plus sûr d'abandonner l'arène, en dépit du fait qu'il ait déclaré qu'il en avait assez jeudi soir.

"Il va falloir que je vois comment je vais me sentir dans quelques jours," a dit l'ancien champion du monde. Baer se propose de rester à Londres jusqu'à la fin de mai pour faire du cinéma et remplir des engagements dans des cabarets. On croit qu'il fera de bonnes affaires car on sera anxieux "de voir le boxeur qui fut battu par Farr".

A New-York, le promoteur Jacobs a dit qu'il n'avait pas encore fait d'offre à Farr mais qu'il lui proposerait un marché pour rencontrer Joe Louis à New-York dans le courant de juillet.

Jimmy Johnston, organisateur pugilistique à Madison Square Garden, a câblé qu'il était prêt à opposer John Henry Lewis, champion poids mi-lourd, ou Bob Pastor, à Tommy Farr "en aucun temps".

Dwyer règlerait le 8 mai prochain

New-York, 16. (P.A.) — La question financière, plus ou moins mêlée, des Américains de New-York, se règlera à une assemblée des gouverneurs de la Ligue Nationale qui aura lieu à New-York le 8 mai prochain.

William V. (Bill) Dwyer, des Américains, devait rencontrer ses obligations le 15 avril mais quelqu'un au courant de la situation a avancé que l'affaire avait été ajournée jusqu'à l'assemblée des gouverneurs.

Pendant qu'il était à Détroit, hier, le président Frank Calder a dit qu'on avait donné "au moins une couple de jours" à Dwyer pour profiter de son option. L'entente voulait que Dwyer trouve $160,000 pour faire face à ses obligations envers la Ligue.

On a même rapporté que Red Dutton, gérant des Américains, financièrement intéressé dans l'entreprise, était parti de Calgary en route pour New-York probablement pour être là lors du règlement. En attendant Dwyer reste en Floride où il est intéressé dans une entreprise du turf.

ASS. AMERICAINE

Hier

Saint-Paul .. 000 003 002— 5 9 3
Milwaukee . 004 013 02x—10 13 0
Welch, Gliatto, Kaerner, Pate et Pasek; Milnar et Brenzel.

Minneapolis .. 006 100 100—8 13 0
Kansas City . 101 000 100—3 9 1
Tauscher et Peacock; Stine, Richmond, Moore et Hartje.

Toledo ..... 230 320 100—11 10 1
Louisville .. 000 000 000— 0 4 6
Coffman et Linton; Marrow, Shaffer et Berres.

Le classement

	G.	P.	P.C.	Dif.
Milwaukee	1	0	1.000	...
Minneapolis	1	0	1.000	...
Toledo	1	0	1.000	...
Columbus	0	0	.000	½
Indianapolis	0	0	.000	½
Saint-Paul	0	1	.000	1
Kansas City	0	1	.000	1
Louisville	0	1	.000	1

LIGUE DU PACIFIQUE

Hier

Portland 010 100 00—2 8 2
à Los Angeles 000 020 40x—6 9 1
Carson, Mills et Wilson; Lieber et Collins.

San Francisco 000 000 030—3 7 0
à Sacramento 000 031 10x—5 13 2
Stutz, Sore et Monzo; Klinger et Clark.

FORUM
WILBANK 6131
CHAMPIONNAT de TENNIS
PROFESSIONNEL
FRED PERRY vs
ELLSWORTH VINES
ainsi que GEORGE LOTT, Jr. et BRUCE BARNES
BILLETS MAINTENANT EN VENTE AU FORUM
$1.00, $1.50, $2.00, $3.00 Taxe en plus
8.30 p.m.

Pompoon est redevenu le premier choix du prochain Derby du Kentucky

UN CHEVAL PAR JOUR

HEADING HOME est inscrit dans la sixième course de cet après-midi Havre de Grâce. Ce pur sang de cinq ans n'a pas fait de vilaines courses epuis son arrivée au Maryland. Il a couru deux fois à Bowie et fut dans argent dans chaque cas. Samedi dernier, à Havre de Grâce, il y a mis de vitesse et quoique tenant avec acharnement il n'a pas fini dans l'argent. luttait alors sur un tracé boueux où il n'est jamais bien à son aise. Cet près-midi sur le rapide et il devrait être plus favorisé. Il a de bonnes hances de faire oublier ses récents échecs.

A HAVRE DE GRACE

REMIEIE COURSE ....Tiempo, Juata Play, Accorder.
DEUXIEME COURSE ...Merrily On, Blakeen, Itsie Bitsie.
TROISIEME COURSE ...Bill Donoghue, Ladfield, Grand Duke.
QUATRIEME COURSE ..Weston, Mucho Gusto, Marson.
CINQUIEME COURSE ...Columbiana, Whopper, White Cockade.
SIXIEME COURSE .....Headin Home, Count Tetratch, Pencader.
SEPTIEME COURSE ....Popo, Dearzin, Adamite.

A KEENLAND PARK

REMIERE COURSE ....Wicked Time, Chanceful, Bob Lee.
DEUXIEME COURSE ...Java Moca, The Wayor, Eddie H.
TROISEME COURSE ...Sweepalot, Old Nassau, Minister.
QUATIIEME COURSE ..Dominant Darby, Green Bottle, Teddys Comet.
CINQUEME COURSE ...Proph, Chigre, Vaulted.
SIXIEME COURSE .....Capt Cap, Appealing, Pelerine.
SEPTEME COURSE ....Stocks, Compensentory, Giant Killer.
HUITEME COURSE ....Top Spin, True Charm, Susan Hay.

A ARLINGTON DOWNS

REMERE COURSE ....Goldman, Myron, Billy Mole.
DEUXIEME COURSE ...Zekiel, The Taw, Miss Subway.
TROISIEME COURSE ...Northcutt, King Bonny, Fandan.
QUATRIEME COURSE ..Mr Grieff, Lantanna, Joe D.
CINQUIEME COURSE ...Heelfly, Military, Eastport.
SIXIEME COURSE .....Reaping, Bacon, Quasimodo.
SEPTIEME COURSE ....Bistrita, Ricciardo, Mottled.
HUITIEME COURSE ....Captain Red, Northern Sir, Barrette.
NEUVIEME COURSE ...San Lu, Pharosay, Centennial.

A JAMAICA

REMIERE COURSE ....Maemute, My Pauline, Hapily.
DEUXIEME COURSE ...My Colin, Highpool, Night Raven.
TROISIEME COURSE ...Guy Fawkes, Top Radio, Riparian.
QUATRIEME COURSE ..Yes Siree, Family Friend, Ed. Sullivan.
CINQUIEME COURSE ...Fight Talk, Deserter, Chrysmute.
SIXEME COURSE .....Berry Patch, Wise Bon, Pre War.

(Note—Ces pronostics sont basés sur la rapidité, principe élémentaire du "handicapping", et ne s'appliquent naturellement que sur le tracé rapide bon. Sur les pistes détrempées, lourdes, lentes ou boueuses, la plus grande rudence s'impose.)

Les inscrits pour aujourd'hui

Havre de Grace

Première course, 1 1-16 mille. — edalva 109, Jimmy D. 109, Snow at 104, Letter Box 97, Flying athers 112, Mischiefmaker 104, empre 104, Tiempo 115, Capt. Jer- 112, Accorder 109, Justa Play 7, Pretty Lass 107.

Deuxième course, 6 furlongs. — lakeen 110, Bristle 113, Fair Time 12, Monroe 112, Lady Carrot 107, arnstormer 113, The Mauler 115, errily On 113, Sir Rose 113, Grain- er 112, Sky Ride 107, Itsie Bitsie 07.

Troisième course, 6 furlongs. — ill Donoghue 108, Good Flavor 109, asked Gal 102, Grand Duke 115, adfield 117, Prince Turley 106, roused 107, Sage Girl 109, Scud- er 103.

Quatrième course, 6 furlongs. — eston 114, Deflate 105, Purple night 102, Joy Ride 110, Mucho usto 122, Marson 106, Baby Talk 00.

Cinquième course, 1 1-16 mille. — Whopper 122, New Deal 110, aChan- e Ray 103, aFloradora 110, Colum- iana 112, Kievex 102, Dark Hope 14, Kenty 94, White Cockade 115, Two Bob 108.

a—Entrée : Mrs. E. Denemark et E. D. Shaffer.

Sixième course, 1 1-16 mille. — ack Mischief 100, Pencader 118, ragedian 118, Koterito 113, Count etrarch 108, Headin Home 108, omposity 110.

Septième course, 1 1-16 mille. — earzin 114, Three Daggers 109, unair 109, Mr. Marvel 107, Daffy 12, Adamite 120, Popo 104, Minna 07, Bravado 112, Zembla 107, Su- ac 102, Happy Easter 104.

Keenland Park

Première course, 4 furlongs. — set Macaw 115, Back In Time 115, ave Hill 115, Greenski 115, Gato 15, aMy Lawyer 115, Dickerville 15, aWicked Time 115, Bob Lee 115, rnstar 110, Chanceful 115, Sweep rook 115, Red Chief 110, Roy T. 15, Jimmy W. 115, Candle Ends 115, r. Smith 115, Nutrush 115, Pin Mo- y 115, Cuckoo 115.

a—Entrée : Etable Dixiana.

Deuxième course, 6 furlongs. — a ne Mayor 118, Vertner 118, Win- me Lassie 113, Middle Brook 113, ava Mocha 118, Berca 113, aNo- o 113, Star Bonnie 113, More Ring- s 113, Night Bandi 113, Gustavia 08, Khar Fair 118, Eddie H. 118, Zingali 113, Pats Daughter 113, Fo- st B. 118, Blue Marque 113, Silver raid 118, Buginarug 118, Stormy cean 118.

a—Entrées : Cromwell et Houston.
b—C. C. Van Meter.

Troisième course, 6 furlongs. — eepalot 118, Dashwood 113, Black ok 118, Gosum 118, Alkit 113, Re- ssion 108, Ada W. 108, Old Nassau 8, Pauldron 113, Minister 116.

Quatrième course, 4 furlongs. — enevra M. 107, Dominant Darby 2, aTeddys Comet 104, aLassa Tor 8, Easy Girl 106, Septime 109, een Bottle 116, Copy Cat 109, miworth 115, Royal Lake 106.

a—Entrée : Ferme Val Dina.

Cinquième course, 6 furlongs. — lar Hawk 106, Al Bubble 106, gre 109, Candle Light 109, Ker- ay 106, White Tie 106, aValted 4, Proph 104.

a—Entrée : Ferme Valdina.

Sixième course, 6 furlongs. — Pre- inent 110, Marica 110, Adolf 98, apt Cal 117, Sir Jim James 103, ha Hae 113, Proph 103, Count rse 120, aPelerine 110, Bow Tome , Appealing 113.

a—Entrées : H. P. Headley.
b—H. R. Cross.

Septième course, 1 mille et 1-16. — Stocks 100, Brush Hook 105, Com- satory 100, Giant Killer 105, hipowill 105, Black Gift 100.

Huitième course, 1 mille et 1-8. — desa Clark 100, True Charm 103, troductory 115, Hoosiers Pride 105, marque 111, Ton Spin 107, Susan y 108, Poly Whisk 110, Golden t 110, Hey Flirt 110, The Whig 0. Belleek 107, Reelaway 113, Au- 111, Just Buck 111.

Arlington Downs

Première course, 6 furlongs. — Peace River 107, Pegotty Ann 100, Crimaldi 110, Beaver County 110, Saxlen 106, Goldman 113, Myron 107, Billy Mole 112.

Deuxième course, Tracé Waggoner. Clarify 112, The Rew 112, Busy Spain 107, Splurge 107, Sir Thomas 112, Sun Tryst 115, Zekiel 115, Yankee Waters 107, Dorothy Hicks 95, Light Heeled 112, Keep Chery 113, Miss Subway 107.

Troisième course, 1 mille et 1-8. — Northcutt 110, Fandan 110, King Bonny 115, Chilnore 113, Signal Light 107, Later On 105, Home Work 108, Two Edged 100, Irish Image 110, Madame J. 105, Facchina 105, Baby Wraok 105.

Quatrième course, 4 1-2 furlongs. — Lantana 103, Joe D. 109, Miss Monte 113, Transwynn 109, Kerry Lite 104, Mr. Grief 109, Jubilesta 108, Crack Mortgage 100.

Cinquième course, 1 mille et 1-8. — Sun Pilot 120, aGallant Eagle 120, bPalan 120, cMilitary 120, Dead Calm 120, Tryanhurry 115, bBrown Prodigy 120, Robert L. 120, Heel Fly 120, cMrs. Shield 115, aEastport 120.

a—Entrées : Mrs. V. Wyse.
b—Mrs. T. Marshall.
c—Ferme Milky Way.

Sixième course, 6 furlongs. — a-High Omar 102, aQuasimodo 110, Gallienne 103, Zuni 104, Slavonia 102, Blue Train 101, Reaping 118, Galla Clay 110, Bacon 115.

a—Entrée : R. R. Greenlee.

Septième course, 1 mille et 1-16. — Lawmaker 112, Miss Adele 107, Surprise Gift 112, Mottled 112, Hurry Hawk 107, Ricciardo 112, Bistrita 107, Storm Angel 115.

Huitième course, 1 mille et 1-16. — Take Down 112, Barrette 110, Northern Sir 112, Carus Clarus 112, Lasalle 112, Legal Gamble 112, Captain Red 112, New Porte 102.

Neuvième course, Tracé Waggoner. — Royal Link 109, Bagen May 113, Lugen Luggage 109, Amazement 102, Sun Monk 112, Coltman 104, Centennial 112, Caleb 110, Rush Play 112, Brilliant Light 107, San Lu 115, Pharosay 112.

Jamaïca

Première course, 5 furlongs. — Maemute 110, Call Me Anne 109, Newark 108, Fly Me 108, Happily 112, Ninki 108, Sparkling 105, Moon's Mission 105, My Pauline 107, Harriet R. 109, A. Jacksaw 103.

Deuxième course, 6 furlongs. — Highpool 115, Speed 110, Swift Lad 105, Night Raven 117, Mauritius 105, My Colin 110.

Troisième course, 6 furlongs. — Wam 114, Zostera 114, Bagpipe 114, Avenal 114, Top Radio 114, Guy Fawkes 118, Count Atlas 114, Melodist 114, Riparian 114, Crafty Fox 110.

Quatrième course, 5 furlongs. — Chaps 114, Gayset 119, Maesak 114, Inhale 116, Great Union 114, Silvador 114, Family Friend 122, Ed. Sullivan 119, Yes Sirne 122.

Cinquième course, 1 1-16 mille.— Chrysmute 109, Albuquerque 114, Miss Dignity 103, Palamede 114, Fight Talk 113, Deserter 114.

Sixième course, 1 1-16 mille. — Pre War 110, My Purchase 115, Wiley B. Bryan 109, Berry Patch 104, Sandy Body 109, Cherry Ripe 98, Wise Bun 98.

Les QUILLES

BANQUET DE LA LIGUE DE QUILLES APC CE SOIR CHEZ KERHULU

C'est ce soir qu'aura lieu, au Salon Bleu, chez Kerhulu et Odiau, le banquet des Clubs de quilles Apollo, Pyramide, Capital.

Les organisateurs, MM. H. Maranda et L. Quesnel promettent aux membres de ces Clubs un programme choisi qui saura leur plaire tant par sa variété que par son excellence.

SA VICTOIRE DE JEUDI DANS LE HANDICAP PAUMONOK A FAIT TOMBER SA COTE A 4 ET 5 POUR 1

Les experts sont maintenant convaincus qu'il est plus courageux que Pompey et qu'il peut tenir jusqu'au mille et un quart. — Our Reigh victorieux hier à Jamaica

New-York, 16. (P.A.) — La victoire que Pompoon remportée par un cou, dans le Handicap Paumonok de jeudi après-midi à New-York a remis le rejeton de Pompey comme premier choix des chevaux éligibles au Derby du Kentucky. Après avoir cédé sa place à Brooklyn, de E. R. Bradley, et Reaping Reward, de Mme Ethel V. Mars, Pompoon est maintenant plus en demande que jamais et 4 et 5 pour 1 sont les prix le plus bas offert sur un favori depuis la victoire de Reigh Count en 1928.

En dépit du fait que la victoire de Pompoon dans le Paumonok ait été remportée sur le parcours de six furlongs, la façon dont il a couru a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de lâcher, comme l'a fait son père il y a 11 ans. La distance du Derby est de un mille et un quart.

Comme un vrai champion, Pompoon a concédé de la pesanteur à ses adversaires, d'après l'échelle du mois d'avril, et il s'est avancé pour battre Tintagel, appartenant à Marshall Field.

En dépit du fait que les trois gros opérateurs du continent qui font un livre sur le Derby, Frank Shannon, de New-York, James J. Carroll et Charles Burke, de St-Louis, se soient accordés pour donner la préférence à Pompoon à la publication des entrées du Derby, ils ne s'accordaient pas au sujet du prix de Reaping Reward et Brooklyn. Shannon donnait 7 pour 1 sur les deux pendant que Carroll faisait Reaping Reward deuxième choix à 5 pour 1 et Brooklyn à 6 pour 1.

Hier à Jamaïca

New-York, 16. (P.A.).—Our Reigh qui n'a pu gagner de course en Floride l'hiver dernier, s'est réveillé cet après-midi à Jamaica pour gagner la Bourse "Baisley" où il a battu Sunanair, à J. P. Partridge, pendant que Blackbirder, à F. L. Flanders, a décroché le troisième argent.

La course a fourni une lutte contestée et le rejeton de Reigh Count a gagné par une demi-longueur. Il a enregistré le mille en 1.45 2-5 et il était coté à 2 pour 1. Après la course le conducteur de Sunanair, W. Ray, a réclamé un foul, sous prétexte que Our Reigh avait dévié de sa route au dernier parcours. Le foul fut refusé par les commissaires.

Onze partants au Derby du Texas

Arlington Downs, Texas, 16. (P.A.) — Reaping Reward, le poulain qui est à battre dans le Derby du Kentucky, d'après l'opinion des connaisseurs, a été retiré du Derby du Texas, de $15,000 qui sera disputé demain après-midi à Arlington Downs. Il n'a pas été inscrit parce que les probabilités annoncent de la pluie pour demain.

La "Milky Way Farm" sera représentée par Mars Shield et Military, qui sont aussi éligibles au Derby du Kentucky. Un tracé détrempé ou boueux ferait de Military le favori. Il est le principal candidat de l'établissement si le tracé de Churchill Downs est boueux le jour du Derby. Mars Shield, une pouliche, est mieux à son aise sur un tracé rapide.

Onze chevaux doivent prendre part au Derby du Texas, d'une distance d'un mille et un furlong. Le record de la piste pour cette distance est de 1.50 3-5, détenu par Navadod.

LE PARI DOUBLE

A Havre de Grâce — Hunting Home Dunnamany ont rapporté $62.90.

A Arlington Downs — Color Bearer et Miss Dallas ont rapporté $116.90.

Le Livre du Derby du Kentucky

New-York, 16. — Voici la liste revisée des éligibles au Derby du Kentucky de $50,000 qui sera disputé à Churchill Downs le 8 mai prochain.

Voici les cotes revisées :

Airflame	20
Albubble	100
Bernard F.	60
Betty's Buddy	40
Bilionaire	20
Black Look	25
Brooklyn	6
Burning Star	100
Candlelight	200
Carl S.	1000
Case Ace	20
Charing Cross	60
Chicolorado	60
Chigre	100
Clodion	30
Come to Taw	100
Court Scandal	30
Danarco	60
Dawn Play	100
Dead Calm	100
Dellor	30
Dr Helman	40
Eli Yale	60
Fairy Hill	20
Fencing	60
Flying Cross	25
Fore	100
Forty Winks	40
Galsun	15
Gerald	60
Gloom Buster	100
Gold Band	100
Gold Flag	100
Gosum	100
Grand Play	40
Grey Gold	200
Gurkha	200
Half Time	40
Heelfly	30
Heuvelton	60
High Lark	30
Ivory Tip	100
Jaw Breaker	60
John Francis	400
Kermay	100
Knight's Plume	100
Lake View	100
Le Knight	60
Lucky Pledge	200
Maecloud	100
Maedic	30
Main Man	100
Melodist	200
Merry Maker	60
Military	25
Miss Europe	100
Moonton	40
Morristown	60
Mosawtre	60
Murph	60
My Grandson	100
My Tommie	200
Ned	200
Nemont	200
Night Bud	100
No Dice	100
No Sir	25
Old Nassau	100
Pang	200
Papenie	60
Paris Prince	200
Petrose	100
Pompoon	5
Prince Arthur	200
Privileged	15
Ptolemy	40
Quincy	100
Reaping Reward	7
Rex Flag	60
Rifted Clouds	40
Riparian	100
Robber Baron	100
Royal Reigh	100
Sceneshifter	20
Scintillator	40
Siam	200
Sir Damion	40
Stormy Ocean	1000
*Sunset Trail II	100
Tattered	60
Teddy Green	100
Tedious	40
The Runner	100
Toncon	200
Traulove	60
Triple Action	100
Up and Doing	200
Valted	60
Victorian Star	40
Virginia J.	200
War Admiral	12
White Tie	80

*-Importé

Wright rencontrera O'Mahony mercredi

Le rude et rugueux Rube Wright, le "cow-boy" du Rio Grande, s'attaquera à Danno O'Mahony dans un match limité à 1 heure et demie mercredi soir prochain au Forum. Pesant 233 livres et frais d'une rapide victoire sur Len Macaluso, Wright n'a pas hésité à accepter l'offre de Jack Ganson hier.

Danno, l'ancien champion du monde qui a perdu son titre aux mains d'Yvon Robert, recevra $2,250 pour ce combat, mais Rube ne recevra que $500. S'il peut terrasser l'ex-champion, Wright s'affirmera comme l'un des plus sérieux aspirants à la couronne des poids-lourds.

"Je suis en excellente condition et je suis assuré de battre O'Mahony, a déclaré Wright. J'ai passé l'été dernier en Europe, et j'ai battu tous les lutteurs à qui j'ai fait face à l'exception de trois, et depuis ce temps je me suis amélioré. Je crois que ma victoire sur Macaluso a démontré que je suis de taille à donner du fil à retordre à O'Mahony".

Wright est prêt à se défendre contre le "Irish Whip". Si O'Mahony tente de m'appliquer cet "Irish Whip", je serai prêt, dit-il.

Le combat Wright-O'Manony sera la finale de la séance de mercredi. En semi-finale, Marvin Westenberg s'attaquera à Al Billings, tandis que Ganson cherche à s'assurer les services d'un lutteur bien connu pour l'opposer au Dr Freddie Meyers dans l'une des préliminaires.

BANQUET ANNUEL DU M.M.B.C. CE SOIR

Le premier banquet annuel de la ligue de quilles du Montreal Motor Boat Club aura lieu ce soir. Ce banquet, organisé en l'honneur des membres de la ligue, clôturera les activités du circuit pour la saison. Il aura lieu au chalet du terrain de golf municipal, rue Sherbrooke est. Pour renseignements, s'adresser à Marcel Couture, FRontenac 1834.

Les résultats des courses

Havre de Grace

Première course — 1er, Hunting Home, Saunders 18.80, 7.10, 5.70; 2ème, bSudanese 114, Richard 6.90, 5.60; 3ème, Yomer 111, Leblanc 7.60. Tuleyries Lin, Do It, Grim Reaper National bJolly Jack ont aussi couru.

b—Couples.

Deuxième course — 1er, Dunnamany 118, M. Peters 8.30, 3.70, 2.50; 2ème, White Hot 118, L. Falon 3.60, 2.70; 3ème, Fyan 118, H. Richards 2.50. Bareback, Grey Heels, Balkonian Diplomacy ont aussi couru.

Troisième course — 1er, Jinx 106, H. Leblanc 5.50, 3.80, 3.10; 2ème, Gold Spray 111, Kurtsinger 4.70, 4.00; 3ème, Trauwina 109, E. Smith 10.00. Rise and Shine, Melicent, Swift Flash, Story Time, Grand Anna, Bounding, Catormar ont aussi couru.

Quatrième course — 1er, Dashing Doe 106, Eccard 52.30, 20.70, 8.40; 2ème, True Tune 111, Rosengarten 5.30, 3.90; 3ème, Touche 113, Leblanc 3.30. Early Broom, Harrys Dream, Opoca, Brief, Saidona, Toothpick, Alahad ont aussi couru.

Cinquième course — 1er, Sunned 107, Haritos 8.80, 5.40, 4.20; 2ème, War Emblem 108, Westrope 10.50, 7.30; 3ème, Billy Bee 112, Saunders 6.80. Turkey Run, Sir Quest, Green Melon, Black Highbrow ont aussi couru.

Sixième course — 1er, Merrymaker 122, Kurtsinger 3.60, 2.80, 2.30; 2ème, Jackie D. 110, E. Smith 3.20, 2.60; 3ème, Trina 117, O'Malley 2.90. Muscatine, Frisco Kid ont aussi couru.

Septième course — 1er, Scatterbrain 109, Westrope 8.50, 5.00, 3.60; 2ème, Xandra 104, Eccard 8.40, 5.60; 3ème, Chance King 112, Sarno 3.60. aSir Windsor, aDutch Uncle, Hollyhock, Pepper Patch, Hit and Run ont aussi couru.

a—Couples.

Jamaïca

Première course, six furlongs — 1er, Free Again 109, Stout, 12-1 5-1, 5-2; 2e, Flopsie 104, Barba, 1-2, 1-4; 3e, Flowery Lady 111, Arcaro, 3-1. Old Dominion, Tuleyries Mite, Eyota, Dirigible, Rough Player, Carver, Anne G., Another One, Scara Glen, Shantime ont aussi couru.

Deuxième course, six furlongs — 1er, Count Rae 120, Stout, 11-5, 4-5, 1-3; 2e, Galon Boy 115, Bierman, 6-5, 3-5; 3e, Wise King 113, Sage, 4-1. Social Error, Eldee, Buddies, War Stripes, Nebraska City, Ruffy, Galloping On, Donald Duck, Voldear, Larrigan ont aussi couru.

Troisième course, six furlongs — 1er, Drudgery 110, Corona, 8-1, 3-1, 8-5; 2e, North Ridings 110, Longden, 4-1, 2-1; 3e, Wamoose 110, N. Wall, 4-5. Strolling By, Portunis, Dorothy Dey, Up and Doin, Merry Pete, Sivery Grey, Jungle Chase ont aussi couru.

Quatrième course, 1 1-16 mille — 1er, Our Reigh 111, Balaski, 5-2, 4-5 1-4; 2e, Sunanair 110, Ray, 3-1, 6-5; 3e, Blackbirder 111, Bierman, 3-5. Piccolo et Indian Head ont aussi couru.

Cinquième course, 5 furlongs — 1er, Rare Bloom 115, Gilbert, 7-1, 5-2, 6-5; Magicienne 115, Corona, 1-2, 1-4; 3e, Torchlight 115, Corona, 6-5. Gravilla, Early Evening, Irish Oak, Lace Reigh, Sweet Adeline, Infinite Lady, Depend ont aussi couru.

Moyenne de Jamaïca

Première course—Free Again $11. pour $1.00.

Deuxième course — Count Rae, $1.90 pour $1.00.

Troisième course — Dudgery $8. pour $1.00.

Quatrième course — Our Reigh, $2.50 pour $1.00.

Cinquième course — Rase Blaam, $6.50 pour $1.00.

Sixième course — Espinaca 95 cts pour $1.00.

Arlington Downs

Première course — 1er Wegoway 106 Adams $28.20, $16.30 $11.60; 2e Flight of Gold 107 Mora $5.50, $4.40; 3e Benefit 109 King $10.20. Parisian Witch, Terrier, Smoky Mountain, Chaumont, My Turn, Teeter Totter, Sir Anthony, The Jurist, Onside ont aussi couru.

Bearer 104 Neal $15.90, $6.50, $5.40; 2e Hair Trigger 101 Cornay $12. $6.80; 3e Able Abe 104 S. Roverts $4.80; Ball, High Bottom, Little Reigh, Sigting Bar, Carbines Comet, Photography, Over Rose, Moesto, Wonder Run ont aussi couru.

Troisième course — 1er Miss Dallas 101 Cornay $14.90, $8.60, $5.40; 2e Beau Bon 106 Hauer $8.80, $6.; 3e Rockbrum 101 S. Roberts $24.80. Sad Knight, Miss Savage, Van Hastings, High Man, Phrixus, Mariolet, Imperial Betsy ont aussi couru.

Quatrième course — 1er Hands Down 116 Lake $7.20, $4.80, $3.60; 2e Ianthe 116 Adams $30.00, $9.60; 3e Exum 116 Grill $3.30. Miss Darling, Flo Meadows, Avenue S., Livanna, Pebble M., Kizzy D., Labor Day, Careful ont aussi couru.

Cinquième course — 1er Trinchera 117 S. Roberts $4.60, $3.10, $2.70; 2e Stop Scout 113 Thornton $5.10, $3.80; 3e Judge Leer 110 Cornay $3.70. Whisking, Cherry Chic, Jean Lee ont aussi couru.

Sixième course — 1er Bright Land 110 Richard $6.90, $4.10, $3.20; 2e Will Do 100 Hauer $5.80, $4.40; 3e Doctor C. N. 107 Ward $6.60. Pansy, Ann, Monon Lad, Little Cleora, Inscolt, Viajero ont aussi couru.

Septième course — 1er Miss Firefly 100 Mora $30.50, $14.10, $7.00; 2e Beginners Bait 103 Johnson $6.30 $4.20; 3e Any Chance 108 S. Roberts $4.00. Our Bud, Redress, Dissy B., Open Hearth, Kapena, Erech ont aussi couru.

Huitième course — 1er Unalmful 101 S. Roberts $8.90, $4.90, $3.80; 2e Jolyon 106 G. Smith $9.00, $4.40; 3e Joan Macaw 100 Ward $3.80. Crabtree, Carbines Goldy, Epiwitch, Lee Highway, Synod, Malya, Sailors Gift, Judge Peak ont aussi couru.

A REBROUSSE-POIL

par Louis-A. LARIVEE

La victoire des Red Wings

Jack Adams vient d'ajouter son nom à ceux de Tommy Gorman, Cecil Hart et Mike Quinn, qui ont décroché deux championnats consécutifs. Jack est un garçon sympathique et bien disposé qui mérite pareil succès. Il a dû travailler bien fort et surtout être persévérant pour former l'équipe qui vient de lui donner la coupe Stanley pour la deuxième fois. Lorsqu'il est arrivé à Détroit il n'avait pas grand matériel en mains et il a fallu qu'il en fasse du "sassage" et des changements avant de pouvoir compter sur la puissante équipe qu'il dirige aujourd'hui. Finalement il est parvenu à convaincre ses patrons qu'il fallait faire des sacrifices avant d'arriver à un championnat. Les Norris, après l'avoir compris, lui donnèrent carte blanche et avec les capitaux voulus, il n'a pas tardé de trouver le matériel dont il avait besoin.

On dirait que Détroit est l'endroit par excellence pour faire ressortir les qualités d'un bon gardien de buts. C'est la deuxième fois qu'un obscur sort du peloton, comme on le dit dans le domaine du turf, pour faire sa marque. Ce fut à Détroit que Wilfrid Cude s'est surtout taillé une réputation et la série qui vient de finir a amené Earl Robertson à l'avant. Le remplaçant de Norman Smith arrive au bon moment. La rumeur continue de circuler, à l'effet que Roy Worters ne jouera pas l'an prochain. Le New-York Américain aura donc besoin d'un gardien de but et Robertson sera le joueur tout désigné pour remplacer le petit Roy. Nous ne serions même pas surprise que ce soit à Smith d'être mis sur le marché. Robertson est plus jeune et il est tout naturel que la direction de Détroit le favorise et veuille céder le plus âgé, pourvu naturellement que le prix qu'on lui offrira rencontre l'approbation de MM. Adams et Norris. Il est toujours sage qu'un club ait un bon substitut comme gardien de buts mais lorsque la saison est commencé il constitue un éléphant blanc à porter, car il arrive souvent qu'il coûte un bon salaire, sans compter que le joueur est susceptible de se rouiller en restant inactif sur le banc.

Nous sommes encore bien loin de la saison 1937-1938 mais sur papier Détroit aura une puissante équipe pour la commencer. Aurie, Roulston et Young pourront retourner à leur poste. Pendant qu'ils furent malade, le club a dû se servir de ses substituts et ceux-là ont eu l'opportunité de faire leur marque. Avec le matériel qu'il aura en mains, Adams n'aura pas besoin de se creuser la tête pour avoir une équipe bien équilibrée.

* * *

Honneur à Siebert et Barry

Ceux qui s'intéressent à la cause du hockey ont appris avec plaisir que les trophées Lady Byng et Hart avaient été décernés à Martin Barry et Babe Siebert respectivement. Il aurait été difficile de faire meilleur choix. Ils ont mérité cette distinction. Les amateurs de Montréal en seront doublement heureux vu qu'il s'agit d'athlètes locaux. Marty est un gradué de l'ancienne ligue Mont-Royal. Pendant quelque temps il fut un peu comme Wilfrid Cude, c'est-à-dire qu'il ne se connaissait pas de patrie, au point de vue hockey bien entendu. Il fut comme perdu parmi le groupe de bons jeunes athlètes, alors fort nombreux. Un jugement du président Frank Calder l'envoya avec le New-York Américain et il fut ensuite vendu à Boston, où il commença à faire sa marque comme joueur d'avant. Il est plus tard passé à Détroit, où il s'est tant signalé avec les Red Wings. Marty est le joueur parfait pour détenir le trophée de Lady Byng. Partout on le reconnait comme un vrai gentleman. Son style est aussi gracieux qu'efficace.

Babe Siebert passera comme l'un des plus grands et des plus durables joueurs de hockey. Il a fait ses débuts avec les Maroons, sur la ligne d'attaque. Il fut ensuite cédé aux Rangers et plus tard passa avec les Bruins. Lorsque Cecil Hart fut réengagé par le Canadien, une de ses premières recommandations fut d'essayer d'obtenir Babe Siebert. Ceci se fit sans difficulté. A Boston on a toujours dit que son travail éclipsait celui de Eddie Shore, qui ne voyait pas pareille tenue d'un bien bon oeil. Sous les couleurs des Bleu Blanc Rouge le "Babe" a fait sensation. Son travail de l'hiver dernier est encore trop frais à la mémoire des partisans du Canadien pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

Ces deux trophées ont été présentés à la Ligue Nationale en 1923 et il n'y a plus que quelques-uns de leurs détenteurs qui sont encore de la partie. Nelson Stewart et Aurèle Joliat sont les seuls détenteurs du Trophée Hart qui sont encore à l'oeuvre. Howie Morenz qui l'a eu deux fois vient de mourir. Eddie Shore qui l'a eu à trois reprises fut gravement blessé l'hiver dernier et on se demande s'il pourra revenir dans le sport l'an prochain. Roy Worters, qui l'a pris en 1929 a aussi été blessé l'hiver dernier et on se demande s'il pourra s'y remettre l'automne prochain. Billy Burch a depuis longtemps pris sa retraire et Frank Nighbor ainsi que Herbie Gardiner sont des instructeurs. Frank Boucher qui a détenu le tophée Lady Byng à six reprises est toujours de la partie et comme Stewart et Joliat il reste dans la catégorie des athlètes les plus durables.

* * *

On était plus sportif qu'aujourd'hui

En réalisant des vieux compte-rendus des séries de la Coupe Stanley nous sommes par hasard tombés sur un incident dont on a bien peu parlé. Aujourd'hui lorsqu'un club a des estropiés il est obligé d'en faire son sacrifice et de s'arranger pour le mieux. Autrefois on était mieux disposé et les gérants étaient peut-être plus charitables, du moins plus sportifs. Ils savaient s'entr'aider. D'un autre côté admettons toujours le fait que les équipes n'étaient pas aussi nombreuses que celles de nos jours.

En 1922 Toronto et Victoria détaillaient pour le championnat. Le club de la Ville Reine, victime d'une série d'accidents, se trouva à pouvoir compter que sur un joueur de défense. La direction de Toronto fit donc appel à l'esprit sportif de Lester Patrick et Eddie Powers put obtenir la permission que le club de la Ville Reine, alors connu sous le nom de St. Patrick, se serve de Eddie Gerard, d'Ottawa, prêt auquel consentit Tommy Gorman. Gerard passa donc sur la défense des St. Patrick et ce fut grâce à lui si Toronto remporta la coupe. Lors de la joute décisive Eddie resta sur la glace du commencement à la fin et ce fut lui qui déclencha l'attaque qui donna le point décisif à Toronto.

L'année suivante le club Ottawa fut à peu près dans pareille position. Il manquait des joueurs d'avants à Tommy Gorman et il demanda à Léo Dandurand la permission d'amener Billy Boucher sur la côté du Pacifique, pour l'aligner sous les couleurs des Sénateurs contre les Cougars de Vancouver. Gorman était sous l'impression qu'on lui accorderait la même politesse que Victoria avait faite à Toronto, un an auparavant. Mais la ligue de l'Ouest avait été en mesure de regretter le trop grand coeur de son représentant et cette fois on ne voulut pas tolérer de laisser jouer un joueur emprunté à un autre club. Billy Boucher traversa donc le Dominion pour rester inactif rendu dans l'Ouest. Frank Patrick n'a jamais voulu le laisser jouer. Les Sénateurs, acculés au pied du mur, donnèrent du meilleur hockey que jamais et sortirent quand même victorieux.

Belle opportunité pour Galibois

Si René Galibois n'a pas la chance de décrocher quelques engagements intéressants contre des lutteurs-vedettes étrangers au cours des semaines qui vont suivre il n'aura que lui-même à blâmer car il vient d'obtenir pour lundi prochain au St-Jacques une exceptionnelle occasion de s'affirmer comme un des meilleurs athlètes locaux. Le matchmaker Ray Lamontagne disait hier qu'il voulait donner à Galibois autant de chances de se produire qu'aux autres bons lutteurs mi-lourds. Riley a déjà été bon il y a deux ans, puis il eut une sorte de déclin et depuis quelques mois c'est l'ascension nouvelle vers de nouvelles positions, vers de nouveaux titres. Riley est bien décidé de se produire à son meilleur et cette occasion qu'il a de rencontrer Harry Madison lundi au St-Jacques dans un combat de deux dans trois peut être pour lui une aubaine s'il sait en profiter. Or il affirme qu'il n'a jamais été mieux disposé à en profiter. Galibois compte sur son drop-kick et sur sa fameuse tactique des câbles dans les coins de l'arène pour affaiblir son rival mais il ne se dissimule le pas qu'il aura affaire à forte partie.

La semi-finale au gala de lutte de Lamontagne, lundi au St-Jacques, s'annonce comme devant être quelque chose de très rude. Il suffit de dire que ce sont les deux plus durs mi-lourds qui en viendront aux prises. Jacques Trudeau dit qu'il a hâte de voir si Dynamite Dunn est aussi dur qu'on le dit. Il n'a jamais lutté contre Dunn mais il est prêt à encaisser et à donner. Le lutteur de Boston croit qu'il n'aura aucune difficulté à maîtriser et à vaincre le mi-lourd local.

Les autres combats au programme seront les suivants: Paul Gaudette vs Eddie Marquette, 30 minutes; Bob Girard vs Paul Pelland, 20 minutes; Al Tucker vs Bob Steele, 15 minutes ou une chute.

4 montréalais au marathon de Boston

Boston, 16. (P.A.) — Quinze canadiens se sont inscrits au Marathon de Boston et il y en aura donc 26 à prendre part à cette épreuve qui aura lieu lundi. Le départ se donne à Hopkins, Mass. et la course se termine en plein coeur de la ville.

"Nous n'avons jamais eu tant d'inscriptions du Canada", a déclaré Tom Kanalu, gérant du marathon, "J'espère qu'ils seront tous au nombre de ceux qui finiront.

En tête du contingent canadien on remarque Dave Komonen, de Sudbury, qui a gagné le marathon en 1934. Quatre coureurs de Montréal se sont inscrits. Ceux là sont : Arthur Morency, Napoleon Simoneau, Henri Gauthier et Walter Young. En tout et partout on compte 211 inscriptions, cinq de moins que le record établi en 1936.

Johnny Kelly, vainqueur de 1935, est le favori. Les Pawson, de Pawtucket, qui détient le record de la course, 2.31, 01.6; Clarence De Mar, sept fois vainqueur; Tarzan Brown, gagnant de l'an dernier sont d'opinion que Kelly est invincible.

Carleton ne pourra jouer avant un mois

Chicago, 16. (P.A.)— Le Dr John F. Davis, médecin des Cubs de Chicago, a déclaré aujourd'hui que Tex Carleton ne pourra probablement pas lancer avant un mois, Carleton s'est fracturé un os du coude durant une partie d'exhibition.

M. Bouchard contre-interroge plusieurs témoins

(Suite de la page 1)

dessous mentionnés ont été versés à M. Lanctôt, en sus de son salaire, au cours de ses voyages.

Dépenses de voyage de M. Charles Lanctôt, C.R., à Londres, pour plaider devant le Conseil privé en 1926.

3-4-26—passage pour aller vapeur "Majestic"	$ 645.00
8-5-26—passage pour retour, vapeur "Mauretania"	748.00
Total pour transport..	$1,393.00
Montant qui lui a été payé pour rencontrer ses frais de pension en Angleterre	$2,500.00
Total	$3,893.00

En déduisant le nombre de jours qu'il a été à bord des bateaux, pour l'aller et le retour, il serait demeuré environ 25 jours à Londres et aurait reçu $100 par jour pour ses frais d'hôtellerie, etc., et ce, à part ses transports.

Dépenses de voyage de M. Charles Lanctôt, C.R., ex-assistant-procureur général, à Londres pour plaider devant le Conseil Privé, en 1926:

29-9-26—passage pour aller, vapeur "Empress of France"	$ 575.00
16-10-26—passage pour re, vapeur "Aquitania"	780.25
Total pour transport..	$1,355.25
Avance qui lui a été faite pour frais de pension en Angleterre	3,000.00
	$4,355.25

En déduisant le nombre de jours qu'il a été à bord des bateaux, pour l'aller et le retour, il serait demeuré environ 10 jours à Londres et aurait reçu environ $300 par jour pour ses frais de pension, etc., et ce, à part ses transports.

En 1927

Dépenses de voyage de M. Charles Lanctôt, C.R., à Londres pour plaider devant le Conseil privé, en 1927.

27 octobre 1927. — Passage pour aller *Empress of Scotland*: $457.00.

21 décembre 1927. — Passage pour retour *Mauretania*: 772.57.

Total pour transport: $1,229.00.

Montant qui lui a été payé pour rencontrer ses frais de pensions en Angleterre: $2,500.

Total: $3,729.57.

En déduisant le nombre de jours qu'il a été à bord des bateaux, pour l'aller et le retour, il serait demeuré environ 46 jours à Londres et aurait reçu $54.00 par jour pour ses frais d'hôtellerie, etc., et ce en sus de ses transports.

En 1931

Dépenses de voyage de M. Charles Lanctôt, C.R., à Londres, pour plaider devant le conseil privé en 1931. *(Ex-assistant-procureur général)*

20 juin 1931. — Passage pour aller *Empress of Australia*: $427.50.

29 juillet 1931. — Passage pour retour *Empress of Britain*: $435.00.

Total pour transport: $862.50.

Montant qui lui a été payé pour rencontrer ses frais de pension en Angleterre: $2,500.00.

Total: $3,362.50.

En déduisant le nombre de jours qu'il a été à bord des bateaux, pour l'aller et le retour, il serait demeuré environ 29 jours à Londres et aurait reçu $89 par jour pour ses frais d'hôtellerie, etc., et ce, en sus de ses transports.

M. Gagnon termine alors son témoignage.

Il déclare à M. Duplessis que, en plus des montants ci-dessus indiqués, M. Lanctot recevait son salaire comme assistant-procureur général, et ses honoraires commes avocat dans la cause.

On continue ensuite le contre-interrogatoire de M. Dalbé Viau, architecte, au sujet du Palais de Justice de Québec.

$500,000

M. BOUCHARD affirme que pour la construction de l'annexe, la Chambre avait voté $500,000 mais que la loi donnait au gouvernement le droit de payer à même les revenus, des sommes supplémentaires. Si donc la loi mentionne un droit d'emprunter $500,000 et, qu'en fait, la construction a coûté beaucoup plus, il reste donc que le gouvernement avait droit de prendre des fonds des revenus ordinaires pour dépenser en plus de cette somme.

M. DUPLESSIS dit qu'il était en Chambre lorsque le bill fut discuté et que M. Galipeault, alors ministre des Travaux publics, déclara que la dépense était bel et bien limitée à la somme de $500,000.

M. BOUCHARD dit que l'interprétation donnée par M. Viau, à la loi qui autorisait la dépense était erronée. M. Viau cite en réponse une lettre de M. Edgar Vézina, vérificateur général de la province, dans laquelle il demande au premier ministre du temps, de régulariser la situation en amendant la loi.

M. Bouchard rétorque qu'il s'agit de travaux de restauration du vieux palais de justice et non des travaux de l'annexe.

M. Duplessis dit que la loi a été faite un peu comme les travaux; dans la cave, en sorte qu'on n'y comprenait guère. Quant à l'interprétation du statut, il soumet que c'est une question qui relève du comité.

Quelqu'un parle des valises de M. Bouchard.

M. BOUCHARD.—Les profits des valises ont été des profits honorables. C'était pas des valises en corde de poche comme celles qu'on a eues cette année.

M. Bouhard interroge le témoin sur les usages de la comptabilité et lui demande s'il sait que pas un compte ne peut être payé légalement sans autorisation de l'auditeur.

—Je l'ignore.

L'Oratoire et Brébeuf

M. VIAU dit ensuite, en réponse à M. Bouchard, qui a préparé les plans du collège Brébeuf à Montréal, à un pourcentage d'environ 3 pour cent qu'il a poursuivi la corporation de ce collège, et qu'il a également été l'architecte de l'Oratoire St-Joseph que les travaux n'en sont pas terminés et que les autorités de l'Oratoire prétendent que le contrat est résilié.

M. DUPLESSIS fait dire ensuite au témoin que les travaux ne sont pas terminés à l'Oratoire parce que l'on n'a pas d'argent, et il établit les comparaisons qu'il a déjà établies entre les travaux de la Sun Life et du Palais de Justice de Québec.

M. BOUCHARD lui demande.—Avez-vous l'habitude d'évaluer en comprenant l'ameublement?

—Je ne crois pas que ce soit l'usage.

—Pourquoi n'avez-vous pas défalqué ce coût à Québec?

—C'était très difficile.

M. VIAU ayant dit qu'il avait été plus libéral que conservateur dans ses évaluations, M. Bouchard lui demande.

—Avez-vous déjà été candidat libéral?

—Non. Et je n'en ai jamais eu envie.

—Vous vous êtes déjà présenté?

—Oui, en 1931 je me suis fait voler.

—Comme tous les candidats battus. Moi aussi je me suis déjà fait voler.

—Et vous n'avez fait arrêter personne?

—Non.

On parle derechef de l'oratoire, où l'on fera peut-être des travaux cette année pour $700,000. M. Viau dit qu'il a refusé de s'associer à un architecte européen, considérant qu'il y avait assez de canadiens.

M. BASTIEN — Qui avez-vous interrogé pour fournir vos estimés ?

M. VIAU — Personne, je me suis basé sur les dossiers et les bouts de plan que j'ai reçus.

M. BASTIEN — Vous avez dit que l'on avait payé à M. Cauchon le loyer sur sa machinerie en plus de son pourcentage ?

M. VIAU — Oui.

M. BASTIEN — Quelqu'un vous a-t-il dit que M. Cauchon avait brûlé deux compresseurs neufs, qu'il n'avait pas reçu de loyer, mais qu'après cet accident on décida de lui en payer ?

M. VIAU — On ne m'a pas parlé de cela.

M. DUPLESSIS — Je m'objecte à ces questions. Le député de Berthier n'est pas en mesure d'avoir ces renseignements, il ne connait pas les faits. Ce sont le magistrat Métayer et le juge Galipault qui les connaissent et nous sommes anxieux de les entendre.

M. BASTIEN — Ça m'a gêné de les assigner.

M. DUPLESSIS — Moi, ça ne me gêne pas.

M. BASTIEN — Si mes informations sont bonnes, l'entrepreneur dut creuser dans le roc. Après qu'il eût perdu deux compresseurs, on lui paya un loyer sur ses machines. Ne croyez-vous pas que cela est juste ?

M. VIAU — Non. Quand un entrepreneur a un contrat à forfait, les machines sont incluses. Dans le cas présent, l'entrepreneur recevait 12.5 pour cent de pourcentage sur la construction.

M. BASTIEN — Sur des contrats, vous n'avez jamais accordé de faveurs semblables ?

M. VIAU — Jamais.

M. DUPLESSIS — Le prix de $1.67 du pied cube que vous aviez fixé est un prix minimum ?

M. VIAU — Je l'ai établi en prenant le cube de la bâtisse pour diviser le coût de la construction.

M. BOUCHARD — Est-ce que cela inclut le coût du terrain ?

M. VIAU. — J'ai constaté que M. Couture avait offert son terrain à M. Taschereau pour $15,000 et quatre ans plus tard, le terrain a été payé $18,000. Ce prix est inclus dans l'annexe, non pas dans le coût de la restauration.

Il n'est pas question de creusage

M. DUPLESSIS. — Alors le coût de $1.67 du pied cube ne comprend pas le terrain quand il s'agit de la restauration. On a construit alors sur les vieux murs.

M. VIAU. — Je veux faire une mise au point. Même dans le contrat, il n'était pas question de creusage. Le témoin donne les différents item du contrat de M. Cauchon et il n'est rien mentionné pour le creusage.

M. CASGRAIN. — Vous êtes un architecte de Montréal?

M. VIAU. —De Lachine. M. Beauchamp est également de Lachine.

M. CASGRAIN. — Il y a beaucoup d'architectes à Québec?

M. VIAU. — Je ne connais pas leur nombre.

M. CASGRAIN. — Il y en a beaucoup et de très compétents qui auraient pu faire ce travail.

M. BOYER (à M. Viau).—D'après le résultat de vos recherches sur le palais de justice, estimez-vous qu'il y aurait lieu pour M. Cauchon de changer son nom ?

M. CASGRAIN. — Je trouve indigne qu'un député essaie de ridiculiser un nom de famille.

M. DUPLESSIS. — Je comprends que l'opposition veut interroger M. Beauchamp.

M. CASGRAIN. — On était prêt à l'entendre hier, et on l'a fait sortir, mais depuis il a pu avoir l'occasion de causer avec M. Viau.

M. DUPLESSIS. — Un député n'a pas le droit d'insinuer de telles choses. Faites venir M. Beauchamp et dites-lui en face ce que vous avez à lui dire.

M. CASGRAIN. — Je n'ai pas insinué que M. Beauchamp pouvait se parjurer, mais j'ai dit qu'on aurait dû l'interroger hier, alors qu'il était à notre disposition.

M. Joseph Matte

M. Jos. Matte, assistant ingénieur de la Voirie, est interrogé.

M. BOUCHARD. — Avez-vous le dossier de T. E. Rousseau que nous avons demandé?

M. DUPLESSIS. — Comme l'Opposition ne semble pas capable d'interroger le témoin, je vais l'interroger. M. Matte, vous êtes assistant ingénieur?

—Oui, Monsieur le premier ministre.

—Vous avez travaillé sous les ordres de M. Paradis, ingénieur en chef?

—Oui.

—Avez-vous eu connaissance des travaux pour lesquels une somme de $25,000 a été payé à T. E. Rousseau, trois jours avant les élections?

—Oui, j'ai eu l'occasion de voir quelques rapports.

—Est-ce que ces travaux exécutés en 1922 par cette compagnie n'ont pas été payés avant 1931?

—Oui, Monsieur.

—Il ne restait en somme qu'une balance de $2,066 pour du gravier fourni par T. E. Rousseau et que le département jugeait de qualité inférieure?

—Oui, Monsieur.

M. BOUCHARD. — Dois-je comprendre que votre réponse signifie que tous les montants réclamés par T.E. Rousseau pour des travaux exécutés avant 1931 ont été réglés et payés?

—Pour ce qui se rapporte au contrat en question, je dis oui.

—Pouvait-il y avoir alors des travaux ou des marchandises pour lesquels T.-E. Rousseau n'avait pas fait de réclamation à cette époque?

—Il pouvait y en avoir.

M. DUPLESSIS. — Oui, mais n'est-ce pas que comme assistant ingénieur, la première fois que vous avez entendu parler de ces réclamations, c'était trois jours avant les élections de 1931, et pas avant?

M. DUPLESSIS. — Curieuse de coïncidence.

Le contrat donné en 1921-22 était pour la route Rougemont-St-Hyacinthe, je crois; contrat accordé avec plans, spécifications et devis, et tout a été payé avant 1931, sauf $2,066 pour du gravier dont la qualité était contestée?

—C'est bien cela.

M. Duplessis répète alors que toutes les réclamations de T.-E. Rousseau avant 1931 ont été payées sauf ce $2,066 et que seulement trois jours avant les élections, on a songé à présenter d'autres comptes. M. Casgrain soutient que cette remarque est contre la loi de la preuve.

M. BASTIEN.—Le premier ministre prétend que nous n'interrogeons pas le témoin, mais il y a une semaine que nous demandons le dossier de T.-E. Rousseau, et nous ne l'avons pas encore. (A ce moment M. A. Plouffe présente le dossier au premier ministre qui le tend à M. Bastien de l'autre côté de la table en disant: "Qu'est-ce que vous avez à vous plaindre? Le voici le dossier". (rires et appl.)

M. BASTIEN.—Nous l'avons ce dossier, mais une semaine après seulement. Comment voulez-vous que nous interrogions le témoin sans avoir eu le temps de consulter le document? Le premier ministre prétend au sujet de ce dossier qu'il ne pouvait faire plus. Voilà juste une semaine que nous le demandons.

M. TREMBLAY.—Vous aviez le temps de surveiller ça pendant que vous étiez ministre.

M. BASTIEN.—Lorsque l'opposition d'autrefois a demandé une enquête le parti libéral la lui a accordée.

UN AUDITEUR.—Oui, un beau parti que vous en avez fait!

M. BASTIEN.—Nous voulons avoir le temps de questionner, et de voir les dossiers. Car si je n'ai pas le temps, j'avertis le premier ministre que je vais questionner sur ses crédits.

M. DUPLESSIS. — Questionnez tant que vous voudrez, cela me laisse indifférent.

Dossiers refusés

M. BASTIEN. — Quand le comité des Comptes publics a été convoqué au temps de l'ancien régime, vous avez eu tous les dossiers que vous demandiez, jamais on ne vous les refusait, le premier ministre ne peut pas nier ça.

M. DUPLESSIS. — Je nie, et je dirai au député que lorsque dans le temps j'ai demandé à M. Ivan Vallée de me donner un dossier que le comité avait donné ordre de produire. M. Vallée a refusé en disant qu'il avait eu des ordres du ministre de ne pas le produire. J'ai dit à M. Vallée que c'était un ordre du comité et que si le document n'était pas produit, je saurais m'en rappeler.

Mais cette enquête, c'est avec vos propres gens que nous la faisons, c'est avec des employés que vous avez nommés et promus. L'opposition après avoir entendu M. Paradis sur l'affaire Rousseau, n'était pas satisfaite et elle voulait entendre M. Matte, assistant de M. Paradis. Nous faisons venir M. Matte et l'opposition ne veut pas le questionner. C'est moi qui dois le questionner.

L'opposition dit qu'elle n'a pas vu le dossier et qu'elle se trouve ainsi mal placée pour questionner. Mais je ne l'ai pas vu moi non plus le dossier, et je questionne. Si l'opposition veut du délai pour questionner nous allons lui en donner.

M. CASGRAIN. — Le premier ministre devrait savoir qu'être trop habile cela équivaut à ne pas l'être du tout.

M. DUPLESSIS. — Si j'ai un conseil à vous donner, c'est de commencer à essayer à l'être.

M. CASGRAIN. — Aussi je n'essaie pas, et je reconnais que le premier ministre a tout l'esprit qu'il voudra. Quant à moi...

UN AUDITEUR. — Il lui en manque un bout.

M. Paul Gouin et l'enquête

M. CASGRAIN. — Le premier ministre n'a pas le droit de se plaindre de l'enquête. Ses amis ont reconnu que j'avais présidé l'enquête avec la plus grande impartialité. M. Paul Gouin, dans la "Province", l'a dit...

M. DUPLESSIS.—M. Paul Gouin était contre l'enquête et il a fait de toutes ses mains pour l'empêcher; il l'a critiquée et condamnée et il a essayé de la faire condamner par des députés. Le matin même de la dernière séance du comité, il nous manquait un député pour faire le quorum et j'ai envoyé demander à MM. Gouin et Monk de venir et ils ont refusé et nous n'avons pu continuer.

M. CASGRAIN. — M. Gouin n'était pas seul alors. Car l'Action catholique et le Droit ont fait des articles pour déclarer que l'enquête était nuisible au crédit de la province, qu'elle jetait du discrédit sur la province.

M. DUPLESSIS. — Etes-vous contre l'enquête?

M. CASGRAIN. — Je ne veux pas que l'on salisse toutes les réputations dans la province de Québec, je ne veux pas d'une enquête ex parte, d'une enquête partiale comme celle qu'on fait en ce moment. Il nous arrive, l'interrogatoire fini, et nous fournit un dossier deux semaines après. Le premier ministre prétend qu'il n'a pas vu le dossier, lui non plus, mais il a des experts, des gens qui l'ont étudié.

M. DUPLESSIS. — Voulez-vous un délai pour le faire?

M. CASGRAIN. — Non, nous voulons protester contre de tels procédés. Quand j'ai présidé l'enquête, le chef de l'Opposition avait les dossiers, il les emportait même à son bureau.

M. BASTIEN. — Le premier ministre aurait "débâti" le Parlement si on n'avait pas voulu le lui permettre.

Empêcher les témoins de parler

M. DUPLESSIS. — Lorsque l'enquête a eu lieu, nous étions en minorité, et le président du temps a passé le temps à empêcher les témoins de parler. Non seulement nous étions en minorité, mais nous avions alors avec nous des gens qui voulaient se rallier à l'ancien régime et qui passaient leur temps à nous frapper dans le dos. Mais nous avons fait l'enquête et le régime est sorti par le soupirail de la cave pour ensuite se camoufler en parti d'hommes nouveaux. Vous avez demandé au peuple une commission royale et le peuple a refusé et nous a dit de continuer l'enquête. Nous la continuons cette enquête. On parle de fair-play, et toute sorte de choses. C'est toujours ce que prétendent tous les accusés.

Ils trouvent tous que l'enquête est mauvaise. Salir les réputations ! Mais c'est justement maintenir la réputation de la province que de prouver que dans Québec on n'endure pas les voleurs et qu'on les pourchasse.

M. CASGRAIN.—L'Action Catholique et le Droit ne sont pas des accusés, mais ils ont condamné l'enquête, parce que mal conduite. Comme eux, nous voulons une enquête suivant les traditions britanniques, avec le droit pour les accusés de se défendre. Quand vous nous traitez d'accusés, dites donc ce que nous avons fait de mal. J'espère que les représentants de la province n'iront pas à Londres conter aux Anglais comment vous conduisez l'enquête.

M. DUPLESSIS. — Les journaux ont droit à leur opinion, mais nous conduisons les affaires de la province et nous avons le droit de le faire suivant ce que nous jugeons utile pour la communauté. Et personne, quelle qu'elle soit, ne va nous en empêcher. On parle des accusés qui n'y ont pas la chance de se faire entendre. Mais est-ce notre faute si les gens qui crient au dehors ne viennent pas ici ? Nous les invitons. Qu'ils comparaissent. Est-ce notre faute s'ils vont faire des voyages, au lieu de venir ?

L'Opposition prétend hériter de l'ancien régime, elle veut en vivre, qu'elle en accepte aussi les dettes.

Et puis, je dirai à l'Opposition que ce n'est pas à l'accusé à faire son procès, à le conduire. La province a dit qu'elle n'endurerait pas les malfaiteurs. Elle a pour cela chassé l'ancien régime, et elle prouve aujourd'hui qu'elle entend chasser les voleurs. On a parlé du fair-play britannique, le premier fair-flay, c'est de ne pas laisser le gouvernement voler le peuple et le plonger dans la misère, c'est d'empêcher les voleurs de piller le bien de la province, empêcher le favoritisme, le pillage et la défalcation. Le second fair-play, c'est de reconnaître le verdict populaire. Le peuple a dit qu'il voulait l'enquête, et vous, vous empêchez les témoins de parler, vous bloquez l'enquête par des discours à n'en plus finir.

UN AUDITEUR.—Prenez ça! C'est un bon conseil ça.

M. BOUCHARD.—Celui-là, il va avoir sa "job".

Le gravier

M. BOUCHARD. — Il s'agit d'établir si le gravier a été fourni à la province. Il s'agit de savoir si la province a payé $25,000 pour des matériaux non livrés. Ça ne m'étonne pas que le dossier ait été difficile à trouver pour l'opposition, car il est admis clairement...

M. DUPLESSIS. — Qu'on questionne le témoin; nous savons ce qu'il y a dans le dossier.

M. BOUCHARD. — Vous venez de dire que vous ne l'avez pas lu.

M. DUPLESSIS. — Je réaffirme tout ce que j'ai dit.

(Comme on entend quelqu'un dans la foule lancer une exclamation, M. Taché avertit qu'il devra le faire sortir s'il continue).

M. BOUCHARD. — Merci.

M. DUPLESSIS répète alors qu'il réaffirme tout ce qu'il a dit.

M. BASTIEN. — Moins d'affirmations et plus de preuve, s'il-vous-plait.

M. J. MARIER (U.N. Drummond): Qu'est-ce donc que l'on peut prouver de plus, s'il est déjà établi qu'une réclamation postérieure au contrat de 1922 ne pourrait pas dépasser quelque $2,000.

M. BOUCHARD. — Qu'on me laisse faire ma preuve et expliquer cela. C'est ce que je suis en train de faire.

PLUSIEURS. — Vous ne prouvez rien. La lettre ne fait mention que d'une réclamation de $2,000.

M. BOUCHARD. — Vous n'avez rien compris.

DES VOIX. — Arrête un peu!

M. BOUCHARD. — Maintenant voici la note de M. Rochette. Elle est très intéressante.

M. DUPLESSIS. — Quelle date?

M. BOUCHARD. — 20 août 1931.

—Combien de temps avant les élections provinciales?

—Je n'ai pas de ces éphémérides dans la tête. Vous, vous êtes un expert en matière électorale vous devriez le savoir (rires à gauche).

M. BOUCHARD lit la note de M. Rochette où il est question de 84,370,000 livres de gravier entre Saint-Damase et Notre-Dame de St-Hyacinthe.

M. MARIER. — Cette note est postérieure à la réclamation. C'est un fait..

M. A. BOYER (U.N. Chateauguay): Concomittant...

M. DUPLESSIS. — Compromettant (rires, chahut).

M. BOUCHARD. — On était à quelques jours de la réclamation mise au dossier lorsqu'on écrivit cette note.

M. MATTE. — La réclamation est du 17 juin. Mon rapport a été fait le 20 août.

M. BOUCHARD. — Votre rapport est-il conforme aux faits.

—C'est un résumé de toute l'affaire.

—Avez-vous connaissance du fait que la maison était en faillite?

—J'en avais entendu parler depuis assez longtemps.

—Saviez-vous qu'il pourrait y avoir des réclamations qu'on n'aurait pas produites?

—Non.

—M. Rochette est-il encore au département?

—Non.

M. DUPLESSIS.—Il était le secrétaire de M. Perrault. En toute justice pour l'ancien ministre de la Voirie, je désire produire ici une lettre de M. Perrault où il dit n'avoir pas eu connaissance de cette affaire... durant la période électorale. Et je trouve que ce n'est pas honnête de la part d'un secrétaire de signer des notes comme celles-là dans le dos de son ministre (rires).

M. BOUCHARD.—Quelle était votre fonction?

M. MATTE.—Assistant chef de district?

—Et vous dépendiez de votre chef qui était?

—M. Paradis.

—M. Paradis a-t-il pris connaissance du dossier?

—Je ne le sais pas.

—Vous ne le savez pas, bien. L'avez-vous vu vous-même ce dossier? Ne vous l'a-t-on pas fourni pour vous rafraîchir la mémoire?

—C'est la première fois que je le vois ici.

M. DUPLESSIS.—Vous savez ce qu'il y a dedans. Vous n'avez pas besoin d'en prendre connaissance pour témoigner?

—Je suis au courant.

M. DUPLESSIS.—Est-ce M. Paradis qui vous a demandé de venir?

—Non. il était en voyage à ce moment.

—Avez-vous vérifié la livraison du matériel?

—Non.

—Est-ce M. Boulanger qui vous a demandé d'autoriser la réclamation?

—C'est possible.

M. BASTIEN.—Avez-vous fait une vérification sur place des prétentions de la maison Rousseau.

—Non.

—M. DUPLESSIS.—C'est en août 1931 que vous vous êtes aperçu de cette réclamation?

—D'après mon souvenir.

—C'est bien cela.

—Persistez-vous à jurer que Rousseau a été payé pour tous les travaux consignés dans les plans et devis?

M. Rousseau a été payé pour un travail fait selon son contrat.

—En 1922-1923.

—Oui.

—Ce compte, à base de génération spontanée électorale, vous n'en aviez pas entendu parler avant la veille des élections.

—Non.

—Vous savez qu'il y a un conflit de chiffres dans les factures ?

—Il est possible de faire des erreurs avec des quantités considérables.

—Il y a conflit de chiffres importants qui donnent l'impression de factures faites après coup, quand un homme n'a pas beaucoup de mémoire.

M. BOUCHARD. — Quelle date porte la réclamation d'après le dossier ?

—Le 17 juin.

—La campagne électorale n'était pas déclanchée dans le temps ?

—. . . ?

—Il est facile, n'est-ce pas d'établir les quantités de gravier livrées lorsque l'opération se fait en chemin de fer. On a des connaissements qui établissent ces quantités exactes.

—Oui.

—Le dossier contient-il tous les connaissements ?

—Il y a ici une liasse de connaissements, je ne sais pas s'ils y sont tous.

—Dans le cours ordinaire des choses, tous les connaissements sont-ils produits.

—Oui.

—Vous avez juré que M. Rousseau avait été payé complètement pour les travaux de son contrat de 1922.

M. DUPLESSIS. — Suivant ce qui était indiqué sur les plans et les devis.

M. BOUCHARD. — Pouvez-vous jurer que M. T.-E. Rousseau, qui avait droit d'être payé pour son gravier...

M. DUPLESSIS. — Le chef de l'opposition n'a pas le droit de poser une question qui comporte une erreur de droit, comme il le fait.

M. BOUCHARD. — Vous jurez que tout a été payé d'après ce contrat ?

M. DUPLESSIS. — Tout a été payé moins évidemment une somme de $2,000 pour du gravier contesté (rires, appl.).

M. CASGRAIN. — Laissez donc répondre le témoin. Le premier ministre n'a pas le droit d'interrompre aussi souvent.

M. BOUCHARD.—Je demande s'il pouvait se faire qu'on aurait oublié des quantités de gravier

M. DUPLESSIS (au sténo).—Lisez la question.

LE STENO.—"M. Bouchard: "Pouvez-vous jurer que M. T.-E. Rousseau, qui avait droit..."

M. DUPLESSIS.—Le chef de l'Opposition n'avait pas le droit de poser une question qui comporte une affirmation comme celle-là : "Avait droit", comprenez-vous ? (Chahut)

M. BOUCHARD.—M. T.-E. Rousseau a exécuté des travaux sur les chemins de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe et de Saint-Damase ?

—Oui.

—La maison était-elle payée à tant la verge cube ou à forfait ?

—Je ne sais pas.

—Savez-vous si le dossier donne l'état de tout le gravier livré ?

—Je ne sais pas.

—Alors comment pouvez-vous jurer que T.-E. Rousseau a été entièrement payé ?

—Rousseau a été payé suivant son contrat de 1922. Ma prétention est qu'en août 1931 sa réclamation sur les mêmes travaux ne se justifiait pas.

M. BASTIEN.—Il pouvait cependant avoir mis plus de gravier.

—Je ne sais pas.

—Savez-vous au moins la quantité stipulée par contrat ?

—23,577 verges cubes.

M. BOUCHARD. — Avez-vous le contrat dans le dossier ?

—Non.

—Pouvez-vous avoir ce contrat ?

—Il est chez moi.

M. DUPLESSIS.—Si vous pouvez l'avoir, produisez-le donc.

M. BOUCHARD.—Il s'agit de savoir ici si M. T.-E. Rousseau a été payé pour tout le gravier.

—Il n'y aurait une différence que de quelques verges cubes. La quantité livrée est de 23,856, je crois, et le contrat était de 23,577, soit 300 verges de différence.

M. BOUCHARD.—Se peut-il que les ingénieurs de district aient demandé une couche supplémentaire de gravier ?

—Je n'en ai pas eu connaissance si cela s'est fait.

—Ne deviez-vous pas en prendre connaissance à supposer que cela soit vrai ?

—Ce n'est pas dans mes attributions.

M. DUPLESSIS — Mais cela se passait dans votre district et celui de M. Paradis, votre chef.

—Oui.

M. BASTIEN — C'est vous-même qui surveillies les travaux ?

—Les ingénieurs divisionnaires.

—Et s'il a été constaté que les quantités stipulées par contrat n'étaient pas suffisantes, les ingénieurs pouvaient faire ajouter du gravier. Cela n'arrive-t-il pas quand il s'agit de contrats à prix unitaires.

—Cela a pu arriver.

M. DUPLESSIS — Y a-t-il des pièces au dossier à ce sujet-là ?

—Non.

M. CASGRAN — Vous ne pouvez pas jurer que le montant de $25,823 n'était pas dû ?

—Non.

M. DUPLESSIS — Mais trouvez vous cela normal ?

—Non.

M. CASGRAIN — Vous ne pouvez jurer cependant.

—Non.

M. CASGRAIN — C'est bien, je...

M. DUPLESSIS — M. Rochette, est ici si vous voulez l'entendre.

M. CASGRAIN — Il est 1 h.

M. DUPLESSIS —. Vous avez manifesté le désir de le faire comparaître et vous refusez maintenant ?

M. BOUCHARD. — C'est vous, à présent, qui manifestez des désirs pour nous ? On aura tout vu !

M. DUPLESSIS. — Bien, si vous ne voulez pas l'entendre, nous allons ajourner. La semaine prochaine nous allons avoir le bill de Montréal, puis ce sera le bill de Québec. Il faut absolument que je sois présent à l'étude de ces bills en comité des bills privés. Nous allons ajourner à une date non déterminée encore ?

M. CASGRAIN. — Sine die ?

M. TACHE. — Sine die.

M. DUPLESSIS. — Et je répète que s'il y a des gens qui se sont crus incriminés, nous sommes prêts à les entendre s'ils veulent se rendre à ce comité, car ce que nous voulons d'abord c'est la justice pour tous. Ces gens pourront venir quelle que soit leur situation.

M. BOUCHARD. — Allez-vous nous donner la faculté d'enquêter sur votre propre administration ?

M. DUPLESSIS. — Nous allons donner au chef de l'opposition toutes les facultés qui lui manquent (rires, chahut). Je répète que s'il a des accusations à faire qu'il les porte comme un homme et qu'il ait le courage de les faire en Chambre. Je le lui permets.

M. BOUCHARD. — Les avez-vous faites en Chambre ces accusations que vous portez ici.

M. DUPLESSIS. — Je les ai faites (chahut).

M. BOUCHARD. — Vous n'avez jamais fait d'accusations en Chambre de la nature de celles que vous portez ici.

Le président lève la séance dans le chahut habituel qui est maintenant devenu une routine dans ce comité et dont personne ne s'émeut plus.

Autre émission de monnaie à Ottawa

Nouvelles pièces d'un cent et de cinq, dix, vingt-cinq, cinquante cents et de $1

Ottawa, 16. (P.C.) — La Monnaie canadienne frappera cette année de nouvelles pièces d'un cent, cinq cents, dix cents, vingt-cinq cents, cinquante cents et un dollar. Elle s'attend à recevoir sous peu de Londres les matrices de pièces à l'effigie de George VI.

La Monnaie anglaise étant surchargée de besogne, la Monnaie canadienne a dû faire appel à l'aide de la Monnaie française, qui a coulé une partie des matrices en question.

Toutes ces pièces porteront à l'avers l'effigie de George VI ; au revers, les pièces d'un dollar représentant un canoë monté d'un Canadien et d'un Sauvage, avec, à l'arrière-plan, un îlot surmonté du mot "Canada" et des reflets du soleil de minuit, le tout souligné du mot "dollar" et de la date de l'émission ; les pièces de cinquante cents, les armes du Canada sur un écu surmonté de la couronne royale et de "50 cents" et souligné du mot "Canada" avec la date de l'émission; celles de vingt-cinq cents, une tête de caribou entourée du mot "Canada" et de la date de l'émission; les pièces de dix sous, une goélette surmontée du mot "Canada" et soulignée de "10 cents"; celles de cinq cents, un castor surmonté de "5 cents" entre deux feuilles d'érable et souligné du mot "Canada" et de la date de l'émission; celles d'un cent, une branche d'érable surmontée de "1 cent" et soulignée du mot "Canada" avec la date.

Mme Alphonse Brodeur au Club Canadien

A une partie de cartes donnée jeudi, le 15 avril 1937, au profit des chômeurs, un grand nombre de dames s'empressèrent de contribuer à cette oeuvre de charité. Mme la mairesse rehaussait cette réunion de sa présence.

Mme Alphonse Brodeur, dont le dévouement est inlassable, présenta à Mme la mairesse les hommages des dames. Elle expliqua incidemment aux dames présentes, les avantages du plan d'amélioration aux habitations et les moyens d'appliquer ce plan. Elle fit appel aux dames, afin qu'elles coopèrent à cette oeuvre nationale, à ce plan d'améliorations dont l'application a produit de si bons résultats aux Etats-Unis, dans le développement de l'industrie dans la construction et par conséquent dans la diminution du chômage.

CHRONIQUE OUVRIERE

Une campagne de recrutement chez les barbiers

Des assemblées seront tenues dans tous les quartiers de la ville

Les débardeurs

Le syndicat des employés barbiers de Montréal vient de décider d'entreprendre une campagne de recrutement dans toutes les parties de l'île de Montréal pour augmenter son effectif et grouper, si possible, tous les ouvriers de ce métier. A cet effet, il tiendra des assemblées dans les principales parties de la ville.

Le syndicat groupe actuellement près de six cents employés barbiers et représente officiellement la partie ouvrière au comité paritaire, chargé de l'application du contrat collectif de travail. Il est encore affilié à la fédération provinciale des employés barbiers qui réunit la majorité de cette classe d'employés dans la province de Québec.

Les directeurs du syndicat expliqueront aux assemblées de propagande ce que cet organisme a déjà accompli pour améliorer les conditions de travail des employés et traiteront des nouvelles intentions du syndicat pour relever ce métier. On compte donc sur une assistance nombreuse et on prie tous les intéressés de suivre les journaux pour connaître la date de l'assemblée dans leur quartier respectif.

Le syndicat met les barbiers en garde contre les solliciteurs, qui se disent envoyés du comité paritaire, et vendent des cartes de compétence sans en avoir été autorisés. Le syndicat invite tous les employés qui ont connaissance de tels faits, à se plaindre au bureau du syndicat, 1231 est, rue De Montigny.

Autres nouvelles du monde ouvrier

Election des directeurs à l'union des employés de magasins

L'union fédérale des employés de magasins tiendra lundi soir prochain une assemblée générale de ses membres, à 8 h. 30 à la salle de l'Union du Commerce, située au No 1071 de la rue Berri. Les membres devront s'élire d'autres directeurs pour le terme 1937.

L'union des employés de magasins provoque beaucoup d'intérêt actuellement par la requête qu'a fait signée par les corps publics. Cette requête, adressée déjà au Comité Exécutif de la ville de Montréal, dans le but d'obtenir la fermeture de bonne heure des établissements commerciaux.

M. G.-R. Sampson, conseiller de l'union, et d'autres chefs ouvriers adresseront la parole ce soir et traiteront de ce que l'union a l'intention d'accomplir cette année pour améliorer les conditions de travail des employés de magasins.

Assemblée de l'union internationale des débardeurs, local 373

Le local 373 de l'association internationale des débardeurs tiendra une assemblée régulière lundi soir prochain, à 8 h. au No 406 de la rue du Champs de Mars. Des rapports d'une importance toute particulière y seront étudiés.

Avis à tous les membres de l'union nationale indépendante des débardeurs de Montréal

L'union nationale indépendante des débardeurs de l'Ile de Montréal tiendra une assemblée spéciale mardi soir prochain, à 8 h. au Marché St-Jacques. Les membres devront apporter leur livret de contributions. La réunion aura pour but d'initier de nouveaux membres.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE — No F-161727. — Dame Mathilda Jodoin, veuve de Edouard Houle, rentière, des cité et district de Montréal, Demanderesse vs Richard Charles Barry des cité et district de Montréal, Défendeur, et Joseph Alphonse Turcotte et Edouard Henry Merrill tous deux comptables des cité et district de Montréal, en leur qualité de curateurs seulement du défendeur et Charles Auguste Dufresne, en sa qualité de Registrateur du comté de Laval, des cité et district de Montréal, Mis-en-cause.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Montréal, 15 avril 1937.

T. DEPATIE,

Député-Protonotaire.

AVIS

AUX MANUFACTURIERS D'ACCESSOIRES DE CHEMINS DE FER ET AUTRES INTERESSES.

Les propriétaires du brevet d'invention canadien No 263,663, accordé le 17 août 1926 à la RAILWAY SIGNAL COMPANY LIMITED, Londres, Angleterre à WALTER SYDNEY ROBERTS, d'Ormskirk, Lancashire, Angleterre, et à JOSEPH HALLAM BURTON, Liverpool, Angleterre, pour "une serrure d'aiguillage et d'appareils de signalisation" et du brevet No 263,664, accordé le 17 août 1926 à la Railway Signal Company, Limited, Londres, Angleterre, et Walter Sydney Roberts, Ormskirk, Lancashire, Angleterre pour les "disques de chemins de fer", sont prêts à fournir ces inventions, à accorder des permis pour leur fabrication et à vendre, en tout ou en partie, leurs intérêts dans ces brevets.

Toute demande à ce sujet doit s'adresser à Owen N. Evans, courtier en brevets d'invention, 1070, rue Bleury, Montréal.

VOYEZ
Tél.: AMherst 1149-1140
GERVAIS EXPRESS
Service Jour et Nuit — Pour déménagements, et transport général
1924, Maisonneuve Spécialité: Pianos MONTREAL

MOTEURS ELECTRIQUES
REPARATIONS EN ELECTRICITE
AVIS
CHANGEMENT DANS LE NOM SEULEMENT
THOMSON ELECTRICAL WORKS
LIMITED
(Ci-devant Fred Thomson Co. Limited)
INGENIEURS EN ELECTRICITE
915, rue Ste-Geneviève LA. 9141

Rapport hebdomadaire sur les fruits et légumes

Les wagons suivants de fruits et de légumes sont arrivés à Montréal pendant la semaine finissant le 13 avril 1937 :—

Produit	Fret	Express	Bateau	Total
Autres légumes	46	—	—	46
Pommes	21	—	—	21
Autres fruits	9	—	—	9
Bananes	17	—	—	17
Autres fruits tropicaux	18	—	—	18
Oignons	4	—	—	4
Pommes de terre	73	—	—	73
	188	—	—	188

Pommes : La demande portait presque exclusivement sur les Winesaps de la Colombie britannique et de Washington cette semaine. Il existe une certaine demande pour les Spys et les Starks, mais elles s'écoulent lentement. Les petites Spys No. 1 de la Nouvelle-Ecosse, en barils, ont fait $3.50 ; les No. 3, de $2. à $2.50. Les Starks No. 1 de la N. E., en barils, se sont vendues de $3.50 à $3.75 ; les petites No. 1, de $3. à $3.25. Les cageots d'un boisseau de McIntosh No. 1 de l'Ontario ont obtenu de $2.75 à 3., tandis que les domestiques se sont écoulées de $2.50 à $2.75. Les barils de Spys No. 1 de l'Ontario étaient cotés de $6.50 à $7.00 ; les domestiques, de $5. à $6. Les Spys No. 1 en boisseaux, s'écoulaient de $1.75 à $2.25 ; les domestiques, de $1.75 à $2. Les Starks No. 1 de l'Ontario, en barils, ont obtenu de $4.25 à $4.50 ; les petites No. 1 $3. Les Winesape Extra Belles de la Colombie britannique, en caisses, se sont vendues de $3. à $3.25. Les Newtowns Extra Belle de la Colombie britannique, en caisses, ont obtenu $2.75. Les Winesaps Extra Belles de Washington, en caisses, ont fait de $2.75 à $3.50 ; les No. 3, emballées pêle-mêle, en caisses, ont fait $2.75.

Bananes : Les approvisionnements de bananes venant des Antilles anglaises sont un peu plus faibles et sont l'objet d'une demande soutenue. Les prix sont à 3 ¾ ou 4¢ la livre.

Raisins : Il est arrivé un peu moins de raisins cette semaine. Les prix sont restés soutenus. Les lugs de raisins noirs du Chili se sont vendus de $2.75 à $3.50 ; les lugs de l'Argentine, de $3. à $3.50.

Pamplemousses : Les approvisionnements de pamplemousses diminuent toujours, la demande est toujours ferme et les prix soutenus. Les cageots de la Floride se sont vendus de $3.25 à $4. ; les cageots du Texas, de $3. à $3.50.

Citrons : Il existe toujours une demande soutenue pour les citrons, les prix n'ont pas changé de la semaine. Les cageots de la Californie ont fait de $5.50 à $6.50, tandis que les cageots de Messine se sont écoulés de $3.75 à $4.00.

Oranges : Les oranges trouvent toujours facilement preneurs, les approvisionnements sont abondants, et les prix sont restés soutenus toute la semaine. Les cageots de la Californie se sont vendus de $4.00 à $6.25, tandis que les cageots de la Floride ont fait de $4.25 à $5.50, d'après la grosseur des fruits.

Poires : Les faibles approvisionnements de poires de l'Oregon se sont écoulés lentement à prix soutenus toute la semaine. Les Winter Neils belles de l'Orégon, en caisses, se sont vendues de $3.15 à $3.65.

Tomates : Les approvisionnements de tomates sont considérablement diminués mais ne sont pas améliorés. Les lugs du Mexique ont fait de $3. à $3.65.

Asperges : Les premiers arrivages d'asperges par fret ont été reçus cette semaine. Les prix variaient de $4. à $7. le cageot d'asperges de la Californie.

Betteraves : l'approvisionnement de betteraves est toujours faible. Les demi-cageots de la Louisiane ont fait de $1.65 à $2. et les sacs de 70 livres de betteraves du Québec ont fait $1.00.

Fèves (Haricots) : Les fèves de la Floride se sont écoulées lentement cette semaine. Les prix ont un peu baissé. Les boisseaux de la Floride se sont vendus de $3. à $3.50.

CHOUX : L'approvisionnement de choux importés a un peu diminué et les prix sont un peu meilleurs. Les mannes d'un boisseau de la Caroline du Sud se sont vendues de $2. à $2.25 ; les choux du Québec ont fait une baisse de prix à cause de la mauvaise qualité. Les barils de choux du Québec ont fait de 75¢ à $1.50.

Carottes : Les approvisionnements sont encore suffisants pour satisfaire la demande. Les prix ont un peu baissé cette semaine. Les cageots de la Californie ont fait de $3.40 à $3.75 ; les sacs de 70 livres de carottes du Québec, de $1.20 à $1.50.

Choux-fleurs : Les faibles approvisionnements de choux-fleurs de la Californie se sont écoulés lentement et à prix soutenus, toute la semaine. Les cageots de la Californie se sont vendus de $1.50 à $1.75.

Céleri : Le prix du céleri de la Californie a monté cette semaine, tandis que le céleri de la Floride devenait plus coulant. Les cageots de la Californie se sont vendus de $4. à $4.50, tandis que les cageots de la Floride ont fait de $3.50 à $3.75.

Laitue : Le marché à la laitue est toujours faible. Les cageots de laitue iceberg de l'Arizona ont fait de $3.50 à $4.

Oignons : Il s'offre une quantité un peu plus considérable d'oignons. Les prix sont restés soutenus toute la semaine. Les sacs de 50 livres d'oignons Rouges No. 1 de l'Ontario ont fait de 65¢ à 75¢ ; les Gros Jaunes de l'Ontario, en sacs de 50 livres, de $1. à $1.10 ; les Rouges No. 2 du Québec, en sacs de 70 livres, de 65 à 75¢. Les oignons du type d'Espagne du Colorado, en sacs de 50 livres, ont fait $2., tandis que les oignons du Chili, en sacs de 50 livres, ont fait de $2.50 à $2.75.

Pommes de terre : Le marché a été irrégulier toute la semaine. Les prix fluctuaient légèrement d'une journée à l'autre. Les Montagnes No. 1 du N. B. en sacs de 80 livres, se sont vendues de $1.15 à $1.22 ; les No. 2, $1. Les Montagnes No. 1 du Québec, en sacs de 80 livres, se sont vendues de $1.12 à $1.15 ; les No. 2, de 90¢ à $1.10. Les Blanches No. 2 du Québec, en sacs de 80 livres, ont fait de 85 à 95¢. Les Montagnes de l'I. P. E., en sacs de 90 livres faisaient de $1.50 à $1.55 pour les No. 1. Les Cobblers étaient cotées $1.50. Les patates nouvelles No. 1 de la Floride se sont vendues de 2$.50 à $2.75 ; les pommes de terre nouvelles No. 1 de la Jamaïque, en cageots de 50 livres, $2.50.

Radis : Les faibles approvisionnements de radis se sont écoulés d'une façon soutenue à prix en baisse. Les demi-cageots de la Louisiane se sont vendus de $1.75 à $2.25.

Echalottes : Les échalottes de la Louisiane sont toujours l'objet d'une demande soutenue et les prix se sont améliorés pendant la semaine : ils sont maintenant de 45 à 55¢ la douzaine.

Epinards : Les épinards arrivent en quantité croissante et sont l'objet d'une demande soutenue. Les boisseaux du Texas et de la Virginie se sont vendus de $1.15 à $1.25.

Patates douces : L'approvisionnement de patates douces est un peu moins abondant. Les prix sont meilleurs. Les boisseaux du New-Jersey ont fait $2.25.

Navets : Les navets ont été l'objet d'une demande soutenue toute la semaine, et les prix sont restés fermes. Les navets No. 1 de l'Ontario, en sacs de 50 livres, ont fait 90¢ à $1.00 ; les navets du Québec, en sacs de 70 livres, $1.00.

Obligations Internationales

Cours fournis par
ABBOT, PROCTOR & PAINE,
201 Notre-Dame ouest

		Haut	Bas	Dern
7000	Australie 5s 1955	105¼	105⅛	105¼
1000	Belgique 6½s 1949	108⅛	108⅛	108⅛
4000	Belgique 6s 1955	109	108⅞	109
22000	Brésil 6½s 1957	40⅛	39⅞	39⅞
29000	Brésil 7s 1952	41	40⅛	41
2000	Chili 6s 1961	21⅞	21⅞	21⅞
3000	Colombie 6s 1961	32	31⅛	32
23000	Canada 5s 1952	112⅛	112⅛	112⅛
5000	France 7½s 1941	118⅛	118⅛	118⅛
17000	Allemagne 5½s '65	24	23⅞	24
5000	Italie 7s 1951	87⅛	86⅞	87⅛
9000	Japon 5½s 1965	80⅛	80	80
1000	Medellin 6½s 1954	13⅛	13⅛	13⅛
2000	Milan 6½s 1952	74	73⅞	73⅞
2000	Parana 7s 1958	28	27	27
1000	Pérou 6s 1960	21⅞	21⅞	21⅞
2000	Pologne 6s 1940	49⅛	49	49
2000	Pologne 7s 1947	65	64⅞	64⅞
5000	Rio de Jan. 6½s '53	28⅛	28	28⅛
7000	Rio G. do S. 6s '68	27⅛	27⅛	27⅛
1000	Rome 6½s 1952	75⅛	75⅛	75⅛
5000	San Paulo 7s 1940	93	92⅛	93
4000	Serbie 7s 1962	29⅞	29	29

International Metal montre un profit net

Toronto, 16. (P.C.) — International Metal Industries Limited rapporte pour [illegible] $351,365 à [illegible] $607,530 l'an [illegible] fit d'exploitation a été de [illegible] 41. Le revenu des placements s'est élevé à $20,628 et le profit de la vente de titres en portefeuille se traduit par $48,756.

Les disponibilités se traduisent par $4,399,493 et les exigibilités se chiffrent par $572,257; ce qui laisse un fonds de roulement de $3,827,236, un gain de $327,951 par rapport à l'année précédente.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par ABBOTT, PROCTOR & PAINE, 201, rue Notre-Dame ouest - - - - Montréal

1937 Haut	1937 Bas	Stock et div. Taux en $	Ventes en 100s	Haut	Bas	Clot	Ch'ge net
83¼	63¾	Acme Steel 4.62½	1	75	75	75	....
22⅝	15	Adams Expr's .55	4	18½	18⅜	18⅜	— ⅛
80¼	68½	Air Reduction 3	10	75⅝	74⅞	75	+ ⅛
5⅝	3⅝	Alleg Corp	35	4⅜	4¼	4¼	— ⅛
258½	225	Allied Chem'l $6	4	240	237½	240	....
33¼	25½	Allied Mills 1	8	26	25½	26	+ ¼
83½	63¾	Allis-Chalmers 2	24	68¼	67½	67¾	+ ¾
114⅝	99½	Amerada $2	3	105⅝	104	105⅝	+ ⅝
107½	83	Am Ag C Del 4.25	1	91½	91½	91½	+ ⅝
41⅝	25¼	Am Bank Note 1.15	2	27⅛	27	27	—1
80⅝	58	Am Brake Sh 2.80	3	60	59	59	—1
121	101⅝	Am Can 5	12	104¾	103½	103½	—1⅝
71	56	Am Car & F	3	61	60⅝	60⅝	— ⅛
30⅝	26⅝	Am Com Alc *.50	3	28	27⅝	27⅝	+ ⅛
13⅝	7⅛	Am & Fgn Pow	27	10⅜	10⅛	10⅛	— ⅛
52⅝	45⅝	Am H Prod 2.50	2	46⅞	46⅞	46⅞	+ ⅞
17⅞	13⅝	Am Int Corp .40	10	16¼	15½	15½	—1
4⅞	2½	Am Ice	5	4	4	4	....
55⅞	43	Am Loco	6	51	50	51	+ ⅞
79⅝	22¾	Am M & Fdy .60	3	23⅝	23⅝	23⅝	— ⅛
68⅝	50⅝	Am Metals	3	56	56	56	—1½
16½	10⅝	Am Power & Lt	14	11⅝	11⅜	11½	— ⅛
87½	60	Do $ priv 5.25	2	67	66⅝	67	+1
72⅛	55¼	Do $ priv 4.37½	7	55⅞	55⅜	55½	— ⅝
29½	22	Am Radiator .60	44	24	23⅜	23⅜	— ⅝
45¾	33⅛	Am Rolling M 1.95	46	38¼	37⅛	37⅛	—1
105⅝	88¼	Am Smelting 4.75	53	91⅞	90⅝	91⅜	— ⅝
73¼	57⅝	Am Steel Fdry 1.50	11	58	57⅝	57⅝	— ⅛
56¼	47⅝	Am Sugar $2	7	49½	48¾	49⅛	+ ¼
25⅞	21½	Am Sumatra 1.50	3	23⅞	22½	23⅞	+1⅞
187	167¾	Am Tel & Tel $9	16	168¾	167¾	167¾	— ½
99	78⅛	Am Tobacco $5	8	82½	82	82	— ¼
99⅞	80⅝	Do B $5	7	84¾	83¼	83¼	— ¾
29½	20⅞	Am Water W .60	18	21⅝	21¼	21¼	— ⅛
14⅝	9⅞	Am Woolen	4	11¼	11⅛	11⅛	— ⅛
79	64	Do priv 4	2	69	69	69	— ¾
20	6⅜	Am Zinc Ltd	18	15⅝	15¼	15⅛	— ⅝
69½	52⅞	Anaconda 1.25	175	57½	56	56⅝	—1⅛
24⅝	18	Anchor Cap .60	3	20⅜	20¼	20¼	— ⅛
13⅝	7	Armour Ill .15	118	11⅞	11⅛	11⅜	+ ⅛
24⅝	18½	Assoc Dry Gds	5	19¼	19	19	— ½
87⅝	69½	Atchison 2	.	81¼	80	81½	+1
55½	44⅛	Atl Coast Line 1	5	48⅜	48	48⅜	+ ⅛
37	30⅛	Atl Refi Co 1.25	12	34	33⅛	33⅜	— ⅝
18½	16⅝	Atlas Corp .80	24	17⅝	17⅝	17⅝	....
36⅝	28¼	Auburn Auto	4	30	29½	29½	— ½
9½	6⅝	Aviation Corp	13	8⅝	8¼	8¼	— ⅛
11⅝	8	Baldwin	91	9⅝	8⅝	8¼	— ¾
120	86⅝	Do priv	2	112	112	112	....
40½	20⅝	Balt & Ohio	65	36⅞	35⅝	36⅝	+ ⅝
35¼	26⅛	Barnsdall $1	26	32½	31⅞	32¼	— ⅝
30½	23⅜	Bendix Avia'n 1.50	18	24⅛	23⅞	23⅞	— ⅝
105½	73	Best & Co 2.75	5	56¼	56	56	....
105½	73	Bethlehem Steel 1.50	66	92½	91	91⅝	— ⅝
29⅞	22⅝	Blaw Knox .80	6	26	25¾	25⅝	+ ¼
49⅞	33⅝	Boeing Air	9	40½	39	39	—1⅝
28	25⅜	Borden's Co 1.60	21	26	25⅝	25⅝	— ⅛
83¼	72¼	Borg Warner 4.25	7	81	80¼	80¼	— ⅞
59⅞	45¼	Briggs Mfg 3.50	17	46⅝	46	46	— ½
53	37⅞	Bklyn Man Tr 3.75	51	38	36	36½	—1½
52⅝	38⅛	Bklyn Union Gas $2	7	40¼	39⅝	39⅝	— ⅝
24½	20⅛	Bruns Balke	5	20⅝	20½	20½	....
14⅝	10⅛	Budd Mfg Co	13	10⅝	10½	10½	— ⅛
35⅞	29⅝	Burroughs Ad 1.30	19	30¼	29⅝	29⅝	— ⅝
33⅝	25⅝	Byers A M	2	27¼	27	27	....
13	9⅝	Budd Wheel .20	6	9⅝	9⅝	9⅝	....
48½	38⅛	Calif Packing *2	7	42	40⅝	42	— ⅛
20¼	14¼	Calu & Hecla 1	12	15⅝	14⅝	14⅝	— ⅛
38½	27½	Canada Dry	115	35⅞	33⅝	33⅞	— ⅝
17½	14	Canadian Pacific	56	14⅝	14	14⅜	+ ⅛
8⅞	7	Carriers & Gen .30	2	7⅞	7⅞	7⅞	....
176½	138	Case J I 4	5	160½	160	160½	+ ½
100	85½	Caterpillar Tr *2.50	7	90	89⅝	90	+1½
39¼	26⅞	Celanese Corp 2.25	113	38⅞	37⅝	37½	—1⅛
86⅝	67¼	Cerro de Pasco †4	7	74⅝	72	72	—2
90½	78⅝	Ches Corp $3	3	85	82½	85	+ ½
68⅞	57⅝	Ches & Ohio 5.80	34	61⅝	60⅝	61⅝	+ ⅝
3⅛	2	C M St P & P	1	2½	2½	2½	....
7¼	4⅝	Do priv	10	5⅛	5½	5½	— ⅛
6⅝	2⅛	Chicago N W	13	4⅞	4⅝	4⅝	— ⅛
3⅛	2⅛	C R I & P	1	2⅜	2⅜	2⅜	— ⅛
15⅞	12¼	Childs Co	12	14¼	13½	14	+ ⅛
135¼	110⅝	Chrysler 12.50	79	118	115⅝	116	— ⅝
25⅝	19⅝	Colgate Palm .75	22	22½	22¼	22¼	— ½
62⅞	53¼	Collins & Aik 5	14	58⅝	58	58⅝	+1⅛
125⅝	112¼	Colum Carbon 6.25	1	117⅝	117⅝	117⅝	+ ½
20⅞	13⅝	Col Gas & El .40	51	15	14½	14⅝	+ ⅛
39½	32⅞	Col Pict Ct *1	2	35½	34⅞	34⅞	+ ⅞
69¼	56⅝	Com'm Credit *4	6	60¼	59⅝	60	+ ¼
21⅞	16¼	Com Solvents .80	21	17⅝	17	17	— ⅝
4⅛	2⅞	Com & South	53	3	2⅞	2⅞	— ⅛
45½	36⅝	Congol Nairn 1.95	4	40½	40	40½	— ⅛
18⅞	13	Cons Cigars	4	14	13⅞	14	....
49⅞	38½	Con Ed's N Y 2	29	39⅝	38⅞	38	—1⅜
17⅞	15⅝	Cons Oil .95	102	17¼	16⅞	16⅞	— ⅛
37⅞	20⅞	Container Corp 1.55	18	36⅝	34⅝	35¼	— ⅝
37⅞	27⅞	Cont Bak A	11	30	29⅝	29⅝	— ⅛
5¼	3	Cont Bak B	6	4	3⅞	4	+ ⅛
69¼	55¼	Cont Can 3.50	19	57⅞	56½	57¼	— ⅝
25⅝	20½	Cont Diamond 2	1	22	22	22	....
42⅞	37	Cont Insur'ce *1.60	1	37⅞	37⅞	37⅞	+ ⅛
3⅞	2⅜	Cont Motors	3	2⅝	2⅝	2⅝	....
46⅝	40¾	Cont Oil 1.25	78	47	45⅝	47	+ ½
71¼	63¼	Corn Prod Ref *3.75	10	63⅞	63⅜	63¼	— ⅝
10¼	6	Coty Inc	11	8⅞	8½	8⅞	— ⅛
56½	46	Crane Co	4	49⅝	49½	49½	— ⅝
100⅞	70½	Crown Cork 4.75	24	77⅝	75⅝	77⅝	+ ⅛
25¼	17	Crown Zeller	..	24⅞	24	24⅛	+ ⅛
81⅝	51	Crucible Steel	8	70½	69¼	69½	— ⅛
14⅝	10	Cuban Amn Sug	3	10⅝	10½	10⅝	— ⅛
43	39⅝	Cudahy Pack $2.50	1	39⅝	39⅝	39⅝	— ⅝
8⅞	6½	Curtiss Wr	31	6⅞	6⅝	6⅝	— ⅛
23⅝	18½	Curtiss Wr A .50	10	19½	19⅛	19⅛	— ⅛
135½	104⅝	Deere & Co	6	127	126	127	—1¼
58⅝	42⅞	Del & Hudson	28	48⅞	47¼	48⅛	— ⅛
24½	17⅝	Del Lack & W	16	19⅞	19⅝	19⅝	....
146½	122	Detroit Edison 6	1	122	122	122	—1
36½	30½	Diam'd Match 1.75	7	32¼	31	32¼	+ ⅞
29	24⅝	Dist Seagrams	15	24⅞	24⅝	24⅝	— ⅛
51	41⅝	Dome Mines 4	4	43	43	43	....
12⅝	10	Domw Stores	10	11⅝	11⅝	11⅝	— ⅛
77	51¼	Douglas Air	13	57⅝	56⅝	56⅝	— ⅝
180½	154	Du Pont De N 5.95	19	157⅞	155½	155⅝	— ⅛
175¾	158½	Eastman Kod 6.25	5	162	161	161	—1
37½	31⅝	Eaton Mfg Co 2.50	14	32½	31⅝	32⅝	— ⅛
45½	28	Elect Auto Lt 2.60	33	39	38¼	38¼	— ½
16	11¼	Electric Boat .60	16	11⅞	11½	11⅝	— ⅛
26⅝	19⅞	Elect Pow & Lt	17	22⅝	22	22¼	+ ⅛
44½	39¼	Elect St Batt 2.75	6	39⅝	39⅝	39⅝	....
17⅞	11	Eng Pub Serv	1	11¼	11¼	11¼	+ ¼
23⅝	13⅞	Erie R R	9	19⅝	19½	19⅝	— ⅛
35⅝	26¼	Do 1er priv	6	29⅞	29¼	29⅝	+ ¼
71⅞	56	Fairb Morse 1.75	5	59	58	58	—1
45⅝	37⅞	Fidelity Phoen 1.60	4	39	38⅝	38⅝	— ⅝
41⅝	32⅜	Firest T & R 1.80	13	37	36½	36⅝	— ⅝
52¼	46¼	First Nat Stor 3.50	5	47½	47⅛	47⅛	....
54½	43	Foster Wheel	3	49½	48⅝	49½	+ ⅝
32¼	26⅝	Freep't Sulphur $1	27	29⅛	28⅝	28⅝	....
86	69⅝	Gen Amn Tr 2.12½	3	72½	72	72	—1
19½	15¼	Gen Baking .90	3	15⅞	15⅞	15⅞	+ ½
14	9⅞	Gen Bronze	3	10⅛	10⅛	10⅛	....
32½	25½	Gen Cable	3	28⅝	28½	28⅛	— ⅝
65	52⅝	Do A	3	57	57	57	....
52¼	43⅝	Gen Cigars $4	6	44½	43⅝	44	—1⅛
64⅞	51⅞	Gen Electric 1.65	80	55⅞	54⅝	55⅝	+1
44½	39⅛	Gen Food 2.50	10	41⅝	41⅛	41⅛	— ¼
70½	57⅝	Gen Motors 4.25	204	60	58⅞	59⅝	+ ⅝
65¼	48	Gen Ry Sig 1	1	49⅝	49⅝	49⅝	— ¼
70¼	60	Gen Refract 3.25	3	61⅝	61	61	—1
20⅞	15¼	Gillette 1.25	7	17	16⅞	16⅞	— ⅛
51½	43	Glidden $2	10	46¼	45¼	45⅞	....
50½	31	Goodrich 1	17	46⅛	45⅝	45⅝	— ¼
47⅞	27¾	Goodyear .50	82	42⅝	41⅛	41⅞	— ⅛
13½	10¼	Gotham S Hos	6	12	11⅞	12	+ ⅛
4⅝	3	Graham Paige	26	3½	3⅜	3½	+ ⅛
47⅞	42	Grant—W T 2.40	4	43	42⅝	42⅝	+ ⅝
28½	19	Grt Nor Ore Ct 1	12	24⅝	24	24	— ⅛
55¼	40⅝	Grt Nor Ry priv	47	51⅝	50½	51⅝	+ ⅝
16⅞	13⅝	Greyhound N .20	12	14½	14⅛	14¼	+ ⅛
15	6½	Granby Cstd	12	10	9⅝	10	— ⅛
58½	50½	Harb Walker 2.37½	9	51¼	51	51	+ ¼
67⅞	59	Hershey Choc 3.60	2	60⅝	60⅛	60½	— ⅛
49¾	44⅝	Hiram Walker $2	8	46	45⅛	46	+ ⅝
42½	31⅝	Holly Sugar 4	4	34¼	33⅝	33⅝	— ⅞
27⅞	21¼	Houdaille H'B 2.50	5	22⅝	22⅛	22⅛	....
17⅝	12½	Houston Oil	41	14⅝	14⅛	14½	— ¼
90½	62⅝	Howe Sound 4.85	5	78	77	77	— ⅝
23⅞	18⅞	Hudson Motors	18	20⅝	20⅛	20¼	— ⅝
38	22½	Ill Cent Ry	21	33	32½	33	+ ½
22½	12¼	Ind Ref					....
46½	26¼	Ind Rayon 2.26	32	44⅝	43½	44	....
144	130	Ingersol Rand *6	1	130	130	130	....
121½	112½	Inland Steel 4.75	1	115	115	115	+1
33½	22¼	Inspiration	29	25¼	24	24½	— ⅞
13⅝	8⅞	Interboro	18	9½	8⅝	8⅝	—1
28½	16⅝	Interlake Iron	48	22⅛	22⅛	22⅛	— ⅝
111½	99¼	Int Harvester 3.15	23	107¾	106	103	—3⅜
16⅝	8½	Int Hydro El A	29	13⅝	13⅛	13⅛	....
18⅝	12⅝	Int Mining .90	8	13⅝	13⅛	13⅝	— ⅛
73⅝	62⅛	Int Nickel Ltd 1.55	55	64⅛	63⅝	63⅝	—1
121⅝	90¾	Int Pap & P priv	49	117⅝	115⅝	116	....
24⅝	16½	Do A	17	23⅛	22⅝	22⅛	....
18	10⅝	Do B	10	17	16¼	17	+ ¼
9¼	5⅝	Do C	24	8⅝	8⅝	8⅝	— ⅛
49⅝	45	Int Shoe 2.25	3	46	45½	46	....
16⅝	11⅝	Inter Tel & Tel	72	12⅝	12½	12⅝	+ ⅛
155	127	Johns-Manville 4	4	132½	132	132½	+ ½
19½	14⅝	Kelsey Hayes B 1.50	1	14⅝	14⅝	14⅝	— ⅛
68⅝	55⅝	Kennecott 1.95	77	59⅝	57⅛	58	—1⅝
29⅝	24½	Kresge S S 1.35	1	25¼	25⅛	25¼	....
24⅝	22	Kroger G & B 1.90	10	22½	22⅛	22⅛	— ⅛
24	18½	Lambert Co $2	21	22	21⅝	22	+ ⅝
27⅞	17	Lee Rub & Tire 1		24½	23⅞	23⅞	— ⅞
24⅝	17¼	Lehigh Valley	6	20	19½	20	....
127	118	Lehman Corp 1.075	11	130	128	129	—1
21⅝	18	Lehn & Fink 1.50	6	19¼	18⅝	18⅝	— ⅝
70	65½	L-O-F Glass 2.75	11	69¼	68⅝	69	— ⅛
28⅝	25⅝	Life Savers 2.20	1	27¼	27⅛	27¼	+ ⅛
114	98	Ligg & Myers B 6	5	98⅞	98	98⅝	—1
22	21⅝	Lily-Tulip Cup 1.75	1	22½	22½	22½	....
52⅞	43⅝	Liquid Car 2.10	2	50½	50	50	— ½
83½	64½	Loews Inc 4	49	82½	81½	81¾	....
25⅝	22⅝	Lorillard Co 1.50	8	23	22⅝	23	....
99	87¼	Louis & Nash 9.50	2	90	90	90	+ ½
21⅝	19½	Louis G & E A	4	21	20½	20½	— ½
62¼	42⅝	Mack Trucks 1.50	17	52⅝	52	52⅝	+ ¼
56¼	50⅝	Macy Co 2.75	6	51	50¼	50¼	—1
51⅝	36	Mathieson Alk $1.50	4	37½	37	37¼	— ½
65¼	59¼	May Dept Str 3.75	3	60⅝	60⅛	60⅛	—1⅝
52½	36⅝	McIntyre Porc $2	14	37	36⅝	36⅝	— ⅝
52½	33⅝	McKeespt T P	23	36½	33⅝	34½	—3¼
33⅝	25⅝	Mead Corp	10	32	31⅝	31⅝	— ⅝
26¼	16⅝	Miami Copper	13	19½	18⅝	18⅝	— ⅝
35⅝	29¼	Mid-Cot-Pete 1.15	12	32½	31⅝	31⅝	— ⅝
9⅝	6⅝	M K Tex R R	11	8¼	8⅛	8⅛	....
35⅝	24⅛	Do priv A	7	28⅝	26½	28⅝	+ ¾
6¼	3	Mo Pacific	6	5⅝	5¼	5⅝	+ ½
12¾	7	Do priv	2	10¼	9⅞	10¼	+ ⅜
101	89	Mosanto Che 2	1	90⅝	90⅝	90⅝	....
69	52½	Montg Ward 4.20	66	60⅝	58⅝	60⅝	....
38½	31¼	Motor Prod 3.25	2	32	31½	31½	—1⅛
26	21½	Motor Wheel $1.60	7	22½	22	22	— ⅝
20⅝	15⅝	Murray Corp .50	4	16⅝	16¼	16¼	....
24	26⅝	Mission Corp .45					....
24½	17⅝	Nash Kelv .25	24	22¼	21⅝	21⅝	....
33⅝	28⅝	Nat Biscuit 1.60	18	29⅛	29	29	+ ⅛
38⅞	29⅝	Nat Cash Reg 1.25	11	34⅞	34	34⅝	— ½
25	23⅛	Nat Dairy Pr 1.20	36	24⅝	24½	24½	— ⅛
35	27¼	Nat Distillers 2.75	30	32⅝	32¼	32⅝	— ⅝
41	32⅝	Nat Lead new 1	16	37⅛	35⅝	36	—1⅝
14⅝	10½	Nat Pr & Lt $.60	19	11	10⅝	10⅝	— ⅛
96	62	Nat Supply		100½	94⅞	98¾	+3⅝
55¼	40	N Y Central	246	49⅝	48	49	+ ⅛
9⅝	5½	N Y N H & H	4	7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
15⅝	11⅝	N Y Shipbldg	4	11⅝	11⅜	11⅜	— ⅛
31⅞	25	Nor American 1.30	79	26⅝	25⅝	26⅛	— ⅝
17⅝	12¼	Nor Am Avia	24	13⅝	13½	13½	— ⅛
36⅝	27¼	Nor Pacific	68	33⅝	32⅝	32⅞	— ⅝
27⅞	17¼	Ohio Oil .60	50	22⅝	21⅝	22	— ⅛
45½	35	Otis Elev .60	9	37⅝	36⅝	36⅝	— ⅝
21⅝	16½	Otis Steel	19	20⅛	19⅝	19⅝	— ⅛
38	30⅝	Pac Gas & El 1.75	7	32½	32¼	32⅜	— ⅛
54⅝	43½	Pac Lighting 3	11	47½	46⅝	47¼	+ ⅜
12⅝	10¼	Packard Mot .50	58	10½	10⅛	10⅛	— ⅛
28⅝	22⅝	Paramount	12	25½	24⅝	24⅞	— ½
23⅞	14⅝	Patino Mines .60	7	18	17⅝	17⅝	+ ⅛
7⅝	3⅝	Peerless Corp	4	6⅞	6⅝	6⅝	— ⅛
64	50¼	Penick & Ford 3.75	4	50½	49⅞	49⅞	—1
50¼	39⅝	Penn R R 1	33	45⅝	44⅝	45	— ⅛
103⅝	97	Penny J C 7.50	2	98	98	98	— ½
65½	48½	Peoples Gas	1	51½	51½	51½	— ½
48½	24	Pere Mar	1	45	45	45	....
21⅝	17⅛	Petrol Corp .90	4	20	19⅝	19⅝	— ⅛
59⅝	47⅛	Phelps Dodge 1.25	22	53¼	51⅝	52	—1¼
84¼	70	Ph Morris Ltd 4.75	.	72⅝	72⅛	72½	—1⅛
59¼	49½	Phillips Pete 2.50	39	57⅞	56⅛	57⅞	—1¼
53½	24½	Poor & Co B	3	25⅝	25⅛	25¼	....
37⅞	22⅛	Pressed St Car	6	25⅝	24⅞	25⅛	+ ⅝
65½	55½	Proctor & Gam 2.25	50	63¼	63	63⅜	+1
52⅝	43	Pub Ser N J 2.65	8	44⅝	44⅝	44⅝	+ ⅛
72½	58	Pullman Inc $1.50	25	60⅞	60	60	— ⅝
23⅝	19¼	Pure Oil	80	22⅝	21¾	21⅞	— ⅛
12⅝	10½	Radio Corp	205	10⅝	10⅜	10⅜	— ⅛
80	73⅝	Radio 1st priv 3.50	2	74	73½	74	....
9⅝	7⅝	Radio K Or	370	10	9¼	9⅝	+ ⅛
29¼	21½	Remington R *.75	15	23	22⅛	22⅜	— ⅛
9½	5	Reo Motors	45	7⅝	7⅛	7⅛	— ⅛
47¼	27⅝	Republic Steel	109	42½	41⅝	41⅞	— ⅝
30⅝	24⅝	Reynolds Met *1	1	24⅝	24⅝	24⅝	— ⅛
58	50¼	Reynolds Tob B $3	27	51⅛	50⅝	50⅞	— ⅛
46	38⅛	Safeway Strs *1.50	12	39½	39⅛	39⅛	— ⅛
4⅝	3	St Louis & S F	2	3⅛	3⅛	3⅛	— ⅛
27⅞	14⅝	Savage Arms 1.00	2	24½	24	24⅛	....
56⅝	42½	Schenley Dist *4.50	7	47⅞	46⅝	46⅝	— ½
4⅛	2	Schulte	3	2⅛	2⅛	2⅛	....
54¼	40¼	Seab Oil Del $1	24	50⅝	49⅝	49⅝	— ⅝
95⅝	81	Sears Roebuck 6.50	16	90	88½	90	....
34	28	Servel & Co 1.20	7	29¼	29	29	....
34⅛	26⅞	Shell Un Oil .25	15	31⅛	30⅞	30⅞	—1⅛
58	44½	Simmons Co 3.50	37	52⅝	50⅝	51	—1⅝
60	42	Skelly Oil	13	59⅝	58	58⅝	— ½
197	85¼	Sloss Sheffield	1.30	176	172	172	—4
19⅝	16¼	Socony Va .75	169	19⅝	19½	19⅝	— ⅛
32½	26	Sou Cal Edis 1.62½	5	27	26⅞	27	....
65⅝	42½	Sou Pacific		58½	57	57⅝	— ⅝
43⅝	24	Sou Railway	48	39⅝	39	39⅝	+ ½
60½	47⅝	Do priv	4	52⅝	52	52	....
42½	34	So Port Rico 3.25	10	39	38½	38½	+ ⅜
23⅝	19⅝	Sperry Corp 1	12	20½	19⅞	20	— ⅛
16⅝	14⅛	Stand Brands 1.05	47	14⅝	14⅝	14⅝	....
14⅝	8⅝	Stand G & El		10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
50	43¼	Stand Oil Cal 1.20	60	47	46¾	46⅞	+ ⅝
56	44⅝	Stand Oil Ind 2.55	46	47½	47	47	+ ⅝
70	67⅝	Stand Oil N J 2	140	70½	69	69⅝	+ ⅝
75	65	Sterling Prod 4.10	2	68	67	67	+ ⅝
41	17¼	Stewart Warn 1	15	18⅛	17⅝	18⅛	+ ⅛
33⅝	22⅝	Stone & Webstr .25	11	26⅝	25⅛	25⅝	— ⅝
20	13¼	Studebaker	47	17	16½	16⅝	+ ⅛
47¼	37	Superior Steel	4	40½	39⅝	40½	+ ⅝
28⅝	25¼	Swift & Co 1.40	6	25⅞	25⅝	25⅞	+ ⅛
34½	28½	Spicer Mfg 3	1	32½	32½	32½	+ ½
15⅝	11⅞	Tennessee Corp .15	12	13⅝	13⅛	13⅛	....
63⅞	50½	Texas Corp 1.75	158	63¼	62	62¼	— ⅝
44	38½	Texas Gulf 2.50	14	40⅝	40⅛	40¼	— ⅛
16⅝	13¼	Tex Pac C & O .55	37	15⅞	15⅛	15⅜	— ⅛
13⅝	11½	Tex Pac Lt Ctf .10	23	13⅛	12⅝	12⅞	— ⅛
21⅝	18⅝	Tdewat Assoc .60	23	19	18⅝	18⅝	— ⅛
28⅞	22	Timken Det 2	13	23⅝	23⅛	23⅛	— ⅛
79	62	Timken Roller 2.75	12	63⅝	62⅛	62⅛	—2
17⅝	16⅝	Trans America *.45	29	15⅞	15⅜	15⅞	....
11⅝	9	Tri-Continental .50	13	9⅝	9⅜	9⅝	— ⅛
100⅝	85⅝	Under-Elliott 2	6	90	88	90	....
91⅛	63	Union Bag & P 2	9	87⅝	87¼	87¼	—2⅛
111	97¾	Union Carbide 2.80	17	100	99⅝	99⅝	+ ½
28⅝	21½	Union Oil Cal †$1	13	26½	26⅛	26⅛	— ⅛
148⅝	126½	Union Pacific 6	2	145⅝	145	145	—3
35½	27¼	Unit Aircraft .50	27	29	28⅝	28¾	— ¼
24⅝	17⅞	Unit Air Lt cts .20	10	19¼	18⅞	18⅞	— ⅛
91	78	Unit Carbon 3.85	4	81¼	80⅝	80⅞	— ⅝
8⅛	5⅞	Unit Corp .20	70	6⅛	5⅞	6	— ⅛
46⅞	41⅛	Do priv $3	6	43⅝	43⅛	43⅛	+ ⅛
9½	7¼	Unit El Coal	8	7½	7⅜	7⅜	....
86⅝	80½	Unit Fruit 4.25	5	85	82⅝	85	+ ⅝
17	13⅝	Unit Gas Imp $1	24	14	13⅞	13⅞	— ⅛
137	110	U S Gypsum 2.25	2	116½	116	116½	+ ⅝
15⅝	6⅛	U S Leather	5	11⅛	10⅝	10⅝	— ⅛
42⅝	27⅛	U S Ind Alcoh	20	29	28½	29	....
72¼	60⅛	U S Pipe & F $3	9	61¼	60⅝	61	+ ½
19⅝	13⅛	U S Realty	4	14½	14⅛	14½	....
72⅝	44¼	U S Rubber	35	63½	61⅝	62½	— ⅝
118	92½	Do priv	5	101	99	99	—2
105	83¼	U S Smelters 7	4	92	92	92	—1
126½	75	U S Steel	211	113¼	110⅝	111⅝	—1⅝
150	139⅝	Do priv 14	2	144½	143⅛	144⅝	—1
4⅞	2⅞	Util Pr & Lt A	14	2½	2⅛	2	— ⅛
39⅝	28¼	Vanadium Steel	12	32⅞	32⅝	33	— ⅛
10¼	3¼	Wabash	3	8	7⅞	7⅞	— ⅛
18⅝	11¼	Walworth Co	25	16⅝	16	16	— ½
10⅝	6⅝	Ward Bak B		8¼	8	8	....
18	13⅝	Warner Pictures	89	15½	14⅝	15	....
38⅝	30¼	Waukesha Mot .95	1	31	31	31	....
11⅝	8½	West'n Maryl'd	4	9⅝	9⅝	9⅝	— ⅛
83¼	69	West'n Union 1.50	21	71⅝	70	70	—1
57⅝	46½	Westing A B 2	15	48⅝	47⅝	47⅝	— ⅝
167⅝	122	Westing El 5	30	139⅝	136⅝	139½	+2½
30⅝	24⅛	Weston El Inst .90	4	26½	25⅝	26¼	+1
30⅝	23¼	White Motor	18	28⅝	27⅝	27⅝	— ½
91⅝	79⅝	Wilson & Co priv $6	2	84	84	84	—1⅛
65	51⅝	Woolworth $2.40	18	52⅝	52⅛	52¼	— ⅛
47	34⅛	Worth Pump	2	39⅝	39⅛	39⅛	—1
76	68⅞	Wrigley Jr 3.75	3	70	69⅞	69⅞	— ⅛
12¼	8⅞	Wilson & Co .50	35	10¼	9⅞	10⅛	+ ⅛
37⅞	20¼	Yellow Truck	77	21⅞	21	21⅛	+ ⅛
101⅝	75½	Youngst S & T .75	28	89	87½	87⅝	— ⅝
40¼	31	Zenith Radio 1	5	35½	35	35⅛	+1⅛

†—Ex-dividende.
‡—Ex-droits.
Tous les dividendes représentent des déclarations effectuées durant les derniers douze mois, à moins qu'il ne soit spécifié autrement.
*—Sur une base annuelle de stock ou d'obligation supplémentaire.
§—Droit.

L'IMMEUBLE

Quartier Villeray — Rue St-Hubert, vague, lots nos 2630-587 à 588. Cie de Construction d'Hochelaga, Ltée, à Cie de Consturction de Rosemont, Ltée, $1.00—411119.

Rue St-Gérard, nos 7996 à 8000, lot No 2629-359, terrain 25 x 75 pds. Rosario Pellera à Oreste Brighio, $3,920.—4111122.

Rue Foucher, No 9361, lot No 271-103, terrain 30 x 70 pieds, H. Mongeau à Nap. Latour, $1,200.—411134.

Quartier St-Denis — Rue Garnier, Nos 5182 à 5186, lot No 331-250-1, terrain 20 x 93 peds. Montreal District Realty Corp., à dame veuve R. Côté, $3,500.—41110.

Quartier St-Edouard — Rue de la Roche, Nos 5987 à 5991, lot No 5-[illegible] veuve Ge[illegible] à C. J. [illegible] —411120.

[illegible] — Rue DeLorimier, vague, lot No 209-524, terrain 25 x 90 piers, Gabriel Poirier à Urgel Bertrand et al., $625.—411149.

Quartier DeLorimier. — Rue DeLorimier, Nos 6243, 6245, lot No 208-70, terrain 25 x 112 pieds. Urgel Bertrand et al. à Camille Lemieux, $7,300.—411150.

Quartier Hochelaga — Rue Ste-Catherine est. Nos 3285 à 3291. lots Nos 31-87, 88. Ernest Poirier et al., à Arthur Bélanger, $1.00—411100.

Quartier Ste-Marie. — Rue Ste-Catherine est, Nos 2221 à 2225, lot No 1475, terrain 29 à 73 pieds. Mlle J. Renaud à Alb. Galarneau, $1.00. —411141.

Quartier Mercier. — Rue Hochelaga, vague, lots Nos 325-228-1, 325-224-1, terrain 54 x 58 pieds. Dame veuve S. Armand à Ferdinand Pépin, $1.00.—411147.

Quartier Notre-Dame de Grâces.— Rue West Hill, No 4221, lot No 156-148, terrain 25 x 94 pieds. Dame veuve Hyde à Patrick Lawton, $7,500—411138.

Rue Hingston, vague, lot No 168-621 (½ indivisé), terrain 2,275 pds. H. E. Ménard à C.-A. Lussier, $1.00. - 411139.

Ville de Hampstead. — Chemin Northcote, No 17, lots Nos 69-186, 72-59, terrain 8,106 pieds. E. S. Young à dame J.-E. Jaques, $14,500. —411148.

Mutinerie à bord du "Lackenby"

Santiago, 16. — Le capitaine du cargo britannique "Lackenby" a envoyé par radio un message au consul britannique, ici, annonçant qu'un homme avait été tué et plusieurs mis au cachot à la suite d'une mutinerie de l'équipage.

Expéditions de blé outre-mer

Au cours de la semaine du 2 avril il s'est expédié outre-mer 1,175,107 boisseaux de blé, contre 1,333,730 la semaine précédente et 1,827,876 la même semaine de l'an dernier. Les importations de blé canadien aux Etats-Unis, pour la consommation et la mouture en régie pour réexportation, s'établissent à 476,000 boisseaux, contre 432,000 la semaine précédente et 458,000 il y a un an. Du 1er août au 9 avril les expéditions totales s'établissent à 107,582,-657 boisseaux, contre 102,212,591 pour la période correspondante de la campagne précédente. Au cours de la même période, les importations aux Etats-Unis sont de 36,101,074, contre 36,467,-599 la période correspondante de l'an dernier.

Les expéditions de blé outre-mer, la semaine du 9 avril, sont les suivantes (chiffres de l'an dernier entre parenthèses) : Saint-John 707,687 (594,747) boisseaux, Vancouver-New-Westminster 215,200 (698,929), ports des Etats-Unis 152,000 (534,000), Montréal 220 (200) ; et les totaux du 1er août au 9 avril sont les suivants : Montréal 28,-683,186 (22,441,902), Vancouver-New-Westminster 27,900,000 (38,408,901), ports des Etats-Unis 17,328,779 (21,-935,000), Sorel 12,076,566 (4,537,593), Saint John 7,956,572 (10,370,107), Trois-Rivières 4,519,724 (rien), Churchill 4,-293,501 (2,407,660), Québec 1,998,071 (1,-095,228), Halifax 1,855,470 (1,917,760), Prince-Rupert 562,614 (rien), Fort-William et Port-Arthur 407,876 (rien).

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par GARNEAU & OSTIGUY Edifice Aldred, Place d'Armes - - - Montréal

Ventes	Stocks	Haut	Bas	Dern. vente	C'ge net	Fermeture offre	Fermeture dem
30	Agnew-Surpass	10½	10½	10½	+ ¼	10	10½
320	Alberta Grain	6¼	6	6	— ¼	6	6¼
420	Do priv	35	35	35	....	34	35
100	Ass Brew	15	15	15	....	15	15¼
820	Bathurst A	20	19¼	19⅞	+ ⅝	19⅝	20
36	Bell Telephone	160	160	160	....	160	160½
1446	Brazilian	25½	24⅝	25⅛	— ⅝	25	25⅛
9	B C Power A	36	36	36	....	36¼	36½
490	Do B	8⅝	8½	8½	....	8⅝	8⅝
31	Bldg Products	61	60½	61	+ ½	61½	
435	Can Cement	19¼	19	19	— ¼	19	19½
22	Do priv	108½	108½	108½	....	108½	109½
155	Can Nor Power	23	23	23	....	....	23
5	Can Steamship priv	7¼	7¼	7¼	....	7¼	7½
1475	Can Car	17⅝	17	17	— ⅝	17	17¼
55	Do priv	26½	26	26½	+ ½	26	26½
35	Can Celanese	27	27	27	....	27	27¼
10	Do priv	121½	121½	121½	....	121	....
1	Do droits	22	22	22	....	22	
100	Can Cottons	78	78	78	....	74	80
10	Can Foreign Inv	26	26	26	....	25½	26
140	Can Hydro-El priv	76½	76½	76½	....	76½	77½
1425	Can Ind Alcohol A	6⅝	6½	6½	....	6½	6⅝
275	Do B	6	5⅞	5⅞	— ⅛	5⅞	6
210	Can Locomotive	17	16½	16½	— ½	16	17
385	Can Pac Ry	14⅛	14	14	— ⅛	14	....
45	Cockshutt Plow	18	18	18	....	17¼	17⅞
1158	Con Smelting	82½	80½	80½	—1	80	80½
145	Dom Bridge	55½	55	55	— ½	55	55½
255	Dom Coal priv	21½	21⅛	21⅛	— ⅛	21	21⅛
4225	Dom St & Coal B	22	20⅛	20¼	— ⅝	20	20¼
109	Dom Textile	81	81	81	....	80	81½
47	Dom Tar	16½	16½	16½	....	16½	17
430	Dryden	17⅝	17½	17½	....	17½	17⅝
30	Electrolux	20½	20¼	20½	+ ¼	20	21
105	Enamel & Heating	7½	7½	7½	....	....	7½
25	Eng Elect B	13	13	13	....	13	14
166	Foundation Co	29⅞	29	29	....	28	29
1720	Gen Steel Wares	17⅝	16½	17	+ ½	16½	17
5	Gurd	12	12	12	....	11½	12½
315	Gypsum	16	16	16	....	16	16½
125	Hamilton Bridge	16¼	16	16	....	16	....
5	Do priv	86	86	86	....	86	88
175	Hollinger	13	12⅞	12⅞	— ⅛	12⅞	13
768	Howard Smith	30⅝	29⅝	30	+ ¼	....	29⅞
15	Do priv	102	102	102	....	101	103
355	Imp Tobacco	14⅛	14⅛	14⅛	....	14	14¼
35	Ind Acceptance	35½	35½	35½	....	35½	36
1540	Int Nickel	64⅛	63	63½	— ⅝	63½	64
100	Int Power	8½	8½	8½	....		8½
237	Do priv	90	90	90	....	90	91
25	Jamaica P S	36	36	36	....	36	
35	Lake of the Woods	35½	35½	35½	....	35¼	37
65	Lang & Sons	19½	19½	19½	....	19½	20
10	Lindsay priv	70	70	70	....	....	75
1263	Massey-Harris	12⅝	12¼	12½	....	12½	12⅝
885	McColl-Frontenac	10⅝	10	10⅝	+ ⅝	10¼	10½
25	Mont Cottons priv	110	110	110	....	110	111
264	Mont Power	30⅝	30½	30½	— ¼	30½	30⅝
69	Mont Tramways	85	85	85	....	82	85
105	Nat Breweries	40¼	40¼	40¼	....	40	40⅝
30	Do priv	40	40	40	....	40	40⅝
160	Nat Steel Car	47½	47	47	— ½	46½	47½
100	Niagara Wire	43½	43½	43½	....	43½	44
1080	Noranda	68⅝	68⅝	68⅝	....	67¾	68
10	Ogilvie	255	255	255	....	255	295
2	Ottawa Power pr	103	103	103	....	....	104
59	Penmans	63½	62½	63½	....	63	63½
355	Power Corp	26	25½	25½	....	....	25½
210	Quebec Power	19⅝	19⅝	19⅝	....	19¼	20
685	Regent Knitting	8⅝	8⅝	8⅝	....	8⅝	8⅞
225	Do priv	22½	22	22½	+ ½	22	23
305	Rolland vot trust	31	29	31	+2	....	30⅝
86	Saguenay Pwr pr	101	101	101	....	100½	101
1626	St Law Corp	14	13⅝	14	+ ½	13⅝	13⅞
2165	Do A priv	36	35	35	— ¼	35	35½
10	St Law Flour	24½	24½	24½	....	23½	24
154	St Law Paper priv	90	87	90	+3	88	90
425	Shawinigan	27¼	27	27	....	27	....
130	Sher Williams	27	26½	27	+ ½	27	....
125	So Can Power	14	14	14	....	13½	14
65	Steel of Canada	84½	84½	84½	....	84½	....
1410	United Steel	9¼	9	9	— ¼	9	9¼
2	Viau Limited	4	4	4	....	5	5¼
5	Windsor Hotel	5	5	5	....	5	6
5	Do priv	12½	12½	12½	....	12½	18
55	Winn Electric A	5⅞	5⅞	5⅞	....	....	5⅞
50	Do B	5⅝	5⅝	5⅝	....	5⅝	6
	Banques:—						
3	Canada	58½	58½	58½	....	58	59
5	Canadienne	157	157	157	....	157½	....
2	Commerce	201¼	201¼	201¼	....	201¼	....
25	Royale	217	217	217	....	216	217
	Obligations:—						
197	Mont Power Debs	50⅝	50⅝	50⅝	....	50⅝	....

VENTES TOTALES: Industrielles, 74,500.

CURB DE MONTREAL

Cours fournis par L. G. BEAUBIEN & CIE. 84, rue Notre-Dame ouest - - - - Montréal

Ventes	Stocks et dividendes:	Haut	Bas	Dern. vente	Ch'ge net	Fermeture offre	Fermeture dem.
288	Asbestos V T	112	110	110	—17	110	111
115	Bathurst B	10	9⅞	10	—1½	9⅝	10
281	Beauharnois	8	7⅞	8	—1	8	9
665	Brit Amer Oil $1	24¼	23⅞	23⅞	— ½	23⅝	23⅞
85	Brit Col Pack nv	21	....	....	—1	20½	22
10	Can Nr Po pv 7's	111					111
25	Can Pw & Pap Inv	4½			+ ½	4½	5
10	Canadian Vickers	11½			—1½	11	11½
675	Com Alcohols	2⅝	2¼	2¼	— ½	2	2⅛
95	Dominion Stores	11⅛			+1⅛	11½	11⅝
110	Fairchild Airc	9⅝	8⅝	8⅝	—1⅛	8⅝	9
120	Fraser	44	43	43	—1	42½	43½
1820	Do V T	43⅝	43	43¼	+ ¼	43¼	43½
3225	Home Oil	1 95	1 80	1 80	— 22	1 75	1 80
810	Imperial Oil £ .50	22⅝	22⅛	22⅛	— ⅝	22	22⅛
395	Int Petroleum	36½	36¼	36¼	— ⅛	36	36½
75	Int Utilities B	1 80			— 15	1 80	2 00
510	Mitchell Rt	25½	25	25	—2	24½	25½
30	Page Hersey T	100			—6	99	104
20	Reliance Grain	13			+1	13	14
57	Sou Can P pv 6's	108				108	
50	Thrift Stores	100				100	150
25	Do Cum pv	6				6	7
275	Walker Brew	2¼	2	2	— ⅛	2	2¼
130	Walker G & W pv	19⅝	19½	19⅝		19½	19⅝
	Mines:—						
5250	Aldermac	1 40	1 33	1 33	— 10	1 31	1 35
1600	Beaufor Gold	40	37	37	—5	37	38
750	Big Missouri	51			—6	52	55
2800	Bouscadillac	60			— 10	56	60
4700	Cartier Malartic	25			—5	25	26
400	Coulson Cons	20				18	20
1480	Cons Chibou C	1 50	1 40	1 40	— 30	1 40	1 45
15	Dome	46⅝			—1	42⅝	43½
2300	East Malartic	1 45	1 40	1 43	— 27	1 35	1 43
80	Falconbridge §	8 90			—1.00	8 50	9 00
100	Federal Kirk	22			—1½		
3400	Francoeur	1 12	1 05	1 05	— 15	1 05	1 06
3300	J M Consolid	40	39	40	—2	40	41
45	Lk Shore 3.00	52½	52¼	52¼	—1⅝	51⅝	52½
1200	Lamaque Cont	13			—1	12⅝	
500	Lebel Oro	21			+1	20	
4500	Lee Gold	05	04½	04½		04½	05
1100	Montague	17			—11	18	
3200	Pandora Cad	79	76	76	—12	73	77
890	O'Brien	9 00	8 80	8 85	— 15	8 80	8 90
733	Parkhill	26			—1	25	26
1430	Read Authier	4 80	4 75	4 75	— 40	4 80	5 00
2100	Shawkey	67	66	67	—8	67	73
3200	Reward	11½	11	11	—2	11	11½
1900	Sladen-Malartic	1 61	1 55	1 55	— 27	1 55	
4475	Sullivan Cons	1 68	1 55	1 55	— 34	1 55	
400	Teck-Hughes §	5 00			— 15	5 00	5 25
13240	Thomp Cadillac	1 08	1 05	1 05	— 28	1 03	1 05
100	Towagmac Exp	1 40			— 30	1 30	1 40
1900	Ventures	2 15	2 05	2 05	— 25	2 05	2 10
300	Wright Harg	7 10			— 45	6 50	7 25
100	Pato Gold	2 50			— 50	2 50	2 75
	Hors-liste:—						
8275	Abitibi P & P	12⅛	11¼	11⅝	—2⅛	11⅝	11⅝
1681	Do 6's Cm pv	76	70½	76	+4	75	76½
115	Do 6's pv C D	74			—5	74	80
10	Acadia Sug Ref	5½			— ½		5⅝
45	Brew & Distill	9			+ ⅝	8½	9
55	Brewing Corp	3¼			— ⅛	3⅛	3⅜
10	Do priv 1.50	17⅞	17⅞	17⅞	— ⅛	17⅞	18½
60	Can Marconi	2⅛			+ ⅛	2	2⅛
125	Can Pw & P pv	21				21	21½
600	Claude Neon Adv	65				65	70
17211	Consol Paper	21⅞	19	20¼	—1⅝	20¼	20⅝
661	Donnacona Pap A	17	16½	16½	—1	16½	16⅞
175	Do B	16½				16	16½
65	Eastern Dair pv	18½			+ ½	18	18⅝
45	Ford M of Can A	24			— ½	23½	24
75	Gen Steel W pv	107½	107	107	+2½	107	108½
75	Massey Har pv	68			—1	67	69
5	McColl Fr pv 6%	93			+1	92	95
295	McLaren P & P	34			—1	33½	34
1836	Price Bros	47⅞	46¼	47½	—1	47	47⅛
430	Do priv	75	73	75		73	75
	Pétrole hors-liste:—						
2100	Dalhousie	94	92	92	—13	91	93
145	Royalite	39			—5½	39	39⅞
	Mines hors-liste:—						
1000	Alexandria	02⅞			— ⅛	02⅞	03
500	Arno	04			— ½	04	04½
7000	Brownlee	07	05½	07		06	07
800	Canadian Malar	1 60	1 55	1 55	— 20	1 58	1 65
100	Cent Patricia	3 55			— 30	3 35	3 55
10950	Duparquet	11½	10	10½	—2½	10½	11
4100	Eldorado	3 15	3 05	3 05	— 25	3 05	3 10
1000	Graham Bous	25			—2	25	32
10	Hudson Bay	32¼			—2⅞	30	31½
700	Kirkland Lake	1 55	1 50	1 54	— 10		
7000	Macassa	6 50	6 30	6 35	— 75	6 10	6 35
2500	Murphy	05			— ⅛	05	05½
5000	Moffatt Hall	04				04	04½
500	Pend Oreille	3 95	3 90	3 90	— 85	3 65	3 85
8480	Sherritt Gordon	2 80	2 55	2 60	— 40	2 55	2 65
50275	Stadacona	2 15	2 00	2 00	— 55	1 95	2 00
2300	Red Crest	1 23	1 15	1 15	— 20	1 10	1 15
5400	Wood Cad	60	59	59	— 11	....	59

†-Nouveau haut; ‡-nouveau bas; §-taux variable; £-plus boni; *-ex-dividende.

CURB DE NEW-YORK

Ventes	Titres:—	Haut	Bas	Clôt.
700	Agfa Ansco	29⅞	27	29⅞
600	Alum Co Am	159	156	158
450	Alum Ltd	117	115	117
500	Do priv	128⅝	128	128⅝
500	Am Air Lines	27	26⅝	26⅝
1800	Am Cyan B	31⅝	30⅞	31
1000	Am Gas & E	36⅝	36½	36½
200	Am Laun M	31	31	31
590	Am Maracaibo	2	1⅞	1⅞
800	Am Sup Pow	2	1⅞	1⅞
200	As G & El A	3¼	3⅛	3⅛
500	Barstown D	4⅞	4⅛	4⅛
200	Bellana Arc	7⅞	7⅞	7⅞
200	Bliss W	20	19⅝	19⅝
100	Blue Ridge	3⅛	3⅛	3⅛
20	C Hy El 1 pv	77	77	77
200	Can Ind Al A	6⅞	6⅝	6⅞
4200	C Marc W	2	1⅞	1⅞
1100	Carib Synd	2	1⅞	1⅞
400	Cent St L	1⅞	1⅝	1⅝
700	Centrif Pi	6⅞	5⅝	5⅝
100	Chesebro	121⅝	121	121⅝
3200	Cities Serv	4	3⅞	3⅞
300	Do priv	50¼	49⅝	50¼
1100	Colum O & G	9⅛	8⅞	8⅞
1200	Com & So w	⅛	⅛	⅛
600	Cons A	27	26½	26½
2900	Cons C M	9⅝	9	9
250	C Mg & Sm	81½	80¼	80⅞
500	Cooper Bess	26¼	25½	26¼
800	Cord Corp	4½	4⅜	4⅜
1500	Creole Pete	33⅝	32⅝	33
200	Crocker Wh	15½	15½	15½
10500	Croft Brew	15-16	13-16	15-16
1000	Crown C Pet	2⅛	2	2
200	Detroit G I	16	15½	16
1000	Dom Stl Cl	21⅝	20½	20½
3100	El Bond & S	21½	20⅞	20⅞
300	Do priv	77½	76½	76⅞
200	Elect Share	4½	4½	4½
1300	Evans Wallo	2	1⅞	1⅞
500	Excello A & T	24¼	24⅛	24¼
100	Fanny Far	22⅝	22⅝	22⅝
600	Fiske Rub	16⅛	16	16
400	Ford M C A	24⅛	23⅞	23⅞
50	Do B	28	28	28
100	Do France	2⅝	2⅝	2⅝
100	Do Ltd	7⅞	7⅞	7⅞
700	Gen El Ltd	21⅛	21⅛	21⅛
700	Gen T & R	34⅛	33⅞	33⅞
20	Gt A & P nv	106	106	106
400	Holl Gold	13⅛	12⅞	12⅞
100	Horn & Hard	38	38	38
3700	Hudson Bay	31⅞	30⅞	31⅛
300	Humble Oil	81⅛	81⅛	81⅛
700	Imp Oil Can	22⅛	22⅛	22⅛
500	Do reg	22⅛	22	22⅛
700	Int Hy El pv	34	33	33⅛
1000	Int Pete	36¼	36	36
100	Int Util A	16⅛	16⅛	16⅛
100	Do B	1⅝	1⅝	1⅝
200	Do war	1-16	1-16	1-16
1100	Kingston Pr	6⅛	6⅛	6⅛
900	Lk Shore M	52	51⅝	51⅝
500	Lion Oil	24⅛	23⅞	24
900	Lockheed Air	13⅛	13	13
700	Lone Star Gas	10⅝	10⅝	10⅝
2000	Louis L & E	13⅛	13	13
1100	Massey Har	13⅛	12⅝	12⅝
2500	Mesabi Iron	1⅛	1	1
1000	Min Corp Cn	3¼	3⅛	3¼
1500	Molybdenum	10⅞	10⅛	10⅛
100	Nat Sug Ref	25⅞	25⅞	25⅞
500	Nat Trans	10⅝	10⅝	10⅝
200	N J Zinc	81	82	82
100	Newmont M	119	119	119
2700	Niag H Pow	13⅛	13	13⅛
100	Do A war	7-16	7-16	7-16
25	Do 1er priv	90	90	90
25	Do priv B	110	110	110
200	Niag Sh Md B	12⅞	12⅞	12⅞
200	Do B	12⅞	12⅞	12⅞
25	Do A priv	97	96	97
500	Oldetyme D	4⅞	4⅝	4⅝
200	Pan Am Air	66¼	66¼	66¼
1900	Pantepec Oil	6⅞	6⅝	6½
900	Pennroad	4⅝	4⅝	4⅝
100	Pion Gold	5	5	5
200	Pitney Bow	8⅝	8⅝	8⅝
800	Pitts Pl Gl	134½	133¼	133¼
200	Prem Gold	2⅛	2⅛	2⅛
100	Pressed Met	32⅛	32⅛	32⅛
1500	St Anth Gold	¼	3-16	3-16
200	St Law Ltd	14⅛	14	14
2500	St Regis Pap	10⅝	10⅛	10⅝
2900	Select Ind	3⅛	2⅞	2⅞
1000	Seversky Air	5	5	5
200	Sher Wms	135½	135	135
100	So Penn Oil	43⅛	43½	43½
300	Stand Oil Ky	20	19⅞	19⅞
200	Do Sil Le	9-16		
400	Stutz Mtr Am	⅝		
2100	Sunray Oil	4⅞	4⅝	4⅝
2400	Sunshine Mg	20¼	19⅝	19⅝
1200	Technicolor	22⅝	21⅝	22⅛
700	Teck Hugh G	5⅛	5	5
700	Tom Moore D	5⅛	5	5
1700	Tricont war	2⅛	2	2
700	Union Gas Cn	14⅛	13⅞	14⅛
1800	Unit Gas	11⅝	11⅛	11⅝
3100	Un L & P A	7⅛	6⅞	7⅛
300	Wayne Pump	43½	43⅛	43½
2200	Wright Har	7	7	7
300	Young Sil D	73	73	73

CURB DE MONTREAL

Cours fournis par
L. G. BEAUBIEN & CIE
84 Notre-Dame ouest

Titres:—	Offre	Dem.
Abitibi P. C.O.D. 6's priv	74	80
Do 7's priv	95	
Aluminium Ltd	116	121
Belding Corticelli Ltd		107
Do priv	130	
Bright T G & Co Ltd	5⅞	6½
Do priv	74	
Canada Malting Co Ltd	37	....
Canada Starch Co priv	105	
Canada Vinegars Ltd	19	19½
Canada W & Cable priv	117	121
Can Dredge & Dock Co	40½	42
Can Gen Elec Co Ltd		230
Can Gen Investment	10⅝	11
Canadian Indust B		255
Can Int Invest Trust	3⅝	4¼
Do priv	99	100
Can Light & Power Co		20
Canadian Vickers priv		49
Canadian Wineries Ltd		3
Catelli Food Products	8	10
Do priv	10½	14
Celtic Knitting Co Ltd	1 50	
City Gas & Elect Corp	1 25	1 90
Commer Alcohols priv	4⅝	4½
David & Frere A	3	5
Dominion Eng Works	69⅝	71½
Dom Oilcloth & Linol	40	
Dominion Stores Ltd	11½	11⅞
East Koot Pr priv	12½	19
European Elect Corp	9½	10
Foreign Pr Sec Corp	1 25	2
Freiman Ltd 6's priv	48¼	
Halifax Fire Insur Co	20	
Hydro Elect Sec Corp	9½	10½
Inter City Baking Co	35	38
Int Paints Can A		9
Do priv	18	20
Int Utilities Corp A	16¼	18
Melchers Dist New Com		3⅞
Do priv	7	7½
Montreal Isld Power Co	1½	4
Mtl Ref & Stor Vot Tr	2	
Do priv	15⅝	
Nova Scotia Light & Pr	97½	100
Do priv	104	105
Power Corp of Can priv	104½	106
Price Bros Co Debs	158	159
Que Tel & P Corp A	4⅝	
Rogers Majestic Corp	6½	7½
Sarnia Bridge Co A	15	18
Do B	8	10
Standard Clay Products		14
United Amusement A		30
Do B		30
United Distill of Can		95
United Securities Ltd		24
Walker Good & Worts	45	46
Mines:—		
Barry Hollinger Mines	01	02½
Brazil Gold & Diam'd M	06	10
Bulolo Gold Dredging	25½	26¼
Calgary & Edm Corp	2 85	2 95
Central Cadillac Gold M	40	42
McIntyre Porcupine M	26⅝	27½
McKenzie Red Lake	1 44	1 47
McWatters Gold Mines	.72	80
Newbec Mines	.06	.07½
Pamour Porcupine M	3.00	3 50
Perron Gold Mines	1 45	1.47
Pickle Crow Gold Mines	6.00	6 30
Quebec Gold M Corp		85
Ritchie Gold Mines Ltd	.07¼	.07¾
Siscoe Gold Mines	4 40	4 45
Sudbury Basin Mines	4.50	5 00
Sylvanite Gold Mines	3 45	3 50
Wayside Cons Gold M	....	.04¼
White Eagle Silver M	....	.04½

BOURSE DE MONTREAL

Cours des stocks non transigés fournis par
GARNEAU & OSTIGUY,
Edifice Aldred, Place d'Armes,
Montréal.

Stocks	Fermeture offre	Fermeture dem
Acme Glove	8	10
Bawlf Grain	4	5
Bawlf Grain priv	26	27
Bruck Silk	7½	8
Can Forgings A	17	18
Can Steamship	2¼	2½
Can Wire & Cable B	28	29½
Can Bronze	50	51
Can Bronze priv	106	
Can Converters	28	28½
Can Cottons priv	105	108
Crown Cork	20	20⅝
Dist Seagrams	24¼	24½
Dom Glass	114	116⅝
Dom Glass priv	145	150
Eastern Dairies	3	3½
E Kootenay Power		6
Famous Players	30	
Goodyear priv	54¼	56
Lake of the Woods priv	145	150
Mitchell priv	111	
Mont Cottons	47	....
Mont Telegraph	62	65
Nova Scotia Steel priv		25
Ogilvie priv	150	159
Ont Steel	....	17
Ottawa Power		96
Ottawa Traction	20¼	22
Penmans priv	....	126
Rolland Paper		21
Rolland Paper priv	103½	105
Sher Williams priv		129½
Simon & Sons	14	16
Simon & Sons priv	102	108
Simpsons priv		105
Steel of Canada priv	78	81
Tooke Bros	4	....
Tooke Bros priv	....	35
Tuckett priv	....	153
Twin City		12
Viau Biscuit priv	50	60
Wabasso	25	27
Western Grocers	70	
Western Grocers priv	117	122½
Winn Electric priv	30	....
Woods Mfg priv	75	78
Banques:—		
Montreal	225	234
Nouvelle-Ecosse	. . .	335

Venise, 16 (P.C. Havas) — Le R. P. Pietro-Tomasso, dans le monde Vittorio Siolo, natif de la province de Gênes, a été élu aujourd'hui supérieur général des carmes déchaussés par le chapitre général de l'ordre réuni ici.

CHIMISTES

MILTON HERSEY CO.
LIMITED
Chimistes, Ingénieurs, Inspecteurs
Essais et inspection des matériaux
Génie minier et métallurgie
1140, rue St-Antoine - MArquette 1201
Montréal - - - Winnipeg

MEDECINS

Dr PREVOST
SPECIALISTE
Des Hôpitaux: PARIS-LONDRES-NEW YORK
Maladies Sexuelles - Urinaires - Vénériennes
Affections du Sang et de la Peau
CLINIQUE PRIVÉE
DAMES ET MESSIEURS
3660, rue HUTCHISON - MONTREAL - PLateau 8140

CARTES PROFESSIONNELLES

INGENIEURS

I.C.
H. LABRECQUE — I.C.
H. CAILLOUX — I.C.
G. J. PAPINEAU — I.C.
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
INGÉNIEURS CONSEILS
LES INGÉNIEURS ASSOCIÉS LIMITÉE
10 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTRÉAL
PLATEAU 3451-3452 — ÉDIFICE THÉMIS

MATERNITE

Hôpital Ste-Thérèse
Maternité privée enregistrée tenue par gardes-malades enregistrées. Médecins spécialistes pension avant terme, pincons bébés, prix modérés, bébés à donner en adoption, examinés avant par spécialiste.
4824, ST-DENIS LA. 1022

La violente dégringolade du blé et des denrées en général influe hier sur les stocks

Potins et commentaires

La dégringolade générale des prix des denrées parût avoir influé passablement hier sur le moral des spéculateurs, comme l'indique la lourdeur générale des stocks hier à Wall Street. Les industriels étaient aussi irréguliers hier sur les Bourses de Montréal et de Toronto, tandis que les papeteries résistaient mieux et que les mines étaient plus supportées qu'antérieurement. Quant aux prix du blé, ils étaient de nouveau fortement réactionnaires et baissaient de 5 à 9 3-8 cents sur les marchés de Rotterdam, Winnipeg, Chicago, Liverpool et Buénos-Aires. Le blé canadien accusait une baisse de 20 cents par rapport à son sommet de l'année. La tendance était ferme sur la Bourse de Londres et plutôt hésitante sur le marché de Paris hier.

• • •

Les nouvelles de paix en Europe et les possibilités d'une conférence sur le désarmement seraient cause de la violente dégringolade dans les prix des denrées présentement sur les différents marchés du monde.

• • •

Malgré ces nouvelles défavorables, les liquidations des valeurs industrielles furent peu nombreuses à Wall Street et ailleurs, si l'on en juge par les faibles volumes de transactions enregistrées hier. Nombre de détenteurs de valeurs n'osent vendre, à cause des impôts fort élevés sur le revenu présentement. Ils semblent espérer en des jours meilleurs. Si l'on en juge par le meilleur support de la liste en fermeture, on doit même envisager favorablement la tendance pour ce matin, d'autant plus que la diminution moins que saisonnière dans les chargements de wagons présentement, constitue un développement favorable.

• • •

Il importe de continuer de surveiller les prix des denrées aujourd'hui, car tout nouvel avilissement influerait encore sur les stocks. Heureusement que dame rumeur veut que Washington intervienne, avant que la dégringolade des prix des denrées ne soit trop violente.

• • •

On s'attend à un rapport sur O'Brien la semaine prochaine. Le gérant de la mine est présentement en tournée d'inspection et doit arriver en ville au début de la semaine prochaine.

• • •

Une importante émission d'obligations de la ville de Saint-Jean d'Iberville vient d'être adjugée au prix de 99.05 à un syndicat bancaire, comprenant la Banque Canadienne Nationale, et les maisons de placement René T. Leclerc, Inc. et le Crédit Anglo-Français, Limitée. Cette émission au montant de $438,500, comprend deux tranches, soit $60,500 à 4 p. 100 échéant les 1er décembre 1937 à 1957 et $378,000, à 4 p. 100 échéant les 1er mai 1938 à 1962. Ces valeurs seront offertes en souscription au public au début de la semaine prochaine.

• • •

Suivant la teneur de la lettre hebdomadaire de Jones Heward and Co., l'administration Roosevelt ne pourra continuer encore bien longtemps sa politique de taxer les Américains indéfiniment, afin de permettre aux étrangers d'acheter des valeurs américaines. Une telle politique va à l'encontre du bon sens, d'où la nécessité de trouver une solution au plus tôt pour mettre fin à cette impasse. Eventuellement, le Trésor américain pourrait bien acheter l'or à son prix et prendre le risque d'embarrasser le commerce d'exportation; ce qui influerait énormément sur la vie économique américaine. Dans de telles circonstances, on doit admettre que si l'avenir immédiat de l'or n'est pas trop à craindre, à la suite des récentes déclarations du Chancelier de l'Echiquier en Angleterre, que l'on doit envisager défavorablement son avenir lointain. C'est pourquoi on ne doit garder en portefeuille que de bons titres aurifères, bien que l'ensemble puisse profiter du relèvement technique, qui est dû logiquement après la dégringolade récente.

• • •

Brandram-Henderson Ltd vient d'expédier 40,000 boites de peinture à Toronto, soit l'un des plus gros envois du genre, vu au pays depuis quelques années. L'expédition s'est faite par la Canada Steamship Lines, et il a fallu 4,020 pieds cubes d'espace dans le bateau pour ce transport.

• • •

On s'attend à ce que la N.-Y. Central Ry montre des revenus nets de $5,000,000 au cours du premier trimestre de cette année, en regard d'une perte nette de $1,041,182 l'an dernier durant le même espace de temps, soit une preuve évidente du relèvement persistant dans les affaires aux Etats-Unis actuellement.

L'affaire "Rubec" et la nécessité de protéger le public spéculateur

A la suite du rapport que le département du procureur général de cette province nous a fait parvenir hier et que nous avons publié textuellement dans notre journal, afin de renseigner à fond nos lecteurs sur l'affaire de **Rubec**, nous croyons bien faire en profitant de cette occasion pour insister sur la nécessité d'une plus grande protection du public dans le domaine minier. Nous endossons, certes, avec joie la suggestion de M. Willie Amyot, à l'effet que l'on devrait faire pression pour obtenir un rapport d'un membre de la Corporation des Ingénieurs professionnels de Québec, avant de permettre la vente de toute valeur minière dans la province. "Il y aurait en effet beaucoup moins de fraudes du caractère de Rubec, si les travaux sur toutes les propriétés minières de Québec étaient sous la direction d'un "ingénieur professionnel".

S'il importe certes que l'on protège le public contre la falsification des échantillons de minerai, il est aussi de première importance de protéger les gens contre les vendeurs à haute pression et contre toutes les manipulations plus ou moins honnêtes de certaines valeurs mobilières et en particulier des jeunes mines.

Ce n'est pas un secret pour personne qu'il se perd des millions chaque année dans des entreprises hasardeuses et que ces pertes influent énormément sur l'économie nationale. Plusieurs se demanderont comment il se fait que tant de gens se font pincer ? C'est bien simple, si on se donne la peine de regarder tant soit peu autour de soi. La soif du gain est telle chez un grand nombre qu'elle fait partie pour ainsi dire de la nature humaine. C'est donc dans le but d'assouvir ce désir, de gagner ou mieux de faire de l'argent facilement et rapidement, qu'un si grand nombre de gens risquent leurs économies, amassées bien péniblement la plupart du temps, dans des **placements douteux.** Que la maison qui offre en vente des valeurs douteuses ait la moindre ressemblance avec celle qui fait des transactions honnêtes et malheureusement tel est trop souvent le cas, et son succès est déjà assuré, comme le déclarait récemment M. R. H. Nelson, gérant général du **Better Business Bureau** de Montréal, dans une causerie effectuée à la radio récemment sur les méthodes employées par certains vendeurs à haute pression, qui conseillent bien des fois l'échange de bonnes valeurs pour des titres miniers fort risqués. Il est bon ici de ne pas oublier que leurs méthodes varieraient presqu'à l'infini et comme M. Nelson, vient de déclarer qu'il fera connaître avant longtemps au public la variété des modes de fraudes, nous attendons sa prochaine causerie pour en informer nos lecteurs, afin qu'il soit toujours en garde contre tout placement dangereux. Nous tenons ici à attirer leur attention sur l'excellent travail poursuivi dans notre district par le Better Business Bureau et nous les référons à l'occasion à ce bureau, lorsqu'ils ont des doutes sur les agissements de telles ou telles maisons ou de tels ou tels promoteurs.

Si la majorité des maisons financières et de nos vendeurs de valeurs mobilières sont d'une honnêteté impeccable, on doit admettre cependant qu'il y a et même qu'il y aura toujours certains "moutons noirs" qui réussiront à obtenir leur licence de courtier ou de vendeur et qui par la suite, tromperont malicieusement le public. On ne saurait donc trop enquêter sur les agissements antérieurs de ceux qui demandent des licences de vendeurs de valeurs mobilières, car il y va de l'intérêt public. Plus on se montra sévère dans l'octroi des licences, moins il y aura de demandes et mieux ce sera pour le public. Que l'on hésite pas non plus à rayer à jamais de la liste des vendeurs, ceux qui ont déjà été pris dans une organisation financière douteuse.

Point n'est besoin d'insister que le meilleur organisme de vente des vendeurs à haute pression, c'est le téléphone, comme le faisait remarquer M. Nelson dans sa récente causerie. Il est vrai qu'il est illégal de se servir du téléphone dans le but d'appeler des personnes autres que des clients, mais on ne semble guère tenir compte de cette illégalité en certains milieux et pour cause... pourquoi en effet en tenir compte, alors que l'on a même l'intention de frauder volontairement le public, en lui offrant à des prix élevés des valeurs que l'on sait ne valoir absolument rien ou encore en proposant l'échange de bonnes valeurs reconnues pour des titres douteux. Il importe ici de noter que dans la plupart des cas, les vendeurs de "bucket shop" sont fort habiles et qu'ils conseillent ordinairement l'acquisition de bonnes valeurs au début et que ce n'est que graduellement qu'ils incitent leurs nouveaux clients à s'aventurer dans des valeurs douteuses. La chose leur est d'autant plus facile alors qu'ils ont obtenu leur confiance en leur faisant faire de l'argent, lors de la première transaction.

Point n'est besoin d'insister que notre ville n'est pas immunisée contre ce genre de vendeurs. Nombre de citoyens de **Montréal** se sont faits pincer dans le passé, lorsque pourtant, il leur aurait été si facile de se renseigner auprès des autorités provinciales ou mieux du **Better Business Bureau**, afin de connaître l'honorabilité de la maison ou du vendeur avec lesquels ils font faire des affaires. Nous profitons de cet article pour insister sur la nécessité de protéger aussi le public contre les nouvelles minières de toutes sortes. Ne serait-il pas opportun qu'il y ait une loi provinciale obligeant toute littérature minière à porter une signature et ainsi l'officier signataire en porterait en quelque sorte la responsabilité ? Toute législation en ce sens serait bien vue des maisons de courtage et des journaux, car, comme nous l'avons déjà dit, dans les conditions actuelles, il est souvent impossible de garantir l'authenticité des nouvelles et il va sans dire que nous n'en prenons aucune responsabilité.

Si les rapports "truqués de Rubec avaient porté des signatures officielles, comme ce serait le cas avec une nouvelle loi en ce sens, nombre de gens n'auraient pas encouru les pertes qu'ils ont subies aujourd'hui, car les ou la personne responsable serait fort bien gardée d'apposer sa signature à de telles nouvelles. Ces derniers développements démontrent donc l'importance de protéger non seulement le public, mais l'industrie des mines en général, car sans la confiance des gens cette dernière ne saurait progresser.

Marcel CLEMENT

Bourse de MONTREAL

Le relèvement des papeteries bien vu sur le marché local. — St-Lawrence Paper grimpe de 4 points et Abitibi, priv. en gagne 6. — Faiblesse de Nickel et de Smelters. — Power Corp. se relève. — Mines irrégulières sur le Curb local.

La tendance était plus ferme hier matin sur le marché local. Le relèvement des titres de papeteries fut particulièrement bien vu et il ne tardait pas à exercer une influence heureuse sur le moral des spéculateurs, au point que sur la dernière heure, nombre de valeurs paraissaient même à la hausse, malgré l'allure erratique de Wall Street. En fermeture, nombre de titres souffraient toutefois des prises de profits abondantes.

Le total des transactions enregistrées hier sur ce marché s'éleva à 74,500 actions, comparativement à 51,800 actions échangées la veille.

St-Lawrence Corp. passait de 13 1-2 à 14 et les actions de priorité de cette même compagnie se hissaient de 3-4 pt dès le début à 35 1-4, puis clôturaient à 35. Dryden passait de 17 1-2 à 17 5-8. St-Lawrence Paper, priv. grimpait de 4 pts à 90.

Dominion Steel and Coal était vedette parmi les titres sidérurgiques en touchant 22, mais il ne put tenir bien longtemps à ce niveau, et clôturait à 20 1-2, soit quand même une hausse nette de 3-8 pt.

Foundation Co clôturait 1-2 pt plus haut dans le groupe des titres de la construction et General Steel Wares s'avançait de 1 1-4 pt à 17 1-4. Cement et United Steel clôturaient fractionnellement à la baisse.

La lourdeur des métaux paraissait générale et Nickel glissait de 1 1-2 pt à 63 1-2 et Smelters perdait 1 pt à 81. Noranda perdait 1-4 pt.

Le C.P.R. et National Steel Car clôturaient à la baisse parmi les titres ferroviaires.

Les utilités publiques accusaient des variations de peu d'importance et Montreal Power passait de 30 3-4 à 30 1-2 et les débentures de Power se fixaient à 50 3-8. Power Corp. remontait de 1 3-8 pt à 25 7-8. Quebec Power et Shawinigan s'avançaient de 1-4 pt chacun.

Il y eut 175,600 actions échangées hier sur le marché du Curb de cette ville, contre 226,400 actions échangées la veille.

Les papeteries reprenaient aussi leur aplomb sur ce marché et Cons. Paper, après une hausse initiale de 1-4 pt à 19 se hissait à 20 1-4. Abitibi, priv. après une avance initiale de 1-2 pt à 70 1-2, remontait à 76 et les actions communes clôturaient à 11 5-8, en regard de 10 3-4 la veille. Price Brothers se hissait de 2 1-2 pts et les actions de priorité gagnaient 2 points. MacLaren clôturait 1-2 pt plus haut.

General Steel Wares, priv., se distinguait parmi les titres de préférence en gagnant 2 pts à 107.

Imp. Oil clôturait 1-8 pt plus haut parmi les pétroles et Int. Petroleum demeurait inchangé.

O'Brien gagnait 15 cts dans le compartiment des mines, tandis que Pend Oreille en perdait 35 et que Sherritt Gordon reculait de 25 cts.

Relevé hebdomadaire de la Banque du Canada

Ottawa, 16. — Les déboursés faits par le gouvernement fédéral ont réduit les dépots du Dominion à la Banque du Canada, au cours de la dernière semaine et ont amené un accroissement pratiquement équivalent dans les dépôts des banques à charte.

Au 14 avril, les dépots du Dominion se chiffraient par 35,045,723, en regard de $39,408,526 le mercredi précédent. Les dépots des banques à charte se sont élevés à $188,332,840, comparativement à $183,201,978.

Le coefficient de la réserve nette aux billets et dépôts a été réduit à 59.07 p.c., par rapport à 59.23 p.c. pour la période antérieure.

PASSIF	14 avril $	7 avril $
Capital libéré	10,100,000	10,100,000
Fonds de réserve	743,716	743,716
Circulation	127,882,250	128,403,247
DEPOTS:—		
Dominion	35,045,723	39,408,526
Banques à charte	188,332,840	183,201,978
Autres dépôts	1,268,406	1,484,406
Total des dépôts	224,646,969	224,094,910
Autre passif	1,168,260	1,472,447
Total du passif	364,541,195	364,814,321

ACTIF	14 avril $	7 avril $
RESERVE:—		
Mon. et lingots d'or.	191,307,816	189,629,921
Lingots d'argent	2,430,170	2,412,496
Sterling et dollar am.	14,536,089	16,774,921
Total de la rés.	208,274,076	208,817,338
Monn. division	218,147	211,347
PLACEMENTS:—		
Valeur à court terme Dom et Prov.	50,813,224	50,831,372
Autres val. du Dom. et Prov.	102,123,554	101,735,467
Total des plac.	152,936,779	152,566,840
Immeubles	442,541	372,728
Autre actif	2,667,651	2,845,071
Total de l'actif	364,541,195	364,814,321

Relevé hebdomadaire du Real Estate Board

Le relevé du Montreal Real Estate Board pour la semaine qui se termine montre que le nombre des échanges a diminué de 13, entraînant une chute de $370,997 dans la valeur des transactions.

Il y a eu 134 échanges d'une valeur de $452,865 comparativement à 147 d'une valeur de $823,862 la semaine précédente.

Dans les quartiers urbains 14 terrains vagues évalués à $9,852 et 67 propriétés bâties d'une valeur de $254,689 ont été échangés. Dans les municipalités environnantes il s'est échangé 28 terrains vagues d'une valeur de $18,648 et 25 propriétés bâties d'une valeur de $169,676.

Deux sièges de Toronto se sont vendus à $80,000

Deux sièges du Toronto Stock Exchange se sont vendus au prix de $80,000 chacun; c'est une augmentation de $12,000 sur la transaction précédente. Ces sièges sont présentement inactifs et ils continueront à être détenus en fidéi-commis pour quelque temps. Lorsqu'ils seront mis en opération la Bourse de Toronto comptera 109 sièges actifs parmi ses 113 sièges.

La dégringolade du blé s'est accentuée

RECULS VARIANT ENTRE 5 ET 9 CENTS SUR LES MARCHES DE WINNIPEG, CHICAGO, LIVERPOOL ET ROTTERDAM

Winnipeg, 17. — Les prix du blé, après avoir débuté réactionnaires hier matin sur le marché de cette ville (pertes initiales variant entre 3 et 3 3-8 cts) accusaient à la clôture hier des reculs de 5 à 5 1-4 cts par boisseau. Les prix actuels sont 20 cts en bas du niveau record atteint cette année. C'est la deuxième séance consécutive où les options reculent de 5 cts par boisseau. L'exécution de nombreux stop loss orders parût influer considérablement sur toute la liste. Par contre, un rapport plus favorable sur nos envois de froment outre-mer parut bien vu en fin de séance.

La majorité des grains grossiers transigés hier sur ce marché clôturaient à la baisse. A Rotterdam, les futurs baissaient de 9 cts.

• • •

Liverpool, 17. — Les prix du blé clôturaient lourds sur le marché de cette ville hier et ils accusaient en fermeture des reculs de 3 1-4 à 5 1-8 deniers par boisseau. A Buénos-Aires, les futurs clôturaient à baisse.

• • •

Chicago, 17. — Les prix du blé, après avoir enregistré des pertes initiales de 4 1-2 à 3 1-8 cts par boisseau, accusaient à la clôture hier sur le marché de cette ville des reculs de 3 3-4 à 5 cts par boisseau.

Les spéculateurs paraissaient fort démoralisés hier sur ce marché, à la suite de la baisse de 15 à 25 cts dans les prix du froment dans moins d'une quinzaine de jours. La baisse du blé entraîna celle du seigle et de maints autres futurs. La lourdeur des denrées sur les marchés étrangers influa sur toute la liste. Le marché du blé paraît avoir été suracheté.

MARCHE DES GRAINS

Cours fournis par THOMPSON & McKINNON 360, rue St-Jacques ouest

WINNIPEG	Ferm. ant.	Ouv.	Haut	Bas	Clôt
Blé —					
Mai	134⅜	132	133⅛	131⅜	131⅜
Juillet	132⅛	128⅜	130	127⅜	127⅜
Octobre	121	119	119	115⅜	115⅜
Avoine —					
Mai	56⅜	54½	56⅜	52⅞	53⅞
Juillet	54⅜	52	53⅛	50	51
Octobre	47⅜	46	46⅜	44	44
Orge —					
Mai	69	66	67	64	64
Juillet	64⅜	62⅛	64⅛	61⅜	61⅜
Octobre	59⅛	58	58⅜	54⅜	55
Seigle —					
Mai	111⅜	110	110	106⅜	106⅜
Juillet	107⅛	103	104½	102⅛	102⅛
Octobre	92⅜	89	90⅛	87⅜	87⅜
Lin —					
Mai	175⅜	170⅜	174⅜	170⅜	171⅛
Juillet	176⅜	172	175⅛	171⅜	172
Octobre	175⅛	170⅛	172	170⅛	170⅛
CHICAGO					
Blé —					
Mai	135	130⅛	132⅜	129⅛	129⅛
Juillet	122⅛	119	120⅛	117⅛	118
Septembre	119⅜	116⅛	117⅜	114⅜	116⅛
Maïs —					
Mai	125	123⅜	124⅜	122⅛	122⅛
Juillet	118⅜	114	115⅜	112⅜	113⅛
Septembre	107⅛	106	106⅜	105⅜	105⅜
Avoine —					
Mai	49⅛	48⅛	49	47⅜	47⅜
Juillet	46⅛	44⅛	45⅜	44⅛	44⅜
Septembre	42⅜	41	41⅛	41	41⅛
Seigle —					
Mai	113⅛	109⅜	111	108	108
Juillet	106⅛	102⅜	105	102	102⅛
Septembre	97	95	96	93⅛	93⅜

Moyenne de la Bourse de Montréal

	10 Util.	20 Ind.	30 Com
Ferm. d'hier	80.8	113.9	102.8
Ferm. ant.	81.0	114.1	103.1
Il y a une semaine	81.1	117.9	105.6
Il y a un mois	87.9	117.2	107.5
Il y a un an	70.1	75.2	73.5
Haut — 1937	92.5	122.2	109.5
Bas — 1937	81.1	107.8	101.3
Haut — 1936	85.6	109.1	101.2
Bas — 1936	67.2	69.5	68.9
Haut — 1935	69.6	69.3	69.1
Bas — 1935	56.1	54.8	56.1
Haut — 1934	72.9	65.3	67.4
Bas — 1934	56.6	50.1	53.8
Haut — 1933	72.0	67.3	68.9
Bas — 1933	41.4	24.6	30.1
Haut — 1932	66.3	37.7	52.9
Bas — 1932	44.8	18.1	28.8
Haut — 1931	121.4	68.8	86.8
Bas — 1931	85.9	36.8	52.9
Haut — 1930	155.9	105.8	122.5
Bas — 1930	105.1	60.8	75.6
Haut — 1929	192.6	174.5	182.8
Bas — 1929	126.0	83.9	98.0

Norme de 100 basée sur 1926.

Moyennes des actions à New-York

Compilées par la Presse Associée

	20 RR.	10 IN	15 UT	60 Tot
Ferm. d'hier	94.8	45.6	45.9	70.1
Ferm. ant.	95.0	45.8	46.2	70.4
Il y a un mois	96.6	47.5	48.0	72.1
Il y a un an	84.2	37.0	48.2	65.4
Haut — 1937	101.6	49.5	54.0	75.2
Bas — 1937	94.1	37.8	46.8	69.1
Haut — 1936	99.3	43.5	52.7	72.8
Bas — 1936	73.4	30.3	42.4	55.7
Bas — 1932	17.5	8.7	23.9	16.9
Haut — 1929	146.9	153.9	184.3	157.7
Bas .. 1927	61.8	95.3	61.8	61.8

Moyenne des obligations à New-York

Compilées par la Presse Associée

	20 RR.	10 IN	10 UT.	10 Tôt
Ferm. d'hier	94.2	102.9	99.8	71.2
Ferm. ant.	94.0	102.8	99.7	71.2
Il y a un mois	94.8	103.2	100.1	72.4
Il y a un an	92.2	102.4	101.6	69.6
Haut — 1937	99.0	104.4	101.3	74
Bas — 1937	92.9	102.4	99.4	70.9
Haut — 1936	98.2	104.4	103.1	73.0
Bas — 1936	86.3	101.8	98.3	67.8
Bas — 1932	45.8	40.0	64.6	42.7
Haut — 1928	101.1	88.9	102.0	100.5

Le bruit court que la cité de Saint-Jean, dans les provinces Maritimes, achèterait la New-Brunswick Power Co. Ce serait évidemment un premier pas vers la municipalisation d'utilités publiques dans les provinces de l'extrême est du pays.

Bourse de NEW-YORK

Wall Street se ressent de l'avilissement dans les prix des denrées et clôture irrégulièrement à la baisse. — U.S. Steel descend à 111⅜. — Gen. Electric se comporte bien cependant.— Revere Copper réactionnaire.— Plus de 1,058,210 actions échangées.

New-York, 17. — Les stocks étaient de nouveau faibles hier matin à Wall Street et cette faiblesse persista jusque sur le milieu du jour, alors que le gros de la liste offrait plus de résistance aux pressions des ventes. Durant le cours de la seconde partie de la séance d'hier, la tendance était de nouveau erratique et en fermeture, on comptait 203 gains, contre 445 reculs.

Le total des transactions enregistrées hier sur ce marché s'élevait à 1,058,210 actions, comparativement à 937,800 actions échangées la veille.

Le taux de l'argent à vue était de 1 pour cent.

L'indice de 60 stocks industriels, compilé par la Presse Associée accusait une baisse modérée, soit .3 pt de moins à 70.1.

La baisse des denrées ces derniers jours serait attribuable aux rumeurs de paix et aux possibilités d'une conférence de désarmement.

Les titres d'outillage électrique paraissaient bien supportés hier à la clôture. Le gros des titres canadiens transigés hier sur ce marché se montraient lourds.

U. S. Steel attirait l'attention spéculative parmi les titres sidérurgiques en glissant à 111 3-8 et Bethleem Steel se fixait à 91 1-4.

General Electric s'avançait de 1 pt à 55 3-8 à la nouvelle que cette compagnie avait enregistré durant les derniers trois mois les bénéfices les plus élevés encore vus.

La faiblesse persistante des prix des denrées (le blé a même baissé jusqu'à la limite permise à Chicago, soit 5 cts le boisseau) semble avoir influé passablement sur le sentiment spéculatif hier sur ce marché. La lourdeur des prix du cuivre et du coton fut aussi mal vue.

Les perspectives d'un règlement dans la grève de General Motors au Canada influèrent heureusement sur les titres de cette compagnie. Chrysler se comportait généralement bien dans le même groupe.

Nombre de spéculateurs paraissaient vouloir se tenir au dehors du marché d'ici à ce que le président Roosevelt ait prononcé son fameux discours sur le budget.

Anaconda, Kennecott et American Smelting clôturaient fortement à la baisse dans le groupe des cuprifères. Revere Copper glissait même de 4 pts à l'annonce d'une nouvelle émission. Texas Corp., Standard Oil of N. J. et Seaboard Oil s'avilissaient parmi les pétroles. U. S. Rubber se montrait lourd parmi les titres de compagnies de caoutchouc. Boeing était à la baisse dans le groupe des titres d'aviation et Pennsylvania, Great Northern, Pullman et Southern Railway étaient réactionnaires parmi les valeurs ferroviaires. Homestake attirait l'attention parmi les mines en glissant de 9 pts.

N.-Y. Central Ry, Baldwin Locomotive, et Nat. Steel résistaient fort bien aux prises de profits. American Chain gagnait même 6 pts parmi les spécialités.

PRINCIPAUX FAITS DE LA SEMAINE

(Par la Presse Canadienne)

Stratford, Ont. — Le trafic du fret sur les C.N.R. dans la division de Stratford accuse pour le premier trimestre de l'année un gain de 32 pour cent par rapport à la même période de 1936.

• • •

Drummondville. — Dennison Manufacturing Company of Canada est à construire une aile à son usine ici.

• • •

Ottawa. — Les chargements de fret dans la semaine terminée le 3 avril se sont élevés à 50,147 wagons comparativement à 44,649 la semaine correspondante de l'an dernier; c'est un gain de 14 pour cent.

• • •

Montréal. — La construction de la fabrique de Lake Sulphite Pulp Company à Nipigon, Ontario au coût de $5,000,000 commencera immédiatement.

• • •

Chatham, Ont. — Darling Company of Canada est à dépenser près de $100,000 pour l'outillage d'un immeuble et d'une manufacture ici.

• • •

Walkerville, Ont. — On a commencé cette semaine les constructions d'une manufacture d'assemblage pour la Ford Motor Car Company. Cette manufacture coûtera $3,000,000.

Le commerce a été bon la semaine dernière

Winnipeg, 16. (P.C.) — Le relevé hebdomadaire de la Canadian Credit Men's Trust Association dit que toutes les branches de commerce dans tout le Canada n'ont subi la semaine dernière aucune influence déprimante; dans chaque province les ventes ont augmenté sous une bonne demande.

A Montréal les épiceries de gros demeurent très satisfaisantes tandis que le commerce des tricots a été excellent. Les rentrées sont satisfaisantes.

A Toronto les affaires d'avril jusqu'à présent accusent une augmentation, malgré que la vente des accessoires d'automobiles ait été moins active que le mois dernier. Le commerce des bijoux est plus encourageant que la semaine précédente. Les recouvrements sont assez bons à bons.

Cours de l'or

Londres, 17. — L'or en barre cotait 141 chelins et 5 1-2 deniers l'once; c'est une perte d'un demi-denier et l'équivalent de $34.72 en monnaie américaine au cours de la livre sterling à $4.90 7-8.

Chargements de wagons

Ottawa, 16. (P.C.) — Les chargements ferroviaires pour la semaine terminée le 10 avril se chiffrent par 47,344 wagons contre 50,104 la semaine précédente et 44,345 la semaine correspondante de l'an dernier. Le nombre-indice d'après l'année 1936 comme la norme de 100 s'est replié de 85.28 la semaine précédente à 82.35.

Les valeurs d'Etat en tendance inégale

ON COMPTE CEPENDANT PLUS D'EMPRUNTS GENERAUX EN GAIN A LA FERMETURE

N.-Y., 16. (P.A.) — La découverte que l'appui officiel accordé aux fonds publics en mars avait outrepassé les indications antérieures a eu pour résultat d'amenuiser la demande pour toutes les valeurs de placement sûr sur le marché d'obligations.

Les comptes de placement de la Trésorerie portent des achats au montant de $119,553,000 de valeurs d'Etat américaines le mois dernier; ce qui marque une forte augmentation par rapport aux estimés précédents. Suivant certains observateurs ces obligations ont ainsi attiré moins d'attention de la part des placiers et des institutions.

On compte à la clôture plus d'emprunts fédéraux en gain qu'en perte. Les gains vont jusqu'à 5-32 de point. En revanche, le 2 3-4 p.c. 1951 a fini en recul de 17-32 de point à 100.7.

Les autres pertes sont cependant très modestes.

Malgré que la pression des ventes fut peu évidente au compartiment des emprunts de sociétés l'avance a été minime. Aux ferroviaires toutefois, le 4 1-2 p.c. Big Four s'est raffermi de 1 1-4 point à 96 3-4, le 4 1-2 p.c. "A" Rock Island a progressé de 1 à 22, le "Katy" s'est redressé de 3-4 de point à 81 et le 4 p.c. Illinois Central s'est avancé de 1 1-4 point à 82 1-4.

Un ton un peu plus ferme domine les services publics et les emprunts industriels.

Rendement des Valeurs

Cours de Forget & Forget, 49-51, St-Jacques, ouest

	Taux	Prix	Ren.
Bell Telephone	6.00	160	382
B. A. Oil	.80	23¾	413
B. C. Power "A"	1.60	36	232
Build. Prod. "A"	1.40	60¼	224
Can. Malting	1.50	38⅛	393
Can. North Power	1.20	23	519
Can. Bronze	1.00	51	294
Do Extra	.75	51	441
Can. Celanese	1.60	27	589
Can. Converters	2.00	29	690
Can. Cottons	4.00	78	513
Can. Fore. Inv.	1.60	26	615
Can. Indus. "B"	4.00	241	207
Dom. Bridge	1.20	55	224
Dom. Glass	5.00	116¾	428
Dom. Textile	5.00	81	626
Electrolux	1.60	20¼	792
Do Extra	.20	20¼	942
Imperial Oil	.50	22¼	202
Do Extra	1.25	22¼	542
Imperial Tobacco	.52½	14	415
Inter. Nickel	1.60	63	324
Inter. Pete	1.50	36¼	411
Do Extra	.50	36¼	685
McColl Frontenac	.80	10⅛	790
Mont. Power	1.50	30¼	492
Mont. Tramways	9.00	85	1059
Nat. Breweries	2.00	40⅝	508
Ogilvie	8.00	275	291
Ottawa Power	6.00	96	625
Ottawa Traction	2.00	20¼	988
Page Hersey	3.00	101	296
Penmans	3.00	63	476
Quebec Power	1.00	19¾	502
Shawinigan	.80	27	296
Sou. Can. Power	.80	14	560
Steel of Canada	1.75	84¼	192
Do Extra	2.00	84¼	424
Walker Gooderham	2.00	45¾	437
Mines:—			
Montréal	8.00	228¼	350
Nova Scotia	12.00	335	358
Can. National	8.00	157	489
Commerce	8.00	201¼	386
Royal	8.00	217	353
Actions de priorité:—			
Anglo T. C. Reg.	2.50	111	614
Can. North Power	7.00	111	631
Can. Bronze	5.00	107	567
Can. Celanese	7.00	121½	576
Can. Cottons	6.00	105	571
Can. Fair. Morse	6.00	101	596
Can. Foreign Inv.	8.00	105	702
Dominion Coal	1.50	21½	720
Dom. Glass	7.00	145	483
Dom. Textile	7.00	143¼	489
Goodyear	2.50	54½	459
Int. Power 7%	6.00	89½	670
Jamaica Pub. S.	7.00	131	534
Mont. Cottons	7.00	108	648
Nat. Breweries	1.75	40	438
Ogilvie	7.00	159	440
Ottawa Power	6.50	102¾	487
Penmans	6.00	127	472
Power Corp.	6.00	105½	569
Sou. Can. Power	6.00	108	550
Steel of Canada	1.75	80	219
Tuckett Tobacco	7.00	156	449
Walker Gooderham	1.00	19½	531
Regent Knitting	1.60	22	728
Mines:—			
*Dome	2.00	43	465
Falconbridge	.30	890	339
Hollinger	.65	13	503
*Int. Mining	.60	74¼	421
Lake Shore	4.00	52⅝	764
*McIntyre	2.00	37⅛	539
Noranda	3.50	68	523
Pioneer, B. C.	.80	500	800
Siscoe	.20	200	452
Teck-Hughes	.40	510	785
*Wright Hargrea.	.40	710	552

*—En monnaie américaine.

Nouvelles compagnies

Ottawa, 16. (P.C.) — La dernière édition de la Gazette Officielle du Canada publie la liste suivante de nouvelles compagnies incorporées en vertu de lettres-patentes fédérales: Canadian Information Ltd., 1,000 actions s.v.n., Montréal; Colbec Development Ltd., 2,500 actions s.v.n., Montréal; United Dominions Corporation (Canada) Ltd., $50,000, Toronto; Western Chartering Co., Ltd., 3,600 actions s.v.n., Charlottetown; Industrial Surveys Ltd., $5,000, Ont. Mercury Air Services Ltd., 50,000 actions s.v.n., Oshawa, Ont.; Canadian Metalix Co., Ltd., $30,000, Montréal; March Shipping Agency Ltd., $20,000, Montréal; Mid-Town Motors Sales, Ltd., $310,000, Montréal; Leyland Securities Ltd., $1,200,000, Charlottetown; Star Combination Lock Co., Ltd., $151,000, Toronto; Marjen Ltd., $50,000 Charlottetown; Eastern Furs (Montréal) Ltd., $50,000, Montréal.

Il n'y a pas qu'outre-frontière, où les affaires s'améliorent, car suivant la revue hebdomadaire de Dun & Bradstreet le commerce local s'améliorerait aussi passablement et cette revue rapporte même qu'il n'y eut que 5 faillites durant le cours de la semaine dernière, représentant un passif global de $22,411, en regard de 6 faillites, représentant un passif total de $31,443 durant le cours de la semaine correspondante l'an dernier.

Tenue plus ferme des changes à N-Y

TOUTES LES DEVISES EUROPEENNES GAGNENT DU TERRAIN AU DOLLAR

New-York, 16. (P.A.) — Les devises étrangères ont toutes gagné du terrain par rapport au dollar américain sur le marché de New-York aujourd'hui. Les courtiers attribuent la hausse d'un cent de la livre sterling aux projets des touristes pour le couronnement, des transactions d'arbitrage sur l'or et au faible approvisionnement de billets de sterling.

Le franc français s'est redressé de .00 3-4 de cent à 4.47 cents et le franc suisse a progressé à une allure un peu plus rapide. La livre sterling s'inscrit en gain de 1 1-8 de cent à $4.92 1-16 et le dollar canadien a augmenté sa prime de 3-32 pour cent à 1-8 pour cent. Les rumeurs que l'Italie est plus conciliante au sujet de la guerre espagnole semblent aussi avoir stimulé la reprise des devises européennes.

Marché des Changes

De la Banque Canadienne Nationale Service des relations étrangères

Cours des changes entre Banques

Cable Monnaie	New-York	Montréal
New-York —		
Dollar		1-8% esc.
Angleterre —		
Livre, cable	4.92 3-16	4.91⅞
Livre, chèque	4.92 1-16	4.91¾
France —		
Franc	.0447¼	.0446⅜
Belgique —		
Franc	.0337	.0336⅛
Belga	.1685	.1683⅛
Italie —		
Lire	.0526¼	.0525⅛
Espagne —		
Peseta	.0590	.0589⅛
Suisse —		
Franc	.2281	.2278
Hollande —		
Florin	.5476	.5469
Norvège —		
Couronne	.2467	.2464
Danemark —		
Couronne	.2193	.2190
Suède —		
Couronne	.2531	.2528
Allemagne —		
Reichsmark	.4020	.4015
Tchécoslovaquie —		
Couronne	.0349¼	.0348⅛
Grèce —		
Drachme	.0092	[illegible]
Brésil —		
Milreis	.0625	.0624⅛
Finlande —		
Mark	.0217¼	.0217⅛
Chine —		
Dollar H. K.	.3053	.3049
Pologne —		
Zloty	.1903	.1901
Yougoslavie —		
Dinar	.0235	.0234⅛
Japon —		
Yen	.2863	.2860
Autriche —		
Schilling	.1870	.1868
Roumanie —		
Lei	.0077⅛	......
Indes —		
Roupie	.3715	.3701

PROPOS SUR LES HUILES

Le 15 courant, on devait traiter à l'acide le puis Newfold, situé dans la partie sud-est de la région productive. Son rendement est d'environ 15 barils par jour.

On rapporte que des tentatives collectives de forage pourraient bien être faites par des compagnies qui ont des intérêts dans les propriétés avoisinant le Dalhousie No 8. On choisira vraisemblablement l'emplacement près du puits Advance No 5, lequel est un producteur de pétrole brut d'importance commerciale.

Des membres de la colonie chinoise de Vancouver et de Calgary viennent de faire constituer par lettres patentes la Golden Gate Oils, Limited, dont le bureau principal est à Vancouver. Cette société exploite a les possessions de la Rosedale Oils, Limited, compagnie privée des environs du Ranch E. P., situé dans le sud de la propriété Highwood au sujet de laquelle M. Joseph E. Sinclair, géologue new-yorkais de réputation internationale, a fait un rapport très favorable, il y a quelques année M. Wong Pond, de Olds, en Alberta, sera le président de la compagnie. Les autres directeurs comprennent M. C. Wong, de Calgary, président de la Ligue nationale chinoise Frank H. O. Lem, C. Y. George et J.-W. Townshend. Le capital autorisé de la Compagnie se présente sous la forme de 2,500,000 actions sans parts nominales. Le siège social de la compagnie est situé à 801, rue West Hastings, à Vancouver, etle bureau de Calgary est à 108, Bloc Ardern. Le Dr T.-B. William a été embauché pour faire l'étude géologique des propriétés de la compagnie. La plus grande partie des capitaux viendra de Vancouver et de Victoria.

MARCHE DES HUILES

Cours de Calgary Stock Exchange, fournis par BEAUSOLEIL & BEAUSOLEIL 477 St-François-Xavier, Montréal

	Offre	Dem.
Advance	12	20
Alberta Pacific	31½	35
Anaconda	16½	17½
Baltac	6½	
Banner	8	12
Benton	5	
British Dominion	26	30
Calgary and Edmonton	2.80	2.85
Calmont	60	62
Commonwealth	20	22
Dalhousie	92	97
Davies Petroleum	27	..
Devenish	7	
East Crest	13	17
Foothill	1.05	
Foundation	31	33
Freehold	10½	11½
Graystone	8½	9½
Hargal	19	20
Highwood Sarcee	21½	22½
Home Oil	1.70	1.75
Hylo	10	
Lethbridge	7½	8
Madison	9½	9¾
Mar Jon	20	22
McDougall Segur	20½	22
Mercury	30	[illegible]
Merland	15	
Mill City	16	20
Model	47	50
New Federal	5½	5½
Okalta, commun	1.36	1.42
Okalta priv	$20	..
Pacalta	15	
Ranchmen's	45	48
Reward	10½	12
Ritchfield	15	..
Royalite	$40	
Spooner	25	30
Sunshine	10	11
Turner Valley	7½	
United Oils	22½	23
Vulcan	1.18	1.22
Wellington	14	
Commoil	27½	30

Les produits à terme

N.-Y., 16. (P.C.). — Les produits à terme se sont effrités aujourd'hui sur les marchés de cette ville. Le sucre oscille entre 1 point de gain et 1 de perte; le coton se tasse de 20 à 30 points; le cacao se replie de 19 à 25 points et le café Rio se présente en perte de 9 à 12 points. Le cuivre retraite de 68 à 70 points.

Un aperçu sur les facteurs qui ont influé sur la bourse

DURANT LE COURS DE LA SEMAINE, SUIVANT LA TENEUR DE LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE FORGET & FORGET

L'allure générale du marché en bourse locale cette semaine était plutôt terne sous l'influence de faibles virements et de baisses parfois très prononcées.

Les papiers se ressentaient de certaines prises de profits et aussi à certaines heures, d'une liquidation partiellement due à la rumeur venue de Londres à l'effet que les profits anticipés dans cette industrie avaient déjà trop enflé les titres correspondants. Si l'on considère que la production dans ce domaine marche à son rythme le plus fort, que de grosses maisons accumulent des réserves dans leur cave, en cas d'une augmentation éventuelle du prix de $50 tard en 1938, qu'une disette de cette matière est bien possible dans un avenir plus ou moins lointain, il semble assez modéré de croire que les cotes des titres de papiers sont normales et ne devraient que s'accentuer advenant la ralisation approximative des pronostics optimistes que l'on fait de part et d'autre autour de ce compartiment. N'oublions pas que le Canada occupe le premier rang par sa production et ses exportations de papier à journal, et qu'il fournit plus du tiers de la consommation mondiale annuelle. Les chiffres établissent éloquemment que cette industrie a repris les pertes encourues au cours de la dépression. Avec les prix raisonnables et même extraordinaires qu'il est fort loisible d'anticiper les opérations seront extrêmement profitables à tous ceux qui de près ou de loin évolueront dans le sillage de l'industrie papetière.

La possibilité d'une baisse du prix de l'or effrite considérablement le compartiment minier des Bourses de Montréal et de Toronto. Bien que, cette rumeur ait été catégoriquement niée à Washington endroit d'où l'on a pensé qu'elle émanait, elle ne laissait pas cependant de circuler largement dans le public avec le résultat que l'on a tous été à même d'apprécier. Combien de temps cette rumeur qui touche cette section de la liste à son point vital continuera-t-elle d'influer? Aussi longtemps probablement que des preuves facilement appréciables du public à l'effet que l'or n'est pas susceptible de s'avilier encore, ne viendront contrebalancer ce qui nous est venu de Washington et d'encore plus loin peut-être. Contrairement aux rumeurs qui veulent que l'or s'avilisse, des experts londonniens affirment que s'il y a changemet dans le prix ce sera pour la hausse. Si cela peut constituer un indice favorable en faveur du maintien du prix actuel nous rappellerons ce que Financial Service écrivait ces jours-ci à savoir que l'hésitation manifestée par les Etats-Unis relativement au métal précieux a décidé Londres par le truchement de son Equalisation Fund, d'augmenter ses réserves. Nous ne croyons pas pour notre part à un changement dans le prix de l'or d'ici un avenir assez lointain et les bonnes mines productrices de ce métal devraient connaitre des jours prospères malgré les dévaluations de la cote, dévaluations le plus souvent mal fondées comme il a été donné de constater cette semaine.

Avec le regain d'activité industrielle que nous connaissons, les titres d'utilité ne peuvent manquer d'en profiter les tout premiers, et une confiance correspondante leur devrait être faite. Cette semaine ces titres comptaient parmi les plus fermes. Leur prospérité est évidemment liée, synchronisée sur la marché de toutes les affaires et pour peu que ces dernières continuent de montrer plus d'activité l'acquisition de ces valeurs constituera un placement.

Aux Etats-Unis les aciéries persistent toujours à produire énormément et les commandes parait-il ne cessent d'affluer. Il n'est donc pas étonnant de voir que les titres de cette industrie lourde se soient placés en vedettes sur la place de Wall Street durant ces derniers jour.

Les huiles et les alcools sur le marché local n'offraient pas encore d'intérêt particulier aux dernières séances. Cependant au prix où la plupart de ces titres semblent fixés leur acquisition devrait être intéressante. Selon des connaisseurs, Turnery Valley nous réserve des surprises agréables et l'on dit ici et là que cette déjà fameuse vallée pourrait bien un jour nous dispenser d'importer les 4-5 de notre pétrole. Optimisme exagéré? Il faudra voir. Pour ce qui concerne les alcools, des bilans parus dernièrement nous invitent à nous confier de ce côté également.

Les chargements de wagons ont continué d'augmenter, prouvant une activité d'échanges en rapport avec le réveil industriel et évident partout.

Pour ce qui est des grèves, parlons-en puisqu'elles sont de mode. Leur importance au point de vue affaires ne peut échapper à personne. Maintenant que les choses semblent relativement mieux aller outr frontière, les conditions au pays se gâtent un peu. Il fallait s'y attendre. L'ombre des chefs prolétaires émancipés devrait s'étendre sur notre territoire. Seulement et cela est tout à l'honneur de nos gouvernants la résistance aux ordres venus d'en bas semble devoir être plus ferme au Canada qu'aux Etats-Unis. L'attitude de M. Hepburn en Ontario est bien caractéristique de l'esprit majoritaire qui règne chez nous relativement à la conception du bon ordre. Si nos mandataires et les gardiens de nos lois veulent faire leur devoir, les unions ouvrières de quelque couleur fussent-elles — nous y voyons beaucoup de rouge pour l'instant — ne viendront pas substituer leurs réclamations intempestives au droit de propriété qu'en dépit des menées internationales émanées des métropoles écarlates, nous persistons à croire encore conforme au bien divin et humain. Le droit d'union n'est pas refusé aux ouvriers dans l'esprit des législateurs chrétiens. L'ouvrier impuissant quand il est seul peut mieux faire respecter ses droits quand il est partie d'une organisation puissante dont les chefs peuvent réclamer pour eux. La grève en soi n'a rien de répréhensible quand tous les moyens de se faire donner justice ont été épuisés. Mais il est des façons de faire la grève qui dépassent la mesure. L'occupation des lieux en est une. C'est une violation directe du droit de propriété. Pour réclamer des droits il ne faut pas léser ceux des autres, c'est une fort mauvaise façon de comprendre la justice. En l'occurence les groupes ouvriers de nature internationale profitent de la force brutale que leur confère le nombre pour demander, exiger des conditions onéreuses pour les patrons et susceptibles de tourner à la tyrannie, si comme nous le disions dans notre lettre de la semaine dernière nos gouvernants ne prennent immédiatement des mesures pour casser la trop grande influence du prolétariat. Autrement ce sera la révolution disons le franchement. Nous ne réclamons pas l'abaissement de la force prolétarienne dans un but de domination outrancière des patrons, mais dans une ambition d'équilibre. Nous comprenons également d'autre part que la conduite passée d'un groupe de dirigeants est à la source des désordres que nous connaissons aujourd'hui. Mais ce n'est pas là une raison pour discréditer le régime capitaliste qui est excellent en lui-même. Ces commentaires peuvent paraître hors de propos dans une lettre du marché où l'on s'attend ordinairement à plus d'objectivité. Cependant les cloisons étanches n'étant pas partie de nos croyances, nous nous permettrons ainsi quelques incursions dans les domaines divers où le monde des affaires trouve souvent les causes de sa santé et de ses maladies. Terminons en disant que toute fausse manoeuvre de la part de nos dirigeants représentera probablement des pertes incalculables pour l'industrie comme cela est arrivé dans l'industrie automobile aux Etats-Unis. Pas de tergiversation avec les éléments de désordre. Ce n'est pas le temps de compromettre le retour à la prospérité en faisant des concessions à ceux pour lesquels la prospérité se mesure à la quantité de sang versé et de propriétés morales et physiques endommagées.

Légère amélioration pour Claude Neon

LA PERTE NETTE DE 1936 EST DE $92,327 CONTRE $171,280 EN 1935

Le relevé financier de Claude Neon General Advertising Limited pour l'année close le 31 décembre 1936 montre une perte nette de $92,327 comparativement à $171,280 en 1935. Le déficit à reporter à la fin de l'année se dresse à $802,449.

Voici un état comparatif du compte des profits et pertes :

	1936	1935
	$	$
Profit	44,082	*13,762
A soustraire:—		
Trait. des off.	7,798	12,874
Intérêt	140	2,560
Frais légaux	1,668	476
Rec. nettes	34,475	*29,093
A soustraire:—		
Dépréc.	41,867	40,614
Int. oblig.	84,963	101,573
Perte nette	92,327	171,280
Déficit ant.	†710,122	533,952
Déficit à rep.	802,449	705,232

*—Perte.
†—Tel qu'ajusté.

Le bilan se décompose comme suit:

ACTIF

	1936	1935
	$	$
Encaisse	164,758	156,416
Eff. à rec.	156,463	380,447
Autres eff. rec.	612,542	299,366
Ameublem.	29,986	71,679
Plac. dans fil.	1,846,095	1,993,661
Frais diff.	29,949	28,993
Usine, etc.	982,723	995,366
Achaland. etc.	1	1
Total	3,827,514	3,925,933

PASSIF

	1936	1935
	$	$
Eff. à payer	52,691	24,710
Taxes dues	1,209	1,797
Int. obl. accrû	75,790	42,195
Res. diff.	443,179	219,367
Obligations	1,272,000	1,558,000
Stock priv.	2,360,500	2,360,500
Stock ordin.	424,594	424,594
Moins déficit	802,449	705,231
Total	3,827,514	3,925,933

PRIX DES DENREES

Cours fournis par
ABBOT, PROCTOR & PAINE,
201, Notre-Dame ouest

OPTIONS

	Haut	Bas	Ferm.	Fer. préc.
Cocoa :—				
Mai	940	925	936N	946
Juil.	955	942	849	874
Sept.	969	956	960-64T	985
Café (Rio) :—				
Mai	686	680	680	692B
Juil.	695	692	688B	699
Sept.	698	691	691	701
Café (San.) :—				
Mai	1073	1065	1070	1068
Juil.	1041	1038	1035B	1046
Sept.	1023	1012	1016	1027
Cuivre :—				
Mai	1350	1300	1300T	1368
Juil.	1380	1298	1300T	1368
Sept.	1342	1265	1286T	1355
Coton :—				
Mai	1344	1317	1324T	1353
Juil.	1338	1319	1316T	1346-47T
Oct.	1301	1283	1288-90T	1319T
Lin :—				
Mai	1042	1008	1015	1042
Juil.	1049	1024	1027	1056
Sept.	1049	-023	1028	1057
Cuir :—				
Juin	1670	1620	1632-40	1685
Sept.	1696	1660	1667-70T	1720
Déc.	1725	1688	1700	1748
Plomb :—				
Mai	580	575	575	582
Juil.	575	574	571B	575-84
Sept.	560	560	565N	575N
Caoutchouc :—				
Mai	2256	2220	2221	2232
Juil.	2273	2235	2237	2247-50T
Sept.	2285	2243	2243-44	2259-62T
Soies :—				
Mai	192½	190½	190½T	194½
Juil.	192½	190	191T	194
Sept.	185	182½	183½T	188
Sucre :—				
Mai	258	255	256	257
Juil.	255	253	253	253
Sept.	254	253	253	253
Laine :—				
Juil.	....	....	114.5-5 5	115.N
Oct.	....	....	114-114 5	115.N
Zinc :—				
Mai	675	675	675	675N
Juil.	650	650	650	650N
Sept.	....	....	650N	650N
Chicago Mercantile Exchange				
Beurre :—				
Avril	30⅛	30¼	30½	31
Nov.	31¼	31⅛	31¼	31⅝
Oeufs :—				
Avril	23⅜	23⅜	23⅝	23¾
Mai	23⅞	23⅝	23⅜	23⅝

Chemins de fer en janvier

Les revenus bruts des chemins de fer du Canada montrent une augmentation de $2,906,628 en janvier sur le mois de janvier 1936. Ils s'établissent à $25,140,441 contre $22,233,812. Les dépenses d'exploitation sont de $22,890,060, contre $21,436,920, et le revenu d'exploitation est passé d'un découvert de $204,687 à un excédent de $1,145,816, soit une augmentation de $1,350,503. Le trafic-marchandises a rapporté $19,287,809, contre $16,733,384, et le trafic-passagers $2,845,664, contre $2 788,614. Les salaires sont passés de $14,057,333 à $14,048,062, bien que la moyenne des employés ait fléchi de 120,899 à 117,633 unités.

Toronto a terminé en tendance lourde

CEPENDANT, LE MARCHE A ETE TEMOIN DE PLUSIEURS TENTATIVES DE REPRISE

Toronto, 16. (P.C.) — Malgré que les pertes tiennent le pas sur les gains dans une proportion de deux à un à la clôture du Toronto Stock Exchange, les mouvements spectaculaires du marché au cours de la séance se sont pour la plupart orientés vers la hausse. Le volume d'affaires a été des plus restreints, se dressant à seulement 970,700 actions; c'est le plus faible virement du mois.

Tous les cours moyens de la Bourse se sont effrités mais les métalliques ont été les seules valeurs à se replier sensiblement. Le valeur d'or junior et les actions de Hiram Walker et d'Abitibi se sont appréciés sur beaucoup d'affaires; tous les groupes présentent des gains ça et là.

L'effritement des prix des métaux au marché de Londres a influé durant toute la séance sur le compartiment des bas métaux. Noranda s'est replié de 2 points à 67 1-2 et International Nickel se retrouve en perte de 7-8 de point à 63 3-4. Sudbury Basin, Pend'Oreille, Falconbridge, Sherritt-Gordon et Waite Amulet ont cédé de 19 à 45 cents.

Les actions de Hiram Walker et d'Industrial Alcohol ont retenu l'attention au cours de la séance et toutes sauf Alcohol "A" ont terminé en gain fractionnel. L'action privilégiée Abitibi a bondi de 7 points à 76 et l'action ordinaire s'inscrit en gain de 7-8 de point à 11 7-8. Les oscillations des cours des valeurs inscrites à la cote de plusieurs marchés ont été dans l'ensemble étroites.

Brazilian Traction et Ford "A" s'effritent de 1-4 de point. C. P. R. se raffermit de 1-4 point. Smelters s'est replié de 3-4 de point.

L'International Petroleum a progressé de 1-4 de point à 36 tandis que les autres valeurs de pétrole senior confirmaient leurs cours. Supertest s'est redressé d'un demi-point sur peu d'affaires. Home Oil a fléchi en dernière heure pour finir en perte de 15 cents à 1.70. Les autres pétrolifères de l'Ouest ont été soutenus.

Kerr-Addison et Kirkland Lake se sont avancés de 3 cents sur un virement considérable; Coniaurum, Kirkland Hudson, Prospectors Airways et O'Brien se sont aussi relevés de 7 à 20 cents.

En revanche, Central Patricia, Chibougamau, Darkwater, Macassa, McLeod-Cockshutt, Pamour, Sylvanite, Siscoe, Sullivan et Pickle Crow se sont tassés de 5 à 15 cents.

Aux argentifères Mining Corporation a glissé de 20 cents. Eldorado se retrouve à un niveau légèrement supérieur.

Marché de Vancouver

Ventes	Stocks	Haut	Bas	Clot.
3000	A P Cons	22	21	21
2000	Amal Oil	8		
200	Anaconda Oil	18		
1700	B C Nickel	25		
4500	Bluebird	4	3½	3½
1000	B R M Mines	15		
625	Bralorne	765	760	760
1000	Bridge R Cons	3½		
940	Brit Dom Oil	56		
200	Aztec	9½		
1250	Calmont Oil	63	62	62
1310	Cariboo Gold	161	158	158
2100	C & E Corp	290	285	285
150	Comm Pet	32½		
1000	Cork Prov Mines	15		
1000	Dalhousie Oil	95		
2600	Dentonia Mines	15		
1000	Diet Gold	3		
210	Dunwell Mines	4		
2500	Freehold Oil	11		
300	George Copper	45		
11900	Georgia R Gold	2½		
1500	Golconda Lead	10		
1000	Gold Belt	24		
3500	Gold Mountain	13½	13	13
4100	Grandview Min	15½	15	15
2000	Grange Mines	2		
500	Grull Wihksne	10½		
2000	Hargal Oil	26		
2000	High Sarcee Oil	22	21½	21½
905	Home Oil	180	175	175
5500	Indian Mines	3		
2000	Int Coal & Coke	21		
500	Inter Gold	5½		
150	Island Mount'n	75		
200	Koot Belle	16		
4000	Koot Florence	3	2½	3
2700	Koot King	1½		
5500	Lucky Jim	12½	12	12
5900	Madison Oil	9½		
800	Mak Siccar Gold	5		
4310	Mar Jon Oil	22	20	22
2000	McD-Segur Exp	22		
400	McGilliv Creek	19		
2050	Mercury Oil	30½	29½	30½
9300	Minto Gold	25	24	25
1000	Morton Wolsey	2		
2200	Nicola	6		
2200	Noble Five	8		
25	Nordon Corp	25		
900	Okalta Oil Com	140	139	139
600	Pacalta Oils	15		
725	Pend Oreille	400	375	375
150	Pioneer	500		
5000	Porter Idaho	6		
3500	Premier Border	3⅛	3	3
1080	Premier	281	279	281
4000	Quatsino Copper	5	4½	4½
1300	Ranchmens Oil	47½	46	47
3900	Reeves McD	150	146	146
1800	R'flef Arlington	23		
8400	Reliance	4		
500	Reno Gold	100		
600	Reward	11		
25	Royalite	37		
1000	Rufus Argenta	4		
1000	Ruth Hope	4½		
1500	Sheep Creek	67	65	65
4500	Silversmith	1		
400	Southwest Pet	60		
200	Stan Silver Lead	50		
500	Sunloch	30		
15510	Taylor Windfall	10½		
600	United Oils	23		
1500	Vidette	49		
14500	Viking	3		
800	Vulcan OAil	120	118	118
2000	Waverly Tangier	1½		
2000	Wayside Cons	3¾		
3000	Well Mines	5		
4150	Wesko	22		
6300	Whitewater	19	17½	17½
1500	Ymir Girl	30		

Total des ventes: 203,395.

Au marché de l'argent

L'argent à terme a fini sur une note plus faible hier au Canadian Commodity Exchange; les cours de clôture se présentent en perte de 20 à 25 points. Six lots se sont traités: 1 sur avril, 3 sur mai et 2 sur septembre.

	Ouv.	Max.	Min.	Ferm.
Avril	*45.20	45.20	45.20	†45.20
Mai	†45.06	45.08	45.05	†45.05
Sept.	*44.85	44.89	44.86	†44.86

†—Traité; *—Offre.

Reliance Grain Co.

Winnipeg, 16. (P.C.) — M. Sydney T. Smith, président de Reliance Grain Co. Ltd, a annoncé à la réunion annuelle que les profits nets de 1936 sont de $254,716. Au 31 décembre écoulé, le surplus à reporter s'élevait à $929,955; de cette somme la compagnie a payé $130,000 en dividendes. Le surplus acquis à la fin de l'année s'établit donc à $799,955.

Dernières nouvelles sur les mines

Bulolo Gold

La Bulolo Gold Dredging, Limited, vient d'aviser le Curb de Montréal que la production de mars se chiffre par 12,384 onces d'or, comparativement à 12,726 onces en février et 11,203 onces en mars 1936.

Le bénéfice d'exploitation estimatif en mars est de 8,862 onces, soit $310,170 en monnaie canadienne, au prix de $35 l'once pour l'or. En février il était de $311,015 et en mars l'an dernier de $281,015.

Durant le mois en question 918,000 verges cubes de gravier ont été draguées, contre 885,000 verges cubes le mois précédent et 955,800 verges cubes en mars l'an dernier.

Sturgeon Goldfields

La compagnie se prépare à entreprendre une campagne intensive de travaux sur ses deux propriétés situées l'une à deux milles au sud de la mine Noranda et l'autre à proximité de la mine McWatters.

Sur le premier groupe le relevé géophysique est pratiquement terminé le sondage au diamant commencera bientôt; sur le deuxième le sondage au diamant sur les filons 1 et 2 a recoupé la matière veineuse. Sur la recommandation de M. John-T. Travers, ingénieur, la compagnie foncera un puits à 500 pieds et sondera pour recouper les filons en-dessous de 400 pieds à une profondeur verticale.

Des pourparlers sont engagés avec des financiers; s'ils aboutissent la compagnie obtiendra les capitaux nécessaires à l'exécution des travaux.

Lake Shore

Kirkland Lake, 16. (P.C.) — La production d'or de Lake Shore Mines Limited pour les trois mois au 31 mars 1937 s'établit à $2,428,000 comparativement à $2,442,650 la même période de l'an dernier. Il a été usiné au cours de la période en question 215,331 tonnes de minerai contre 222,053 tonnes l'an dernier.

Reeves MacDonald Mines

Les actions de la Reeves MacDonald Mines, Ltd., ont été inscrites hier à la cote du Toronto Stock Exchange.

Organisée en vertu des lois canadiennes le 21 janvier 1928, la compagnie a un capital autorisé de 3,000,000 d'actions, dont 2,058,000 sont émises. Les propriétés, situées à une courte distance de la frontière canadienne, sont sur la rivière Pend'Oreille; on y trouve du plomb et du zinc.

Paymaster

La production de Paymaster Consolidated Mines pour les dix premiers jours d'avril a une valeur estimative de $34,144; il a été usiné 4,399 tonnes de minerai au cours de la période.

Young Davidson

Young Davidson Mine a récupéré $248,915 d'or dans l'usinage de 82,814 tonnes de minerai au cours du premier trimestre. Le profit d'exploitation pour cette période s'établit à $62,858. L'atelier a usiné en moyenne 920 tonnes de minerai par jour au cours des trois mois.

Dorval Siscoe

Suivant le gérant général de Que-On Mines, M. W. A. Hooton, les travaux d'exploitation sur la propriété de Dorval-Siscoe Gold Mines, contrôlée et financée par la Que-On Mines, ont été jusqu'à présent encourageants. D'ici dix jours le puits à trois compartiments aura atteint son objectif de 300 pieds et le percement en travers-bancs sera inauguré immédiatement afin de décapeler un filon qui a été retracé dans plusieurs trous de sonde à une faible distance au nord du puits.

Big Master

Dix forages on été complétés dans la présente campagne qui se poursuit au nord de la propriété, dans la direction de Lake of the Woods.

Les essais de cinq de ces forages ont été reçus par le bureau-chef de la compagnie et le résultat des cinq autres sera connu d'ici quelques jours. Des valeurs intéressantes ont été obtenues dans chacun des cinq forages.

Le puits No 26 a été foré sur la veine No 3, 650 pieds au nord du puits et a rapporté une valeur de $26.75 sur une largeur de 3.4 pieds.

Le puits No 21 à 1000 pieds de profondeur, au nord du puits sur la veine No 3, couvrait une intersection large de 1.9 pied, rapportant $36.05.

Le puits No 30, sur la même veine, rapportat un essai de $10.85, sur 4.4 pieds.

Le puits No 33 a été foré sur la veine No 4 et a été localisée 1150 pieds au nord du puits.

Des valeurs de $10.85 ont été obtenues sur une largeur de 3.4 pieds Le puits dans le même voisinage a rapporté $27.30 sur une largeur de 13.6 pieds. Une idée de la valeur de la propriété sera plus précise lorsque les essais des cinq autres puits seront connus.

R. J. Jowsey et ses associés financent les travaux sur la propriété et possèdent une option sur la balance des parts dans le trésor.

Read-Authier

Toronto, 16, (P.C.) — Read Authier Mines, qui possède un portefeuille bien garni d'actions de Lamaque Gold Mines, de Sugma Mines et de Nu Sigma Gald Syndicate accuse pour 1936 un revenu de $1,563. Les frais se sont élevés à $3,338. Les disponibilités se chiffrent par $10,143.

Bralorne Mines

Vancouver, 16. (P.C.) — Compte tenu d'une provision de $200,000 pour la dépréciation et la déplétion le bénéfice net de Bralorne Mines Limited pour 1936 s'établit à $751,509 comparativement à $500,012 en 1935. Ce bénéfice équivaut à 60.3 cents par action contre 40.3 cents l'année précédente. La production s'est élevée à $2,231,420 contre $1,616,158 précédemment.

Pamour Porcupine

Toronto, 16. (P.C.) — Pour le premier trimestre de l'année courante Pamour Porcupine accuse un bénéfice estimatif de $150,000. C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui le président de la compagnie, M. James Y. Murdoch. Les profits seront appliqués à l'achat de l'outillage. Un emprunt que Noranda avait accordé à la compagnie a été abaissé de $150,000 à $100,000.

Réunion annuelle

Dome Mines tiendra sa réunion annuelle à 2 heures cet après-midi à Toronto.

BOURSE DE TORONTO

Ventes	Titres	Haut	Bas	Clot
5470	Abitibi	12⅛	11	11⅝
2185	Abitibi P	76	70	76
6000	Acme Oil	15	14	15
5500	Afton	6	5	5
100	Ajax	30	30	30
10	Alta Gr P	35	35	35
600	A P Con	33	31	31
9370	Aldermac	140	128	128
4000	Alex	2¾	2¾	2¾
2000	Anglo H	695	650	695
3805	Argosy	78½	76	77
1300	Arntfield	70	70	70
500	Ashley	9¾	9¾	9¾
12655	Asteria	16	15	15
200	Aztec	9	9	9
1775	Bagamac	32	32	32
80	B de Mont	228	228	228
3641	Bankfield	118	115	115
2200	Base M	37½	37½	37½
80	Bath A	19¾	19½	19¾
1200	Beattie	138	135	138
275	Beauharn.	8¾	8	8¾
17	Bell Tel	160	160	160
10720	Bidgood	105	100	104
2300	Big Miss	53	50	52
5200	Bobjo	17	17	17
65	Biltmore	12½	12¼	12¼
38	Bralorne	780	750	780
2596	Brazilian	25⅛	24⅞	24⅞
5	Brew Dis	8¾	8½	8¾
150	Brew Corp P	18	18	18
634	B A Oil	24¼	23¾	23¾
100	Buff Ank	10⅝	10⅝	10⅝
100	Buff Can	3⅜	3⅜	3⅜
85	Build Pro	62	62	62
91	Burt	42	42	42
1500	Can Edm	290	285	285
3260	Calmont	60	60	60
146	Can Cem	19¼	18¼	18½
8	Can Cem P	108	107¼	108
45	Can SS	3¼	3¼	3¼
100	Can SS P	7½	7½	7½
10	Can SS nouv	6½	6½	6½
50	Can SS P nouv	17	17	17
25	Can W & C A	70	70	70
25	Cdn Bank	4	4	4
40	Canners 1 P	19½	19½	19½
15	Can B P	10½	10½	10½
10	Cdn Car	16⅞	16⅞	16⅞
200	Cdn Dred	41¼	41	41
2125	Cdn In Al A	7	6½	6½
100	Cdn In Al B	6¼	6¼	6¼
2525	Cdn Mal	165	153	160
55	Cdn Oil P	122	121	121
1462	C P R	14⅝	14	14¼
200	Cariboo	160	160	160
520	Castle Tr	120	120	120
5220	Cent Pat	365	345	350
570	Cen Porc	16	15½	16
400	Chem R	94½	90	90
2600	Chromium	102	100	100
1200	Comwealth	31	30	30
20	Cockshutt	18¼	18¼	18¼
1050	Coniarum	153	146	150
10	Cons Bak	21⅝	21⅝	21⅝
2950	Con Chib	150	135	135
1066	Con Smelt	82½	80	80¼
8	Cons Gas	206	205	206
15	Cosmos P	105	105	105
10	Crows Nest	44¼	44¼	44¼
8200	Darkwater	106	95	95
280	D Seagram	24¾	24½	24½
1895	Dome	43¼	42¾	42¾
100	Dom Coal P	21½	21½	21½
1000	Dom Ex	7¼	7¾	7¾
7	Dom Sept	4½	4½	4½
4560	Dom Stl B	21⅞	20¼	20¼
455	Dom Stores	11⅝	11½	11½
2700	Dorval S	80	78	78
38	Dom Scot P	42½	42	42
200	Eastn Stl	21	21	21
25	Dom Tar	16¾	16¾	16¾
5650	East Mal	134	128	128
10	Easy Wash	7	7	7
6060	Eldorado	315	305	305
1250	Falcon	890	860	850
20	F Farmer	22½	22½	22½
16330	Fed Kirk	21½	21	21
369	Ford A	24⅛	23⅝	23⅝
300	Founda	25	25	25
2600	Franco	110	105	105
220	G S War	17½	17¼	17¼
5800	Gillies	50	46	48
16100	Glenora	15	14½	14½
10110	God's Lake	60	57	60
1000	Golconda	9½	9½	9½
7200	Goldale	32	29	29
4000	Gold Belt	25½	25	25½
800	Gold Ea	58	58	58
6300	Goodfish	15	15	15
65	Goodyear P	54¼	54¼	54¼
4400	Gr Bous	24	24	24
2600	Granada	33	31	31
500	Grandoro	7&	7⅜	7⅜
55	G L Pap	22	21¾	21¾
275	G L Pap P	47	45	45½
1000	Gunnar	85	85	85
226	Gypsum	16⅜	16	16
500	Halcrow	3	3	3
20	Ham Theat	2½	2½	2½
65	Ham Theat P	60	60	60
120	Hard Car	5	5	5
6220	Hardrock	195	180	188
7500	Harker	18	17¼	17½
3700	High Sar	21	20½	20½
40	Hinde	21½	20	20
620	Hollinger	13	12½	13
9200	Homestead	43½	41	42
16200	Howey	40	38	38
20	Huron & E	87	85	87
1612	Imp Oil	22⅜	22¼	22¼
10	Imp Tob	14	14	14
7	Int Mil P	100	100	100
200	Int Min	13¾	13½	13½
6016	Nickel	64¼	63	63½
1675	Int Pete	36½	36	36
1000	Jack Wa	120	111	115
4124	Jacola	41	41	41
8550	Jellicoe	120	115	115
7900	J M Con	41	40	40
15	Kelvinator	32	32	32
22872	Kerr Add	300	285	288
200	Kirk Hud	190	185	190
72900	Kirk L	158	150	150
1400	Laguna	72	70	70
1950	Lake Sho	52¼	51¼	51½
11600	Lamaque C	13	12	12¾
190	Lang	19½	19¼	19¼
1900	Lapa Cad	88	86	86
1300	Lava Cap	96	95	96
8100	Lebel	22	20	20¼
100	Mercury O	28	28	28
500	Merl Oil	16	16	16
795	Min Corp	360	350	350
1800	Minto	23¼	23¼	
500	Model	46	46	46
8850	Moneta	165	160	165
285	Moore	43½	42½	42½
52	Moore A	184	184	184
3100	Morris	43	42½	42½
1000	Murphy	5	5	5
245	Nat Gro	10	9¾	9¾
25	Nat Sew	19⅝	19⅝	19⅝
105	Loblaw A	23¾	23¾	23¾
4522	MacLeod	239	225	225
10100	Newbec	6	5¾	6
4500	New Gold	92	92	92
1457	Noranda	68½	67¼	67½
1130	Normetal	170	150	155
4700	Nor Can	84	82	84
2640	O'Brien	900	880	890
5000	Okalta	145	140	143
3500	Olga	5½	5½	5½
3632	Omega	76	71	72
20	Or Crush	3½	3½	3½
150	Oro Plata	135	135	135
2900	Pacalta	16	15	16
20	Page Her	102	100½	100½
4129	Pamour	315	300	300
1225	Parkhill	26	25	25
3100	Partenan	28	27	27
2100	Paulore	22½	22	22
17150	Paymaster	75	70	72
2950	Perron	148	145	145
1400	Peterson	2	2	2
6825	Pick Cro	650	625	625
220	Pioneer	500	500	500
2350	Powell R	150	145	147
102	Pow Corp	25½	25½	25½
1140	Premier	282	275	275
25	Press Met	32¾	32¾	32¾
750	Preston	108	98	100
1300	Pros Air	145	142	146
100	Que Min	68	68	68
3500	Quemont	16	14	16
1480	Reev Macd	152	149	149
2550	Read Au	495	470	490
1125	Red Crest	123	117	117
14750	Red Lake	62	55	55
200	Rein Brew	3⅛	3	3⅛
1750	Reno	102	98	98
100	River Silk A	32	32	32
1000	Por Cro	5	5	5
60	Prairie Cit	2¼	2¼	2¼
3000	Ritchie	7	7	7
3100	Robb M	6½	6¼	6¼
75	R Simp P	115	109	109
5	Shawin	27	27	27
25	Stand Pav	6½	6¼	6¼
1500	Sud Mines	2⅞	2½	2⅞
200	Supersilk	36	36	36
5700	Temiska	41½	40	41½
75	Unit F I P	57	55	57
25	Waterloo	3¾	3¾	3¾
26200	Roche	28	24½	24½
23	Royal Bank	216½	216½	216½
400	Royalite	40	40	40
25300	St Anth	20	15	16
110	St Law Corp	12½	12½	12½
1640	San Ant	165	155	155
200	Shawkey	68	66	67
500	Sheep C	70	70	70
7387	Sherritt	280	255	260
5	Simp	101	101	101
6295	Siscoe	445	435	440
9650	Sladen M	165	155	155
1100	Slave L	175	175	175
500	Sou Tib	3½	3½	3½
23625	Stada	214	195	200
265	Stl of C	86	85¾	85
150	Stl of C P	80	80	80
5200	Sud Con	28	28	28
1400	Sullivan	170	154	154
2400	Sylvanite	270	250	250
25	Tamblyn	16¼	16¼	16¼
1355	Sud Basin	490	450	450
2400	Tashota	14½	14	14
5120	Teck H	515	500	510
2200	Texas	180	177	177
50	Tip Top	12¼	12	12¼
20	Tor Elev	42½	42½	42½
15	Tor Elev P	48⅝	48⅝	48⅝
6575	Towagmac	140	125	125
1010	Un Gas	14¼	14	14
1000	Unit Oil	23	23	23
1060	Unit Steel	9⅛	8¾	8¾
4800	Ventures	214	205	209
420	Vulcan	120	118	118
4377	Wait Am	210	200	200
1010	Walkers	46	45	46
254	Walkers P	19¾	19¾	19¾
1000	Wayside	4⅛	4⅛	4⅛
425	Westons	17	16¾	16¾
30	Westons P	100½	100½	100½
300	Whitewa	20	20	20
500	Wiltsey C	7	7	7
50	Win El A	6	5½	5½
10	Win El P	24	24	24
4100	Wood Cad	60	58	58
7110	Wright H	710	700	700
2200	Ymir	30	30	30

Non-inscrits

Ventes	Titres	Haut	Bas	Clot
2000	Brett Tr	11	11	11
660	Can Marc	2⅛	2	2
140	Can Wire	23	22¾	23
26400	Cen Man	10	10	10
2000	Church H	4	4	4
325	Coast Cop	600	600	600
2500	Cobalt	2	2	2
5	Con Press	20	20	20
5050	Dal Oil	97	93	93
5	Disher	10	10	10
15	Dom Bri	55½	55½	55½
50	Dom F & S	33	32¾	33
3500	East Cr	15	13	13½
100	Foothills	115	115	115
20	Ham Bri	16⅝	16⅝	16⅝
3575	Home Oil	188	170	170
150	Honey Dew	100	100	100
5	Honey D P	15	15	15
512	Hud Bay M	32	31½	31⅞
40	Int Met In P	105	105	105
2000	Kirk Town	38	37	37
11000	Lee	5¼	5	5
8590	Leitch	70	65	70
1200	Little L L	635	620	620
2963	Macassa	645	630	635
600	Madsen	101	98	100
16000	Man & E	4⅛	4	4
3225	Maralgo	20	20	20
436	Maple L M	9	8¾	9
3427	Massey	13	12¾	12⅞
60	Massey P	69	69	69
5100	May Spi	18	15	15
880	McColl	10⅛	10	10⅛
15	McColl P	92	92	92
770	McIntyre	37	37	37
10250	McKen	145	142	144
10800	McMillan	4¼	4	4⅛
9965	McVittie	40	38	38
9200	McWatters	81	80	80
500	Malrobic	2¾	2¾	2¾
1600	Mandy	37	37	37
55	Mtl Power	30½	30⅜	30½
5	Nat S Car	48	48	48
1500	Night Hawk	2½	2½	2½
3200	Nordon	20	19	19
125	Silknit	6	6	6
500	Oslsko	17	17	17
1000	Pawnee	3	3	3
13960	Pend O	425	370	375

Hors-liste

Cours fournis par
BURKE, DANSEREAU & Co.
222, Notre-Dame, ouest.

	Offre	Dem
Acme Cadillac	....	16
Albany River	65	69
Amity	3	4
Aquaris P.	....	20
Ardeen	4	6
Arncour	25	30
Athona	20	24
Ballor	5	6
Bilmac	....	18
Bousquet	....	8
Brae-Breest	....	11
Brown Cadillac	11	13
Candalaca	46	49
Cap. Rouyn	....	20
Casey Summit	20	....
Central Duverny	26	35
Chibmac	....	13
Century Mining	42	45
Clerno	14	16
Coin Lake	....	17
Cuniptau	9	12
Darwin	28	30
Dempsey Cadillac	25	30
Dorval Units	68.00	72.00
Dunlop, nouv.	....	12
Duverny Cons.	30	33
Flemming	29	32
Flintoba	1¼	2½
Franklin	....	2½
Frontier Red Lake	17	20
Garnet	2½	....
Gateway Pat.	11	13
Gilbec	2½	3
Gillies L. P.	2	3
Glosb Mines	1.05	1.07
Golden Gate	48	52
Gold Range	4	6
Goldside	4	6
Hudson Pat	4½	6
Johnson Nipigon	....	2
Kawerow	12	13
Keora	3	....
King Kirk	3	4
Kewagama	47	52
Lafayette	2	4
Lakehill	17	19
Lake Montigny	....	20
Lake Rowan	50	55
Lamaque	7.50	8.35
L. L. Lagoon	6	8
Le Roy	9	10
MacAndrew	....	13
Magnet Lake	12½	14
Manitoba Basin, nouv.	2	5
Martin Bird	1.05	1.10
Margaret	39	41
McCarthy Webb	37	41
Moffatt Hall	3½	4
Moffatt Hall, nouv.	7	9
Mooshla	....	54
Mosher L. L.	47	49
Norlake	12	14
Nortrac	....	10
oN. Shore	3½	4½
Obalski	26	28
Okiend	29	31
O'Leary M.	14½	17
Opemiska C.	29	34
Oriole	12	14
Payore	....	34
Porc Lake	....	40
Potterdoal	3½	4½
Que. Eureka	8	10
Red Gold	23	25
Regal Kirk	....	11
Ribago	3	4
Rice Lake	1	2
Richmac	....	35
Rubec	6½	8
Sandy River	....	35
Schreiber	9	12
Scott Chib.	....	20
Seguin	....	16
Shawmaque	18	22
Skookum	....	18
Smelters	....	5
S. McKenzie I.	3	5
Springer Sturgeon	12	15
Stanley Gold	....	20
Sturgeon Red Gold	....	45
Stadore	....	26
St. Pierre Cadillac	15	18
Tonawanda	8½	9½
Wawbano	11	13
Valmac	....	20
West Duverny	21	22
West Red Lake	7	9
Wendigo	....	26
Wesawood Cadillac	25	28
West S. L. L.	12	14
Whitehorse	16	20
Wilson Red Lake	....	9
Winoga	22	25
Young Davidson	13	16
Young Shannon	....	12

INVESTMENT TRUSTS

Cours, provenant de sources digne de foi, compilés par ABBOT, PROCTOR & PAINE. 201 Notre-Dame ouest

Prix sujet aux fluctuations du marché

	Offre	Dem.
*British Type Investors	65	68
Can.-America Trust	4 50	5 00
Can. International Trust	6¼	6¾
Commonwealth Int'l Pow	3 79	4 17
*Cumulative Trust Shares	6⅛	6⅝
*Diversified Trust Seri B	11⅞	12¼
*Fundamental Trust Sh A	6⅛	6½
* Do B	5⅝	6
*Independence Trust	3⅛	3½
*Quarterly Income Shares	17½	18½
*United Fixed	3⅛	3½
United Gold Equi of Can	2 85	
*United Insurance Trust	1⅝	1⅞
*United New York Ban T	3⅜	4
American Depositor Corp.		
*New Corporate T. S. Acc	2.70	3.80
*New Corporate T. S. Dist	2.70	3.80
*Old Corporate Trust Sha	2	2⅛
Calvin Bullock Issues		
Canadian Investment Fu	4 60	4 95
*Nation Wide Securities B	4⅛	4⅜
* Do Voting	2 05*	2 15
*U.S. Elect Light and P O	17½	18½
* Do B	2⅝	3
* Do Voting	95	1 08
Distributors' Group Inc.		
*North Amer Trust S 1953	2.72	2.82
* Do 1955	2.50	3.60
* Do 1956	3.455	3.55
* Do 1958	3.50	3.60

*—En monnaie américaine.

Recettes des C.N.R.

Les recettes brutes du Canadien National durant la semaine terminée le 14 avril 1937 se sont élevées à $4,882,271 contre $3,203,752 durant la semaine de 1936 correspondante une augmentation de $678,519.

OBLIGATIONS CANADIENNES

Cours de fermeture
DOMINION DU CANADA

Exemptées de taxes

		Offre	Dem	Moy
5½	1 déc. 1937	102.25	103.25	....
2	15 oct. 1938	100.50	101.50	1.01
2	15 nov. 1939	101.00	102.00	1.22
2½	15 oct. 1939	102.00	103.00	1.30
4	15 oct. 1939	105.25	106.25	1.43
1½	1 juin 1940	99.75	100.75	1.25
1½	1 sept. 1940	107.50	108.50	1.93
1	15 mars 1941	97.00	98.00	1.58
5	15 nov. 1941	109.75	110.75	2.56
3	15 oct. 1942	102.75	103.75	2.21
2½	1 juin 1943	100.00	101.00	2.33
5	15 oct. 1943	110.75	111.75	3.03
4½	15 oct. 1944	108.75	109.75	3.06
x2½	15 janv. 43-44	97.00	98.00	2.80
x2½	15 aout 43-45	97.25	98.25	2.75
4	15 oct. 43-45	105.00	106.00	3.02*
4½	1 fev. 1946	108.50	109.50	3.23
3½	15 oct. 44-49	100.75	101.75	3.18*
4	15 oct. 47-52	104.00	105.00	3.46*
x5	1 mai 42-52	111.75	112.75	2.24*
4	1 juin 50-56	95.25	96.25	3.26
4½	1 nov. 46-56	10.700	108.00	3.55*
4½	1 nov. 47-57	107.25	108.25	3.60*
4½	1 nov. 48-58	107.50	108.50	3.63*
4½	1 nov. 49-59	107.75	108.75	3.65*
x4	1 oct. 50-60	105.75	106.75	3.38*
x3½	15 janv. 46-61	97.75	98.75	3.34
4½	1 juin 56-66	95.25	96.25	3.46
x	15 janv. 37-67	92.50	93.50	3.26
3	Perpétuité	85.00	87.00	3.44

Obligations garanties par le gouvernement

		Offre	Dem.	Moy.
CNR 2	1 mai 1938	100.25	101.25	.81
CNR. 2	15 fev. 1943	97.00	98.00	2.28
CNR. 2½	1 fev. 1944	97.25	98.25	2.80
CNR. 3	1 mai 1944	100.75	101.75	2.71
CNR. 3	15 dec. 45-50	95.00	96.00	3.36
CNR. 2	1 fev. 48-52	94.00	95.00	3.43
CNR. 4	15 fev. 48-53	94.00	95.00	3.39
‡CNR. 4½	1 sept. 1951	110.25	111.25	3.50
‡CNR. 4½	1 fev. 1956	110.50	111.50	3.65
†CNR. 5½	1 juil. 1957	110.00	111.00	3.74
‡CNR. 4½	15 juin 1955	113.00	114.00	3.69
CNR. 5	1 fev. 1954	113.75	114.75	3.79
‡CNR. 5	1 juil. 44-69	113.75	114.75	3.22*
‡CNR. 5	1 fev. 50-70	115.25	116.25	3.70*
‡CN — WI — S.S. 5	1 mars 1955	115.25	116.25	3.73
‡GTP. Rly. 3	1 janv. 62	93.00	94.50	3.32
‡GTP. Rly. 4	1 janv. 62	104.00	107.00	3.55
‡Mtl Harbour Com 5	1 nov. 49-69	115.25	11.625	2.69*

*—Rendement à la date du rachat.
x—Payable à N.-Y. seulement.
†—Payable au Canada et à N.-Y.
‡—Payable au Canada, à N.-Y. et à Londres

Services publics

	Off.	Dem.
Ass. Tel. & Tel. 5½ p.c. 1955	86	88½
Avalon Tel 5½ p.c. 1943	10.½	
Avon Riv Pow 5½ p.c. 1956	102½	
Beauharnois 5 p.c. 1973	61	62
Bell Tel. 5 p.c. 1955	111½	113½
Bell Tel. 5 p.c. 1957	115	117
Bell Tel. 5 p.c. 1960	118	120½
B. C. Power 4½ p.c. 1960	96½	98½
B. C. Telephone 4½ p.c. 1961	104	106½
Calgary Pow. 5 p.c. 1960	95	98
Calgary Pow. 5 p.c. 1961	92	96
Can. North Pow. 5 p.c. 1953	102½	104½
Can Light 5 p.c. 1949	101½	
Cedar Rapids 5 p.c. 1953	112	114½
Dom. Gas 6½ p.c. 1945	91½	94
East Kootenay P. 7 p.c. 1942	99½	
Foreign Power 6 p.c. 1949	73½	
Gatineau Power 6 p.c. 1956	100	102
Gatineau Pow. 6 p.c. 1941 A	100½	103
Gatineau Pow. 6 p.c. 1941 B	100½	102½
Hydro Elec Bond 5 p.c. 1957	100½	
Inter. Power 6 p.c. 1957	98	101½
Inter. Power 6½ p.c. 1957	100	
Inter. Hydro 6 p.c. 1944	80½	82½
Lower St. Law. Pow. 5 p.c. '55	94	98
Marit Tel & Tel 5 p.c. 1956	103½	
McLaren Que. P. 5½ p.c. 1961	98½	101
McLaren Que. P. 5½ p.c. 1964	98	100½
Mtl Island Pow. 5½ p.c. 1957	103	105½
Montreal Tram. 4½ p.c. 1955	75½	78
Montreal Tram. 5 p.c. 1941	101	103½
Montreal Tram. 5 p.c. 1955	79	81
Mont. L. H. & P. 3½ p.c. 1956	97	99½
Nan.-Duncan Ut 5½ p.c. 1961	101	
National Light 6 p.c. 1949	95	98½
Nova Scotia L. 4 p.c. 1957	98	100½
Newfoundland L. 6½ p.c. 1971	102½	
N. W. Utility 6 p.c. 1949	95	98
Ottawa Light 5 p.c. 1957	103½	
Ottawa Traction 5½ p.c. 1970	101½	104
Ottawa Valley P. 5½ p.c. 1970	104	106
Power Corp 5 p.c. 1957	104	
Power Corp. 4½ p.c. 1959	99½	101½
Prov Light 5 p.c. 1946	105	
Quebec Power 5 p.c. 1968	103	105½
Que. Tel & Pow 5 p.c. 1955	97	100
Saguenay Pow. 4½ p.c. 1966	102½	105
Shawin. W. & P. 4½ p.c. 1970	102	104
Shawin. W. & P. 4 p.c. 1961	95½	97½
Saguenay Elec 5½ p.c. 1953	97	100
Twin Cities Trans 5½ p.c. 1952	84	86
United Securities 5½ p.c. 1952	69½	72½
West Pow. 5 p.c. 1949	104½	
Winnipeg Elec 4½ p.c. 1960	104	
Winnipeg Elec. 4 p.c. 1965 A	79½	81½
Winnipeg Elec. 4 p.c. 1965 B	73½	75½
Obligations ferroviaires et maritimes		
Can. Atl. Ry. 4 p.c. 1955	92½	95
Can. Steamships 6 p.c. 1941	70	72½
C. P. R. 3 p.c. 1945	97½	99½
C. P. R. 3½ p.c. 1951	102	104½
C. P. R. 4 p.c. 1949	104	106½
C. P. R. 5 p.c. 1954	106½	108½
C. P. R. 6 p.c. 1942	107½	110
C. P. R. 4½ p.c. 1946	103	105
C. P. R. 4½ p.c. 1960	100	102
Immeubles		
Acadia Apts 6½ p.c. 1939	55	58
Dom Square 6 p.c. 1942	78	79
Gleneagles Inv. 5 p.c. 1944	70	
Godfrey Realty 6 p.c. 1942	47	50
Keefer Realty 6½ p.c. 1942	36	40
Montreal Apts 5½ p.c. 1948	87	89½
Ogilvy Realty 5½ p.c. 1946	86	88
Price Realty 5½ p.c. 1946	80	
Queens Hotel 6 p.c. 1947	99	102
Ritz-Carlton 5 p.c. 1942	64	
St. Cath. Stan 6½ p.c. 1946	42	46
Sherbrooke St. R. 6½ p.c. 1940	44	48
Victoria Realty 6 p.c. 1943	101	
Windsor Hotel 6½ p.c. 1943	81	84
Windsor Hotel 6 p.c. 1947	42	45
Industrielles		
Abitibi 5 p.c. 1953	106½	103½
Acadia Sug. 4½ p.c. 1955	102	
Alberta Pac. Gr. 6 p.c. 1946	97	100
Ames Holden 7 p.c. 1943	105	
Ames Holden Inc. 7 p.c. 1942	93	
Asbestos 6 p.c. 1941	100½	
Atl. Sugar 4 p.c. 1951	99	102
British Am. Oil 4 p.c. 1945	101	104
B. C. Pulp 6 p.c. 1950	97½	100
Brown Co. 5½ p.c. 1946	96	98
Bruck Silk 6½ p.c. 1945	97	101
Burns & Co. 5 p.c. 1958 int.	81	84
Burns & Co. 5 p.c. 1958 inc.	72	75
Can. Forgings 6 p.c. 1942	109½	
Can. Paper 4½ p.c. 1952		99
Can. Int. Pap. 6 p.c. 1949	101½	103½
Can. Locomotive 6 p.c. 1953	78	81
Can. Vickers 6 p.c. 1947	99½	101½
Cons. Pap. 5½ p.c. '61, cum. st.	99	101
Cons. Pap. 5½ p.c. 1961, ex-st.	68½	70½
Cumberland Rly 5 p.c. 1949	100	102
Dom Coal 6 p.c. 1955	100	102
Dom. Steel & C. 6½ p.c. 1955	110	113
Dom. Tar 4½ p.c. 1951	99½	101½
Dom Textile 4½ p.c. 1955	108	
Donnacona 3-4-4½ p.c. 1956	81	86
Dryden Paper 6 p.c. 1949	102	104½
Eastern Dairies 6 p.c. 1949	85	88
Fam. Players 4½ p.c. 1951	96½	98½
Federal Gr 6 p.c. 1949	100½	103
Fraser Co. 6 p.c. 1950, nouv.	101½	
Gen. Steel Wares 6 p.c. 1952	104	
Gt Britain & Can Invest 4½ p.c. 1959	88	90½
Great Lakes Pap. 6 p.c. 1955	95½	97½
Gypsum Lime 5½ p.c. 1948	102½	105
Halifax Harb 3 p.c. 1938	99½	
Ham. By-Prod. C. 5 p.c. 1955	99	102
Hamilton Cotton 5½ p.c. 1948	103	
Holt Renfrew 6½ p.c. 1937	99½	
H. Smith Pap. 4½ p.c. 1951	101½	104
H. & Dauche Pap. 5½ p.c 1948	102½	
Int.-City W. Bak. 6½ p.c. 1950	....	59
Int. P. P. Nfld 5 p.c. 1968	103	105½
Kingston Elev. 6 p.c. 1950	98	100½
Lake St. John P. 5 p.c. 1961	83½	85½
Lake St. John P. 5½ p.c. 1961	101	103
Maple Leaf Mill. 5½ p.c. 1949	85½	88
Massey-Harris 5 p.c. 1947	99	101½
McCormick's Ltd 5½ p.c. 1950	54½	58
McColl-Front. Oil 6 p.c. 1959	102½	104½
Mercury Mills 5½ p.c. 1952	79	81½
Mersey Pap. Co 6 p.c. 1949	100	103
Metrop Corp. 6 p.c. 1947	99	102
Min. Ont. Pap. 6 p.c. 1950	80½	82½
Montreal Cotton 5 p.c 1948	104½	
Montreal Dry D. 6 p.c. 1948	91	....
Montreal Coke 4 p.c. 1947	102	104½
Nat. Grocers 4 p.c. 1940-47	101½	
N. S. Steel 5 p.c. 1959	76	79½
N. S. Steel 6 pc., débentures	39	42
Paton Mfg Co. 4½ p.c. 1956	101	
Penman's 5½ p.c 1951	111½	
Price Bros. 5 p.c. 1957	99	101
Prov Pap 5½ p.c 1947	102	
Regent Knit. Mill. 4 p.c. 1952	96	99
Rolland Paper 4½ p.c. 1951	102½	
Restigouche Cd. 6 p.c. 1943	113½	115½
Simpson Ltd 4½ p.c. 1951	94½	97
Standard Clay 6 p.c. 1942	76	
Steel of Canada 6 p.c. 1940	111	..
Toronto Carpet 6 p.c. 1944	102½	..
United Corp. 5 p.c. 1952	99	
Viau Biscuit 6½ p.c. 1946	101½	
Wabasso Cotton 4½ p.c. 1951	95	98
West Grain 6 p.c. 1949	77	80

Blé en magasin

Le 10 avril les stocks de blé canadien comprenaient 80,777,022 boisseaux contre 82,365,779 la semaine précédente et 200,588,005 la date correspondante de l'an dernier. Le blé canadien aux Etats-Unis s'établissait à 12,529,968 boisseaux, contre 14,149,802 la semaine précédente et 19,694,040 en 1936. Le blé en transit sur rails s'établissait à 4,601,142 boisseaux.

TARIF D'ABONNEMENT
◆
PAYABLE D'AVANCE

PAR LA POSTE
Canada (sauf Montréal et banlieue).. $ 4
(NETTE, sans escompte)
Etats-Unis et Empire Britannique .. $ 6
Union Postale $12
LIVRAISON A DOMICILE
Montréal et banlieue............ $ 6
(NETTE, sans escompte)

Le Canada

Pour téléphoner au "CANADA"
DANS LE JOUR
HArbour 5131

SOIR, DIMANCHE ET FETES:
Police, incendies, accidents... HA. 5131
Sport .... HA. 5134
Gérant de la rédaction....... HA. 3461
Atelier de composition....... HA. 1432
Service d'information........ HA. 3507
Rédacteur en chef .... HA. 8454
Circulation et expédition.... HA. 5134

MONTREAL, SAMEDI 17 AVRIL 1937

VOL XXXV — No 12

La police dévoile la véritable identité du présumé auteur du meurtre d'Outremont

Le suspect est Oscar Campbell, âgé de 28 ans, bien connu de la police ontarienne

Détenue libérée

Oscar Campbell, tel est le vrai nom du suspect qui est recherché à la suite du meurtre de Sam Wolman, récidiviste, assassiné jeudi soir dernier, dans les cours du Pacifique Canadien, à Outremont. Il n'a pas de dossier judiciaire à Montréal, mais il fut arrêté à plusieurs reprises, au dire de la police, en Ontario et aux Etats-Unis.

Le capitaine détective Griffith, qui dirige l'enquête sur ce meurtre, avec le concours de M. Armand Brodeur, inspecteur de la Sûreté municipale, a déclaré hier soir qu'il avait en effet appris, jeudi soir, comme nous l'annoncions hier matin, l'identité du suspect, mais qu'il n'avait pas voulu en faire part aux journalistes de crainte d'entraver les recherches.

Toutefois, hier soir, après une autre journée de vaines recherches, le capitaine Griffith a jugé à propos de dévoiler le nom du suspect, en même temps qu'il autorisait la publication de sa photo dans les journaux. Le suspect, dit-il, se cache quelque part à Montréal, ou dans les environs, et nous avons bon espoir que certaines personnes nous aideront à le capturer, en voyant sa photo dans les journaux.

Vers 2 h. 15 après-midi, deux automobiles chargés de détectives armés de carabines et de revolvers, ont quitté les quartiers généraux de la police pour une destination inconnue. Ils sont revenus quelques heures plus tard, disant que Campbell leur avait de nouveau échappé. Ils ont refusé de dire l'endroit où ils s'étaient rendus, afin de ne pas faire savoir au présumé meurtrier où ils poursuivent leurs recherches.

Hier matin, à la réouverture de l'enquête du coroner sur la mort de Wolman, le capitaine Griffith avait d'ailleurs déclaré que la police n'avait pas encore terminé ses investigations, mais qu'elle avait bon espoir d'opérer sous peu une arrestation dans cette affaire. Peu de temps après, le Dr Pierre Hébert, coroner-adjoint, signait un autre mandat d'amener contre le suspect vu que le premier mandat demandait l'arrestation de Harold McDougall au lieu de Oscar Campbell.

Adelaïde Lacombe, l'amie de Wolman, qui était gardée à vue par la police depuis samedi dernier, a été remise en liberté, hier, à la demande de son avocat, Me Paul Désy. Ce dernier a obtenu que la jeune femme soit libérée sous un cautionnement de $500.

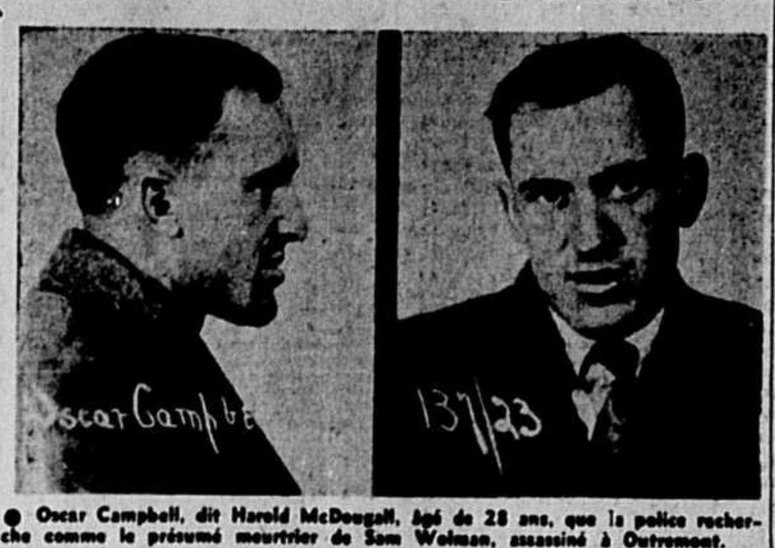

● Oscar Campbell, dit Harold McDougall, âgé de 28 ans, que la police recherche comme le présumé meurtrier de Sam Wolman, assassiné à Outremont.

Le docteur Gaspard Fauteux à l'Union libérale Papineau

L'ancien député de Sainte-Marie parle des "purs entre les purs"

Petits scandales

Mardi dernier, le Dr Gaspard Fauteux, ancien député de Sainte-Marie à l'Assemblée législative de Québec, était l'invité d'honneur et le conférencier à l'Union libérale Papineau.

Il a été présenté à son auditoire par le deuxième vice-président, M. Rosaire Asselin, autour duquel on remarquait sur l'estrade: MM. Charles E. Demers, président; Victor Bédard, président général de l'Association libérale Saint-Denis-Dorion; Léo Papineau, ancien conseiller municipal de Villeray; Paul Vézina, représentant de la Jeunesse libérale de Saint-Denis-Dorion et R. Désormiers, de la Jeunesse libérale de Sainte-Marie.

Dans sa conférence, le Dr Fauteux reproche à M. Duplessis de ne tenir aucune des promesses qu'il a faites avant de prendre le pouvoir. Il parle du vol des élections par ceux qui criaient "au voleur" et qui prétendent avoir mis sur pied une loi des élections honnêtes.

Le parti libéral qu'on a tant accusé n'avait pas de candidat à la récente élection complémentaire de Beauce, et pourtant, il s'est commis là des irrégularités telles que l'Action catholique y a consacré un éditorial particulièrement sévère pour "les purs d'entre les purs". L'Union nationale, qui se scandalisait d'une prétendue hypothèque de $400,000,000 sur les forêts du Québec, n'a pas encore annulé cette "hypothèque". Enfin, elle refuse de faire comparaître MM. Alphonse Raymond et Sévère Godin au Comité des comptes publics. Elle craint sans doute d'y entendre parler des $150,000 du trust de l'électricité et de l'emprunt $51,000,000 contracté par simple arrêté ministériel.

Ont aussi adressé la parole: MM. Victor Bédard, Papineau et Vézina.

Démission de deux échevins à St-Joseph

Drummondville, 16. (Du correspondant du **Canada**). — Une séance passablement mouvementée du conseil municipal a été tenue ces jours derniers, au village St-Joseph. Deux conseillers ont donné leur démission; ce sont MM. Alfred Barnabé et Albert Lachapelle. Cette démission a été finalement acceptée par les autres membres du conseil. On a donné avis de motion qu'un règlement serait proposé pour autoriser un emprunt de $75,000 à consacrer à l'exécution des canalisations d'égoûts.

Secourir les pauvres est un devoir de charité chrétienne

Entretien des banquiers avec le comité exécutif

Le comité exécutif et le maire auront un entretien ce matin, à dix heures et demie, avec les banquiers de la ville. La rumeur veut qu'il soit question de modifier de nouveau le taux d'intérêt sur les bons du trésor. Il est aussi question d'un emprunt à court terme.

Le Club Wilfrid Laurier réélit Mme Alphonse Brodeur

Mme St. George Harvey fait le compte-rendu de l'année qui vient de finir

Le conseil et les comités

Lundi dernier, à l'hôtel Windsor, Mme Alphonse Brodeur a été réélue par acclamation présidente du Club Wilfrid-Laurier des femmes libérales.

Mme Pauline Laurier St. George Harvey, secrétaire, qui a aussi été réélue par acclamation, a présenté le compte-rendu de l'année qui vient de se terminer:

"Mesdames,

"J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Club Wilfrid-Laurier des femmes libérales.

"Comme par les années passées, le Club a joui d'un encouragement constant, apporté par les membres qui ont suivi avec intérêt et assiduité, les réunions qui eurent lieu régulièrement au cours de la saison écoulée.

"L'assemblée annuelle qui se termine aujourd'hui porte à sept le nombre de nos réunions, qui ont donné à tous les membres des heures agréables, des conférences instructives et utiles. Au cours de la saison active, nous avons eu l'honneur d'entendre plusieurs conférenciers.

"L'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat fut le conférencier du mois d'octobre, qui prononça une causerie sur des problèmes complexes, et aborda surtout les questions qui dépendent du domaine fédéral. Il fut remercié par madame Emile David.

"Monsieur Emile Vaillancourt, au mois de novembre, dans une conférence documentée, fit un exposé anecdotique de la fondation des Etats-Unis, qui mit en relief la part importante prise par les grands découvreurs de notre histoire. Il fut remercié par madame J. N. Wait.

"A la réunion du mois de décembre, l'honorable A.-A. Bruneau, juge en retraite de la Cour supérieure au Canada, relata ses souvenirs personnels et politiques. Il fit des commentaires sur les déclarations de Papineau, homme d'Etat, aussi sur les événements de la courbe que suivit notre vie politique de 1883 à 1898. Il fut remercié par madame Béatrice Rodier Letondal.

"Le conférencier du mois de février fut Me Maurice Trudeau, qui démontra, par un travail intéressant, que la femme canadienne-française peut et doit aider au relèvement économique de notre race, en préparant l'avenir de ses enfants, en leur inculquant le sens de leur supériorité et une grande conscience de leur valeur. Il fut remercié par madame Charles Rinfret.

"A la réunion des membres, au mois de mars, l'hôte d'honneur et conférencier était Me Châteauguay Perrault, avocat, qui prononça une intéressante causerie, très documentée sur l'immigration. Il fut remercié par madame Léopold Fortier.

"Aussi un grand nombre d'invités ont assisté à nos assemblées.

"Au cours de l'année, plusieurs résolutions touchant la régie interne du Club furent proposées et adoptées.

"Par ordre de notre présidente, votre secrétaire a envoyé un télégramme de félicitations à l'honorable Mackenzie King, premier ministre du Canada, à l'occasion de son anniversaire de naissance.

"Un don a été offert à l'hôpital St-Joseph des convalescents.

"Des fleurs furent envoyées aux amies malades, au nom du Club.

"J'exprime toute notre reconnaissance aux rédacteurs des journaux, spécialement du journal le "Canada", pour les excellents compte-rendus qu'ils ont faits et publiés de nos assemblées.

"A la présidente, j'exprime la profonde appréciation de la part des membres du Club. Par son talent et

(Suite page trois)

La 5e campagne de la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-française est ouverte

Vibrant appel du président

La cinquième campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises a été inaugurée, hier soir, aux studios de Radio-Canada, rue Sainte-Catherine ouest, par les appels lancés par Son Excellence Mgr Deschamps, Son Honneur le maire Raynault, l'hon. P.-R. DuTremblay, M. Edouard Montpetit, M. O.-S. Tyndale, M. Ernest Gohier et Mme François Faure, directeur et directrice de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises. M. Tyndale, se faisant l'interprète de nos concitoyens anglais, souhaita le succès le plus complet à la Fédération. Un intéressant programme musical fut exécuté par la fanfare des Grenadier Guards sous la direction de M. J. J. Gagnier, et par un choeur sous la direction de M. Fernand Barrette, artiste souvent entendu à Radio-Canada.

L'honorable P.-R. DuTremblay

"Pour la deuxième fois, dit M. DuTremblay, j'ai l'avantage, à titre de président de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises, de faire en son nom un appel à la charité de la population de Montréal. Je laisse à d'autres le soin d'exciter votre générosité en faveur de ceux que nous voulons secourir. Je crois plus opportun de dire brièvement à ceux qui nous entendent, l'oeuvre réelle, incontestable, accomplie par la Fédération.

"Le Souverain Pontife, dans une admirable encyclique, a fait un devoir à tous les fidèles de participer à l'Action catholique, laquelle, dans le temps que nous vivons, ne peut plus se limiter à la seule action du clergé ou des religieux. De même, la charité ne peut plus se restreindre aux dons individuels et à la visite des pauvres, comme on la pratiquait jadis. Il faut, à l'une comme à l'autre, adapter à des besoins plus considérables des moyens collectifs et plus adéquats.

"La Fédération est l'un de ces moyens: elle mêle d'une façon heureuse l'Action catholique à la charité organisée. Oeuvre auxiliaire de l'une et pivot essentiel de l'autre, elle est venue à son heure: elle grandit, se développe, poursuit sa marche à grands pas vers un succès qui étonne même les plus optimistes. Et la Fédération doit durer, elle durera parce qu'elle est, aujourd'hui, indispensable au soin des pauvres.

"Il faut que la charité triomphe. Elle est nécessaire et s'impose plus que jamais, dans les temps troublés que nous traversons. La charité sauvera notre peuple: elle sera la sauvegarde et le bouclier contre les mouvements malsains et subversifs qui assaillent la société dans le moment. La vraie charité sera le rempart de la population canadienne-française et catholique. Si nous voulons la sécurité sociale, il faut la sécurité spirituelle d'abord: la vraie charité la donnera. L'Etat ne doit pas et ne peut pas remplacer la charité privée: s'il le fait, il détruira chez l'homme la bonté, il anéantira et empêchera le développement de certaines dispositions qui sont à l'état latent chez l'homme, qui le font bon: il fera de l'homme un mauvais citoyen. Il empêchera le développement de la spiritualité et comme conclusion malheureuse, il en résultera la sécheresse de coeur, l'égoïsme, la haine des classes et des gens. Si l'Etat prend la place de l'individu, il n'y aura qu'un pas à franchir pour entrer dans le socialisme ou le communisme. Donc, pas de charité, pas de sécurité sociale — c'est Jésus, d'ailleurs, Qui, le premier, a enseigné au monde la grande religion de la charité — elle doit être à la base de toute société bien organisée, de toute société qui veut progresser et donner le bonheur à son peuple."

M. Ernest Gohier

"La cinquième campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises, dit-il, commence cette année sous des auspices très favorables, car la généreuse sympathie que l'on a ménagée jusqu'à présent à la Fédération va toujours grandissante et la reprise des affaires que l'on constate un peu partout aura bien la plus heureuse influence sur le résultat final de la présente campagne. Cette année, non seulement nous atteindrons notre objectif de $379,831, fixé par l'exécutif de la

(Suite page trois)

M. Labarre, délégué au Couronnement

Il représentera le Conseil de l'Instruction publique de Québec

Pour répondre à l'invitation du National Council of Education, qui organise un voyage d'études dans les meilleures maisons d'éducation de la France, de la Suède, de la Norvège, et des Iles Britanniques, le gouvernement de la province a désigné M. J. P. Labarre, principal de l'Ecole Supérieure le Plateau, pour représenter le Conseil de l'Instruction publique dans cette délégation d'éducateurs canadiens.

Ces représentants des diverses provinces du Canada assisteront officiellement au couronnement du Roi. Leur départ est fixé au 24 du courant, à Québec, à bord de l'"Empress of Australia".

Démission à Drummondville

Drummondville, 16. (Du correspondant du **Canada**). — M. J. O. Crochetière, surintendant des travaux municipaux à Drummondville depuis quelques mois, a offert sa démission aux membres du conseil municipal. Ceux-ci réunis en comité l'ont accceptée unanimement.

SOUS LES RAYONS VIOLETS

● Chaque jour, surveillées par des infirmières, les petites du camp de santé de l'Institut Bruchési prennent un bain de soleil qui ne semble pas leur déplaire. Elles accumulent ainsi de la vigueur pour l'hiver prochain, saison si rigoureuse pour les pauvres. Accueillons donc aimablement l'auxiliaire de la FEDERATION DES OEUVRES DE CHARITE CANADIENNES-FRANÇAISES qui nous sollicitera pour ces fillettes et des milliers d'autres indigents. Donnons généreusement du 17 au 27 avril.

Des échevins feront des démarches pour s'assurer qu'il y aura un bill de Montréal

La rumeur qui circule depuis quelques jours qu'il n'y aura pas de bill de Montréal à la présente session provinciale à ses répercussions à l'hôtel de ville. En effet, certains échevins, qui tiennent à ce que certaines clauses du bill soient adoptées dès cette session, ont annoncé hier leur intention de faire des démarches afin d'empêcher que le bill reste en plan.

L'intention que l'on prête au gouvernement de hâter la prorogation, dans le but d'éviter l'étude du bill de Montréal qui soulèvera la question de l'autonomie de Montréal et celle de la suppression de la taxe de vente, fait l'objet des conversations à l'hôtel de ville, et nos édiles ne semblent pas priser ce projet qui écarterait le bill de Montréal.

Des échevins sont intéressés à ce que les clauses relatives aux travaux publics soient adoptées; d'autres veulent faire adopter le projet du logement salubre; les uns tiennent à l'adoption immédiate du projet d'un nouveau bureau d'évalution, les autres à l'instauration de la Commission du fonctionnarisme municipal.

Les conseillers, dont quelques-uns se plaignent de ce que les copies imprimées du bill de Montréal ne fait aucune allusion à la qualification foncière des futurs membres de la Commission du logement salubre, ont l'intention de demander au maire, qui est député de L'Assomption, d'insister auprès du premier ministre pour que celui-ci permette la présentation et la discussion du bill de Montréal.

On espère régler lundi la grève des ouvriers de la robe

Négociation entamée aujourd'hui avec les grévistes. — Manifestations

L'arbitrage

On apprend que des négociations seront entreprises dès ce matin, par la nouvelle association des manufacturiers, avec les représentants de l'union internationale pour régler aussitôt que possible la grève déclarée jeudi matin dans l'industrie de la robe.

C'est ce qu'a annoncé hier soir M. H. Myerson, représentant du groupe de manufacturiers mécontents de la "Montreal Dress Manufacturer's Guild". Ces manufacturiers, au nombre d'environ cinquante, se sont réunis vers cinq heures hier soir à l'hôtel Mont-Royal pour former une nouvelle association et nommer un comité qui tentera d'entamer aussitôt que possible des négociations avec les représentants des grévistes.

Selon M. Myerson, la grève affecte considérablement ce groupe d'employeurs et ils n'ont d'autre intention que celle de conclure immédiatement une entente, afin d'être en mesure de répondre aux nombreuses demandes de leurs clients. Ils désirent vivement voir les ateliers reprendre leur activité coutumière et les ouvriers retourner au travail le plus tôt possible. Au dire de M. Myerson, la première tentative pour en arriver à une entente sera entreprise ce matin ou, au plus tard, lundi prochain, ce qui fait espérer un règlement final lundi ou mardi.

M. Bernard Shane, organisateur général de l'union internationale, a également déclaré hier soir que M. Clovis Bernier, représentant du ministère du Travail, lui avait demandé si l'union accepterait l'arbitrage pour régler ce différend. "Je n'ai pas encore donné ma réponse au ministère, dit M. Bernard Shane. Cependant, les grévistes sont prêts à soumettre leur cas à un comité d'arbitrage, en autant que les conclusions seront justes pour les ouvriers."

Au cours de la journée d'hier, plusieurs manifestations ont eu lieu et quatre grévistes ont été arrêtés pour avoir manifesté trop bruyamment. Ils ont dû fournir un cautionnement de vingt-cinq dollars chacun et ils comparaîtront ce matin accusés d'avoir troublé la paix."

Le premier incident s'est déroulé en **face de** l'édifice Sommer, vers **7 h. 30** du **matin**, alors que plusieurs centaines de grévistes étaient rassemblés dans le but d'empêcher les autres ouvriers de travailler. Les policiers contenaient à peine la foule, lorsque, tout à coup une bouteille vide vint se briser dans une glace. La commotion qui suivit ne manqua pas de susciter de violents commentaires dans la salle de l'Auditorium, où les grévistes sont cantonnés depuis deux jours.

Cependant, des désordres plus sérieux éclatèrent hier soir, quand des patrons, accompagnés de quelques employés, sortirent des ateliers. Les grévistes tentèrent de les empêcher de monter en voiture. Au Cours de la mêlée, une jeune fille, Mlle Marguerite Rivard, demeurant au No 5512,

(Suite page dix)

M. WILFRID BOVEY AU REFORM CLUB

M. Wilfrid Bovey, de l'Université McGill, sera le conférencier au déjeuner-causerie du Reform Club, à

M. WILFRID BOVEY

une heure, aujourd'hui. Ce déjeuner n'a aucun caractère politique et la causerie de M. Bovey ne portera pas sur un sujet politique. Me René Théberge, président du Reform Club, présentera le conférencier.

A quoi doit tendre l'Empire anglais?

M. Baldwin soutient qu'il a le redoutable honneur "de diriger le monde"

Londres, 16. (P.C.) — "Quels sont les devoirs de l'Empire britannique?" C'est à cette question bien grosse de sens que les principaux hommes d'Etat anglais répondront dans une série d'allocutions à la radio, qu'inaugurait aujourd'hui le premier ministre Stanley Baldwin. Ce dernier a précisé, très brièvement, que l'Empire se devait d'abord d'aspirer à servir de directeur spirituel au monde entier, parce qu'il est, de tous les Etats, le plus qualifié pour convoiter ce redoutable honneur: "Nous avons démontré, en effet, dit-il, à un monde que le doute égare, qu'il est encore possible de régler, autrement que par la force brutale, les problèmes qui l'assaillent de toutes parts. L'Empire est basé sur ce principe qu'il est inconcevable que les parties qui le composent entrent en guerre les unes contre les autres. Pourquoi ce même principe ne s'appliquerait-il pas dans le monde?"

Quatre personnes blessées dans une collision d'autos

Faits Divers

Une fillette de huit ans, Rose-Marie McCann, dont les parents demeurent au 2841 du boulevard Rosemont, a été violemment heurtée hier par une automobile, à l'angle du boulevard Rosemont et de la cinquième avenue. On l'a transportée d'urgence à l'hôpital Sainte-Justine; elle souffre de nombreuses contusions à la tête et au corps. M. Nelson Smith, demeurant au 5704 de la treizième avenue, à Rosemont, était au volant de l'auto.

* * *

Jules Turcotte, âgé de onze ans, de Saint-Vincent-de-Paul, s'amusait hier matin avec une cartouche qu'il avait trouvée sur une ferme avoisinante, quand il l'a soudain fait éclater en donnant un coup de marteau dessus. Il a été blessé à la main gauche et les médecins ont dû lui amputer un doigt Il a été admis à l'hôpital Sainte-Justine.

* * *

M. Victor Loizeau, âgé de 78 ans, a été trouvé mort, hier, dans la chambre qu'il occupait au 413 de la Place Jacques-Cartier. Un médecin de l'hôpital Saint-Luc s'est rendu sur place pour constater le décès. Le vieillard serait mort d'une syncope. On a transporté le corps à la morgue, pour l'enquête du coroner.

* * *

Des cambrioleurs, après avoir franchi une clôture d'une hauteur de douze pieds, se sont introduits aux petites heures hier matin dans le magasin de Mme Armandine Beaudoin, 2100, rue Frontenac. Ils y ont volé pour $100 de bas de soie pour dames et d'autres articles d'une valeur de $321.

* * *

M. Albert Combs, demeurant au 4493 de la rue Lafontaine, a rapporté hier à la police que des malfaiteurs sont entrés chez lui et lui ont volé une insigne de franc-maçon, ainsi que d'autres objets d'une valeur de $50.

* * *

Un verdict de mort accidentelle fut rendu, hier, en Cour du coroner, dans le cas de M. Cyrille Brunet, âgé de 85 ans, domicilié au 4333 de la rue Saint-André, tué mercredi soir par une automobile, à l'angle des rues Marie-Anne et Saint-Hubert, Le conducteur de la voiture, M. Henri Talbot-Gouin, a été exonéré de tout blâme.

* * *

Trois autres verdicts de mort accidentelle furent aussi rendus, hier, dans les cas suivants: Léonard Beaudry, âgé de 24 ans, de Chambly-Canton, mortellement blessé par une explosion de caoutchouc liquide; Frank Cropley, âgé de 39 ans, 2140, avenue Grey, à Notre-Dame-de-Grâces, qui s'est empoisonné en prenant, par mégarde, une forte quantité d'alcool méthylique; Léo Côté, âgé de 45 ans, qui fut écrasé à mort sous un tombereau, au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Servez-vous des escaliers, MM. les fonctionnaires

Un décret des autorités municipales prie les fonctionnaires de se servir des escaliers, de préférence aux élévateurs, pour voyager d'un plancher à l'autre dans l'immeuble de l'hôtel de ville. Les fonctionnaires se rendent de bonne grâce à cet ordre, se disant qu'ils auront ainsi l'occasion d'aider les cordonniers. Sans allusion aux intentions de ce membre du comité exécutif qui fut autrefois cordonnier... avant de devenir rentier.

Construction du boulevard Newman

M. J.-A. Bonnier, échevin de St-Paul, a annoncé hier qu'il avait reçu de l'honorable William Tremblay, ministre provincial du Travail, une lettre dans laquelle ce ministre se disait en faveur du projet de construction du boulevard Newman. M. Bonnier a confiance que ce projet sera inclus dans le programme de travaux de chômage pour 1937.

Les quatre victimes transportées à l'hôpital. — Deux en danger de mort

A Ville-Emard

Quatre personnes ont été blessées, dont deux grièvement, au cours d'une violente collision d'autos qui est survenue, vers 5 h. 30 hier après-midi, à l'angle des rues Hamilton et Jacques-Hertel, à Ville-Emard. Les victimes ont été transportées, en ambulance, à l'hôpital Général de Montréal, division ouest.

Les victimes sont M. Robert Elliott âgé de 49 ans, 5670, avenue Verdun, à Verdun, qui souffre de lésions internes et de fractures de côtes; Georges Leclaire, âgé de 28 ans, 471 avenue Manning, à Verdun, qui souffre de coupures et d'une fracture de la jambe gauche; Albert Parmlee, âgé de 49 ans, 5668, avenue Verdun, contusionné à la tête, et Josephat Hotte, fils, âgé de 9 ans, 3749, rue Saint-Ambroise, contusionné à la figure. Les médecins jugent l'état de MM. Elliott et Leclaire critique. M. Josephat Hotte père, accompagné de son fils, conduisait son auto vers l'ouest rue Jacques-Hertel, cependant que l'autre voiture, conduite par M. Parmelee, filait vers le nord rue Hamilton. Le choc de la collision fut si violent que les glaces des deux voitures volèrent en éclats, mais aucun des voyageurs ne fut projeté sur la chaussée. Les deux autos subirent des dégâts considérables.

Des passants se sont portés les premiers au secours des victimes et ont prévenu la police. Le sergent Thivierge, attaché au poste de police de la Côte Saint-Paul, et des agents de la radio-police ont fait les constatations d'usage.

Un homme dans le canal

Glen Houston, âgé de 59 ans, sans domicile fixe, marchait hier soir le long du Canal Lachine, quand, à 200 pieds environ à l'ouest de la rue Des Seigneurs, il perdit soudain l'équilibre et tomba dans le canal, d'une hauteur de vingt pieds. La police ayant été prévenue, le sergent Miller et les agents Durocher et Gravel se sont rendus sur les lieux. Comme il n'y a que quelques pieds d'eau dans le canal ils aperçurent bientôt le malheureux et le tirèrent sur la berge. A leur grande surprise, Houston ne souffrait que de quelques contusions. Toutefois, ils le firent transporter à l'hôpital Général de Montréal, division ouest, où les médecins ont préféré le garder pour la nuit.

Le traité naval de Londres sera-t-il enfin appliqué?

Sir Samuel Hoare s'inquiète de l'allure que prend la course aux armements

Une invitation

Londres, 16. (P.C.) — L'Angleterre commence à s'inquiéter pour de bon de la course aux armements dans laquelle se lancent avec frénésie toutes les puissances du monde. Ainsi, son premier lord de l'Amirauté, sir Samuel Hoare, parlant aujourd'hui du fait que partout l'on construit, sans plus songer à s'arrêter, de nouveaux navires de guerre, a déclaré que la Grande-Bretagne verrait de bon oeil le geste que feraient la France, les Etats-Unis et son pays en ratifiant les clauses du traité naval qu'ils ont signé l'an dernier.

"Je manquerais à mon devoir, a-t-il dit, si je ne demandais pas aux autres Puissances de songer un peu au fardeau q'inconsciemment nous placerons tous sur nos épaules, si nous n'abandonnons pas cette lutte épuisante, qui nous pousse à atteindre une suprématie dont nous nous éloignons aussi vite que nous l'approchons." On considère que c'est là une invitation, adressée à tous les pays, d'étudier de nouveau le traité de Londres et de se plier le plus tôt possible à ses exigences.